



Circulaire de sollicitation de procurations par la direction et avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires

Le 14 juin 2023



**VOTRE VOTE ET VOTRE PARTICIPATION EN TANT QU'ACTIONNAIRE SONT IMPORTANTS.
Veuillez lire le présent document et voter.**

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Thomson Reuters Corporation

Nous sommes heureux de vous convoquer à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2023.

Quand

Mercredi 14 juin 2023
12 h (heure avancée de l'Est)

Où

Assemblée virtuelle uniquement – une retransmission audio en direct sera accessible à l'adresse suivante : www.tr.com/agm2023

Les actionnaires participant à l'assemblée doivent entrer leur numéro de contrôle ou leur nom d'utilisateur et le mot de passe de l'assemblée : **tri2023** (sensible à la casse). Les invités n'ont pas besoin d'un numéro de contrôle, d'un nom d'utilisateur ou d'un mot de passe pour assister à l'assemblée. Vous trouverez des renseignements sur les numéros de contrôle et les noms d'utilisateur dans le présent avis et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

Après l'assemblée, il sera possible d'écouter la webémission sur notre site Web.

À l'attention de nos actionnaires,

Nous sommes heureux de vous convoquer à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2023 de Thomson Reuters qui aura lieu à 12 h (heure avancée de l'Est), le mercredi 14 juin 2023.

Nous tiendrons l'assemblée des actionnaires sous une forme uniquement virtuelle, qui sera retransmise en direct sur le Web. Les actionnaires auront la possibilité d'y assister, de soumettre ou de poser des questions et de voter en temps réel sur une plateforme Internet, quelle que soit leur situation géographique. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne.

Ordre du jour

À l'occasion de l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion :

1. de recevoir nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent;
2. d'élire les administrateurs;
3. de nommer PricewaterhouseCoopers LLP à titre d'auditeur et d'autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. d'examiner une résolution consultative sur la rémunération de la haute direction;
5. d'examiner, conformément à une ordonnance provisoire de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial) datée du 21 avril 2023, et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver, avec ou sans modification, une résolution spéciale visant à approuver un plan d'arrangement en vertu de l'article 182 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (LSAO) aux termes duquel Thomson Reuters Corporation (i) effectuera une distribution en espèces de 4,67 \$ US par action ordinaire, ou environ 2,2 milliards de dollars américains au total et (ii) regroupera ses actions ordinaires en circulation (ou un « fractionnement inversé d'actions ») sur une base proportionnelle à la distribution en espèces, ainsi qu'il est indiqué dans la circulaire ci-jointe;
6. de régler tout autre point dûment soumis à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Il est possible d'en apprendre davantage sur ces points dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Le texte de la résolution spéciale et le plan d'arrangement dont il est question au point 5 sont reproduits aux annexes B et C respectivement de la circulaire. À l'assemblée, vous en apprendrez également davantage sur notre rendement en 2022 et sur nos projets pour Thomson Reuters.

Participer à l'assemblée

Le processus de participation à l'assemblée virtuelle varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces termes dans la rubrique « Renseignements sur le vote et façon d'assister à l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

- Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) pourront assister à la réunion virtuelle, soumettre ou poser des questions et voter en temps réel, à la condition qu'ils soient connectés à l'Internet et suivent les instructions figurant dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.
- **Si vous êtes un actionnaire non inscrit (ou un « propriétaire véritable ») qui souhaite assister à l'assemblée virtuelle, soumettre ou poser des questions et voter en temps réel, vous devez d'abord vous désigner à titre de fondé de pouvoir, puis vous inscrire également auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous ne vous désignez pas comme fondé de pouvoir, vous pouvez toujours assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invité, mais vous ne pourrez pas soumettre ou poser de questions ni voter lors de l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire non inscrit situé aux États-Unis et que vous souhaitez vous désigner comme fondé de pouvoir pour pouvoir assister à l'assemblée, y participer ou y voter, vous DEVEZ également obtenir une procuration légale valide de votre intermédiaire et la soumettre à Société de fiducie Computershare du Canada.**

Veuillez suivre attentivement les instructions de la rubrique « Renseignements sur le vote et façon d'assister à l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe et du formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

Comment assister à l'assemblée

PREMIÈRE ÉTAPE : Connectez-vous en ligne à l'adresse : www.tr.com/agm2023

Nous vous recommandons de vous connecter à l'assemblée au moins 15 minutes avant le début de celle-ci.

DEUXIÈME ÉTAPE : Suivez ces instructions :

- *Fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) :* Cliquez sur « Actionnaire ». Entrez votre nom d'utilisateur et le mot de passe **tri2023** (sensible à la casse). Les fondés de pouvoir qui ont été dûment désignés et inscrits auprès de Société de fiducie Computershare du Canada comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe recevront de cette dernière un nom d'utilisateur par courriel après la date limite du vote par procuration.
- *Actionnaires inscrits :* Cliquez sur « Actionnaire ». Entrez votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur ainsi que le mot de passe **tri2023** (sensible à la casse). Le numéro de contrôle se trouve dans le formulaire de procuration ou dans l'avis que vous avez reçu par courriel de Société de fiducie Computershare du Canada. Si vous vous servez de votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur pour vous connecter à l'assemblée et que vous acceptez les modalités, les droits de vote que vous exercerez à l'assemblée révoqueront toute procuration que vous aurez précédemment soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration précédemment soumise, vous ne devez pas voter pendant l'assemblée.
- *Invités :* Cliquez sur « Invité » et remplissez ensuite le formulaire en ligne.

Si vous assistez à l'assemblée virtuelle, il est de votre responsabilité d'être connecté à l'Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

Veuillez suivre attentivement les instructions de la rubrique « Renseignements sur le vote et façon d'assister à l'assemblée » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.

Des renseignements supplémentaires sur la manière de participer à l'assemblée sont fournis dans le guide de l'utilisateur pour l'assemblée générale annuelle virtuelle, lequel est joint à la circulaire et est disponible sur notre site Web.

Date de clôture des registres

Si vous étiez un porteur de nos actions ordinaires à 17 h (heure avancée de l'Est) le 21 avril 2023, vous avez le droit de voter à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Procédures de notification et d'accès

Nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour la livraison de nos documents de procuration par l'intermédiaire de notre site Web, www.tr.com, comme nous l'avons fait pour l'assemblée de l'an dernier. Les actionnaires qui reçoivent l'avis peuvent consulter les documents de procuration sur notre site Web et en demander une copie imprimée. L'avis contient des instructions sur la façon de consulter les documents de procuration sur notre site Web ou d'en demander une copie imprimée. La livraison électronique réduit les coûts et l'incidence sur l'environnement de la production et de la distribution d'un grand nombre de copies imprimées des documents. Elle permet aussi aux actionnaires d'obtenir plus rapidement les renseignements sur Thomson Reuters.

Les actionnaires qui ont déjà demandé la livraison électronique des documents de procuration continueront de les recevoir par courriel.

Vote

Votre vote est important. Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, veuillez voter par procuration. Le formulaire de procuration contient des directives quant à la manière de donner et d'envoyer vos instructions de vote. Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre prête-nom, vous devriez suivre les directives de celui-ci.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, doit recevoir votre procuration ou vos instructions de vote au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le lundi 12 juin 2023 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard 48 heures (sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant la reprise de l'assemblée. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions ou besoin d'aide lors de l'exercice des droits de vote rattachés à vos actions, veuillez communiquer avec Société de fiducie Computershare du Canada au numéro de téléphone sans frais au Canada et aux États-Unis, soit le 1-800-564-6253.

Les actionnaires non inscrits/véritables seront soumis à un délai plus court dans le cadre du vote, tel qu'il est précisé dans leur procuration ou leurs instructions de vote.

Merci de votre continuel soutien et de l'intérêt que vous portez à Thomson Reuters.

Veuillez agréer, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Le président du conseil,



David Thomson

Le 26 avril 2023

Le président et chef de la direction,



Steve Hasker

Lettre aux actionnaires

Cette année, nous tiendrons l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires sous une **forme uniquement virtuelle**. L'assemblée sera retransmise en direct sur le Web et vous aurez la possibilité d'y assister, de soumettre des questions et de voter en temps réel sur une plateforme Internet. La présente circulaire fournit des renseignements et des instructions sur la manière de participer à l'assemblée annuelle et extraordinaire virtuelle.

À l'attention de nos actionnaires,

L'année 2022 a été marquée par une atténuation progressive de la pandémie mondiale, une inflation élevée dans la plupart des pays et une guerre prolongée en Ukraine. Les entreprises ont continué de s'adapter à de nouvelles méthodes de travail, et l'intelligence artificielle ou IA a montré les premiers signes d'un développement accéléré. Pendant que se déroulaient ces événements mondiaux qui faisaient la nouvelle, le cadre réglementaire et de conformité s'est complexifié, exerçant une pression supplémentaire sur les juristes, les fiscalistes, les comptables et les spécialistes du risque. Les principes de confiance et notre raison d'être, « Orienter la voie de l'avenir » (*Inform the Way Forward*), nous guident en tant qu'entreprise. Nous continuons à fournir au secteur l'expertise, la technologie et le contenu qui permettent aux professionnels et aux institutions de résoudre des problèmes complexes et de prendre des décisions difficiles en toute confiance.

Comme toujours, nous sommes reconnaissants du rôle important que vous, nos actionnaires, continuez de jouer.

Réalizations en 2022

L'exercice 2022 a été une année de grands progrès et changements au sein de Thomson Reuters. Nous avons continué d'investir dans le succès de nos clients, de nos collègues et de nos actionnaires.

En 2022, nous avons mené à bien notre programme de changement sur deux ans et avons atteint nos objectifs prioritaires d'assurer le passage de Thomson Reuters d'une société de portefeuille à une société en exploitation et son passage d'un fournisseur de contenu à une société technologique axée sur le contenu. Nous avons investi près de 600 millions de dollars dans l'expérience client et l'innovation, tout en réalisant des économies de charges d'exploitation en rythme annualisé de 540 millions de dollars dans l'ensemble de l'entreprise.

Le programme de changement constitue une base solide pour notre croissance future. La simplification du portefeuille de produits nous permet d'investir en priorité dans les meilleures occasions pour nos clients et notre société. L'amélioration de notre capacité à être en lien direct avec les clients, la modernisation de la technologie, la rationalisation de l'infrastructure et l'apport de talents de classe mondiale garantissent la poursuite du succès de nos partenariats de longue date fondés sur la confiance. Il reste du chemin à parcourir, mais nous sommes fiers de ce qui a été accompli jusqu'à présent. La simplification de nos activités permet à l'entreprise de se recentrer et d'être davantage axée sur le rendement, tout en améliorant la croissance interne des produits des activités ordinaires et la rentabilité et en demeurant résolument engagée à contribuer au succès de nos clients.

Tout au long de l'exercice, nous avons continué à stimuler l'innovation sur nos marchés pour nos clients. L'un des faits saillants de l'exercice a été le lancement, en septembre, de Westlaw Precision, la plus récente version de notre outil de recherche juridique phare, qui pousse encore plus loin notre tradition d'innovation axée sur le client. Precision met à profit un contenu unique, un logiciel de pointe et une IA de classe mondiale afin d'améliorer significativement l'efficacité et l'exactitude de la recherche juridique, permettant ainsi à nos clients d'effectuer des recherches plus de deux fois plus rapidement tout en réduisant le risque de manquer des causes pertinentes. Nos clients ont besoin de solutions simples et intégrées qui leur permettent d'économiser du temps et de l'argent. L'exercice 2022 a également été marqué par une multitude de nouvelles offres et d'améliorations dans l'ensemble du portefeuille, ainsi que par de nouvelles intégrations de produits tiers.

Nous avons par ailleurs saisi des occasions à l'extérieur de l'entreprise pour mieux servir nos marchés. En janvier 2023, nous avons mené à terme l'acquisition de SurePrep, société californienne dont les produits utilisent des logiciels de pointe et des modèles d'IA pour automatiser la collecte et le traitement de documents fiscaux, offrant ainsi à nos clients des avantages sur les plans de l'efficacité et de la précision. Combinés à notre logiciel de recherche fiscale et de conformité de haut niveau, les produits de SurePrep nous permettent d'offrir des solutions de flux de travail automatisées véritablement de bout en bout. Cette acquisition fait suite à trois acquisitions plus modestes réalisées en 2022 et témoigne de notre approche multicanaux visant à fournir des solutions innovantes de premier plan sur le marché.

Les réalisations susmentionnées sont à l'origine d'un rendement financier solide pour l'exercice, lequel a égalé ou dépassé nos paramètres de référence clés établis pour 2022. Durant l'exercice complet, nos produits des activités ordinaires internes ont augmenté de 6 %, et nos principaux marchés sont demeurés stables, notre quatrième trimestre ayant marqué le septième trimestre consécutif au cours duquel nos trois grands secteurs, soit Professionnels du droit, Grandes sociétés et Fiscalistes et comptables, ont affiché une croissance interne d'au moins 6 %. Notre BAILA ajusté pour l'exercice a augmenté de 18 % pour s'établir à 2,3 milliards de dollars, soit une marge de 35,1 %, et le résultat ajusté par action pour l'exercice a augmenté de 31 %,

pour s'établir à 2,56 \$. En février de cette année, nous avons annoncé une augmentation de 10 % de notre dividende annualisé, soit la 30^e année consécutive d'augmentation du dividende.

Nos perspectives

Nous avons l'intention, en 2023 et au-delà, de continuer à nous employer à générer une réelle valeur pour nos clients et nos actionnaires, et nous demeurons dans une position enviable pour le faire.

La technologie nous sera utile dans notre mission de transformation numérique des fondements du droit, de la fiscalité, du risque et de la conformité, ainsi que de la liberté de la presse. Nous continuerons d'innover sur tous nos marchés grâce à des applications d'IA de classe mondiale et à des partenariats qui sont au premier rang sur le marché. Nous nous engageons à façonner l'avenir des professionnels que nous servons grâce à un portefeuille de produits intelligents et connectés, gérés par des talents de classe mondiale.

Maintenant que nous avons mené à bien la mise en œuvre de notre programme de changement, nous pouvons mieux nous concentrer sur la recherche d'investissements qui nous ouvrent les meilleures perspectives et desquels nos clients et nos actionnaires peuvent attendre des avantages tangibles. Notre expérience client repensée et axée sur la technologie numérique devrait ouvrir la voie à un resserrement des liens avec les partenaires, à une fidélisation accrue et à des façons ingénieuses de travailler avec nos clients.

En plus de stimuler la croissance interne au moyen de la technologie et de l'innovation, nous nous employons à créer de la valeur pour les actionnaires grâce au déploiement d'environ 11 milliards de dollars de capitaux d'ici 2025, capitaux qui proviendront du produit de nos actions du London Stock Exchange Group plc (LSEG) et de nos flux de trésorerie disponibles en croissance. Nous emploierons, pour l'affectation de ces capitaux, une approche équilibrée qui comprend la croissance annuelle des dividendes, des fusions et des acquisitions stratégiques et des rendements pour les actionnaires. Le 4 avril 2023, nous avons lancé une opération de redistribution de trésorerie et de regroupement d'actions de 2,2 milliards de dollars, laquelle est décrite plus en détail ci-après. En outre, nous maintiendrons une approche méthodique en matière de fusions et d'acquisitions, en nous concentrant sur des actifs de grande qualité qui répondent aux besoins évolutifs de nos clients tout en renforçant nos positions de leader sur le marché.

Nous apportons à toutes les professions et les institutions que nous servons une expertise, une technologie et un contenu qui nous laissent plus de latitude pour automatiser les flux de travail de nos clients et mieux connecter leur univers.

Opération de redistribution de trésorerie

L'opération de redistribution de trésorerie proposée nécessite l'approbation des actionnaires. L'assemblée a pour objet, entre autres choses, d'examiner une résolution spéciale approuvant un arrangement prévu par la loi pour la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie et de voter sur cette résolution. L'opération consiste en ce qui suit :

- une distribution en espèces de 4,67 \$ US par action ordinaire, ou environ 2,2 milliards de dollars américains au total;
- un regroupement de nos actions ordinaires en circulation (ou un « fractionnement inversé d'actions ») sur une base proportionnelle à la distribution en espèces.

L'opération de redistribution de trésorerie proposée prévoit une distribution de trésorerie qui devrait généralement être libre d'impôt pour les besoins de l'impôt canadien. Certains actionnaires qui sont assujettis à l'impôt dans un territoire hors du Canada (notamment les actionnaires assujettis à l'impôt qui sont résidents des États-Unis) (les « actionnaires admissibles à l'exclusion ») pourront choisir de s'exclure de l'opération. Ce droit de s'exclure est accordé à ces actionnaires en raison du fait que, dans des territoires autres que le Canada, il pourrait être fiscalement plus avantageux pour eux de ne pas participer à l'opération que d'y participer. Si vous êtes un actionnaire admissible à l'exclusion et que vous choisissez de vous exclure, vous ne recevrez pas la distribution en espèces et continuerez de détenir le même nombre d'actions que vous détenez actuellement.

Les détails de l'opération sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et d'autres documents connexes.

Pour prendre effet, la résolution spéciale approuvant l'arrangement doit être approuvée à la majorité d'au moins les deux tiers des voix exprimées à l'assemblée. Notre actionnaire principal, The Woodbridge Company Limited, qui est propriétaire d'environ 69 % de nos actions ordinaires en circulation, a fait savoir qu'il votera en faveur de la résolution. Par conséquent, nous prévoyons que la résolution sera approuvée. L'arrangement nécessite également l'approbation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial).

Le conseil d'administration, après un examen approfondi d'un certain nombre de facteurs, a conclu que l'arrangement proposé est dans l'intérêt véritable de notre société et vous recommande à l'unanimité de voter en faveur de celui-ci.

Vous êtes invités à assister à l'assemblée annuelle et extraordinaire. Toutefois, si vous n'êtes pas en mesure d'y assister, veuillez voter par procuration. Si vous avez des questions sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou, dans le cas d'un actionnaire admissible à l'exclusion, sur la manière de vous exclure de l'opération de redistribution de trésorerie proposée,

veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc., en composant sans frais au Canada et aux États-Unis le 1-800-564-6253 (si vous êtes un actionnaire inscrit), avec votre intermédiaire (si vous êtes un actionnaire non inscrit), ou avec D.F. King & Co., Inc., l'agent d'information, en composant sans frais au Canada et aux États-Unis le 1-866-864-4943.

Si les actionnaires approuvent l'arrangement, celui-ci devrait prendre effet le 23 juin 2023 ou vers cette date.

Notre rôle dans le monde

Notre objectif se concrétise chaque jour grâce au travail de nos collègues du monde entier. La capacité d'attirer et de maintenir en poste des talents de classe mondiale demeure essentielle à notre succès, car nous pensons que le progrès découle des idées et de l'expérience de nos collaborateurs. Nous nous efforçons de favoriser un milieu de travail ouvert à tous, dans lequel les collègues ont toutes les chances de réaliser leur plein potentiel.

La pandémie a eu sur nos vies à tous de profondes répercussions, et il n'a jamais été aussi crucial d'offrir à nos employés du soutien et plus de souplesse. Le programme Trouvez ma voie (*Flex My Way*) de Thomson Reuters, lancé l'an dernier, offre des modalités de travail souples dans des lieux autres que le domicile ou le bureau de l'employé pendant une période maximale de huit semaines par année, des congés payés élargis pour les aidants et des congés de deuil améliorés.

En 2022, Thomson Reuters a reçu plus de 20 prix qui reconnaissent globalement notre entreprise comme l'un des meilleurs employeurs, l'un des meilleurs milieux de travail pour les communautés LGBTQ+, une entreprise favorable aux femmes et l'un des meilleurs milieux de travail pour les personnes handicapées, entre autres choses.

Nous sommes immensément fiers du travail que nos collègues accomplissent chaque jour, en particulier nos journalistes de Reuters, qui travaillent sans relâche pour faire briller la lumière dans les coins les plus sombres de la planète. En 2022, nous avons souligné le faire qu'ils ont remporté quatre prix Pulitzer, dont celui décerné à feu Danish Siddiqui pour un journalisme exceptionnel qui contribue à promouvoir des sociétés libres, équitables et informées.

Nos efforts soutenus en ce qui a trait aux enjeux ESG dans le monde entier ont conforté notre raison d'être. Nous sommes une entreprise dont l'objectif est de renforcer les fondements des sociétés, et nous nous efforçons de le faire en créant des occasions d'innovation, d'investissement communautaire, d'engagement bénévole et de citoyenneté d'entreprise durable. Notre engagement de longue date à soutenir les collectivités au sein desquelles nous vivons et travaillons s'est traduit par du bénévolat et des démonstrations de générosité. Nos collègues ont une fois de plus redoublé d'efforts en 2022, consacrant plus de 68 000 heures de bénévolat à diverses causes. Veuillez visiter notre institut d'impact social (*Social Impact Institute*) pour obtenir plus de renseignements sur l'engagement de notre entreprise et de nos collègues en matière d'impact social au sein des collectivités.

Thomson Reuters demeure en excellente position pour continuer à investir dans le succès de nos clients tout en livrant un rendement financier solide et soutenu, un bilan sain, des partenariats fondés sur la confiance, et en jouant un rôle essentiel dans la société.

Nos clients et nos collègues vous sont très reconnaissants de votre engagement continu envers Thomson Reuters. Forts de votre appui, nous pouvons travailler à nous bâtir un avenir qui soit sous le signe de la confiance, de la transparence, de l'information et de la prospérité dans un monde en pleine mutation.

Le président du conseil,



David Thomson

Le président et chef de la direction,



Steve Hasker

Certains énoncés qui figurent dans cette lettre sont prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et reflètent nos attentes actuelles. Par conséquent, ils sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Certains des facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles sont exposés à la rubrique « Facteurs de risque » de notre rapport annuel 2022, de même que dans d'autres documents que nous déposons à l'occasion auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), ou que nous fournissons à l'occasion à celles-ci. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se concrétiseront. Vous ne devriez pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, car ceux-ci reflètent les attentes uniquement en date des présentes. Nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, sauf lorsque la législation applicable nous y oblige.

Ressources à l'intention des actionnaires disponibles sur notre site Web

Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires

- Circulaire de sollicitation de procurations par la direction – www.tr.com/2023AGMcircular/
- Rapport annuel – www.tr.com/2022annualreport/
- Guide de l'utilisateur pour l'assemblée générale annuelle virtuelle – www.tr.com/2023AGMUserGuide/

Documents de gouvernance d'entreprise

- Lignes directrices en matière de gouvernance, chartes des comités du conseil et descriptions de postes – ir.tr.com/corporate-governance/governance-highlights

Enjeux en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

- Rapport sur la responsabilité sociale et les enjeux ESG – www.tr.com/social-impact-report
- Code de conduite et de déontologie – ir.tr.com/corporate-governance/code-conduct
- Code d'éthique en matière de chaîne d'approvisionnement – www.tr.com/en/resources/global-sourcing-procurement.html
- Politique en matière de droits de la personne – www.tr.com/en/policies/human-rights-policy.html
- Déclaration de transparence relative à la Loi sur l'esclavage moderne – www.tr.com/en/modern-slavery-act.html

Produits et services – www.tr.com

Relations avec les investisseurs – ir.tr.com

Information fréquemment consultée

Honoraires des auditeurs	69
Notices biographiques	34-41
Rémunération des administrateurs	42-46
Indépendance des administrateurs	31-32
ESG	71
Rémunération de la haute direction	107-120
Rendement financier	78
Gestion du capital humain	66-67
Groupes de référence	88-89
Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction (<i>say on pay</i>)	76

Table des matières

Thomson Reuters en un coup d'œil	6
À propos de la présente circulaire et des documents de procuration s'y rapportant	8
Ordre du jour de l'assemblée	9
Renseignements sur le vote et façon d'assister à l'assemblée	13
États financiers annuels et trimestriels et rapports de gestion y afférents	27
Procédures de notification et d'accès	27
Livraison électronique des communications destinées aux actionnaires	27
Actionnaire principal et capital-actions	28
À propos de nos administrateurs	29
Renseignements sur les candidats	34
Rémunération des administrateurs et propriété d'actions	42
Pratiques en matière de gouvernance	47
Composition et responsabilités du conseil	47
Présence des administrateurs	54
Société contrôlée	55
Comités du conseil	56
Comité d'audit	57
Comité de gouvernance d'entreprise	61
Comité des RH	65
Comité de gestion des risques	67
Réunions mixtes du comité d'audit et du comité de gestion des risques	68
À propos de notre auditeur indépendant	69
Engagement des parties prenantes	70
ESG	71
Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction (<i>Say On Pay</i>)	76
Analyse de la rémunération	77
Sommaire	77
Développements et décisions clés en matière de rémunération en 2023	81
Notre programme de rémunération pour 2022	82
Notre processus d'élaboration et d'établissement de la rémunération des membres de la haute direction	83
Nos principes clés en matière de rémunération	84

Rémunération de 2022	91
Rémunération des membres de la haute direction visés et principales réalisations en 2022.....	97
Graphiques de rendement	104
Rémunération antérieure des membres de la haute direction visés	104
Rémunération de la haute direction.....	107
Tableau sommaire de la rémunération.....	107
Attributions au titre d'un régime incitatif.....	109
Rentes et autres prestations de retraite	111
Prestations en cas de cessation d'emploi	113
Renseignements concernant l'opération de redistribution de trésorerie	121
Contexte et raisons de l'opération de redistribution de trésorerie.....	121
Recommandation du conseil d'administration	122
Avis aux actionnaires américains.....	123
Modalités de l'arrangement.....	123
Dividendes.....	128
Inscriptions en bourse	128
Approbation requise des actionnaires	128
Approbation de l'arrangement par la Cour	129
Dépôt des statuts d'arrangement	129
Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour	130
Facteurs de risque.....	130
Dépositaire	130
Agent d'information	131
Incidences fiscales.....	131
Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes	131
Certaines incidences fiscales fédérales américaines	136
Prêts aux dirigeants, aux administrateurs et aux employés.....	140
Assurance et indemnisation des administrateurs et des dirigeants	140
Renseignements supplémentaires.....	141
Mesures financières non conformes aux IFRS.....	141
Comment communiquer avec le conseil	141
Assemblée annuelle et extraordinaire 2023 – Questions des actionnaires.....	141
Où trouver les documents relatifs à la gouvernance d'entreprise et les documents d'information continue	141
Principes de confiance de Thomson Reuters et Thomson Reuters Founders Share Company	142
Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs.....	142
Rachats d'actions – Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	143
Approbation des administrateurs	144
Annexe A – Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et autres renseignements sur les régimes.....	A-1
Annexe B – Résolution spéciale	B-1
Annexe C – Plan d'arrangement	C-1
Annexe D – Ordonnance provisoire.....	D-1
Annexe E - Avis de requête en vue d'obtenir une ordonnance définitive.....	E-1
Annexe F – Proposition retirée	F-1

Glossaire

Dans la présente circulaire, à moins que le sujet traité ou le contexte ne s'y prête pas, les définitions suivantes s'appliquent :

« **actionnaire admissible à l'exclusion** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Renseignements concernant l'opération de redistribution de trésorerie — Modalités de l'arrangement — Droit d'exclusion ».

« **actionnaire exclu** » désigne un actionnaire qui a dûment exercé son droit d'exclusion.

« **actionnaire ne résidant pas au Canada** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Incidences fiscales — Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes — Actionnaires ne résidant pas au Canada ».

« **actionnaire participant** » désigne un actionnaire autre qu'un actionnaire exclu.

« **actionnaire résidant au Canada** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Incidences fiscales — Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes — Actionnaires résidant au Canada ».

« **actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires du capital de Thomson Reuters Corporation, sauf si le contexte exige une interprétation différente.

« **actions participantes** » désigne les actions détenues par les actionnaires participants.

« **agent d'information** » désigne D.F. King.

« **arrangement** » désigne l'arrangement en vertu des dispositions de l'article 182 de la LSAO, conformément aux modalités et sous réserve des conditions énoncées dans le plan d'arrangement, dans sa version complétée ou modifiée.

« **consortium de Blackstone** » désigne The Blackstone Group et ses filiales ainsi que les fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone.

« **convention avec les É.-U.** » désigne la convention fiscale intervenue entre les États-Unis d'Amérique et le Canada relativement à l'impôt sur le revenu et le capital, signée le 26 septembre 1980, dans sa version modifiée.

« **Cour** » désigne la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial).

« **CV** » désigne le « capital versé », au sens donné à ce terme au paragraphe 89(1) de la Loi de l'impôt.

« **date de prise d'effet** » désigne la date à laquelle l'arrangement prend effet conformément à la LSAO.

« **date limite d'exclusion** » désigne 17 h (heure avancée de l'Est) le jour ouvrable précédant la date de l'assemblée annuelle et extraordinaire.

« **dépositaire** » désigne Services aux investisseurs Computershare inc., à ses bureaux indiqués dans la lettre d'envoi.

« **distribution en espèces par action** » désigne la somme de 4,67 \$ US.

« **droit d'exclusion** » désigne le droit, pour un actionnaire admissible à l'exclusion, de s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie, en conformité avec les dispositions du plan d'arrangement et du formulaire d'attestation et de choix d'exclusion.

« **formulaire d'attestation et de choix d'exclusion** » désigne le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion (imprimé sur papier bleu) devant être utilisé par les actionnaires admissibles à l'exclusion, suivant le modèle joint à la présente circulaire.

« **heure de prise d'effet** » désigne 3 h 01 (heure avancée de l'Est) à la date de prise d'effet, ou une autre heure à la date de prise d'effet que nous pourrions fixer.

« **jour ouvrable** » désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Toronto, en Ontario, au Canada, ou qu'un jour férié fédéral aux États-Unis.

« **lettre d'envoi** » désigne la lettre d'envoi (imprimée sur papier jaune) qui doit être utilisée par les actionnaires inscrits, suivant le modèle joint à la présente circulaire.

« **Loi de l'impôt** » désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), L.R.C. 1985, ch. 1 (5^e suppl.), dans sa version modifiée.

« **montant total de la distribution en espèces** » désigne la distribution en espèces par action, multipliée par le nombre d'actions participantes émises et en circulation immédiatement avant l'heure de prise d'effet.

« **nouvelles actions ordinaires** » désigne les nouvelles actions ordinaires devant être créées aux termes du plan d'arrangement qui sont assorties des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions énoncés à l'annexe A du plan d'arrangement.

« **opération de redistribution de trésorerie** » désigne l'opération devant être effectuée aux termes de l'arrangement.

« **opération visant LSEG** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Contexte et raisons de l'opération de redistribution de trésorerie ».

« **ordonnance définitive** » désigne une ordonnance définitive rendue par la Cour qui approuve l'arrangement en vertu du paragraphe 182(5) de la LSAO, telle qu'elle peut être confirmée ou modifiée par un tribunal compétent.

« **ordonnance provisoire** » désigne l'ordonnance provisoire rendue par la Cour le 21 avril 2023 en vertu du paragraphe 182(5) de la LSAO, qui comprend des déclarations et des instructions relativement à l'arrangement, dans sa version confirmée ou modifiée, s'il y a lieu, par un tribunal compétent, et qui est reproduite à l'annexe D des présentes.

« **plan d'arrangement** » désigne le plan d'arrangement reproduit à l'annexe C de la présente circulaire, dans sa version modifiée ou complétée à l'occasion en conformité avec les modalités de celui-ci.

« **ratio de regroupement des actions** » a le sens qui lui est donné à la rubrique « Renseignements concernant l'opération de redistribution de trésorerie — Modalités de l'arrangement — Ratio de regroupement des actions ».

« **résolution spéciale** » désigne la résolution spéciale, reproduite à l'annexe B de la présente circulaire, avec ou sans modification, examinée par les actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire.

« **Thomson Reuters** », « nous », « notre » et « nos » désignent Thomson Reuters Corporation et nos filiales consolidées, sauf pour les renvois figurant dans la rubrique « Renseignements concernant l'opération de redistribution de trésorerie » (à l'exception des rubriques « Contexte et raisons de l'opération de redistribution de trésorerie » et « Certaines incidences fiscales fédérales américaines ») qui désignent Thomson Reuters Corporation.

« **Woodbridge** » désigne collectivement The Woodbridge Company Limited et les sociétés membres de son groupe.

« **YPL** » désigne York Parent Limited, l'entité détenant les actions de LSEG, dont sont conjointement propriétaires notre société et le consortium de Blackstone. Un groupe composé de membres actuels de LSEG et d'anciens membres de la haute direction de Refinitiv détient également une participation dans YPL. Toute référence à YPL comprend aussi ses filiales.

Thomson Reuters en un coup d'œil

Thomson Reuters est l'un des principaux fournisseurs de services d'information aux entreprises. Nos produits comprennent des logiciels et des outils hautement spécialisés axés sur les renseignements et destinés aux professionnels travaillant dans les secteurs du droit, de la fiscalité, de la comptabilité et de la conformité, ainsi que le service de presse le plus important au monde, à savoir Reuters.

Le tableau ci-après présente certaines de nos principales caractéristiques d'exploitation :

Marché attrayant	Leadership équilibré et diversifié	Modèle d'entreprise attrayant	Solide position concurrentielle	Politiques financières rigoureuses
- Actuellement nos trois grands secteurs exercent leurs activités dans un segment de marché estimé à 28 milliards de dollars qui devrait croître entre 6 % et 8 % au cours des cinq prochaines années. - Les segments de marché Droit, Fiscalité et Gouvernement sont prêts pour l'innovation axée sur le contenu.	- Nos secteurs Professionnels du droit, Grandes sociétés et Fiscalistes et comptables sont des chefs de file dans leurs segments de marché. - Il s'agit d'entreprises résilientes, qui sont traditionnellement stables, comme l'a confirmé notre rendement pendant la pandémie de COVID-19. - Environ 500 000 clients; le client le plus important compte pour environ 5 % des produits des activités ordinaires.*	80 % de nos produits des activités ordinaires sont récurrents. - Capacités de production de flux de trésorerie stables et solides.	- Notre contenu exclusif, ainsi que les données et le savoir-faire du capital humain, combinés à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage machine sont des différenciateurs clés. - Nos produits sont pleinement intégrés aux flux de travail quotidiens de nos clients. - Notre taux de rétention est de 91 %.	- Nous consacrons nos efforts à la croissance des produits des activités ordinaires internes et à la croissance des flux de trésorerie disponibles et nous accordons des primes à cet égard. - Nous voulons créer un équilibre entre nos investissements dans l'entreprise et le rendement pour les actionnaires. - Nous sommes résolus à maintenir une note de qualité investissement assortie d'une structure de capital stable. - Une éventuelle capacité importante pour ce qui est du capital ouvre la porte à des possibilités.

*L'entente relative à l'entreprise de services de données et d'analyse de LSEG.

Résultats pour l'exercice complet de 2022 :

- Produits des activités ordinaires – 6,6 milliards de dollars américains
- Résultat d'exploitation – 1,8 milliard de dollars américains
- Marge du BAIIA ajusté* – 35,1 %
- Résultat dilué par action – 2,75 \$ US
- Résultat ajusté par action* – 2,56 \$ US
- Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles – 1,9 milliard de dollars américains
- Flux de trésorerie disponibles* – 1,3 milliard de dollars américains

Inscriptions en bourse (symbole : TRI) :

- Bourse de Toronto (la « TSX »)
- New York Stock Exchange (le « NYSE »)

Cours de l'action :

Cours de clôture (21 avril 2023) : 179,73 \$ CA/132,75 \$ US

Haut (2022) : 158,69 \$ CA/117,84 \$ US

Bas (2022) : 120,35 \$ CA/92,58 \$ US

Capitalisation boursière (21 avril 2023) :

62,5 milliards de dollars américains

Dividende par action ordinaire (en date du 21 avril 2023) :

0,49 \$ trimestriellement (1,96 \$ annualisé)

30 années consécutives d'augmentations de dividendes par action ordinaire.

Tous les renseignements concernant les produits des activités ordinaires mentionnés dans le premier tableau ci-dessus sont fondés sur les résultats de l'exercice complet de 2022. Nos trois grands secteurs renvoient à nos secteurs combinés Professionnels du droit, Grandes sociétés et Fiscalistes et comptables.

Pour en savoir plus sur notre société, veuillez visiter le www.tr.com.

* Mesures financières non conformes aux Normes internationales d'information financière (les « mesures non conformes aux IFRS »). Se reporter à la note figurant à la rubrique « Renseignements supplémentaires » de la présente circulaire.

À propos de la présente circulaire et des documents de procuration s'y rapportant

Nous vous remettons la présente circulaire et les documents de procuration dans le cadre de notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui doit avoir lieu le mercredi 14 juin 2023. À titre d'actionnaire, vous êtes invité à assister à l'assemblée virtuelle. S'il vous est impossible d'y assister, vous pouvez quand même voter en remplissant le formulaire de procuration ci-joint.

La présente circulaire décrit les points qui feront l'objet d'un scrutin à l'assemblée et les formalités de vote, et contient des renseignements supplémentaires portant sur la rémunération de la haute direction, les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'autres sujets qui seront abordés à l'assemblée.

Sauf indication contraire :

- les renseignements qu'elle contient sont donnés en date du 21 avril 2023;
- tous les montants figurant dans la présente circulaire sont présentés en dollars américains;
- en 2022, les dollars canadiens ont été convertis en dollars américains en utilisant le taux de change moyen à la fin du mois du dollar canadien par rapport au dollar américain, soit 1 \$ CA = 0,76701 \$ US;
- en 2022, les francs suisses ont été convertis en dollars américains en utilisant le taux de change moyen à la fin du mois du franc suisse par rapport au dollar américain, soit 1 CHF = 1,04909 \$ US.

Dans la présente circulaire, les termes « nous », « notre » et « nos » font référence à Thomson Reuters Corporation et à nos filiales consolidées. Le terme « Woodbridge » désigne The Woodbridge Company Limited et les sociétés membres de son groupe.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Renseignements sur le vote et façon d'assister à l'assemblée » du présent document pour savoir comment vous pouvez voter à l'égard des points qui seront examinés à l'assemblée, que vous décidiez ou non d'y assister.

Nous sommes une société canadienne considérée comme un émetteur privé étranger (*foreign private issuer*) au sens de la législation sur les valeurs mobilières fédérale américaine. Par conséquent, nous avons préparé la présente circulaire conformément aux exigences en matière de divulgation canadiennes applicables.

Les renseignements qui se trouvent sur notre site Web ou sur les autres sites Web dont l'adresse est donnée dans la présente circulaire ne font pas partie de la présente circulaire. Les adresses de sites Web données dans la présente circulaire ne se veulent que des références textuelles inactives. Le logo Thomson Reuters et nos autres marques de commerce, noms commerciaux et noms de service mentionnés dans la présente circulaire appartiennent à Thomson Reuters.

Source de la photo sur la page couverture : REUTERS/Yves Herman.

Ordre du jour de l'assemblée

Faits saillants

Cette année, les points à l'ordre du jour de l'assemblée sont les suivants. De plus amples renseignements sont fournis dans la présente circulaire.

Point	Recommandation du conseil à l'égard du vote																																																																																																									
1. États financiers Réception de nos états financiers audités pour 2022 - Nos états financiers consolidés annuels pour 2022 sont inclus dans notre rapport annuel 2022, qui est accessible sous l'onglet « Investor Relations » (relations avec les investisseurs) de notre site Web, au www.tr.com. - Les actionnaires qui ont demandé une copie du rapport annuel 2022 la recevront par la poste ou par courriel. - Des représentants de Thomson Reuters et de PricewaterhouseCoopers LLP, notre auditeur indépendant, seront à votre disposition pour discuter de toute question concernant nos états financiers au cours de l'assemblée.	S.O.																																																																																																									
2. Élection des administrateurs (page 29 de la circulaire) Lors de l'assemblée, 14 candidats seront proposés aux fins d'élection à notre conseil d'administration. Tous ces candidats sont actuellement des administrateurs de notre société. - Le comité de gouvernance d'entreprise estime que les candidats à l'élection au poste d'administrateur possèdent les aptitudes, les compétences et l'expérience nécessaires pour permettre au conseil de mener à bien son mandat. - La majorité de nos administrateurs sont indépendants et quatre de nos administrateurs (David Thomson, David Binet, Ed Clark et Peter Thomson) sont membres du même groupe que notre actionnaire principal, soit Woodbridge. Seul un administrateur (notre chef de la direction, Steve Hasker) est membre de la direction. - Le rôle et les responsabilités du président du conseil (David Thomson) et du chef de la direction (Steve Hasker) sont distincts. 36 % des candidats à l'élection au poste d'administrateur sont des femmes et deux candidats se sont identifiés comme étant issus de la diversité sur le plan racial ou ethnique. - La majorité des candidats à l'élection au poste d'administrateur siègent au conseil depuis moins de cinq ans. - Les actionnaires votent chaque année afin d'élire les différents administrateurs. Lors de l'assemblée annuelle de l'année dernière, en moyenne 98 % des voix ont été exprimées « en faveur » de nos candidats à un poste d'administrateur qui se présentent aux fins de réélection. Les candidats à un poste d'administrateur pour l'assemblée de cette année sont : <table><tr><th>Nom</th><th>Âge</th><th>Administrateur depuis</th><th>Fonction principale</th><th>Comités</th><th>Présence en 2022</th><th>Conseil d'autres sociétés ouvertes</th></tr><tr><td>David Thomson</td><td>65</td><td>1988</td><td>Président du conseil de Woodbridge</td><td>–</td><td>100 %</td><td>–</td></tr><tr><td>Steve Hasker</td><td>53</td><td>2020</td><td>Président et chef de la direction de Thomson Reuters</td><td>–</td><td>100 %</td><td>1</td></tr><tr><td>Kirk E. Arnold ✓</td><td>63</td><td>2020</td><td>Cadre invitée, General Catalyst Ventures</td><td>G, RH, R</td><td>96 %</td><td>2</td></tr><tr><td>David W. Binet</td><td>65</td><td>2013</td><td>Président et chef de la direction de Woodbridge</td><td>G, RH, R</td><td>100 %</td><td>–</td></tr><tr><td>W. Edmund Clark, C.M.</td><td>75</td><td>2015</td><td>Ancien président et chef de la direction du Groupe Banque TD</td><td>G, RH</td><td>100 %</td><td>1</td></tr><tr><td>LaVerne Council ✓</td><td>61</td><td>2022</td><td>Chef de la direction d'Emerald One</td><td>A, R</td><td>94 %</td><td>2</td></tr><tr><td>Michael E. Daniels ✓</td><td>68</td><td>2014</td><td>Ancien vice-président principal et directeur de groupe chez IBM</td><td>A, G, RH, R</td><td>84 %</td><td>2</td></tr><tr><td>Kirk Koenigsbauer ✓</td><td>55</td><td>2020</td><td>Chef de l'exploitation et vice-président, Microsoft</td><td>RH, R</td><td>100 %</td><td>–</td></tr><tr><td>Deanna Oppenheimer ✓</td><td>65</td><td>2020</td><td>Fondatrice, Cameoworks</td><td>A, G</td><td>100 %</td><td>1</td></tr><tr><td>Simon Paris ✓</td><td>53</td><td>2020</td><td>Chef de la direction, Finastra</td><td>A, G, R</td><td>100 %</td><td>1</td></tr><tr><td>Kim M. Rivera ✓</td><td>54</td><td>2019</td><td>Chef des services juridiques et des affaires commerciales, OneTrust</td><td>A, R</td><td>100 %</td><td>1</td></tr><tr><td>Barry Salzberg ✓</td><td>69</td><td>2015</td><td>Ancien chef de la direction mondial de Deloitte</td><td>A, G, R</td><td>100 %</td><td>–</td></tr><tr><td>Peter J. Thomson</td><td>57</td><td>1995</td><td>Président du conseil de Woodbridge</td><td>RH</td><td>100 %</td><td>–</td></tr><tr><td>Beth Wilson ✓</td><td>54</td><td>2022</td><td>Vice-présidente du conseil des Comptables professionnels agréés du Canada</td><td>A, RH</td><td>89 %</td><td>1</td></tr></table> ✓ = Indépendant Légende des comités : A = Audit; G = Gouvernance; RH = Ressources humaines; et R = Risque	Nom	Âge	Administrateur depuis	Fonction principale	Comités	Présence en 2022	Conseil d'autres sociétés ouvertes	David Thomson	65	1988	Président du conseil de Woodbridge	–	100 %	–	Steve Hasker	53	2020	Président et chef de la direction de Thomson Reuters	–	100 %	1	Kirk E. Arnold ✓	63	2020	Cadre invitée, General Catalyst Ventures	G, RH, R	96 %	2	David W. Binet	65	2013	Président et chef de la direction de Woodbridge	G, RH, R	100 %	–	W. Edmund Clark, C.M.	75	2015	Ancien président et chef de la direction du Groupe Banque TD	G, RH	100 %	1	LaVerne Council ✓	61	2022	Chef de la direction d'Emerald One	A, R	94 %	2	Michael E. Daniels ✓	68	2014	Ancien vice-président principal et directeur de groupe chez IBM	A, G, RH, R	84 %	2	Kirk Koenigsbauer ✓	55	2020	Chef de l'exploitation et vice-président, Microsoft	RH, R	100 %	–	Deanna Oppenheimer ✓	65	2020	Fondatrice, Cameoworks	A, G	100 %	1	Simon Paris ✓	53	2020	Chef de la direction, Finastra	A, G, R	100 %	1	Kim M. Rivera ✓	54	2019	Chef des services juridiques et des affaires commerciales, OneTrust	A, R	100 %	1	Barry Salzberg ✓	69	2015	Ancien chef de la direction mondial de Deloitte	A, G, R	100 %	–	Peter J. Thomson	57	1995	Président du conseil de Woodbridge	RH	100 %	–	Beth Wilson ✓	54	2022	Vice-présidente du conseil des Comptables professionnels agréés du Canada	A, RH	89 %	1	✓ EN FAVEUR de chaque candidat à un poste d'administrateur
Nom	Âge	Administrateur depuis	Fonction principale	Comités	Présence en 2022	Conseil d'autres sociétés ouvertes																																																																																																				
David Thomson	65	1988	Président du conseil de Woodbridge	–	100 %	–																																																																																																				
Steve Hasker	53	2020	Président et chef de la direction de Thomson Reuters	–	100 %	1																																																																																																				
Kirk E. Arnold ✓	63	2020	Cadre invitée, General Catalyst Ventures	G, RH, R	96 %	2																																																																																																				
David W. Binet	65	2013	Président et chef de la direction de Woodbridge	G, RH, R	100 %	–																																																																																																				
W. Edmund Clark, C.M.	75	2015	Ancien président et chef de la direction du Groupe Banque TD	G, RH	100 %	1																																																																																																				
LaVerne Council ✓	61	2022	Chef de la direction d'Emerald One	A, R	94 %	2																																																																																																				
Michael E. Daniels ✓	68	2014	Ancien vice-président principal et directeur de groupe chez IBM	A, G, RH, R	84 %	2																																																																																																				
Kirk Koenigsbauer ✓	55	2020	Chef de l'exploitation et vice-président, Microsoft	RH, R	100 %	–																																																																																																				
Deanna Oppenheimer ✓	65	2020	Fondatrice, Cameoworks	A, G	100 %	1																																																																																																				
Simon Paris ✓	53	2020	Chef de la direction, Finastra	A, G, R	100 %	1																																																																																																				
Kim M. Rivera ✓	54	2019	Chef des services juridiques et des affaires commerciales, OneTrust	A, R	100 %	1																																																																																																				
Barry Salzberg ✓	69	2015	Ancien chef de la direction mondial de Deloitte	A, G, R	100 %	–																																																																																																				
Peter J. Thomson	57	1995	Président du conseil de Woodbridge	RH	100 %	–																																																																																																				
Beth Wilson ✓	54	2022	Vice-présidente du conseil des Comptables professionnels agréés du Canada	A, RH	89 %	1																																																																																																				

Point	Recommandation du conseil à l'égard du vote																																						
3. Nomination de PricewaterhouseCoopers LLP à titre d'auditeur (page 69 de la circulaire) Nous proposons de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers LLP, notre auditeur indépendant, pour un autre exercice jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024. Notre comité d'audit est directement responsable de la surveillance de l'auditeur indépendant au cours de l'année.	✓ EN FAVEUR																																						
4. Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction (page 76 de la circulaire) Nous adopterons une résolution consultative sur la rémunération des hauts dirigeants qui est non contraignante, parfois désignée par le terme <i>say on pay</i> , qui vous donnera l'occasion de donner votre opinion sur l'approche de notre société quant à la rémunération de la haute direction, tel qu'il est décrit dans la présente circulaire.	✓ EN FAVEUR																																						
La « rémunération au rendement » est le fondement de notre philosophie de rémunération à l'égard de nos membres de la haute direction visés. Leur rémunération est principalement variable et fondée sur le rendement et s'appuie sur plusieurs mesures financières complémentaires qui sont conformes à notre stratégie pour permettre d'accroître la valeur pour les actionnaires.																																							
En 2022, la « rémunération au rendement » a continué d'être une composante clé de notre philosophie de rémunération à l'égard de nos membres de la haute direction visés. ✓ Les décisions en matière de rémunération prises en 2022 respectaient nos objectifs stratégiques – Au cours de 2022, le comité des RH du conseil d'administration a participé activement à l'examen et aux discussions portant sur la conception et l'approche de nos programmes de rémunération, de gestion des talents et de culture d'entreprise. Notre programme de rémunération pour 2022 a été conçu pour concentrer les efforts de l'organisation sur la solidité du rendement et de la croissance interne, ainsi que pour permettre à Thomson Reuters d'attirer, d'intéresser et de fidéliser les talents nécessaires à la réalisation du programme de changement de la société, qui a été mené à terme en décembre 2022 (dont il est question ci-après dans la présente circulaire). Nous sommes d'avis que notre programme de rémunération pour 2022 offrait un équilibre approprié entre le risque et les récompenses. En 2022, une tranche importante de la rémunération des hauts dirigeants était conditionnelle et liée à la fois au rendement de l'exploitation et au cours des actions. Les objectifs de notre régime incitatif représentaient notre perspective d'affaires, notre plan d'exploitation et notre stratégie à long terme publiés. Les primes de rendement annuelles étaient axées sur les objectifs de croissance pour l'exercice. Le tableau ci-dessous présente un résumé de l'information concernant la rémunération de 2022 versée à nos membres de la haute direction visés : <table><tr><th>Membre de la haute direction visé</th><th>Salaire de base</th><th>Prime de rendement annuelle cible (en espèces) – pourcentage du salaire de base</th><th>Prime de rendement à long terme (fondée sur des titres de capitaux propres) – pourcentage du salaire de base</th><th>Pourcentage « à risque »</th></tr><tr><td>Steve Hasker Président et chef de la direction</td><td>1 495 000 \$ CA (1 146 685 \$ US)</td><td>200 %</td><td>550 %</td><td>88 %</td></tr><tr><td>Mike Eastwood Chef des services financiers</td><td>925 000 \$ CA (709 487 \$ US)</td><td>125 %</td><td>225 %</td><td>78 %</td></tr><tr><td>Brian Peccarelli Ancien chef de l'exploitation, Marchés clients; ancien président, Grandes sociétés</td><td>750 000 \$ US</td><td>175 %</td><td>200 %</td><td>79 %</td></tr><tr><td>Kirsty Roth Chef de l'exploitation et des technologies</td><td>685 000 CHF (718 624 \$ US)</td><td>125 %</td><td>250 %</td><td>79 %</td></tr><tr><td>David Wong Chef des produits</td><td>792 000 \$ CA (607 475 \$ US)</td><td>125 %</td><td>225 %</td><td>78 %</td></tr></table> ✓ Notre programme de rémunération est étroitement lié à la valeur pour les actionnaires – La rémunération de nos membres de la haute direction est liée à la valeur totale pour les actionnaires et à des vecteurs financiers et stratégiques de création de valeur durable. Nous exigeons également de nos membres de la haute direction qu'ils conservent des avoirs en actions significatifs correspondant à un multiple de leur salaire de base respectif, créant ainsi un solide lien avec nos actionnaires et le succès à long terme de notre société. <table><tr><th>Membre de la haute direction visé</th><th>Lignes directrices relatives à la propriété d'actions</th></tr><tr><td>Steve Hasker</td><td>6x</td></tr><tr><td>Mike Eastwood</td><td>4x</td></tr><tr><td>Kirsty Roth et David Wong</td><td>3x*</td></tr></table> * Les lignes directrices relatives à la propriété d'actions prévoyaient un multiple de 3x pour Brian Peccarelli avant que ce dernier ne quitte Thomson Reuters le 3 avril 2023. ✓ Nous comparons la rémunération et le rendement des hauts dirigeants à ceux des sociétés de référence à l'échelle internationale avec lesquelles nous sommes en concurrence pour obtenir des clients et des talents – Le comité des RH utilise un nouveau groupe de référence à l'échelle internationale aux fins de la rémunération des hauts dirigeants. Le comité des RH utilise aussi un deuxième groupe de référence, soit un groupe de référence canadien distinct, lorsqu'il est question de comparer la rémunération des hauts dirigeants établis à Toronto. ✓ Notre programme de rémunération est conforme aux pratiques de bonne gouvernance et a reçu l'appui soutenu des actionnaires au cours des dernières années – Nos régimes et nos programmes s'appuient sur de solides principes de gouvernance. Le comité des RH peut compter sur un conseiller indépendant (FW Cook) pour les questions relatives à la rémunération des hauts		Membre de la haute direction visé	Salaire de base	Prime de rendement annuelle cible (en espèces) – pourcentage du salaire de base	Prime de rendement à long terme (fondée sur des titres de capitaux propres) – pourcentage du salaire de base	Pourcentage « à risque »	Steve Hasker Président et chef de la direction	1 495 000 \$ CA (1 146 685 \$ US)	200 %	550 %	88 %	Mike Eastwood Chef des services financiers	925 000 \$ CA (709 487 \$ US)	125 %	225 %	78 %	Brian Peccarelli Ancien chef de l'exploitation, Marchés clients; ancien président, Grandes sociétés	750 000 \$ US	175 %	200 %	79 %	Kirsty Roth Chef de l'exploitation et des technologies	685 000 CHF (718 624 \$ US)	125 %	250 %	79 %	David Wong Chef des produits	792 000 \$ CA (607 475 \$ US)	125 %	225 %	78 %	Membre de la haute direction visé	Lignes directrices relatives à la propriété d'actions	Steve Hasker	6x	Mike Eastwood	4x	Kirsty Roth et David Wong	3x*
Membre de la haute direction visé	Salaire de base	Prime de rendement annuelle cible (en espèces) – pourcentage du salaire de base	Prime de rendement à long terme (fondée sur des titres de capitaux propres) – pourcentage du salaire de base	Pourcentage « à risque »																																			
Steve Hasker Président et chef de la direction	1 495 000 \$ CA (1 146 685 \$ US)	200 %	550 %	88 %																																			
Mike Eastwood Chef des services financiers	925 000 \$ CA (709 487 \$ US)	125 %	225 %	78 %																																			
Brian Peccarelli Ancien chef de l'exploitation, Marchés clients; ancien président, Grandes sociétés	750 000 \$ US	175 %	200 %	79 %																																			
Kirsty Roth Chef de l'exploitation et des technologies	685 000 CHF (718 624 \$ US)	125 %	250 %	79 %																																			
David Wong Chef des produits	792 000 \$ CA (607 475 \$ US)	125 %	225 %	78 %																																			
Membre de la haute direction visé	Lignes directrices relatives à la propriété d'actions																																						
Steve Hasker	6x																																						
Mike Eastwood	4x																																						
Kirsty Roth et David Wong	3x*																																						

Point	Recommandation du conseil à l'égard du vote
dirigeants. Tout au long de l'année, nous faisons également participer nos actionnaires lorsqu'il est question de rémunération et nous soumettons chaque année une résolution consultative sur la rémunération à l'occasion de notre assemblée annuelle des actionnaires. Au cours des cinq dernières années, une moyenne d'environ 97 % des droits de vote exercés étaient « en faveur » de nos résolutions consultatives sur la rémunération. ✓ Nous ne croyons pas avoir de pratiques problématiques en matière de rémunération et le risque est pris en compte dans nos programmes de rémunération – Le conseiller indépendant du comité des RH examine notre programme de rémunération afin d'évaluer dans quelle mesure il incite à la prise de risques dans le contexte de notre profil de risque à l'échelle de l'entreprise et des pratiques exemplaires du marché. Sur le fondement d'un examen du conseiller indépendant, le comité des RH a conclu que nos programmes ne sont pas susceptibles d'inciter la prise de risques excessifs et qu'ils comprennent des mesures de protection efficaces afin de limiter le risque lié au programme de rémunération. Ce que nous faisons ✓ le comité des RH se compose d'une majorité d'administrateurs indépendants et fait appel aux services d'un conseiller indépendant en rémunération de la haute direction pour évaluer nos programmes de rémunération de la haute direction; ✓ l'essentiel de la rémunération d'un membre de la haute direction repose sur des occasions de rendement à long terme, les occasions de rendement à court terme ayant une importance moindre; ✓ la composante du salaire de base de la rémunération de chaque membre de la haute direction est fixe; ✓ notre comité des RH examine et détermine chaque année la conception des attributions et il existe des principes et des procédures de la direction pour l'approbation des changements apportés à la conception et aux objectifs de rendement; ✓ le comité des RH examine les critères de rendement des mesures financières utilisées dans nos primes de rendement, y compris les montants minimal, cible et maximal, afin de s'assurer qu'ils soient stimulants tout en pouvant être atteints; les critères de rendement sont harmonisés avec les objectifs stratégiques de la société; ✓ le calcul de nos primes de rendement est effectué en fonction de différentes mesures de rendement financier et ne se fonde pas sur une seule mesure; chaque mesure est assortie d'objectifs minimal, cible et maximal qui correspondent à des montants de paiement définis au préalable; ✓ nos primes de rendement annuelles et nos unités d'actions incessibles liées au rendement (les « UAIR ») émises dans le cadre des primes de rendement à long terme sont plafonnées; ✓ notre comité des RH a le pouvoir de faire des rajustements, notamment afin de favoriser l'équité, aux primes de rendement pouvant être versées, selon qu'il le juge à-propos; ✓ nous disposons de lignes directrices relatives à la propriété d'actions fermes pour nos membres de la haute direction qui harmonisent davantage leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires à long terme; ✓ nous nous sommes dotés d'une politique de recouvrement (ou de récupération) qui nous permet d'obtenir un remboursement auprès du chef de la direction et de tous les autres membres de la haute direction dans certaines circonstances. Ce que nous ne faisons pas ✗ il est interdit aux membres de la haute direction de couvrir ou de donner en gage des actions de la société; ✗ nous n'offrons pas de droits en cas de changement de contrôle s'il n'y a qu'un seul critère de déclenchement ni de majoration aux fins de la taxe d'accise; ✗ nous ne garantissons pas de versements minimaux dans le cadre de nos régimes incitatifs ni d'acquisition minimale de droits relatifs aux attributions de titres de capitaux propres; ✗ nous ne garantissons pas d'augmentation des salaires de base ni la possibilité de recevoir des primes de rendement cibles; ✗ nous ne rajustons pas le prix des options d'achat d'actions, nous n'accordons pas d'options d'achat d'actions successives et nous ne procédons pas à des opérations à ressort (spring load) afin de permettre aux bénéficiaires de celles-ci de profiter de la publication d'informations confidentielles; ✗ nous n'incluons pas les UAI dont les droits n'ont pas été acquis ni les options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis ou non dans le calcul des lignes directrices relatives à la propriété d'actions; ✗ nous n'offrons pas des avantages indirects excessifs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la circulaire.	
5. Plan d'arrangement (pages 121 et B-1 de la circulaire) Examiner, conformément à une ordonnance provisoire de la Cour datée du 21 avril 2023, et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver, avec ou sans modification, une résolution spéciale visant à approuver l'arrangement décrit dans la présente circulaire en vertu de l'article 182 de la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> (Ontario), aux termes duquel Thomson Reuters Corporation (i) effectuera une distribution en espèces de 4,67 \$ US par action ordinaire, ou environ 2,2 milliards de dollars américains au total et (ii) regroupera ses actions ordinaires en circulation (ou un « fractionnement inversé d'actions ») sur une base proportionnelle à la distribution en espèces.	✓ EN FAVEUR

Point	Recommandation du conseil à l'égard du vote
6. Divers Si d'autres points sont dûment soumis devant l'assemblée (ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report), les actionnaires seront invités à voter. Nous n'avons connaissance d'aucun autre point inscrit à l'ordre du jour à l'heure actuelle.	S.O.
Nous avons reçu une proposition d'actionnaires pour examen à l'assemblée. Par suite d'une discussion constructive avec notre société et compte tenu de nos progrès, de nos travaux en cours et de nos engagements dans ce domaine, l'actionnaire en question a accepté de ne pas soumettre sa proposition au vote lors de l'assemblée. Nous avons accepté d'inclure la proposition dans la présente circulaire à titre informatif seulement. La proposition et l'exposé à l'appui s'y rapportant sont reproduits à l'annexe F de la présente circulaire et sont accompagnés de la réponse de notre société. Cette proposition ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de l'assemblée.	

Renseignements sur le vote et façon d'assister à l'assemblée

Comment se déroulera l'assemblée?

Nous tiendrons l'assemblée des actionnaires sous une forme uniquement virtuelle, qui sera retransmise en direct sur le Web. Les actionnaires auront la possibilité d'y assister, de soumettre ou de poser des questions et de voter en temps réel sur une plateforme Internet, quelles que soient leur situation géographique et leur propriété d'actions. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne.

Qui peut voter à l'assemblée?

Si vous déteniez des actions ordinaires à 17 h (heure avancée de l'Est) le 21 avril 2023 (la « date de clôture des registres »), vous avez le droit de voter à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Chaque action donne droit à un vote. En date du 21 avril 2023, il y avait 470 972 647 actions ordinaires en circulation.

Nous avons également 6 000 000 d'actions privilégiées de série II en circulation, mais elles ne sont pas assorties de droits de vote à l'assemblée.

Quel est le nombre de voix requis pour l'approbation des points à l'ordre du jour?

L'approbation de chaque point à l'ordre du jour, sauf l'opération de redistribution de trésorerie, requiert la majorité simple (plus de 50 %) des voix exprimées pendant l'assemblée en ligne ou par procuration. La résolution spéciale visant à approuver l'opération de redistribution de trésorerie doit être adoptée à la majorité d'au moins les deux tiers (plus de 66,6 %) des voix exprimées par les actionnaires pendant l'assemblée en ligne ou par procuration.

Woodbridge, l'actionnaire principal et contrôlant de Thomson Reuters, avait la propriété véritable d'environ 69 % de nos actions ordinaires en circulation le 21 avril 2023. Woodbridge a informé la société de son intention de voter EN FAVEUR de chaque point à l'ordre du jour conformément aux recommandations du conseil d'administration.

Nous avons une politique relative à la majorité des voix qui s'applique à l'élection des administrateurs au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires. Cela signifie que si un administrateur reçoit plus de votes d'abstention que de votes favorables à l'assemblée, il doit remettre immédiatement sa démission au président du conseil. Celle-ci prendra effet si elle est acceptée par le conseil. Le comité de gouvernance d'entreprise examinera l'offre de démission d'un administrateur et formulera une recommandation au conseil quant à l'opportunité de l'accepter. Le conseil acceptera les démissions, sauf dans certains cas exceptionnels. Le conseil aura 90 jours, à compter de l'assemblée annuelle, pour prendre la décision d'accepter ou de refuser la démission et pour annoncer, par voie de communiqué de presse, s'il accepte ou refuse la démission (y compris les raisons du refus de la démission, le cas échéant). Comme Woodbridge a indiqué son intention de voter EN FAVEUR de l'élection de chaque candidat à un poste d'administrateur, chacun d'eux recevra plus de la majorité des voix exprimées à l'assemblée.

Comment puis-je voter?

Vous avez deux choix : vous pouvez voter par procuration, ou vous pouvez assister à l'assemblée qui se déroulera sous une forme uniquement virtuelle et voter en ligne au cours de celle-ci par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct. Le processus de vote est différent dans chaque cas. Il diffère également pour les actionnaires inscrits et non inscrits.

Vous devriez d'abord déterminer si vous êtes un actionnaire inscrit ou un actionnaire non inscrit de nos actions ordinaires. La plupart de nos actionnaires sont des actionnaires non inscrits.

- Vous êtes un **actionnaire inscrit** si votre nom figure directement sur vos certificats d'actions ou si vous détenez vos actions ordinaires sous forme d'inscription en compte au moyen du système d'inscription direct dans les registres de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada.
- Vous êtes un **actionnaire non inscrit** si vous détenez vos actions indirectement et que celles-ci sont inscrites au nom d'un intermédiaire. Par exemple, vous êtes un actionnaire non inscrit si :
 - vos actions ordinaires sont détenues au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs mobilières, d'un fiduciaire ou d'un dépositaire;
 - vous détenez des titres de dépôt représentant nos actions ordinaires par l'intermédiaire de Computershare Company Nominees Limited à titre de prête-nom et de dépositaire.

Les actionnaires non inscrits sont parfois appelés des « propriétaires véritables ».

Comment puis-je assister et participer à l'assemblée?

Nous tiendrons l'assemblée des actionnaires sous une forme uniquement virtuelle, qui sera retransmise en direct sur le Web. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne.

La façon dont vous voterez dépendra du fait que vous soyez un actionnaire inscrit ou non inscrit (comme il est indiqué ci-dessus).

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) pourront assister à l'assemblée en ligne et y voter. Les invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir) peuvent se connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Les invités pourront écouter l'assemblée mais ne pourront pas y voter.

Des renseignements supplémentaires sur la manière de participer à l'assemblée sont fournis dans le guide de l'utilisateur pour l'assemblée générale annuelle virtuelle, lequel est joint à la présente circulaire et est disponible sur notre site Web.

Si vous assistez à l'assemblée, il est de votre responsabilité d'être connecté à l'Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

Actionnaires inscrits	Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure directement sur vos certificats d'actions ou si vous détenez vos actions ordinaires sous forme d'inscription en compte au moyen du système d'inscription direct dans les registres de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada.
Si vous souhaitez voter par procuration avant l'assemblée	Vous pouvez autoriser nos administrateurs qui sont nommés dans le formulaire de procuration ci-joint à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à titre de fondés de pouvoir. Vous pouvez donner vos instructions de vote par Internet, par la poste ou par téléphone. Veuillez vous reporter à votre formulaire de procuration pour obtenir les instructions pertinentes.
Si vous souhaitez assister à l'assemblée et y voter	Vous pouvez voter à l'assemblée en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée, comme il est décrit ci-dessous. Ne remplissez pas ni ne retournez le formulaire de procuration puisque votre vote sera compté à l'assemblée. Si vous souhaitez exercer votre droit de vote rattaché aux actions ordinaires au nom d'une personne morale, cette personne doit soumettre un formulaire de procuration dûment signé à Société de fiducie Computershare du Canada avant la fin du délai limite qui vous désigne afin d'exercer le droit de vote rattaché aux actions ordinaires pour son compte. Suivez les instructions ci-dessous pour désigner un fondé de pouvoir, le cas échéant. Veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Connectez-vous en ligne à l'adresse www.tr.com/agm2023. Nous vous recommandons de vous connecter à l'assemblée au moins 15 minutes avant le début de celle-ci. 2. Cliquez sur « Actionnaire ». 3. Entrez votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur. Le numéro de contrôle se trouve sur votre formulaire de procuration ou dans l'avis que vous avez reçu par courriel de Société de fiducie Computershare du Canada. 4. Entrez le mot de passe tri2023 (sensible à la casse). 5. Suivez les instructions pour voir l'assemblée et voter lorsque cela vous est demandé. Une fois que vous vous serez connecté à l'assemblée et que vous aurez accepté les modalités, tous les droits de vote que vous exercerez à l'assemblée révoqueront toute procuration que vous aurez précédemment soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration précédemment soumise, vous ne devez pas voter pendant l'assemblée.
Si vous souhaitez désigner un tiers comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée et y voter	Vous pouvez désigner une autre personne (autre que nos administrateurs qui sont nommés sur votre formulaire de procuration) à titre de fondé de pouvoir pour qu'elle vous représente à l'assemblée et y exerce les droits de vote rattachés à vos actions. Si vous choisissez cette option, vous devez soumettre votre formulaire de procuration désignant le tiers ET inscrire le fondé de pouvoir tiers comme décrit ci-dessous. L'inscription de votre fondé de pouvoir constitue une étape supplémentaire à compléter APRÈS que vous avez soumis votre formulaire de procuration. Si votre fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour assister, participer ou voter à l'assemblée. Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir; cette personne ne doit pas nécessairement être un autre actionnaire.

	Veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Soumettez votre formulaire de procuration – Pour désigner un fondé de pouvoir tiers, inscrivez le nom de cette personne dans l'espace prévu à cet effet dans le formulaire de procuration. Suivez les instructions indiquant comment soumettre le formulaire de procuration. Cette étape doit être complétée avant d'inscrire le fondé de pouvoir à l'étape 2 ci-dessous. 2. Inscrivez votre fondé de pouvoir – Pour inscrire un tiers comme fondé de pouvoir, vous DEVEZ visiter le www.computershare.com/ThomsonReuters avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 12 juin 2023 et fournir à Société de fiducie Computershare du Canada les coordonnées requises du fondé de pouvoir afin que Société de fiducie Computershare du Canada puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courriel peu après cette date limite. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront pas poser de questions ni voter à l'assemblée, mais ils pourront y participer en tant qu'invités. Si vous souhaitez désigner plus d'un fondé de pouvoir afin que chacun d'entre eux vote pour un sous-ensemble de vos actions, vous devez soumettre votre procuration par la poste en indiquant le nombre d'actions sur lesquelles chaque fondé de pouvoir doit voter, et également compléter l'étape 2 ci-dessus.
Si vous souhaitez assister à l'assemblée en tant qu'invité	Les invités peuvent se connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Les invités peuvent écouter l'assemblée mais ne peuvent pas soumettre ou poser de questions ni voter lors de l'assemblée. Veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Connectez-vous en ligne à l'adresse www.tr.com/agm2023. Nous vous recommandons de vous connecter à l'assemblée au moins 15 minutes avant le début de celle-ci. 2. Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.
Date limite pour retourner votre formulaire de procuration	Votre procuration dûment remplie doit être reçue par Société de fiducie Computershare du Canada avant 17 h (heure avancée de l'Est) le lundi 12 juin 2023.

Actionnaires non inscrits	Vous êtes un actionnaire non inscrit si vous détenez vos actions indirectement et que celles-ci sont inscrites au nom d'un intermédiaire. Par exemple, vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier en valeurs mobilières, d'un fiduciaire ou d'un dépositaire; ou vous détenez des titres de dépôt représentant nos actions ordinaires par l'intermédiaire de Computershare Company Nominees Limited à titre de prête-nom et de dépositaire. Les actionnaires non inscrits sont parfois appelés des « propriétaires véritables ».
Si vous souhaitez voter par procuration avant l'assemblée	Si vous êtes un actionnaire non inscrit qui reçoit un formulaire de procuration ou d'instructions de vote, vous devriez suivre les instructions de votre intermédiaire pour remplir le formulaire. Les porteurs de titres de dépôt recevront un formulaire d'instructions de vote ou de directives de Computershare Investor Services PLC.
Si vous souhaitez assister à l'assemblée et y voter	Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous souhaitez poser des questions ou voter à l'assemblée, vous devez d'abord vous désigner comme fondé de pouvoir, puis vous inscrire également auprès de Société de fiducie Computershare du Canada. Cela est dû au fait que notre société et notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, n'ont pas de registre des actionnaires non inscrits de la société. Par conséquent, nous n'aurions aucune connaissance de vos participations ou de votre droit de vote, sauf si vous vous désignez vous-même comme fondé de pouvoir. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous ne vous désignez pas comme fondé de pouvoir, vous pouvez tout de même assister à l'assemblée virtuelle en tant qu'invité, mais vous ne pourrez pas y soumettre ni poser de questions ni y voter. Veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Pour vous désigner en tant que fondé de pouvoir, inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cet effet dans le formulaire d'instructions de vote. Ne remplissez pas vos instructions de vote. Suivez les instructions en soumettant le formulaire d'instructions de vote avant la date limite appropriée, car les instructions et la date limite peuvent varier selon

	l'intermédiaire. Il est important que vous respectiez les instructions relatives à la signature et au retour fournies par votre intermédiaire. Cette étape doit être complétée avant d'inscrire le fondé de pouvoir à l'étape 2 ci-dessous. 2. Pour vous inscrire en tant que fondé de pouvoir, vous devez visiter le www.computershare.com/ThomsonReuters avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 12 juin 2023 et fournir à Société de fiducie Computershare du Canada vos coordonnées requises afin que Société de fiducie Computershare du Canada puisse vous fournir un nom d'utilisateur par courriel peu après cette date limite. Sans nom d'utilisateur, vous ne pourrez pas voter à l'assemblée, mais vous pourrez y participer en tant qu'invité. 3. Connectez-vous en ligne à l'adresse www.tr.com/agm2023. Nous vous recommandons de vous connecter à l'assemblée au moins 15 minutes avant le début de celle-ci. 4. Cliquez sur « Actionnaire ». 5. Entrez le nom d'utilisateur qui vous a été fourni par Société de fiducie Computershare du Canada. 6. Entrez le mot de passe tri2023 (sensible à la casse). 7. Suivez les instructions pour voir l'assemblée et voter lorsque cela vous est demandé. Si vous êtes un actionnaire non inscrit situé aux États-Unis et que vous souhaitez vous désigner comme fondé de pouvoir, outre les étapes ci-dessus, vous devez d'abord obtenir une procuration légale valide auprès de votre intermédiaire. Pour ce faire, veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Suivez les instructions de votre intermédiaire jointes au formulaire de procuration légale et au formulaire d'instructions de vote qui vous ont été envoyés, ou communiquez avec votre intermédiaire pour demander un formulaire de procuration légale ou une procuration légale si vous n'en avez pas reçu. 2. Après que vous avez reçu une procuration légale valide de votre intermédiaire, vous devez ensuite la soumettre à Société de fiducie Computershare du Canada. Vous pouvez envoyer la procuration légale soit par courriel à uslegalproxy@computershare.com, soit par messenger à Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention de : Service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada. Dans les deux cas, la procuration légale doit porter la mention « Procuration légale » et être reçue au plus tard à la date limite du vote fixée à 17 h (heure avancée de l'Est) le lundi 12 juin 2023. 3. Société de fiducie Computershare du Canada fournira aux fondés de pouvoir dûment nommés un nom d'utilisateur par courriel après la date limite du vote. Veuillez noter que vous devez inscrire votre désignation en tant que fondé de pouvoir à l'adresse www.computershare.com/ThomsonReuters comme il est indiqué ci-dessus.
Si vous souhaitez désigner un tiers comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée et y voter	Vous pouvez désigner une autre personne (autre que nos administrateurs qui sont nommés dans votre formulaire d'instructions de vote) à titre de fondé de pouvoir pour qu'elle vous représente à l'assemblée et y exerce les droits de vote rattachés à vos actions. Si vous choisissez cette option, vous devez soumettre votre formulaire d'instructions de vote désignant le tiers ET inscrire le fondé de pouvoir tiers comme il est décrit ci-dessous. L'inscription de votre fondé de pouvoir constitue une étape supplémentaire à compléter APRÈS que vous avez soumis votre formulaire d'instructions de vote. Si votre fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour assister, participer ou voter à l'assemblée. Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir; cette personne ne doit pas nécessairement être un autre actionnaire. Veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Soumettez votre formulaire d'instructions de vote – Pour désigner un fondé de pouvoir tiers, inscrivez le nom de cette personne dans l'espace prévu à cet effet dans le formulaire d'instructions de vote. Suivez les instructions en soumettant le formulaire d'instructions de vote avant la date limite appropriée, car les instructions et la date limite peuvent varier selon l'intermédiaire. Il est important que vous respectiez les instructions relatives à la signature et au retour fournies par votre intermédiaire. Cette étape doit être complétée avant d'inscrire le fondé de pouvoir à l'étape 2 ci-dessous.

	2. Inscrivez votre fondé de pouvoir – Pour inscrire une autre personne en tant que fondé de pouvoir, vous DEVEZ visiter le www.computershare.com/ThomsonReuters avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 12 juin 2023 et fournir à Société de fiducie Computershare du Canada les coordonnées requises du fondé de pouvoir afin que Société de fiducie Computershare du Canada puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courriel peu après cette date limite. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront pas voter à l'assemblée, mais ils pourront y participer en tant qu'invités. Si vous êtes un actionnaire non inscrit situé aux États-Unis et que vous souhaitez désigner un tiers comme fondé de pouvoir, outre les étapes ci-dessus, vous devez d'abord obtenir une procuration légale valide auprès de votre intermédiaire. Pour ce faire, veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Suivez les instructions de votre intermédiaire jointes au formulaire de procuration légale et au formulaire d'instructions de vote qui vous ont été envoyés, ou communiquez avec votre intermédiaire pour demander un formulaire de procuration légale ou une procuration légale si vous n'en avez pas reçu. 2. Après que vous avez reçu une procuration légale valide de votre intermédiaire, vous devez ensuite la soumettre à Société de fiducie Computershare du Canada. Vous pouvez envoyer la procuration légale soit par courriel à uslegalproxy@computershare.com, soit par messenger à Société de fiducie Computershare du Canada, à l'attention de : Service des procurations, 8th Floor, 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada. Dans les deux cas, la procuration légale doit porter la mention « Procuration légale » et être reçue au plus tard à la date limite du vote fixée à 17 h (heure avancée de l'Est) le lundi 12 juin 2023. 3. Société de fiducie Computershare du Canada fournira aux fondés de pouvoir dûment nommés un nom d'utilisateur par courriel après la date limite du vote. Veuillez noter que vous devez inscrire la désignation du tiers en tant que fondé de pouvoir à l'adresse www.computershare.com/ThomsonReuters comme il est indiqué ci-dessus.
Si vous souhaitez assister à l'assemblée en tant qu'invité	Les invités, y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir, peuvent se connecter à l'assemblée comme il est indiqué ci-dessous. Les invités peuvent écouter l'assemblée mais ne peuvent pas soumettre ou poser de questions ni voter lors de l'assemblée. Veuillez suivre les étapes ci-après : 1. Connectez-vous en ligne à l'adresse www.tr.com/agm2023. Nous vous recommandons de vous connecter à l'assemblée au moins 15 minutes avant le début de celle-ci. 2. Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.
Date limite pour retourner votre formulaire	Veuillez consulter votre formulaire d'instructions de vote pour connaître la date limite précise. Votre intermédiaire devra avoir reçu vos instructions de vote suffisamment longtemps avant la date limite de procuration afin de lui permettre de donner suite à vos instructions avant la date limite.

Comment puis-je soumettre ou poser des questions à l'assemblée?

Par écrit (clavardage)

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés en tant que fondés de pouvoir) qui participent à l'assemblée peuvent poser des questions par l'intermédiaire du site Web utilisé pour l'assemblée en soumettant leurs questions par écrit. Veuillez sélectionner l'onglet messages et taper votre question à l'intérieur de la boîte au haut de l'écran. Lorsque vous avez terminé, appuyez sur la flèche « envoyer » à la droite de la boîte afin de soumettre votre question.

Par téléphone

Pendant l'assemblée, les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment nommés en tant que fondés de pouvoir) pourront également poser des questions par téléphone. À cette fin, veuillez transmettre votre numéro de téléphone ainsi que l'objet à partir de l'onglet messages (de la manière décrite ci-dessus) et la plateforme LUMI vous appellera pour vous joindre à l'assemblée pendant la période de questions et réponses de l'assemblée.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés en tant que fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités mais ne pourront pas soumettre ou poser de questions lors de celle-ci.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également soumettre vos questions par écrit avant la tenue de l'assemblée par courriel à investor.relations@tr.com; vos questions seront traitées pendant la période de questions et réponses.

Autres questions et réponses

Puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions en remplissant l'avis et en le retournant?

Non. L'avis indique les points soumis au vote à l'assemblée, mais vous ne pouvez pas exercer vos droits de vote en écrivant sur l'avis et en le retournant. L'avis contient des instructions sur la façon de voter.

Quelle est la date limite pour la réception de ma procuration ou de mes instructions de vote?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre procuration doit être reçue au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le lundi 12 juin 2023.

Les actionnaires non inscrits pourraient être soumis à un délai plus court, tel qu'il est précisé dans la procuration ou les instructions de vote.

Si l'assemblée est ajournée ou reportée, les procurations ou instructions de vote doivent être reçues au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.

Si je nomme un fondé de pouvoir, de quelle façon seront exercés les droits de vote rattachés à mes actions?

Si vous avez dûment rempli et retourné un formulaire de procuration, votre fondé de pouvoir devra exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon vos instructions à l'égard de chaque point. Si vous n'avez pas précisé la manière dont vous voudriez que soient exercés vos droits de vote à l'égard d'un point en particulier, votre fondé de pouvoir pourra les exercer comme bon lui semble. **Si vous avez désigné nos administrateurs nommés dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote en tant que vos fondés de pouvoir et que vous n'avez pas précisé la manière dont vous voudriez que soient exercés les droits de vote rattachés à vos actions, ceux-ci seront exercés EN FAVEUR de chacun des points décrits dans la présente circulaire.**

Que se passe-t-il si des modifications sont apportées à l'ordre du jour ou si d'autres points sont dûment soumis à l'assemblée?

Votre fondé de pouvoir aura le pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions comme bon lui semble. En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucun autre point qui pourraient être apportés ou soumis à l'assemblée.

Si je change d'avis comment puis-je révoquer ma procuration ou mes instructions de vote?

Actionnaires non inscrits

Vous pouvez révoquer votre procuration en envoyant un avis écrit à votre intermédiaire, pourvu que ce dernier le reçoive au moins sept jours avant l'assemblée (ou en suivant les instructions qu'il vous aura fournies). Cela lui donnera le temps de soumettre votre révocation à Société de fiducie Computershare du Canada. Si votre révocation n'est pas reçue dans ce délai, votre intermédiaire n'est pas tenu d'y donner suite.

Actionnaires inscrits

Vous pouvez révoquer votre procuration ou vos instructions de vote de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en remplissant et en signant un formulaire de procuration portant une date ultérieure à celle du formulaire de procuration que vous avez déjà retourné et en le remettant à Société de fiducie Computershare du Canada au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le lundi 12 juin 2023. Si l'assemblée est ajournée ou reportée, le formulaire de procuration doit être reçu au plus tard 48 heures avant l'assemblée ajournée ou reportée;
- en remplissant une déclaration signée par vous-même ou par votre mandataire autorisé par écrit révoquant vos instructions, et en la remettant :
 - aux bureaux de Société de fiducie Computershare du Canada en tout temps avant 17 h (heure avancée de l'Est) le mardi 13 juin 2023. Si l'assemblée est ajournée ou reportée, le formulaire de procuration doit être reçu au plus tard à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement l'assemblée ajournée ou reportée;
 - au président de l'assemblée avant le début de l'assemblée;
 - de toute autre manière autorisée par la loi.

- Si vous vous servez de votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur pour vous connecter à l'assemblée et que vous acceptez les modalités, tous les droits de vote que vous exercerez à l'assemblée révoqueront toute procuration que vous aurez précédemment soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration précédemment soumise, vous ne devez pas voter pendant l'assemblée.

De quelle façon puis-je communiquer avec Société de fiducie Computershare du Canada ou Services aux investisseurs Computershare inc. si j'ai des questions?

Vous pouvez communiquer directement avec Société de fiducie Computershare du Canada ou avec Services aux investisseurs Computershare inc. aux numéros suivants :

Canada et les États-Unis	1-800-564-6253
Autres pays	1-514-982-7555

Qui sollicite ma procuration et distribue les documents de procuration?

La direction et les administrateurs de Thomson Reuters peuvent solliciter votre procuration en vue de s'en servir à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Notre direction et nos administrateurs peuvent solliciter des procurations par la poste et en personne. Nous prenons en charge tous les frais de la sollicitation. Des intermédiaires feront la distribution des documents de procuration directement aux propriétaires véritables non opposés pour notre compte. Nous payons des intermédiaires pour qu'ils envoient les documents de procuration aux propriétaires véritables non opposés et aux propriétaires véritables opposés.

Est-ce que mon vote est confidentiel?

Oui. Notre agent chargé de la tenue des registres, Société de fiducie Computershare du Canada, dépouille les procurations et procède au décompte des voix exprimées à l'assemblée par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct afin d'assurer la confidentialité des votes de chacun des actionnaires. Les procurations nous sont soumises uniquement lorsqu'un actionnaire entend de toute évidence communiquer avec la direction, lorsque la validité d'une procuration est mise en cause ou lorsqu'il est nécessaire de le faire pour respecter les exigences légales applicables.

Résultats de vote

À la suite de l'assemblée, nous publierons les résultats de vote sous l'onglet « Investor Relations » (relations avec les investisseurs) de notre site Web, à l'adresse www.tr.com. Nous déposerons également les résultats auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com, et de la SEC, au www.sec.gov. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Renseignements supplémentaires » de la présente circulaire.

À qui dois-je m'adresser si j'ai besoin d'assistance technique concernant l'assemblée?

Si vous éprouvez des difficultés avec la plateforme virtuelle le jour de l'assemblée, veuillez consulter le site www.lumiglobal.com/faq pour prendre connaissance des questions fréquemment posées et cliquez sur le bouton d'assistance pour obtenir de l'aide.

Opération de redistribution de trésorerie

Le présent résumé est fourni uniquement à titre indicatif et doit être lu conjointement avec les renseignements plus détaillés et les dispositions qui figurent ailleurs dans la présente circulaire, et il est donné sous réserve de ces renseignements. Certains termes clés employés dans le présent sommaire sont définis dans le glossaire.

Quelles sont les dates clés pour l'opération de redistribution de trésorerie?

Nous prévoyons que les événements clés ci-dessous se produiront aux heures et aux dates indiquées ci-après ou vers celles-ci. Toutes les heures sont données selon l'heure avancée de l'Est.

• Date limite d'exclusion (pour les actionnaires inscrits)*	Le 13 juin 2023 à 17 h
• Assemblée des actionnaires	Le 14 juin 2023 à 12 h
• Demande d'ordonnance définitive auprès de la Cour	Le 16 juin 2023 à 10 h
• Établissement du ratio de regroupement des actions	Le 22 juin 2023 après 16 h
• Date et heure de prise d'effet	Le 23 juin 2023 à 03 h 01

* La date limite d'exclusion pour les actionnaires non inscrits devrait être antérieure aux date et heure indiquées, tel qu'il est précisé par les intermédiaires de ces actionnaires.

Quelles questions particulières seront à l'ordre du jour de l'assemblée?

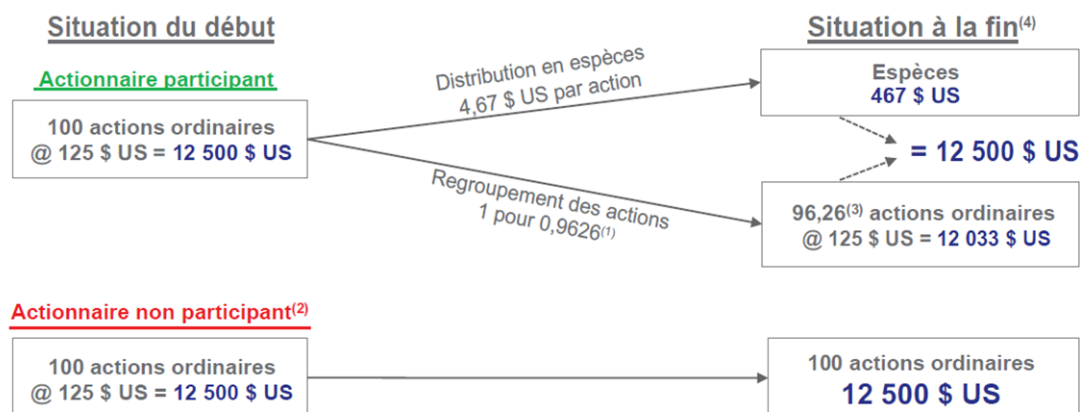
En plus des autres points à l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires examineront à l'assemblée une résolution spéciale (reproduite à l'annexe B de la présente circulaire) visant à approuver l'opération de redistribution de trésorerie, laquelle consiste en une distribution en espèces de 4,67 \$ US par action ordinaire et en un regroupement de nos actions ordinaires en circulation (ou un « fractionnement inversé d'actions ») sur une base proportionnelle à la distribution en espèces.

Pourquoi proposons-nous l'opération de redistribution de trésorerie?

En janvier 2021, nous avons mené à terme l'opération visant LSEG. Au fil de la négociation de cette opération et après sa conclusion, la direction a discuté des emplois possibles du produit d'une éventuelle vente des actions de LSEG avec le conseil d'administration lors de réunions régulières. Nous avons garanti à nos actionnaires que le produit d'une telle vente serait utilisé pour saisir des occasions à l'interne et à l'externe dans des secteurs clés de croissance et pour procurer des rendements aux actionnaires. Nous proposons maintenant l'opération de redistribution de trésorerie pour remettre à nos actionnaires 2,2 milliards de dollars américains du produit brut tiré des ventes d'actions de LSEG.

Quelle incidence l'opération de redistribution de trésorerie aura-t-elle sur mes actions?

Vous recevrez une distribution en espèces de 4,67 \$ US pour chaque action que vous détenez, et vos actions seront regroupées sur une base proportionnelle à la distribution en espèces. Les actionnaires admissibles à l'exclusion peuvent s'exclure de l'opération, comme il est expliqué dans la présente circulaire. Les actions privilégiées, série II de Thomson Reuters ne seront pas visées par l'opération de redistribution de trésorerie.



- (1) Le ratio de regroupement des actions utilisé dans cet exemple est donné à titre indicatif seulement. Le ratio de regroupement des actions réel sera fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au NYSE pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la prise d'effet de la redistribution de trésorerie. Le ratio utilisé dans cet exemple est fondé sur un cours de l'action de 125 \$ US.
- (2) Comme il est indiqué plus haut, seuls les actionnaires ne résidant pas au Canada qui sont assujettis à l'impôt (ce qui inclut les actionnaires résidant aux États-Unis et d'autres personnes assujettis à l'impôt) pourront s'exclure de l'opération.
- (3) Aucune fraction d'action ne sera émise dans le cadre de l'opération, sous réserve de certaines exceptions, qui sont mentionnées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Les actionnaires recevront en espèces la valeur de toute fraction d'action.
- (4) Cet exemple ne tient pas compte des incidences fiscales pour les actionnaires.

Le montant de la distribution en espèces et toute somme en espèces payable au titre d'une fraction d'action à laquelle un actionnaire a droit seront libellés en dollars américains. Les services de change du dépositaire seront utilisés pour convertir le paiement de ces sommes en fonction de l'adresse de chaque actionnaire participant inscrit figurant dans les registres. Pour plus de renseignements, se reporter ci-après à la rubrique « Modalités de l'arrangement — Procédure d'échange — Monnaie » de la présente circulaire.

Que dois-je faire pour participer à l'opération de redistribution de trésorerie?

La participation sera obligatoire pour tous les actionnaires, mais les actionnaires admissibles à l'exclusion auront le droit de s'en exclure.

Si vous êtes un *actionnaire participant inscrit* détenant un ou plusieurs certificats d'actions matériels en votre propre nom, vos certificats d'actions devront être mis à jour pour tenir compte du regroupement des actions. Sauf indication contraire dans votre lettre d'envoi, vous recevrez un nouveau relevé du système d'inscription direct au lieu d'un nouveau certificat d'actions matériel faisant état du regroupement des actions. Pour recevoir un ou des relevés du système d'inscription direct ou certificats d'actions, vous devez remettre votre ou vos certificats d'actions actuels, accompagnés d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée et des autres documents et instruments que le dépositaire ou notre société peuvent exiger, à Services aux investisseurs Computershare inc., à l'adresse indiquée à la question « Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions? ». Si vous êtes un actionnaire participant

inscrit et que vous détenez vos actions sous forme d'inscription en compte au moyen du système d'inscription direct, vous n'êtes pas tenu de remettre une lettre d'envoi. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, mettra à jour votre dossier dans le système d'inscription direct en y indiquant le nombre d'actions que vous avez le droit de recevoir par suite du regroupement des actions.

Si vous êtes un *actionnaire participant non inscrit* détenant indirectement des actions inscrites au nom d'un intermédiaire (tel qu'un courtier en placement, un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie, un prête-nom ou un autre intermédiaire, ou Computershare Company Nominees Limited, à titre de prête-nom et de dépositaire), votre intermédiaire inscrira le regroupement des actions en votre nom. Vous devriez communiquer avec celui-ci si vous avez des questions concernant cette démarche.

Si vous êtes un *actionnaire exclu non inscrit ou inscrit*, veuillez vous reporter ci-dessous aux questions « Qui peut s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie et pour quelles raisons? » et « Si je suis un actionnaire admissible à l'exclusion, que dois-je faire pour m'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie? ».

Quelles sont les incidences fiscales de l'opération de redistribution de trésorerie?

Pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, l'opération de redistribution de trésorerie ne devrait pas donner lieu à un dividende sur les actions ordinaires pour un actionnaire, tant un actionnaire résidant au Canada qu'un actionnaire ne résidant pas au Canada. Pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral canadien, l'opération de redistribution de trésorerie ne donnera généralement pas lieu à un gain en capital sur les actions ordinaires, à moins que la somme en espèces reçue par un actionnaire participant ne soit supérieure au prix de base rajusté des actions ordinaires pour l'actionnaire participant. Dans un tel cas, un actionnaire ne résidant pas au Canada ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral canadien, à moins que les actions ordinaires ne constituent des « biens canadiens imposables » pour cet actionnaire. Les actionnaires exclus qui ne participent pas à l'opération de redistribution de trésorerie ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral canadien du fait uniquement de la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie.

Pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, l'opération de redistribution de trésorerie sera généralement traitée, dans le cas d'un porteur américain participant (au sens donné à ce terme à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales américaines » de la présente circulaire), comme a) une vente ou un échange admissible au traitement fiscal des gains en capital ou des pertes en capital, ou b) une distribution à l'égard des actions ordinaires, selon les circonstances. Sous réserve de certaines hypothèses, les actionnaires exclus qui ne participent pas à l'opération de redistribution de trésorerie ne devraient pas être assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral américain du fait uniquement de la réalisation d'une telle opération.

Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes et incidences fiscales fédérales américaines sont énoncées en termes généraux à la rubrique « Incidences fiscales » de la présente circulaire. Les actionnaires sont priés d'examiner attentivement les incidences fiscales découlant de la participation à l'opération de redistribution de trésorerie et de consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.

Le présent document ne traite pas des incidences fiscales pour les actionnaires assujettis à l'impôt dans des territoires autres que le Canada et les États-Unis. Nous encourageons les actionnaires à consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de ces opérations.

Qui peut s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie et pour quelles raisons?

Si vous êtes un actionnaire admissible à l'exclusion, vous pouvez vous exclure de l'opération de redistribution de trésorerie. Ce droit de s'exclure est accordé aux actionnaires en raison du fait que, dans des territoires autres que le Canada, il pourrait être fiscalement plus avantageux pour eux de ne pas participer à l'opération que d'y participer. Si vous choisissez de vous exclure, vous ne recevrez pas la distribution en espèces et continuerez de détenir le même nombre d'actions que vous détenez actuellement.

Ni Thomson Reuters, ni notre conseil d'administration, ni l'agent d'information ou le dépositaire ne font de recommandations sur l'opportunité, pour les actionnaires, de s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie. Les actionnaires sont priés d'évaluer attentivement tous les renseignements contenus dans la présente circulaire, la lettre d'envoi et le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion, ainsi que dans les autres documents concernant l'opération de redistribution de trésorerie, de consulter leurs propres conseillers financiers, juridiques, en placements et en fiscalité, et de prendre leur propre décision quant à savoir s'ils doivent ou non exercer leur droit d'exclusion.

Pour plus de renseignements sur le droit d'exclusion, se reporter à la rubrique « Modalités de l'arrangement — Droit d'exclusion » de la présente circulaire.

Si je suis un actionnaire admissible à l'exclusion, que dois-je faire pour m'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie?

Si vous êtes un *actionnaire inscrit admissible* et que vous souhaitez vous exclure, vous devez déposer auprès du dépositaire un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion dûment rempli indiquant votre choix avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 13 juin 2023. Si vous êtes un actionnaire inscrit détenant un ou des certificats d'actions de notre société en votre propre nom, vous devrez également remplir une lettre d'envoi et la remettre au dépositaire, accompagnée des certificats représentant vos actions, au plus tard à cette date limite d'exclusion. Vous aurez le droit de recevoir de nouveaux relevés du système d'inscription direct (ou certificats d'actions) comportant le nouveau numéro CUSIP de vos actions.

Si vous êtes un *actionnaire non inscrit*, vous devez communiquer avec votre intermédiaire pour exercer le droit d'exclusion. La date limite d'exclusion pour les actionnaires non inscrits devrait être antérieure à la date et à l'heure fixées pour les actionnaires inscrits. La date limite pour les actionnaires non inscrits sera précisée par les intermédiaires à ces actionnaires. Votre intermédiaire ajustera votre compte pour y indiquer le nouveau numéro CUSIP des actions.

Vous pouvez révoquer le dépôt de votre formulaire d'attestation et de choix d'exclusion avant la date limite d'exclusion, date à partir de laquelle ce dépôt sera irrévocable. La date limite pour les actionnaires non inscrits sera précisée par les intermédiaires à ces actionnaires.

Un actionnaire qui ne s'exclut pas avant la date limite d'exclusion participera automatiquement à l'opération de redistribution de trésorerie sans autre formalité et, en conséquence, il recevra la distribution en espèces et verra ses actions regroupées.

Pour plus de renseignements sur le droit d'exclusion, se reporter à la rubrique « Modalités de l'arrangement — Droit d'exclusion » de la présente circulaire.

Que se passe-t-il si je souhaite vendre ou céder mes actions après m'être exclu?

Si vous êtes un porteur inscrit et que vous souhaitez vendre ou céder vos actions après vous être exclu, vous devez donner au dépositaire, avant la date limite d'exclusion, un avis de révocation de votre choix à l'égard des actions que vous souhaitez céder et demander à ce que ces actions vous soient rendues. Les actionnaires inscrits doivent prévoir suffisamment de temps pour la réalisation du processus de cession des actions déposées. Si la cession n'est pas effectuée dans les délais, vous ne pourrez céder vos actions qu'une fois que l'opération de redistribution de trésorerie aura été menée à terme. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devez communiquer avec votre intermédiaire pour révoquer votre exclusion avant d'effectuer une telle cession.

Quel est le nombre de voix requis pour approuver l'opération de redistribution de trésorerie?

La résolution spéciale doit être adoptée à la majorité d'au moins les deux tiers (plus de 66,6 %) des voix exprimées par les actionnaires pendant l'assemblée en ligne ou par procuration.

Woodbridge, notre actionnaire principal et contrôlant, détient, directement et indirectement, environ 69 % des actions et nous a informés de son intention d'exercer tous les droits de vote rattachés à ses actions en faveur de l'opération de redistribution de trésorerie. Par conséquent, nous prévoyons que la résolution sera approuvée.

Le conseil d'administration recommande-t-il aux actionnaires de voter en faveur de l'opération de redistribution de trésorerie?

Oui. Le conseil d'administration, après un examen approfondi d'un certain nombre de facteurs, a conclu que l'opération de redistribution de trésorerie est dans l'intérêt véritable de notre société et vous recommande à l'unanimité de voter en faveur de cette opération.

Quelles autres approbations sont requises?

L'arrangement nécessite l'approbation définitive de la Cour. Si les actionnaires adoptent la résolution spéciale à l'assemblée, nous prévoyons présenter une demande d'ordonnance définitive de la Cour approuvant l'arrangement le 16 juin 2023 à 10 h (heure avancée de l'Est), ou dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire par la suite. La réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie est subordonnée à l'obligation de remplir toutes les exigences de la TSX et du NYSE.

L'opération de redistribution de trésorerie aura-t-elle une incidence sur les dividendes futurs?

Nous ne prévoyons pas que l'annonce ou la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie auront une incidence sur le montant ou le calendrier des dividendes futurs par action. Si vous détenez des actions à une date de clôture des registres pour un dividende, vous continuerez de recevoir le dividende auquel s'applique la date de clôture des registres en question. Des renseignements concernant tout dividende futur, y compris son montant, sa date de clôture des registres et sa date de versement, seront annoncés au moment de la déclaration officielle de ce dividende par le conseil.

Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions?

Pour obtenir d'autres renseignements concernant l'opération de redistribution de trésorerie, un actionnaire peut communiquer avec l'agent d'information ou le dépositaire ou consulter son propre courtier en valeurs mobilières ou ses autres conseillers professionnels. Voici les numéros de téléphone et adresses électroniques de l'agent d'information et du dépositaire :

Tous les actionnaires

D.F. King & Co., Inc.

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-866-864-4943

Banques et courtiers et appels à frais virés à l'extérieur du Canada et des États-Unis : 1-212-269-5550

Courriel : tri@dfking.com

Actionnaires inscrits

Services aux investisseurs Computershare inc.

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1-800-564-6253

À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 1-514-982-7555

Adresse électronique pour les demandes de renseignements des actionnaires inscrits : corporateactions@computershare.com

Adresse électronique pour la remise des formulaires d'attestation et de choix d'exclusion par les actionnaires inscrits : onlinedeposits@computershare.com

Mise en garde concernant les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

Certains énoncés formulés dans la présente circulaire constituent des énoncés prospectifs, dont les énoncés ayant trait au moment de l'approbation et de la mise en œuvre de l'arrangement; au traitement fiscal des actionnaires prévu qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie et de ceux qui s'en excluent; la capacité de notre société de conserver des ressources financières et un fonds de roulement suffisants pour poursuivre ses activités courantes ainsi que de maintenir des ressources financières suffisantes pour saisir les occasions d'affaires prévisibles ou projetées, y compris des acquisitions stratégiques; les attentes de notre société quant à son dividende et à la liquidité de ses opérations après l'opération de redistribution de trésorerie; et les ventes futures d'actions de LSEG supplémentaires. Ces énoncés se caractérisent par l'emploi d'expressions comme « s'attendre à », « estimer », « croire », « cibler », « avoir l'intention », « prévoir », « projeter » et d'autres expressions analogues, ainsi que l'emploi du futur et du conditionnel. Bien que nous croyions que les énoncés prospectifs contenus dans la présente circulaire reposent sur des fondements raisonnables, ils ne sont pas garants du rendement ou des résultats futurs, et rien ne garantit que tout autre événement décrit dans les énoncés prospectifs se concrétisera. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses pouvant entraîner un écart significatif entre les résultats ou les événements réels et les attentes actuelles. Nombre de ces risques, incertitudes et hypothèses sont indépendants de la volonté de la société, et il peut être difficile d'en prédire les effets. En particulier, la pleine mesure des répercussions du contexte macroéconomique et géopolitique sur les activités et les résultats financiers de la société sera tributaire d'une multitude de facteurs en constante évolution que nous ne pouvons pas nécessairement prévoir avec exactitude.

En raison de divers facteurs de risque importants, certains résultats ou événements réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs de la présente circulaire. Au nombre de ces risques, on compte : l'incapacité de mener à terme l'opération de redistribution de trésorerie ou de bénéficier des avantages prévus d'une telle opération; l'incertitude, des replis et des changements des marchés que dessert la société; les mesures prises par des concurrents; l'incapacité à évoluer au rythme des progrès technologiques afin de proposer de nouveaux produits, services, applications et fonctionnalités répondant aux besoins des clients, à attirer de nouveaux clients ou à fidéliser les clients existants, à percer de nouveaux marchés géographiques ou à repérer des secteurs offrant une croissance accrue; l'incapacité à tirer tous les avantages prévus des acquisitions, des cessions ou d'autres placements stratégiques actuels ou futurs, y compris les coentreprises et les investissements; l'incapacité à protéger les marques ou la réputation de Thomson Reuters; l'accès frauduleux ou non autorisé à des données ou toute autre atteinte à la cybersécurité ou aux renseignements personnels; les défaillances ou interruptions de service des centres de données, des systèmes de réseau, des télécommunications ou d'Internet; l'incapacité à s'adapter aux changements organisationnels et à mettre en œuvre les initiatives stratégiques de manière efficace; l'incapacité à recruter, à motiver et à maintenir en poste des dirigeants de haut calibre et des employés clés talentueux et diversifiés; l'incapacité à relever les défis que comporte l'exercice d'activités à l'échelle mondiale; la dépendance envers des tiers pour obtenir des données, de l'information et d'autres services; les modifications apportées aux lois et aux règlements portant sur la confidentialité, la sécurité et la protection des données et d'autres domaines; la protection inadéquate des droits de propriété intellectuelle; les questions fiscales, y compris les modifications apportées aux lois, aux règlements et aux conventions liés à la fiscalité; la menace de poursuites et de réclamations; le risque de réclamations ou d'enquêtes antitrust ou liées à la concurrence; l'incapacité à maintenir un taux de renouvellement élevé pour nos services récurrents par abonnement; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; la révision à la baisse des notations et les conditions défavorables des marchés du crédit; l'incidence de facteurs indépendants de la volonté de Thomson Reuters sur les obligations de capitalisation à l'égard des arrangements liés aux prestations de retraite et aux avantages postérieurs au départ à la retraite; les dépréciations du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles identifiables; les mesures qui seraient prises ou qui pourraient être prises par l'actionnaire majoritaire de la société, The Woodbridge Company Limited; et la capacité de Thomson Reuters Founders Share Company d'influer sur la gouvernance et la gestion de la société.

Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la présente circulaire pour connaître les autres facteurs de risque associés à la mise en œuvre de l'opération de redistribution de trésorerie. Le texte qui précède ne constitue pas une liste exhaustive des facteurs et risques susceptibles d'avoir une incidence sur nos énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs et d'autres facteurs sont abordés plus en détail dans notre rapport annuel 2022. Les investisseurs et les autres personnes sont priés d'examiner attentivement les facteurs susmentionnés et d'autres facteurs et de ne pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs. Un complément d'information sur ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque figure dans nos documents publics déposés auprès des autorités provinciales, étatiques ou fédérales en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés sur le site Web d'EDGAR, au www.sec.gov ou sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente circulaire ne représentent nos points de vue qu'en date des présentes.

Les énoncés prospectifs formulés dans la présente circulaire sont fondés sur les renseignements dont la société dispose à l'heure actuelle et sur diverses hypothèses internes et externes formulées par la société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances antérieures, de la situation actuelle et des faits attendus dans l'avenir, de même que sur d'autres facteurs que la société juge pertinents dans les circonstances.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui ne visent qu'à exprimer les attentes à la date de la présente circulaire.

Sauf dans la mesure exigée par les lois applicables, Thomson Reuters décline toute responsabilité de mettre à jour ou de modifier des énoncés prospectifs.

États financiers annuels et trimestriels et rapports de gestion y afférents

Nos rapports annuels et trimestriels ainsi que nos communiqués de presse sur nos résultats financiers sont disponibles sous l'onglet « Investor Relations » (relations avec les investisseurs) de notre site Web, à l'adresse www.tr.com. Veuillez également vous reporter à la rubrique « Livraison électronique des communications destinées aux actionnaires » qui suit pour obtenir des renseignements sur la livraison électronique de ces rapports et des autres communications destinées aux actionnaires.

Procédures de notification et d'accès

Pourquoi ai-je reçu un avis par la poste à propos de la disponibilité de la présente circulaire et des documents de procuration sur le site Web?

Nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour la livraison de nos documents de procuration par l'intermédiaire de notre site Web, comme nous l'avons fait pour l'assemblée de l'an dernier. Les actionnaires qui reçoivent l'avis peuvent consulter les documents de procuration sur notre site Web et en demander une copie imprimée. L'avis contient des instructions sur la façon d'obtenir les documents de procuration sur notre site Web ou d'en demander une copie imprimée.

La livraison électronique réduit les coûts et l'incidence sur l'environnement de la production et de la distribution d'un grand nombre de copies imprimées des documents. Elle permet aussi aux actionnaires d'obtenir plus rapidement les renseignements sur Thomson Reuters.

Pourquoi n'ai-je pas reçu d'avis par la poste à propos de la disponibilité des documents de procuration sur le site Web?

Les actionnaires qui avaient déjà demandé la livraison électronique de nos documents de procuration continuent de les recevoir par courriel et ne reçoivent pas d'avis par la poste.

Comment dois-je exercer mes droits de vote aux termes des procédures de notification et d'accès?

Le processus de vote est le même que celui décrit à la rubrique « Renseignements sur le vote et façon d'assister à l'assemblée » de la présente circulaire. Vous avez deux options, soit voter par procuration, soit assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote en ligne au cours de celle-ci par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct.

Livraison électronique des communications destinées aux actionnaires

Est-ce que Thomson Reuters offre la livraison électronique des communications destinées aux actionnaires?

Oui. La livraison électronique est un programme à base volontaire à l'intention de nos actionnaires. Aux termes de ce programme, vous recevez un avis par courrier électronique (contenant des liens vers les documents affichés sur notre site Web).

La livraison électronique réduit les coûts et les incidences environnementales liés à la production et à la distribution à grande échelle de copies papier de documents. Elle procure en outre aux actionnaires un accès plus rapide à l'information concernant Thomson Reuters.

Comment puis-je m'inscrire à la livraison électronique des communications destinées aux actionnaires?

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (à l'exception des porteurs de nos titres de dépôt), veuillez vous rendre à l'adresse www.proxyvote.com pour obtenir des instructions supplémentaires et vous inscrire. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle ou d'inscription. Ce numéro est indiqué sur votre formulaire de procuration/d'instructions de vote.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez vous rendre à l'adresse www.investorcentre.com (pays – Canada) et cliquer sur « Inscrivez-vous à la transmission électronique » au bas de la page. Vous aurez besoin des renseignements fournis sur votre formulaire de procuration pour vous inscrire.

Actionnaire principal et capital-actions

En date du 21 avril 2023, Woodbridge était propriétaire véritable de 324 912 822 de nos actions ordinaires, soit environ 69 % de nos actions ordinaires en circulation. Woodbridge est l'actionnaire principal et contrôlant de Thomson Reuters.

Woodbridge, société privée, est le principal moyen de placement des membres de la famille du défunt Roy H. Thomson, premier Lord Thomson of Fleet. Woodbridge est une société gérée par des professionnels qui, outre sa participation dominante dans Thomson Reuters, détient d'autres placements importants.

Avant son décès en 2006, Kenneth R. Thomson contrôlait notre société par l'intermédiaire de Woodbridge en détenant des actions d'une société de portefeuille de Woodbridge, Thomson Investments Limited. Aux termes des dispositions relatives à sa succession, 2003 TIL Settlement, fiducie dont la société de fiducie filiale d'une banque canadienne est fiduciaire et des membres de la famille du défunt premier Lord Thomson of Fleet sont les bénéficiaires, détient les actions de cette société de portefeuille. Kenneth R. Thomson a pris ces dispositions de façon à assurer la stabilité à long terme de l'entreprise de Woodbridge. Les actions de Woodbridge continuent d'appartenir à des membres des générations successives de la famille du premier Lord Thomson of Fleet.

Aux termes des dispositions relatives à la succession de Kenneth R. Thomson, les administrateurs et les membres de la direction de Woodbridge sont responsables de son entreprise et de ses activités. Dans certains cas restreints, y compris dans le cadre d'aliénations d'un nombre substantiel d'actions ordinaires de notre société par Woodbridge, les dispositions relatives à la succession prévoient que l'approbation du fiduciaire doit être obtenue.

À l'occasion, dans le cours normal de ses affaires, Thomson Reuters conclut des opérations avec Woodbridge et certains des membres de son groupe. En 2022, ces opérations faisaient appel à la fourniture et à la réception d'offres visant les produits et les services et n'étaient pas importantes relativement à nos résultats d'exploitation ou à notre situation financière, prises individuellement ou dans l'ensemble.

À la connaissance de notre société, aucune autre personne n'est propriétaire, directement ou indirectement, de 10 % ou plus de nos actions ordinaires.

À propos de nos administrateurs

La présente rubrique contient les renseignements suivants :

- le profil de chaque candidat au poste d'administrateur;
- la rémunération que nous avons versée à nos administrateurs en 2022;
- notre structure et nos pratiques de gouvernance d'entreprise.

FAITS SAILLANTS

- Le comité de gouvernance d'entreprise estime que les candidats à l'élection au poste d'administrateur possèdent les aptitudes, les compétences et l'expérience nécessaires pour permettre au conseil de mener à bien son mandat;
- La majorité de nos administrateurs sont indépendants et seulement un administrateur (notre chef de la direction) est un membre de la direction;
- 36 % des candidats à l'élection au poste d'administrateur sont des femmes et deux candidats se sont identifiés comme étant issus de la diversité sur le plan racial ou ethnique;
- Le rôle et les responsabilités du président du conseil et du chef de la direction sont distincts;
- Les 14 candidats proposés sont tous des administrateurs actuels de notre société;
- La majorité des candidats à l'élection au poste d'administrateur siègent au conseil depuis moins de cinq ans;
- Lors de l'assemblée annuelle de l'année dernière, en moyenne 98 % des voix ont été exprimées « en faveur » de nos candidats à un poste d'administrateur.

Changements apportés au conseil en 2022

En 2022, nous avons accueilli et intégré avec succès deux nouveaux administrateurs apportant des perspectives et une expérience nouvelles. LaVerne Council s'est jointe au conseil en janvier et a ultérieurement été élue par les actionnaires en juin; Beth Wilson a elle aussi été élue par les actionnaires en juin. Deux de nos anciens administrateurs, soit Vance Opperman et Wulf von Schimmelmann, ont décidé de ne pas solliciter de nouveau mandat lors de l'assemblée de l'an dernier, tenue en juin.

Vote

Vous serez invité à voter pour chacun des administrateurs séparément. Chacun des 14 candidats est proposé en vue de l'élection pour un mandat se terminant à notre assemblée annuelle des actionnaires de 2024. Les 14 candidats sont tous actuellement des administrateurs de notre société et ont été élus à notre assemblée annuelle de 2022. Le profil de chaque candidat est présenté aux pages suivantes.

Le conseil vous recommande à l'unanimité de voter EN FAVEUR de l'élection des 14 candidats suivants au conseil d'administration de Thomson Reuters : David Thomson, Steve Hasker, Kirk E. Arnold, David W. Binet, W. Edmund Clark, C.M., LaVerne Council, Michael E. Daniels, Kirk Koenigsbauer, Deanna Oppenheimer, Simon Paris, Kim M. Rivera, Barry Salzberg, Peter J. Thomson et Beth Wilson.

La direction estime que les candidats proposés seront tous en mesure de siéger à titre d'administrateurs, mais, s'il en était autrement pour quelque raison que ce soit avant l'assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint peuvent voter pour un autre candidat, à leur gré.

Après l'assemblée, nous diffuserons un communiqué qui comprend le nombre de voix exprimées en faveur de chaque administrateur individuel et le nombre de voix faisant l'objet d'une abstention. Comme il est précisé ci-dessus, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'an dernier, la moyenne des votes « en faveur » de nos candidats à un poste d'administrateur qui se présentent aux fins de réélection était de 98 %. Des renseignements supplémentaires sont fournis sous le profil de chaque candidat dans les pages qui suivent.

Aptitudes, compétences et expérience des administrateurs

À notre avis, tous les candidats à un poste d'administrateur possèdent la force de caractère, l'intégrité, le jugement, l'expérience du milieu des affaires, la feuille de route ainsi que les autres aptitudes et talents permettant d'accroître la qualité du conseil et d'améliorer la gestion globale des affaires tant commerciales qu'internes de Thomson Reuters. Chaque candidat à un poste d'administrateur comprend les principaux objectifs, stratégies et plans opérationnels et financiers, la situation financière et le rendement de notre société, de même que le rendement de Thomson Reuters par rapport à nos principaux concurrents. Le comité de gouvernance d'entreprise a examiné ces compétences avant de recommander les candidats aux fins d'élection au poste d'administrateur.

Le tableau ci-après, ou matrice des compétences, présente les compétences et les domaines d'expertise de chacun des candidats à un poste d'administrateur. Notre conseil est d'avis que ces compétences et ces expériences lui sont nécessaires pour s'acquitter de son mandat. La matrice des compétences est revue chaque année.

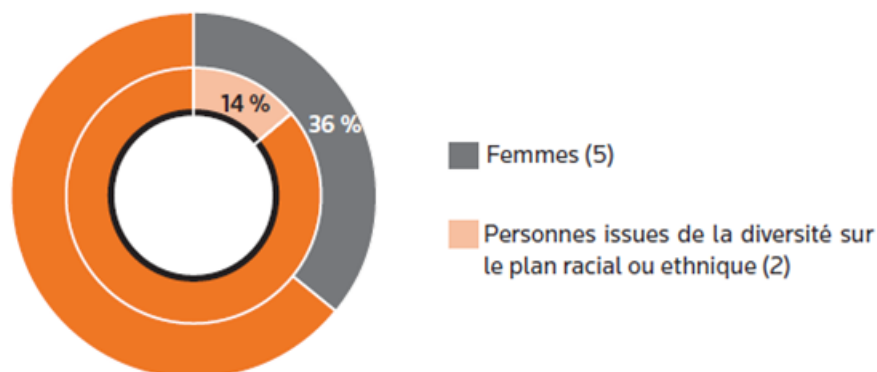
	Compétences																		
	Comptabilité/Audit	Expérience au sein d'un conseil (auprès d'autres sociétés)	Cybersécurité	Questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)	Haute direction	Finances	Relations gouvernementales	Gestion du capital humain (GCH)	Connaissances et expérience spécialisées au secteur	Commerce international	Droit	Fusions et acquisitions	Médias et édition	Exploitation	Gestion des risques	Ventes et marketing	Stratégie	Fiscalité	Technologie
David Thomson		✓			✓			✓	✓	✓			✓	✓		✓	✓		
Steve Hasker	✓	✓			✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Kirk Arnold		✓		✓	✓			✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓
David Binet		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓		
Ed Clark		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓		✓	✓	
LaVerne Council		✓	✓		✓		✓			✓		✓		✓	✓		✓		✓
Mike Daniels		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Kirk Koenigsbauer			✓	✓	✓			✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓
Deanna Oppenheimer		✓		✓	✓	✓				✓		✓			✓	✓	✓		✓
Simon Paris	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓		✓				✓	✓		✓
Kim Rivera	✓	✓		✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓
Barry Salzberg	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓
Peter Thomson		✓						✓	✓	✓		✓	✓						✓
Beth Wilson	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓		

Diversité du conseil

Le conseil reconnaît les avantages qui accompagnent la diversité au sein du conseil et dans toutes les sphères de Thomson Reuters. La diversité favorise le regroupement de points de vue et d'idées variés, prévient la pensée de groupe et améliore la qualité de la supervision, de la prise de décision et de la gouvernance.

Bien que le comité de gouvernance d'entreprise du conseil s'efforce de trouver les candidats les mieux qualifiés pour le conseil, le fait qu'un candidat permette d'améliorer la diversité au sein du conseil pourrait l'avantager dans le cadre de son évaluation. Selon nos lignes directrices, la diversité se rapporte notamment à l'expérience en affaires, aux idées, aux styles, aux cultures, aux genres, aux contextes géographiques, aux races, aux minorités visibles, aux origines nationales, aux personnes autochtones, aux religions, aux identités et aux expressions de genre, aux orientations sexuelles, aux handicaps, à l'âge et à d'autres caractéristiques personnelles.

En avril 2022, le conseil a rendu officiel un objectif voulant qu'au moins 30 % de ses membres soient des femmes. Il s'agit là d'un objectif vers lequel le conseil progressait au cours des années précédentes. Le conseil a atteint cet objectif à l'assemblée générale annuelle de l'an dernier, le 8 juin 2022. Cinq des 14 candidats à un poste d'administrateur à l'assemblée (36 %) sont des femmes. Deux de nos candidats à un poste d'administrateur se sont identifiés comme étant issus de la diversité sur le plan racial ou ethnique.



Indépendance

La majorité des membres du conseil sont indépendants. Aux termes des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise adoptées par le conseil, un administrateur n'est pas considéré comme indépendant à moins que le conseil ne détermine de façon concluante qu'il n'a pas de « relations importantes » avec Thomson Reuters. Pour déterminer l'indépendance des administrateurs, le conseil évalue l'ensemble des circonstances et des faits pertinents. Le conseil a procédé en mars 2023 à son évaluation annuelle de l'indépendance de ses membres et a déterminé que 9 des 14 administrateurs actuels (environ 64 %) qui siègent actuellement à son conseil étaient indépendants. Le conseil a aussi déterminé que si tous les candidats à un poste d'administrateur sont élus, 9 des 14 administrateurs (environ 64 %) seront indépendants après l'assemblée.

Pour établir l'indépendance des administrateurs, le conseil se fonde sur les définitions applicables du terme « indépendant » dans les normes d'inscription à la cote du NYSE et dans le Règlement 58-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Afin de déterminer son indépendance, le conseil s'est également fondé sur les résultats du questionnaire rempli par les administrateurs.

Afin que le conseil conserve son indépendance de la direction :

- Les rôles et les responsabilités du président du conseil (David Thomson) et du chef de la direction (Steve Hasker) sont distincts;
- Nous avons un administrateur indépendant principal (Michael E. Daniels);
- Le comité d'audit est composé entièrement d'administrateurs indépendants (tel qu'il est requis par la loi applicable) et le comité de gouvernance d'entreprise, le comité des RH et le comité de gestion des risques sont chacun composés d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le tableau qui suit indique lesquels de nos administrateurs sont indépendants ou non indépendants.

	Indépendance des administrateurs			
Nom de l'administrateur	Membre de la direction	Indépendant	Non indépendant	Raison de la non-indépendance
Administrateurs actuels				
David Thomson			✓	Président du conseil de Woodbridge
Steve Hasker	✓		✓	Président et chef de la direction de Thomson Reuters
Kirk E. Arnold		✓		
David W. Binet			✓	Président de Woodbridge
W. Edmund Clark. C.M.			✓	Conseiller au fiduciaire de 2003 TIL Settlement et de Woodbridge
LaVerne Council		✓		
Michael E. Daniels		✓		
Kirk Koenigsbauer		✓		
Deanna Oppenheimer		✓		
Simon Paris		✓		
Kim M. Rivera		✓		
Barry Salzberg		✓		
Peter J. Thomson			✓	Président du conseil de Woodbridge
Beth Wilson		✓		
Total	1	9	5	

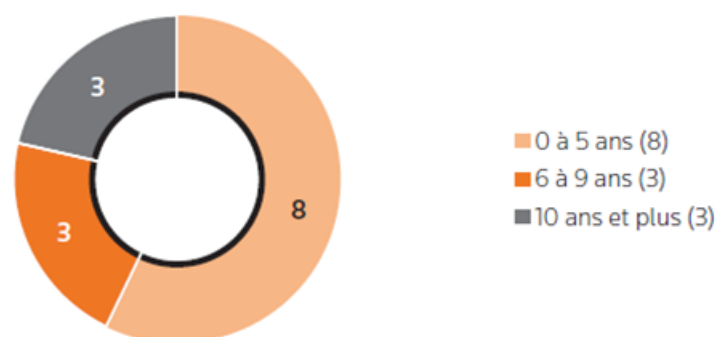
David Thomson, David Binet, Ed Clark et Peter Thomson ne sont pas membres de l'équipe de haute direction de Thomson Reuters. En raison de son investissement considérable dans le capital-actions de Thomson Reuters, Woodbridge considère que ses intérêts à titre d'actionnaire sont alignés sur ceux de l'ensemble des autres actionnaires.

Dans le cadre du processus de détermination de l'indépendance des administrateurs, le conseil considère par ailleurs que dans le cours normal des affaires, nous procurons des services à des sociétés, et en recevons de celles-ci, dont certains de nos administrateurs indépendants sont membres du même groupe qu'elles. Se fondant sur certaines circonstances et certains faits particuliers, le conseil a déterminé en mars 2023 que ces relations étaient sans conséquence.

Mandat

Notre conseil n'impose aux administrateurs aucun âge de départ à la retraite ni aucune limite quant au nombre de mandats. Nous sommes d'avis que les personnes peuvent continuer d'agir efficacement à titre d'administrateurs au-delà d'un âge de retraite ou d'une période de service maximale. Sans avoir d'âge de départ à la retraite obligatoire ou de limite quant au nombre de mandats, nous avons connu un roulement d'administrateurs au sein de notre conseil, ce qui a permis à des administrateurs ayant de nouvelles perspectives et approches de se joindre à notre conseil. Ces nouveaux administrateurs viennent compléter l'étendue des connaissances que nos administrateurs qui sont en poste depuis plus longtemps ont acquises au fil du temps sur notre entreprise et nos activités ainsi que leurs perspectives s'y rapportant.

Le graphique ci-après présente la durée du mandat de nos candidats à un poste d'administrateur. Tel qu'il est présenté ci-après, la durée du mandat de la majorité des candidats à un poste d'administrateur est de moins de cinq ans.

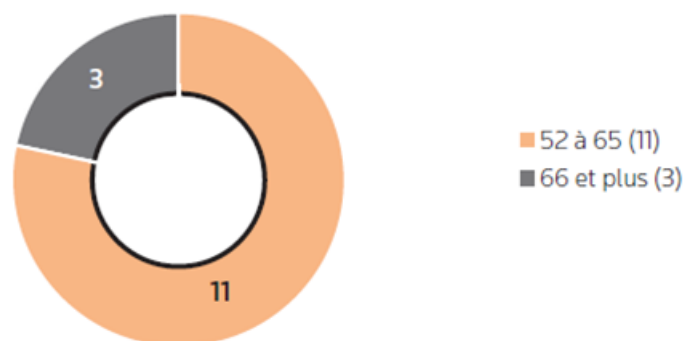


La durée moyenne du mandat des candidats à un poste d'administrateur qui sont réputés indépendants est de **3,7 ans** et la durée moyenne du mandat de tous les candidats à un poste d'administrateur (ce qui comprend les administrateurs qui sont membres du même groupe que notre actionnaire principal) est de **9,8 ans**.

Les trois candidats à un poste d'administrateur qui ont été membres du conseil pendant plus de 10 ans (David Thomson, Peter Thomson et David Binet) sont membres du même groupe que l'actionnaire principal de notre société, Woodbridge.

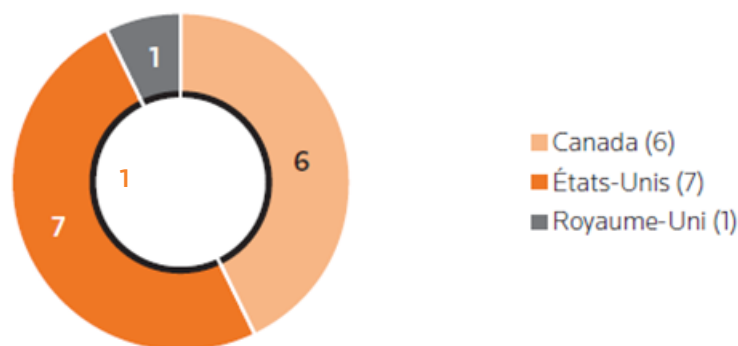
Âge

Le diagramme ci-dessous indique les fourchettes d'âge de nos candidats à un poste d'administrateur. L'âge moyen de ces candidats est de 61 ans.



Pays de résidence

Le graphique ci-après présente les pays où nos candidats à un poste d'administrateur résident habituellement.



Postes d'administrateur au sein d'autres sociétés

Aucun candidat à un poste d'administrateur ne siège avec un autre aux conseils d'autres sociétés ouvertes. Le conseil a adopté une politique stipulant qu'un nombre maximal de deux de nos administrateurs peuvent siéger ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes sans obtenir le consentement du comité de gouvernance d'entreprise.

Postes d'administrateur à d'autres conseils

Nos administrateurs ne sont pas empêchés de siéger au conseil d'autres sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure où leurs engagements ne nuisent pas de façon importante à leur capacité à remplir leurs fonctions à titre de membre du conseil de notre société ou ne sont pas incompatibles avec celle-ci. Les administrateurs doivent, toutefois, obtenir l'approbation du président du comité de gouvernance d'entreprise avant d'accepter une invitation à siéger au conseil d'une autre société ouverte et doivent aviser le président du comité de gouvernance d'entreprise avant d'accepter une invitation à siéger au conseil d'une société fermée à but lucratif qui n'est pas une entreprise familiale. Le comité de gouvernance d'entreprise surveille les conseils externes auxquels siègent nos administrateurs afin de déterminer s'il existe des circonstances qui auraient une incidence sur la capacité de l'administrateur à faire preuve de jugement indépendant et de s'assurer qu'un administrateur ait suffisamment de temps pour remplir ses engagements auprès de Thomson Reuters.

Renseignements sur les candidats

Le texte qui suit donne des renseignements sur les 14 candidats à un poste d'administrateur dont l'élection est proposée à l'assemblée, y compris une brève biographie, le nom de la ville et de leur pays de résidence, l'année de leur nomination au conseil, leur statut d'indépendance, leurs principaux domaines de compétence, les comités dont ils sont membres, leur présence aux réunions du conseil et des comités en 2022 et leur propriété de titres de Thomson Reuters. Cette information tient également compte du pourcentage des votes « en faveur » reçus par chaque candidat à un poste d'administrateur à l'occasion de notre assemblée annuelle des actionnaires de 2022.

Dans les profils des candidats au poste d'administrateur, les « titres détenus » par un candidat à un poste d'administrateur comprennent les actions ordinaires sur lesquelles ce dernier exerçait un contrôle ou une emprise ainsi que le nombre d'unités d'actions différées (« UAD »), d'unités d'actions incessibles (« UAI ») et d'options que chaque personne détenait ou qui lui étaient créditées en date du 21 avril 2023. Les renseignements portant sur la propriété véritable des actions ordinaires ne comprennent pas les actions pouvant être obtenues à l'exercice ou à l'acquisition d'UAD, d'UAI ou d'options. Notre chef de la direction, Steve Hasker, est le seul administrateur qui détient des UAI ou des options. Chaque candidat à un poste d'administrateur nous a fourni des renseignements concernant le nombre d'actions ordinaires qu'il détient en propriété véritable.

La valeur marchande des actions détenues en propriété véritable est fondée sur le cours de clôture de nos actions ordinaires au NYSE le 21 avril 2023, soit 132,75 \$. La valeur marchande des UAD est également fondée sur le cours de clôture de nos actions ordinaires au NYSE à cette même date. Nous avons également inclus des renseignements sur le nombre d'actions ordinaires et d'UAD de Thomson Reuters dont chaque candidat à un poste d'administrateur était propriétaire en date du 21 avril 2023, exprimé en multiple de leur provision annuelle. D'autres renseignements sur les lignes directrices relatives à la propriété d'actions applicables aux administrateurs sont donnés plus loin dans la présente rubrique.



David Thomson⁽¹⁾

Âge : 65 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis 1988

Non indépendant

Principaux domaines de compétence :
gestion de placements,
commerce de détail,
médias/édition

Votes en sa faveur à l'assemblée
annuelle de 2022 : 98,84 %

David Thomson

David Thomson est président du conseil de Thomson Reuters. Il est également président du conseil de Woodbridge, société de placement de la famille Thomson, et président du conseil de The Globe and Mail Inc., entreprise médiatique canadienne. M. Thomson est un investisseur de capital investissement actif axé principalement sur le secteur immobilier et siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. M. Thomson est titulaire d'une maîtrise ès arts de l'Université Cambridge.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	–		
Total	7 de 7	100 %			
Titres détenus (nombre et valeur) ⁽²⁾			Nombre total d'actions et d'UAD détenues ⁽³⁾	Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
50 000	–	118 071	–	168 071	
6 637 500 \$	–	15 673 925 \$	–	22 311 425 \$	–

(1) David Thomson et Peter Thomson, tous deux candidats au poste d'administrateur, sont frères.

(2) David Thomson et Peter Thomson sont des actionnaires importants de notre société en tant que membres de la famille qui possède les titres de capitaux propres de Woodbridge, notre actionnaire principal. Pour obtenir d'autres précisions, se reporter à la rubrique « Actionnaire principal et capital-actions » de la présente circulaire.

(3) Une tranche de 1 400 actions supplémentaires est détenue par un membre de la famille immédiate de David Thomson.



Steve Hasker

Âge : 53 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2020

Non indépendant

Principaux domaines de compétence : exploitation, commerce international, stratégie et technologie

Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 99,50 %

Steve Hasker

Steve Hasker est président et chef de la direction et administrateur de Thomson Reuters depuis mars 2020. Avant d'entrer au service de Thomson Reuters en février 2020, il a occupé les fonctions de conseiller principal au sein de la société de placement privé TPG Capital d'août 2019 à février 2020. Avant d'occuper ce poste, il a occupé, de janvier 2018 à août 2019, les fonctions de directeur général de CAA Global, une société de portefeuille détenue par TPG Capital. Auparavant, il été président et chef de l'exploitation de Nielsen Holdings PLC de décembre 2015 à décembre 2017 et président de Nielsen, Global Products de novembre 2009 à janvier 2014. Il a œuvré pendant plus de dix ans, de 1998 à 2009, comme associé du groupe Médias internationaux, divertissement et information de McKinsey & Company. Avant d'entrer au service de McKinsey, il a occupé pendant cinq ans différentes fonctions dans le domaine financier aux États-Unis et dans d'autres pays. M. Hasker a commencé sa carrière à PwC, où il était comptable agréé. Il est membre de l'institut des comptables agréés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en économie de l'Université de Melbourne ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires et d'une maîtrise en affaires internationales de l'Université Columbia.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	Appen Limited		
Total	7 de 7	100 %			
Titres détenus (nombre et valeur)			Nombre total d'actions et d'UAD détenues	Valeur marchande totale ⁽¹⁾	Propriété comme multiple du salaire de base ⁽²⁾
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
29 622	146 152	–	544 318	–	
3 932 321 \$	–	–	–	–	3,4x

(1) Une tranche de 48 717 des 146 152 UAI de M. Hasker sont des unités d'actions incessibles temporelles (UAIT).

Au 21 avril 2023, la valeur des UAIT de M. Hasker était de 6 467 182 \$.

(2) Reflète le ratio de M. Hasker aux termes des lignes directrices relatives à la propriété d'actions applicables aux membres de la haute direction, fondé sur un multiple de son salaire.



Kirk E. Arnold

Âge : 63 ans

Kennebunk, Maine, États-Unis

Administratrice depuis 2020

Indépendante

Principaux domaines de compétence : technologie, stratégie, ventes et marketing, gestion du capital humain

Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 99,49 %

Kirk E. Arnold

Kirk E. Arnold est cadre invitée chez General Catalyst Ventures depuis 2018. Au sein de cette société, elle offre un encadrement et un soutien opérationnel et stratégique aux équipes de direction afin de favoriser l'expansion et la croissance. Elle a occupé auparavant, de 2013 à 2017, le poste de directrice générale de Data Intensity, LLC, un fournisseur de services gérés de stockage et d'analyse de données et d'applications dans le nuage. Précédemment, elle a été chef de l'exploitation d'Avid, un fournisseur de technologies du secteur des médias, ainsi que présidente et chef de la direction de Keane, Inc., alors un fournisseur de services mondiaux inscrit en bourse. Elle a également occupé des postes de haute direction chez Computer Sciences Corp., Fidelity Investments et IBM. Elle a été fondatrice et chef de la direction de NerveWire, un fournisseur de services-conseils en gestion et en intégration de systèmes. M^{me} Arnold siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. Elle est également maître de conférences à la Sloan School of Management du MIT et conseillère auprès du Center for MIT Entrepreneurship. Elle est titulaire d'un baccalauréat du Dartmouth College.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	6 de 7	86 %	Ingersoll-Rand plc		
Gouvernance d'entreprise	6 de 6	100 %	Trane Technologies		
RH	6 de 6	100 %			
Gestion des risques	4 de 4	100 %			
Total	22 de 23	96 %			
Titres détenus (nombre et valeur)			Nombre total d'actions et d'UAD détenues	Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
–	–	9 178	–	9 178	
–	–	1 218 380 \$	–	1 218 380 \$	5,4x



David W. Binet

Âge : 65 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2013

Non indépendant

Principaux domaines de compétence : droit, médias/édition, gestion de placements

Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 95,31 %

David W. Binet

David W. Binet est vice-président du conseil de Thomson Reuters. Il est également président, chef de la direction et administrateur de Woodbridge, société de placement de la famille Thomson. Avant 2013, il a occupé un certain nombre de postes de direction au sein de Woodbridge entre 1999 et 2012, y compris celui de chef de l'exploitation. M. Binet est administrateur de The Globe and Mail Inc., entreprise médiatique canadienne, et d'un certain nombre d'autres sociétés dans lesquelles Woodbridge a investi. M. Binet a été président du conseil de la fondation Thomson Reuters du 1^{er} octobre 2009 au 14 mars 2020. Avant d'entrer au service de Woodbridge en 1999, il était associé au sein d'un grand cabinet d'avocats. M. Binet est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université McGill, d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's et d'un diplôme d'études supérieures en journalisme de l'Université Northwestern.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	–		
Gouvernance d'entreprise	6 de 6	100 %			
RH	6 de 6	100 %			
Gestion des risques	4 de 4	100 %			
Total	23 de 23	100 %			

Titres détenus (nombre et valeur)			Nombre total d'actions et d'UAD détenues		Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options			
261 176	–	41 460	–		302 636	
36 671 114 \$	–	5 503 815 \$	–		40 174 929 \$	178,6x



W. Edmund Clark, C.M.

Âge : 75 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur depuis 2015

Non indépendant

Principaux domaines de compétence : haute direction, finances, ressources humaines, stratégie

Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 92,69 %

W. Edmund Clark, C.M.

W. Edmund Clark est administrateur de sociétés. M. Clark a été président et chef de la direction du Groupe Banque TD de 2002 jusqu'à sa retraite en 2014. M. Clark a été intronisé à titre de compagnon à l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne en 2016. En 2014, M. Clark a été élu au conseil des fiduciaires du Brookings Institute. Il est également président du conseil d'administration de l'Institut Vecteur pour l'intelligence artificielle. M. Clark est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto, et d'une maîtrise ès arts et d'un doctorat en économie de l'Université Harvard. Il est également titulaire d'un grade honorifique de l'Université Mount Allison, de l'Université Queen's, de l'Université Western et de l'Université de Toronto. En 2010, il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada, l'une des plus hautes distinctions du pays.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	Spin Master Corp.		
Gouvernance d'entreprise	6 de 6	100 %			
RH	6 de 6	100 %			
Total	19 de 19	100 %			

Titres détenus (nombre et valeur)			Nombre total d'actions et d'UAD détenues		Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options			
36 316	–	35 011	–		71 327	
4 820 949 \$	–	4 647 710 \$	–		9 468 659 \$	42,1x



LaVerne Council

Âge : 61 ans

Great Falls, Virginia, États-Unis

Administratrice depuis

janvier 2022

Indépendante

Principaux domaines de compétence :

technologie, exploitation, changement transformationnel

Votes en sa faveur à

l'assemblée annuelle de 2022 : 99,78 %

LaVerne Council

LaVerne Council est chef de la direction d'Emerald One, LLC, société de conseil spécialisée dans les technologies de l'information qui aide les entreprises à mettre au point des méthodes novatrices qui favorisent le changement et la transformation. Elle a été responsable nationale, Stratégie et innovation de technologie d'entreprise chez Grant Thornton LLP de 2017 à 2019 et vice-présidente principale et directrice générale de MITRE Corporation en 2017. M^{me} Council a été secrétaire adjointe du bureau de l'information et de la technologie et chef de l'information du ministère des Anciens combattants des États-Unis de 2015 à 2017. Elle a été chef de la direction de Council Advisory Services, LLC de 2012 à 2015. M^{me} Council a également occupé des postes importants de gestion d'entreprise axés sur la chaîne d'approvisionnement, la centralisation et l'intégration des TI. Elle a occupé le poste de vice-présidente d'entreprise et de chef de l'information mondial chez Johnson & Johnson de 2006 à 2011. Avant cela, elle a occupé plusieurs postes à responsabilité croissante chez Dell, Inc. de 2000 à 2006, y compris le poste de vice-présidente mondiale, Technologies de l'information, Solutions d'affaires mondiales et Services de développement. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'État de l'Illinois State et d'un baccalauréat en administration des affaires en informatique de l'Université de Western Illinois. M^{me} Council est titulaire d'un doctorat honorifique en administration des affaires de l'Université Drexel.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	CONMED Corporation		
Audit	7 de 8	87,50 %	Concentrix Corporation		
Gestion des risques	2 de 2	100 %			
Total	16 de 17	94 %			
Titres détenus (nombre et valeur)			Nombre total d'actions et d'UAD détenues	Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
–	–	2 525	–	2 525	
–	–	335 194 \$	–	335 194 \$	1,5x



Michael E. Daniels

Âge : 68 ans

Hilton Head Island, Caroline du Sud, États-Unis

Administrateur depuis 2014

Indépendant

Principaux domaines de compétence :

commerce international, finances, exploitation, technologie

Votes en sa faveur à

l'assemblée annuelle de 2022 : 97,63 %

Michael E. Daniels

Michael E. Daniels est administrateur de sociétés. En 2013, M. Daniels a pris sa retraite à titre de vice-président principal et de directeur de groupe, IBM Services, au terme d'une carrière de 36 ans auprès de cette société, où il a dirigé les services de consultation, d'intégration des systèmes, de gestion des applications, d'infonuagique et d'impartition d'IBM à l'échelle mondiale. Il a également occupé plusieurs postes de haute direction au cours de sa carrière chez IBM, dont ceux de directeur général des ventes et des activités de distribution pour les Amériques et de chef des Services mondiaux pour la région Asie-Pacifique. M. Daniels est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques du Holy Cross College.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	SS&C Technologies Holdings, Inc.		
Audit	6 de 8	75 %	Johnson Controls International plc		
Gouvernance d'entreprise	6 de 6	100 %			
RH	4 de 6	66,67 %			
Gestion des risques	3 de 4	75 %			
Total	26 de 31	84 %			
Titres détenus (nombre et valeur)			Nombre total d'actions et d'UAD détenues	Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
2 924	–	36 387	–	39 311	
388 161 \$	–	4 830 374 \$	–	5 218 535 \$	23,2x



Kirk Koenigsbauer

Âge : 55 ans

Seattle, Washington,
États-Unis

Administrateur depuis 2020

Indépendant

Principaux domaines de
compétence :
technologie, exploitation,
ventes et marketing

Votes en sa faveur à
l'assemblée annuelle
de 2022 : 99,64 %

Kirk Koenigsbauer

Kirk Koenigsbauer est chef de l'exploitation et vice-président du groupe Expériences et appareils de Microsoft Corporation depuis février 2020. Il a été vice-président de Microsoft 365 de décembre 2016 à février 2020 et vice-président du groupe Ingénierie des applications bureautiques de Microsoft de juillet 2012 à novembre 2016. Auparavant, il a été vice-président de la gestion des produits bureautiques chez Microsoft de juin 2002 à juillet 2012. De 1998 à 2001, il a œuvré chez Amazon.com, où il a occupé les postes de directeur général des magasins de logiciels et de jeux vidéo et de directeur de la gestion des produits, Ventes aux enchères. Il a également travaillé chez Microsoft de 1992 à 1998 et agi en qualité de consultant pour Accenture de 1989 à 1991. M. Koenigsbauer est titulaire d'un baccalauréat du Colby College.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	–
Audit	4 de 4	100 %	
RH	2 de 2	100 %	
Gestion des risques	4 de 4	100 %	
Total	17 de 17	100 %	

Titres détenus (nombre et valeur)	Nombre total d'actions et d'UAD détenues			Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
100	–	7 456	–	7 556	
13 275 \$	–	989 784 \$	–	1 003 059 \$	4,5x



Deanna Oppenheimer

Âge : 65 ans

Seattle, Washington,
États-Unis

Administratrice depuis 2020

Indépendante

Principaux domaines de
compétence :
exploitation, stratégie,
technologie

Votes en sa faveur à
l'assemblée annuelle
de 2022 : 99,45 %

Deanna Oppenheimer

Deanna Oppenheimer est la fondatrice de CameoWorks, LLC, une société d'envergure mondiale qui conseille des dirigeants de sociétés en phase de démarrage et qui leur propose les services de consultants. M^{me} Oppenheimer a fondé CameoWorks en 2012. De 2005 à 2011, elle a occupé un certain nombre de postes au sein de Barclays PLC, d'abord comme chef de la direction des services bancaires de détail et des services bancaires commerciaux pour le Royaume-Uni, puis comme vice-présidente du conseil des services bancaires de détail mondiaux. De 1985 à 2005, M^{me} Oppenheimer a occupé un certain nombre de fonctions auprès de Washington Mutual, Inc., son dernier poste étant celui de présidente des services bancaires aux particuliers. M^{me} Oppenheimer est également une administratrice non membre de la direction et la fondatrice de BoardReady, un groupe collectif à but non lucratif de cadres d'expérience et diversifiés qui se consacre à favoriser la diversité au sein des conseils d'administration et des entreprises. M^{me} Oppenheimer est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Puget Sound.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	Hargreaves Lansdown plc
Audit	8 de 8	100 %	InterContinental Hotels Group PLC
Gouvernance d'entreprise	6 de 6	100 %	
Total	21 de 21	100 %	

Titres détenus (nombre et valeur)	Nombre total d'actions et d'UAD détenues			Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
–	–	5 220	–	5 220	
–	–	692 955 \$	–	692 955 \$	3,1x



Simon Paris

Âge : 53 ans

Londres, Royaume-Uni

Administrateur depuis 2020

Indépendant

Principaux domaines de compétence : exploitation, stratégie, technologie

Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 99,60 %

Simon Paris

Simon Paris est chef de la direction de Finastra, un fournisseur mondial de technologie financière (fintech). Il est entré au service de Finastra (auparavant Mysis) en tant que président en 2015 et il y a également occupé le poste de chef des ventes avant d'y être nommé à titre de chef de la direction adjoint en 2017, puis comme chef de la direction en 2018. M. Paris a travaillé auparavant chez SAP de 2007 à 2015 où il a occupé plusieurs postes de haute direction. Il a également été consultant principal auprès de McKinsey & Company. Il préside actuellement le World Trade Board, une organisation lancée par Finastra qui réunit des dirigeants mondiaux, des penseurs innovateurs, des influenceurs du secteur et des experts qui proviennent de différents secteurs du monde des affaires, des finances et du commerce. M. Paris est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la European Business School et d'une maîtrise en administration des affaires de l'INSEAD.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	Everbridge, Inc.
Audit	8 de 8	100 %	
Gouvernance d'entreprise	2 de 2	100 %	
Gestion des risques	2 de 2	100 %	
Total	19 de 19	100 %	

Titres détenus (nombre et valeur)	Nombre total d'actions et d'UAD détenues		Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options	
–	–	5 220	–	5 220
–	–	692 955 \$	–	692 955 \$ 3,1x



Kim M. Rivera

Âge : 54 ans

Woodside, Californie, États-Unis

Administratrice depuis 2019

Indépendante

Principaux domaines de compétence : droit, stratégie, technologie, exploitation

Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 99,65 %

Kim M. Rivera

Kim M. Rivera est chef des services juridiques et des affaires commerciales de OneTrust LLC, société de logiciels spécialisée dans la gestion de la confidentialité, de la sécurité et de la gouvernance. Elle a été conseillère spéciale du chef de la direction de HP Inc. de février 2021 à décembre 2021. Avant cela, elle était présidente, Stratégie et gestion d'entreprise et chef du contentieux chez HP Inc. de janvier 2019 à janvier 2021. En qualité de présidente, Stratégie et gestion d'entreprise, elle dirigeait les fonctions de la stratégie et de l'expansion de l'entreprise, du service à la clientèle, des achats indirects, de la gestion immobilière et de la gestion des lieux de travail. Elle supervisait en outre le service mondial des affaires juridiques de HP Inc. À ce titre, elle voyait notamment à tous les aspects des affaires juridiques et gouvernementales, à la sécurité de la marque, ainsi qu'à l'éthique et à la conformité. Elle a occupé le poste de chef des affaires juridiques et d'avocate générale de HP Inc. de novembre 2015 à janvier 2019. Avant d'entrer au service de HP, elle agissait en qualité de chef du contentieux et de secrétaire générale au sein de DaVita HealthCare Partners, où elle a travaillé de 2010 à 2015. Auparavant, elle a été chef de la conformité et directrice des services juridiques internationaux de la société The Clorox Company, chef du contentieux chez Rockwell Automation, ainsi qu'avocate générale du groupe de contrôle et d'information sur l'automatisation de Rockwell. M^{me} Rivera est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Duke et d'un doctorat de la faculté de droit de Harvard.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	Cano Health Inc.
Audit	8 de 8	100 %	
Gestion des risques	4 de 4	100 %	
Total	19 de 19	100 %	

Titres détenus (nombre et valeur)	Nombre total d'actions et d'UAD détenues		Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options	
–	–	8 530	–	8 530
–	–	1 132 357 \$	–	1 132 357 \$ 5,0x



Barry Salzberg

Âge : 69 ans
New York, New York, États-Unis
Administrateur depuis 2015
Indépendant
Principaux domaines de compétence :
comptabilité/audit, exploitation, commerce international
Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 99,36 %

Barry Salzberg

Barry Salzberg est administrateur de sociétés. M. Salzberg a été chef de la direction mondial de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de 2011 jusqu'à sa retraite en 2015. Il est entré au service de Deloitte en 1977 et ses rôles comprenaient ceux de chef de la direction et d'associé directeur pour les activités américaines du cabinet. M. Salzberg préside le conseil de 10EQS et a également siégé au conseil de New Profit, Inc. Il a déjà été président du conseil de United Way Worldwide, président du conseil de College Summit et président du conseil du YMCA de la région du Grand New York. De juillet 2015 à juin 2018, il a été professeur à la Columbia Business School. Il est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité du Brooklyn College, d'un J.D. de la Brooklyn Law School, et d'une maîtrise en droit spécialisée en fiscalité de la faculté de droit de l'Université de New York.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	–		
Audit	8 de 8	100 %			
Gouvernance d'entreprise	6 de 6	100 %			
Gestion des risques	4 de 4	100 %			
Total	25 de 25	100 %			

Titres détenus (nombre et valeur)	Nombre total d'actions et d'UAD détenues		Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options	
–	–	26 828	–	26 828
–	–	3 561 417 \$	–	3 561 417 \$ 15,8x



Peter J. Thomson⁽¹⁾

Âge : 57 ans
Toronto (Ontario) Canada
Administrateur depuis 1995
Non indépendant
Principaux domaines de compétence :
commerce international, gestion de placements, technologie
Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 95,39 %

Peter J. Thomson

Peter J. Thomson est président du conseil de Woodbridge, société de placement de la famille Thomson. M. Thomson est un investisseur de capital-investissement actif et siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Western Ontario.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes		
Conseil d'administration	7 de 7	100 %	–		
RH	6 de 6	100 %			
Total	13 de 13	100 %			

Titres détenus (nombre et valeur) ²	Nombre total d'actions et d'UAD détenues		Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options	
787	–	14 554	–	15 341
104 474 \$	–	1 932 044 \$	–	2 036 518 \$ –

(1) David Thomson et Peter Thomson, tous deux candidats au poste d'administrateur, sont frères.
(2) David Thomson et Peter Thomson sont des actionnaires importants de la société en tant que membres de la famille qui possède les titres de capitaux propres de Woodbridge, notre actionnaire principal. Pour obtenir d'autres précisions, se reporter à la rubrique « Actionnaire principal et capital-actions » de la présente circulaire.



Beth Wilson

Âge : 54 ans

Toronto (Ontario) Canada

Administratrice depuis 2022

Indépendante

Principaux domaines de compétence :

fiscalité et comptabilité et secteur juridique, audit, haute direction

Votes en sa faveur à l'assemblée annuelle de 2022 : 99,78 %

Beth Wilson

Beth Wilson est vice-présidente du conseil des Comptables professionnels agréés du Canada depuis octobre 2021. Elle est l'ancienne chef de la direction de Dentons Canada LLP et était membre de l'équipe de direction à l'échelle mondiale, ayant siégé au conseil mondial (*Global Board*) et au comité de gestion mondial (*Global Management Committee*) de juillet 2017 à janvier 2022. Avant d'occuper ce poste, M^{me} Wilson était associée chargée de l'audit auprès de KPMG de 2000 à 2016 et a occupé le poste d'associée directrice de KPMG dans la région du Grand Toronto de 2009 à 2016. Entre 2005 et 2016, elle a également siégé au comité de gestion de KPMG à plusieurs titres, dont ceux d'associée directrice canadienne, Leadership dans la collectivité, d'associée directrice canadienne, Régions et entreprise, responsable de 24 bureaux régionaux répartis partout au Canada, et de chef des ressources humaines. M^{me} Wilson est actuellement fiduciaire de The Hospital for Sick Children ainsi qu'une administratrice de la Woodgreen Foundation et de Traferox Technologies Inc. M^{me} Wilson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et elle est CPA.

Membre du conseil ou de comités du conseil	Présence en 2022		Participation au conseil d'administration d'autres sociétés ouvertes
Conseil d'administration	3 de 3	100 %	Société financière IGM Inc.
Audit	4 de 4	100 %	Power Corporation du Canada
RH	1 de 2	50 %	
Total	8 de 9	100 %	

Titres détenus (nombre et valeur)		Nombre total d'actions et d'UAD détenues		Valeur marchande totale	Propriété comme multiple de la provision annuelle
Actions ordinaires	UAI	UAD	Options		
–	–	1 606	–	1 606	
–	–	213 197 \$	–	213 197 \$	0,9x

Rémunération des administrateurs et propriété d'actions

Approche et philosophie

Notre approche et notre philosophie pour la rémunération des administrateurs consistent à :

- harmoniser les intérêts de nos administrateurs avec ceux de nos actionnaires;
- offrir une rémunération concurrentielle.

Le programme de rémunération de nos administrateurs évalue :

- la taille, l'étendue et la complexité de notre organisation;
- le temps, l'apport et les efforts exigés des administrateurs qui siègent au conseil ainsi qu'à un ou à plusieurs de ses comités, selon le cas (notamment aux réunions du conseil/des comités et aux déplacements pour s'y rendre et aux visites sur place);
- l'expérience et les compétences de nos administrateurs;
- la rémunération offerte au conseil d'administration d'autres grandes sociétés ouvertes multinationales comparables aux États-Unis et au Canada, de sorte que les montants versés à nos administrateurs soient concurrentiels et permettent d'attirer de nouveaux candidats et de conserver les administrateurs actuels;
- la tendance de plus en plus courante, dans le cadre de la rémunération des administrateurs de sociétés ouvertes aux États-Unis et au Canada, d'exiger une composante de rémunération en titres de capitaux propres obligatoire et facultative afin que les intérêts des administrateurs correspondent davantage à ceux des actionnaires;
- notre désir d'avoir une structure d'honoraires fixes.

Notre comité de gouvernance d'entreprise est chargé de vérifier périodiquement le caractère approprié de la rémunération des administrateurs et la forme qu'elle prend. En novembre 2022, le comité de gouvernance d'entreprise a décidé de ne pas changer les provisions annuelles actuelles des administrateurs pour 2023 et d'augmenter le montant de la provision annuelle devant être versée en titres de capitaux propres sous forme d'UAD pour le faire passer de 33 % à 50 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

Lors de son analyse comparative périodique portant sur la rémunération des administrateurs, le comité de gouvernance d'entreprise évalue les données publiées liées à la rémunération versée aux administrateurs par le même groupe de référence de sociétés utilisé par le comité des RH pour l'analyse comparative de la rémunération de la haute direction.

Nous n'attribuons pas d'options d'achat d'actions, ni d'UAL, ni de primes à nos administrateurs non membres de la direction. De plus, nous n'offrons pas à nos administrateurs non membres de la direction des avantages liés à la retraite, une couverture pour des soins de santé ou des avantages sociaux.

Tel qu'il est abordé plus loin dans la présente rubrique, nous exigeons de nos administrateurs qu'ils détiennent une valeur minimale d'actions ordinaires et/ou d'UAD et notre programme de rémunération des administrateurs encourage les administrateurs à investir dans notre société une valeur supérieure aux exigences de propriété minimales.

Nos administrateurs ont une composante en titres de capitaux propres obligatoire dans leur rémunération. Environ **98 %** de la rémunération des administrateurs a été versée en titres de capitaux propres (UAD ou actions ordinaires) en 2022.

Composantes de la rémunération des administrateurs

Le tableau ci-après présente les provisions annuelles qui étaient payables à nos administrateurs non membres de la direction en 2022. Les administrateurs ne reçoivent aucun jeton de présence distinct. Les présidents des comités permanents du conseil reçoivent des honoraires additionnels, étant donné leurs responsabilités et leur charge de travail accrues. Des renseignements additionnels concernant les différentes composantes de notre structure de rémunération des administrateurs sont présentés dans le tableau suivant.

	2022 (\$)
Administrateurs non membres de la direction⁽¹⁾	225 000 (dont 75 000 doivent être versés sous forme d'unités d'actions différées ou d'UAD) ⁽²⁾
Président du conseil	600 000
Provisions additionnelles	
Vice-président du conseil	150 000 (payé sous forme d'UAD)
Administrateur indépendant principal	150 000 (payé sous forme d'UAD)
Présidents de comité – audit, gouvernance d'entreprise, RH et gestion des risques	50 000 (payé sous forme d'UAD)

(1) Administrateurs autres que le président du conseil

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2023, une somme de 112 500 \$ doit être versée sous forme d'UAD.

Provisions/Composante obligatoire en titres de capitaux propres

En 2022, nous exigeons qu'une tranche de 75 000 \$ de la provision annuelle de 225 000 \$ de chacun des administrateurs non membres soit versée en titres de capitaux propres sous la forme d'UAD (payables trimestriellement). Nos administrateurs non membres de la direction peuvent alors choisir de recevoir la tranche résiduelle de 150 000 \$ de leur provision annuelle sous forme d'UAD, d'actions ordinaires ou d'espèces, ou d'une combinaison de celles-ci (payables trimestriellement). En novembre 2022, le comité de gouvernance d'entreprise a décidé d'augmenter le montant de la provision annuelle devant être versée en titres de capitaux propres sous forme d'UAD pour le faire passer de 33 % à 50 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

UAD

Chaque UAD a la même valeur qu'une action ordinaire, bien qu'elle ne soit pas assortie de droits de vote. Les UAD ne sont pas des unités fondées sur le rendement. Si l'administrateur choisit de recevoir des UAD, des unités représentant la valeur des actions ordinaires sont créditées à son compte. Les UAD permettent de cumuler des unités supplémentaires en fonction des équivalents théoriques des dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les UAD sont entièrement acquises au moment de l'attribution, mais sont uniquement réglées en actions ordinaires ou, au choix de notre société, en espèces, à la cessation des services de l'administrateur au conseil. Toute action ordinaire remise à un administrateur dans le cadre du règlement des UAD est achetée sur le marché libre.

Actions ordinaires

Si un administrateur choisit de recevoir des actions ordinaires, le montant en espèces (déduction faite des retenues d'impôt) est fourni à notre courtier qui utilise ce montant pour acheter des actions sur le marché libre.

Honoraires à l'égard des comités

Les honoraires des présidents de comité, lesquels sont maintenant versés entièrement sous forme d'UAD, sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Provision du président du conseil et du vice-président du conseil

La provision annuelle du président du conseil se chiffre à 600 000 \$. La provision annuelle du vice-président du conseil se chiffre à 150 000 \$ et est versable entièrement sous forme d'UAD. Le vice-président du conseil touche également la même provision annuelle de 225 000 \$ versée aux autres administrateurs non membres de la direction. Des renseignements additionnels portant

sur le président du conseil et le vice-président du conseil se trouvent plus loin à la rubrique « Pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire.

Provision de l'administrateur indépendant principal

La provision annuelle de l'administrateur indépendant principal se chiffre à 150 000 \$ et est versable entièrement sous forme d'UAD. L'administrateur indépendant principal reçoit également la même provision annuelle de 225 000 \$ que celle versée aux autres administrateurs non membres de la direction. D'autres renseignements sur l'administrateur indépendant principal se trouvent plus loin à la rubrique « Pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire.

Étalonnage de la rémunération des administrateurs

Afin d'établir la rémunération des administrateurs pour 2022, le comité de gouvernance d'entreprise a passé en revue les données publiques concernant la rémunération des administrateurs versée par le même groupe de sociétés comparables à l'échelle internationale que celui utilisé par le comité des RH à des fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction.

Dans le cadre de sa plus récente analyse comparative en novembre 2022, le comité de gouvernance d'entreprise a examiné la rémunération des administrateurs des sociétés suivantes faisant partie du groupe de référence à l'échelle internationale de Thomson Reuters à des fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction. Dans le cadre de son examen, le comité de gouvernance d'entreprise a évalué les données relatives aux entreprises nord-américaines du groupe de référence, car le siège social de Thomson Reuters se trouve au Canada et la plupart de ses administrateurs résident au Canada ou aux États-Unis. Le comité de gouvernance d'entreprise a également reconnu que la rémunération offerte aux administrateurs des sociétés américaines est généralement supérieure à celle qui est offerte au Canada.

Automatic Data Processing, Inc.
CGI Inc.
eBay Inc.
Equifax Inc.
Experian Plc
Gartner Inc.

The Interpublic Group of Companies, Inc.
Intuit Inc.
Moody's Corp.
Nielsen Holdings plc
Omnicom Group Inc.
RELX PLC

S&P Global Inc.
TransUnion
Verisk Analytics, Inc.
Wolters Kluwer NV

Rémunération totale des administrateurs

Le tableau ci-après présente la rémunération gagnée par nos administrateurs en 2022. Environ 98 % de la rémunération des administrateurs pour 2022 a été versée sous forme d'UAD et d'actions ordinaires.

En tant que président et chef de la direction de Thomson Reuters, Steve Hasker ne reçoit pas de rémunération pour ses services à titre d'administrateur. Les divers aspects de la rémunération de Steve Hasker sont abordés à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.

Administrateur	Honoraires (\$)				
	Espèces	UAD	Actions ordinaires	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
David Thomson⁽¹⁾	–	600 000	–	–	600 000
Kirk Arnold⁽²⁾	–	275 000	–	–	275 000
David W. Binet⁽³⁾	–	375 000	–	–	375 000
LaVerne Council	–	218 219	–	–	218 219
W. Edmund Clark, C.M.⁽⁴⁾	–	275 000	–	–	275 000
Michael E. Daniels⁽⁵⁾	–	360 068	–	–	360 068
Kirk Koenigsbauer	–	225 000	–	–	225 000
Deanna Oppenheimer	–	225 000	–	–	225 000
Simon Paris	–	225 000	–	–	225 000
Kim M. Rivera	–	225 000	–	–	225 000
Barry Salzberg⁽⁶⁾	75 000	200 000	–	–	275 000
Peter J. Thomson	–	75 000	150 000	–	225 000
Beth Wilson	–	127 603	–	–	127 603
Anciens administrateurs					
Vance Opperman⁽⁷⁾	–	98 014	–	–	98 014
Wulf von Schimmelmann⁽⁸⁾	–	163 356	–	–	163 356
Total	75 000	3 667 260	150 000	–	3 892 260

(1) La rémunération de David Thomson comprend les honoraires à titre de président du conseil.

- (2) La rémunération de Kirk Arnold comprend les honoraires à titre de présidente du comité de gestion des risques.
- (3) La rémunération de David Binet comprend les honoraires à titre de vice-président du conseil d'administration.
- (4) La rémunération d'Ed Clark comprend les honoraires à titre de président du comité des RH.
- (5) La rémunération de Mike Daniels comprend les honoraires à titre de président du comité de gouvernance d'entreprise et d'administrateur indépendant principal du 8 juin 2022 au 31 décembre 2022.
- (6) La rémunération de Barry Salzberg comprend les honoraires à titre de président du comité d'audit.
- (7) Vance Opperman a siégé au conseil jusqu'au 8 juin 2022. Sa rémunération comprend également des honoraires à titre d'administrateur indépendant principal du 1^{er} janvier 2022 au 8 juin 2022.
- (8) Wulf von Schimmelmann a siégé au conseil jusqu'au 8 juin 2022

Attributions d'options d'achat d'actions et d'UAI

Nos administrateurs non membres de la direction ne sont pas admissibles aux attributions d'options d'achat d'actions et aucun d'entre eux ne détient actuellement de telles options. À l'heure actuelle, aucun administrateur non membre de la direction ne détient pas non plus d'UAI. Les options et les UAI que détient Steve Hasker sont décrites plus loin dans la présente circulaire.

Lignes directrices relatives à la propriété d'actions

À l'heure actuelle, il est exigé des administrateurs qu'ils détiennent des actions ordinaires et/ou des UAD d'une valeur équivalant à trois fois leur provision annuelle, ce qui représente actuellement 675 000 \$. Les administrateurs doivent satisfaire à leur exigence en matière d'actionariat dans les cinq années qui suivent la date de leur nomination initiale au conseil de Thomson Reuters. Le cours des actions de toutes les sociétés ouvertes est sujet à la volatilité des marchés. Par conséquent, les lignes directrices relatives à la propriété d'actions prévoient une norme selon laquelle une fois que la ligne directrice est atteinte, celle-ci demeure atteinte, ce qui signifie que si un administrateur a atteint son multiple prévu par les lignes directrices relatives à la propriété d'actions, mais qu'une baisse ultérieure du cours de l'action de Thomson Reuters fait en sorte que la valeur de sa propriété chute sous le seuil applicable, cet administrateur sera considéré comme étant en conformité avec les lignes directrices tant qu'il continue de détenir le nombre d'actions dont il était propriétaire au moment où il a atteint les lignes directrices.

Le nombre d'actions ordinaires et d'UAD que les candidats à un poste d'administrateur possèdent est indiqué dans la notice biographique de chacun d'entre eux dans la présente circulaire. David Thomson et Peter Thomson sont des actionnaires importants de notre société, car ils sont membres de la famille qui est propriétaire des actions de Woodbridge. En date du 21 avril 2023, Woodbridge était propriétaire véritable d'environ 69 % de nos actions ordinaires. Pour obtenir d'autres précisions, se reporter à la rubrique « Actionnaire principal et capital-actions » de la présente circulaire. Le tableau ci-après présente le progrès réalisé par chacun des administrateurs non membres de la direction pour atteindre ses lignes directrices relatives à la propriété d'actions. Tous les multiples de propriété d'actions et la propriété d'actions de chacun des administrateurs sont donnés en date du 21 avril 2023.

Nom	Propriété comme multiple de la provision annuelle	Progression aux fins du respect des lignes directrices
David Thomson	–	✓, au moyen de la propriété dans Woodbridge
Kirk E. Arnold	5,4x	✓
David W. Binet	178,6x	✓
W. Edmund Clark, C.M.	42,1x	✓
LaVerne Council	1,5x	Requise d'ici le 12 janvier 2027; 49,66 % de l'objectif atteint
Michael E. Daniels	23,2x	✓
Kirk Koenigsbauer	4,5x	✓
Deanna Oppenheimer	3,1x	✓
Simon Paris	3,1x	✓
Kim M. Rivera	5,0x	✓
Barry Salzberg	15,8x	✓
Peter J. Thomson	–	✓, au moyen de la propriété dans Woodbridge
Beth Wilson	0,9x	Requise d'ici le 8 juin 2027; 31,58 % de l'objectif atteint

Steve Hasker est assujéti à des lignes directrices distinctes à titre de chef de la direction de notre société. Pour en apprendre davantage, se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.

Rentes

Les administrateurs non membres de la direction ne reçoivent aucune prestation de retraite de notre société. Les prestations de retraite de Steve Hasker sont décrites à la rubrique « Rémunération de la haute direction — Rentes et autres prestations de retraite » de la présente circulaire.

Contrats de service

Nous n'avons conclu aucun contrat de service avec nos administrateurs non membres de la direction. Notre entente avec Steve Hasker concernant ses prestations de cessation d'emploi est décrite à la rubrique « Rémunération de la haute direction — Prestations en cas de cessation d'emploi » de la présente circulaire.

Assurance responsabilité civile

Nous souscrivons une assurance responsabilité civile pour nos administrateurs qui les couvre dans le cadre de leurs fonctions d'administrateur.

Dépenses des administrateurs

Nous remboursons aux administrateurs les frais de déplacement et les menues dépenses raisonnables qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions auprès de Thomson Reuters.

Pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil s'engage à suivre des normes strictes en matière de gouvernance et est d'avis que des pratiques saines en matière de gouvernance sont essentielles à la santé de notre société ainsi qu'à la promotion et à la protection des intérêts de nos actionnaires. Nous sommes d'avis que la création soutenue de valeur pour l'ensemble des actionnaires est favorisée par un conseil informé et engagé qui exerce ses activités en toute indépendance de la direction.

En tant que société ouverte dont les actions sont inscrites en bourse au Canada, à la TSX, et aux États-Unis, au NYSE, nos pratiques de gouvernance sont généralement harmonisées avec les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires des autorités en valeurs mobilières canadiennes et de la SEC. Nos pratiques de gouvernance se conforment par ailleurs à la vaste majorité des normes d'inscription en matière de gouvernance du NYSE, indépendamment du fait que nous sommes dispensés du respect de ces normes en raison de notre statut d'« émetteur privé étranger » (*foreign private issuer*).

FAITS SAILLANTS

- **Indépendance** – Une majorité de nos administrateurs sont indépendants et un seul administrateur (notre chef de la direction) est membre de la direction. La majorité des membres des comités du conseil sont des administrateurs indépendants. Nos administrateurs indépendants se rencontrent sans la direction à chaque réunion du conseil.
- **Rôles distincts du président du conseil et du chef de la direction** – Les rôles et les responsabilités du président du conseil et du chef de la direction sont distincts.
- **Lignes directrices relatives à la propriété d'actions** – Nos administrateurs et nos membres de la haute direction doivent maintenir une participation en actions dans notre société.
- **Supervision du risque** – Nous avons un comité de gestion des risques distinct qui participe à la supervision du programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») et d'autres risques n'étant pas supervisés par le conseil et ses autres comités.
- **Supervision des enjeux ESG** – Les enjeux ESG sont supervisés par notre conseil et ses comités.
- **Structure de vote** – Notre structure de vote n'est pas à double catégorie ni à vote subalterne.
- **Code de conduite et de déontologie** – Nos administrateurs et nos membres de la haute direction doivent respecter notre code et les autres politiques en matière de gouvernance de l'entreprise.
- **Orientation des administrateurs** – Nous avons un programme d'orientation pour l'intégration des nouveaux administrateurs au conseil.
- **Conseils indépendants** – Le conseil et chacun de ses comités sont habilités à retenir les services de conseillers indépendants.

Composition et responsabilités du conseil

Structure de gouvernance

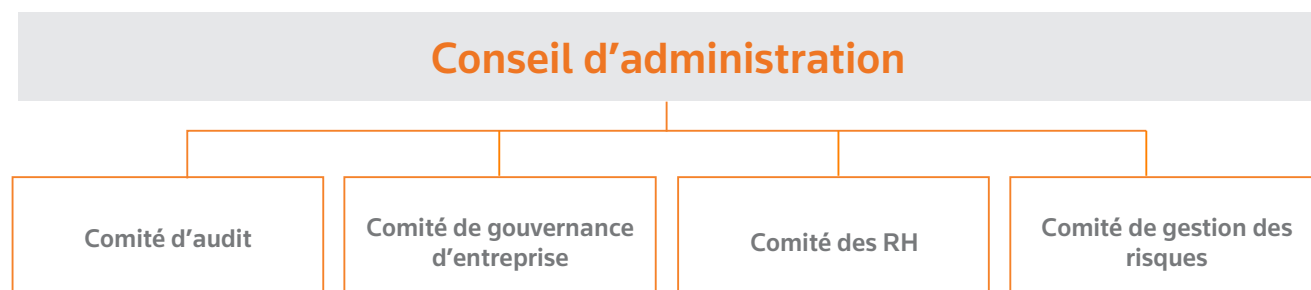
Le conseil a la responsabilité de superviser notre structure de gouvernance, en partie, par l'intermédiaire des travaux du comité de gouvernance d'entreprise. Les pratiques du conseil sont établies dans les lignes directrices en matière de gouvernance que le comité de gouvernance d'entreprise réévalue chaque année. Les lignes directrices en matière de gouvernance traitent de différentes questions, notamment des fonctions et des responsabilités du conseil, des lignes directrices relatives à la propriété d'actions et des conflits d'intérêts. De plus, les quatre comités permanents du conseil (audit, gouvernance d'entreprise, RH et gestion des risques) sont chacun dotés d'une charte. Les chartes sont passées en revue tous les ans par le comité pertinent et le comité de gouvernance d'entreprise.

Les principales responsabilités du conseil comprennent la planification stratégique, la gestion du risque, l'information financière, les divulgations et la gouvernance.

Notre code de conduite et de déontologie (le « code ») s'applique à nos employés, administrateurs et dirigeants, y compris le chef de la direction, le chef des services financiers et le contrôleur. Nos employés, administrateurs et dirigeants sont tenus de fournir une attestation selon laquelle ils ont reçu et lu un exemplaire du code et qu'ils comprennent leurs obligations de se conformer aux principes et aux politiques qui y figurent. Le comité de gouvernance d'entreprise reçoit du chef du contentieux un rapport annuel sur le code.

Taille du conseil

À l'heure actuelle, le conseil est constitué de 14 membres et est indépendant de la direction. Il se compose actuellement de 13 administrateurs non membres de la direction et du chef de la direction. L'élection des différents administrateurs est proposée chaque année. Nous avons proposé la candidature de 14 administrateurs pour l'élection à l'assemblée, lesquels sont tous actuellement des administrateurs. Chaque comité du conseil est décrit plus en détail plus loin dans la présente circulaire.



Responsabilités clés du conseil

La principale responsabilité du conseil est de superviser la gestion des activités et des affaires de Thomson Reuters. Le tableau ci-après résume les principales activités menées et les principaux sujets abordés dans le cadre du plan de travail du conseil pour 2022. Cinq des réunions du conseil en 2022 étaient des réunions régulières prévues et deux réunions extraordinaires ont été tenues au cours de l'année.

Réunion	Principales activités/Principaux sujets en 2022
Janvier	- Plan d'exploitation annuel (qui comprend le programme de changement) - Politique en matière de dividendes - Nomination d'un nouvel administrateur
Mars	- Documents d'information et de gouvernance d'entreprise annuels (rapport annuel, états financiers et circulaire de sollicitation de procurations) - Mise à jour portant sur le programme de changement - Mise à jour portant sur la stratégie de croissance - Mise à jour portant sur le secteur Professionnels du droit - Mise à jour du rapport de gestion - Rémunération des membres de la haute direction
Avril	Nomination d'un nouvel administrateur
Juin	- Mise à jour portant sur le programme de changement - Mise à jour portant sur les ressources humaines - Mise à jour portant sur l'information financière et les relations avec les investisseurs - Mise à jour du rapport de gestion
Septembre	- Mise à jour portant sur le programme de changement - Mise à jour portant sur l'information financière et la stratégie d'investissement - Mise à jour portant sur les Marchés clients - Mise à jour du rapport de gestion - Mise à jour portant sur les activités liées au risque, à la fraude et à la conformité - Mise à jour portant sur le secteur Fiscalistes et comptables
Octobre	Mise à jour portant sur la législation et la conformité
Novembre	- Mise à jour portant sur le programme de changement - Mise à jour portant sur la stratégie de croissance - Mise à jour portant sur l'information financière - Mise à jour du rapport de gestion - Mise à jour portant sur les produits
À chaque réunion	- Réunions à huis clos avec le chef de la direction seulement (habituellement au début et à la fin de chaque réunion) - Réunions à huis clos réservées aux administrateurs non membres de la direction - Réunions à huis clos réservées aux administrateurs indépendants
À intervalles périodiques	- Discussions en matière de stratégie et de gestion portant sur des entreprises ou des secteurs donnés - Rapports des présidents des comités d'audit, de gouvernance d'entreprise, des RH et de gestion des risques - GRE - Acquisitions et aliénations importantes proposées - Mises à jour portant sur les produits - Opérations sur les marchés financiers proposées - Analyse concurrentielle

Planification stratégique

Le conseil joue un rôle important en matière de planification et d'orientation stratégiques tout au long de l'exercice.

En janvier, le conseil rencontre les membres de la direction afin d'examiner la version définitive de notre plan d'exploitation annuel, qui est préparé par notre chef de la direction, notre chef des services financiers et d'autres membres de la haute direction, et d'en discuter et de l'approuver. Le plan porte habituellement sur ce qui suit :

- les occasions
- la position concurrentielle de la société
- ses perspectives d'affaires
- les résultats financiers provisoires pour l'exercice complet
- les projections financières triennales
- les autres indicateurs de rendement clés
- les recommandations en matière de dividende annuel et du programme de rachat d'actions
- les risques

Tout au long de l'exercice, le conseil et la direction discutent des progrès réalisés dans le cadre du plan. En 2022, le conseil a axé sa réunion de septembre sur la stratégie d'entreprise. À l'occasion de cette réunion, les administrateurs ont discuté en profondeur des plans stratégiques de la société avec notre chef de la direction et notre chef des services financiers, et d'autres membres de la haute direction. Ces discussions stratégiques portent généralement sur des sujets tels que la technologie, l'état actuel de nos unités d'exploitation, le potentiel de croissance future de nos activités et de nos segments de marché clés, ainsi que la façon d'accroître la valeur pour les actionnaires.

Le conseil aborde aussi diverses questions liées à la stratégie avec les membres de la direction à l'occasion d'autres réunions en cours d'exercice. Par exemple, les membres du conseil ont discuté de notre stratégie d'investissement avec le chef des services financiers à l'occasion de la réunion de septembre. De plus, divers présidents de nos unités d'exploitation ont fourni des mises à jour au conseil lors de réunions au cours de l'année et ces discussions ont généralement porté sur l'exploitation et les objectifs stratégiques actuels de l'unité d'exploitation.

Supervision du risque

Notre équipe de direction est chargée de repérer et de gérer les risques quotidiennement. Le conseil a la responsabilité de confirmer qu'un système est en place pour repérer les principaux risques auxquels est exposée Thomson Reuters et que des procédures et des systèmes appropriés sont en place pour surveiller, limiter et gérer ces risques.

Le processus GRE de notre société vise ce qui suit :

- repérage des risques les plus importants touchant chacune de nos unités d'exploitation ainsi que notre centre de services aux entreprises, notamment en ce qui a trait à notre exploitation, à nos stratégies, à la confiance et à nos finances, en tenant compte de l'environnement externe ainsi que des changements internes liés à la structure, à la stratégie, aux personnes et aux procédures;
- évaluation des risques qui, seuls ou avec d'autres risques repérés, pourraient avoir une incidence importante sur Thomson Reuters en tant qu'entreprise si ces risques devaient se réaliser;
- élaboration et mise en application de plans d'action pour les risques d'entreprise et révision périodique de ces plans à l'échelle de la société et du conseil.

Notre processus GRE vise à permettre de mieux repérer les risques et de mieux y faire face, et ce, à tous les échelons de Thomson Reuters, ainsi qu'à aider le conseil et ses comités à s'acquitter de leurs responsabilités de supervision en matière de gestion des risques.

Chaque année, nous menons une opération d'évaluation des principaux risques d'entreprise. L'équipe de gestion des risques donne des ateliers sur le repérage et l'évaluation des risques dans l'ensemble de Thomson Reuters en s'appuyant sur les principaux risques cernés l'année précédente et sur les commentaires recueillis dans le cadre d'entrevues avec les membres du conseil (dont il est question ci-après). Les unités d'exploitation et les fonctions facilitantes créent ensuite leurs propres listes de

principaux risques applicables. Ces évaluations et listes de risques sont ensuite appliquées au profil des principaux risques d'entreprise. Le gestionnaire de processus GRE et les présidents de notre comité de gestion des risques d'entreprise, qui suivent et surveillent les risques de l'entreprise, misent sur ces renseignements pour créer une proposition de liste consolidée des principaux risques d'entreprise à l'échelle de Thomson Reuters. Le comité de gestion des risques d'entreprise est composé de divers dirigeants de Thomson Reuters provenant des services fonctionnels et de chacune des unités d'exploitation de l'entreprise et est coprésidé par le chef du contentieux et le chef de l'exploitation et des services technologiques. Ce comité évalue le statut des risques repérés, examine le caractère adéquat des plans de réponse applicables, puis soumet une proposition de liste des principaux risques d'entreprise au réseau de leadership du chef de la direction.

Dans le cadre du processus GRE, les administrateurs sont interviewés avant la première réunion du conseil de l'année en janvier. Les administrateurs sont invités à prendre en considération certains facteurs de risque et certaines définitions de l'incidence et de la probabilité liés au processus GRE, compte tenu de leur propre connaissance de notre entreprise et de leur expérience des affaires. Les administrateurs fournissent ensuite leurs commentaires concernant les unités d'exploitation et les fonctions facilitantes de Thomson Reuters à prendre en compte dans l'évaluation des risques d'entreprise pour l'exercice. S'appuyant sur ces renseignements, sur une liste anonymisée des risques et sur les commentaires recueillis lors des entrevues avec les membres du conseil, le comité de gestion des risques d'entreprise examine les principaux risques d'entreprise à présenter au comité de gestion des risques du conseil aux fins d'examen, de commentaires et d'approbation et les accepte. En outre, la gestion de chacun des principaux risques est confiée aux membres du réseau de leadership du chef de la direction, et des représentants sont désignés parmi les membres du comité de gestion des risques d'entreprise. Le gestionnaire de processus GRE et son équipe tiennent des points de contact réguliers avec les gestionnaires de risques et leurs représentants afin de surveiller la gestion du profil de risques ainsi que la prise de mesures pour faire face aux risques et l'exécution des plans d'action connexes.

Tout au long de l'année, le comité de gestion des risques d'entreprise fournit également des services d'encadrement, d'établissement des priorités, de soutien à la direction et de communications aux autres membres de la société qui participent au processus GRE. Les membres de la haute direction chargés de répondre à certains risques font régulièrement rapport au comité de gestion des risques d'entreprise, au comité de gestion des risques du conseil, aux administrateurs du conseil dans leur ensemble et aux autres comités du conseil, selon les besoins, tout au long de l'année. Pour nos unités d'exploitation et nos fonctions facilitantes, le processus GRE ne cesse de s'appliquer, les risques étant soumis à des études régulières par la direction, et les gestionnaires du processus GRE sont invités à tenir à jour leurs listes de risques et à fournir des mises à jour sur les niveaux de risque. Nous faisons appel à notre service d'audit et de conformité dans le cadre de l'étude de certains risques précis, au besoin ou sur demande.

Bien que le conseil discute avec la direction de divers risques d'entreprise au cours de l'exercice, le comité de gestion des risques est principalement chargé de la supervision du processus GRE de la direction et des progrès réalisés dans la gestion des principaux risques d'entreprise. Le comité d'audit supervise l'évaluation et la gestion en général des risques et se concentre principalement sur les risques financiers.

Le comité des RH est chargé d'établir, de mettre en œuvre et de superviser nos politiques et programmes en matière de rémunération et de talents. Nous avons conçu nos programmes de rémunération de sorte qu'ils offrent un équilibre approprié entre le risque et les récompenses par rapport à la stratégie et à la culture d'affaires générales de la société. Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire pour obtenir des renseignements additionnels sur les raisons pour lesquelles nous sommes d'avis que nos programmes de rémunération n'incitent pas nos membres de la haute direction à prendre des risques superflus ou excessifs.

Les présidents du comité de gestion des risques, du comité d'audit et du comité des RH font chacun rapport au conseil après leurs réunions de comité respectives.

Le tableau ci-après présente les responsabilités de surveillance à l'égard de chacun des risques d'entreprise énumérés pour 2022.

Risque d'entreprise	Conseil d'administration	Comité de gestion des risques	Comité des RH	Comité d'audit
Talents et culture	✓		✓	
Avenir du monde du travail	✓		✓	
Dépendance à l'égard de l'écosystème relationnel	✓	✓		
Érosion de la confiance dans les institutions et les médias		✓		
Sécurité de l'information	✓	✓		
Stabilité et résilience des plateformes et des produits		✓		
Gouvernance des données (y compris la confidentialité)		✓		
Évolution de la concurrence, du marché et de la technologie	✓			

Risque d'entreprise	Conseil d'administration	Comité de gestion des risques	Comité des RH	Comité d'audit
Contexte géopolitique	✓			
Incapacité d'acquérir, d'intégrer et d'innover	✓	✓		
Programme de changement	✓	✓	✓	✓
Conformité à la législation et à la réglementation	✓	✓	✓	✓
Sécurité du personnel	✓	✓	✓	

Surveillance des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Le conseil et ses comités encadrent les enjeux ESG. La direction est chargée de tenir à jour le conseil et ses comités à l'égard des enjeux ESG et d'évaluer les risques qui y sont liés. Pour en savoir plus sur nos initiatives ESG, veuillez vous reporter à la rubrique « ESG » de la présente circulaire.

Le tableau suivant présente la répartition des principales responsabilités de surveillance des enjeux ESG entre le conseil et ses comités.

Principales responsabilités de surveillance des enjeux ESG	
Comité de gouvernance	• Surveillance et coordination globales des enjeux ESG au sein des quatre comités permanents du conseil • Enjeux environnementaux • Enjeux de gouvernance • Initiatives en matière de diversité et d'inclusion au sein du conseil comme elles sont liées aux enjeux ESG • Engagement des parties prenantes relatif aux enjeux ESG • Risques en matière de droits de la personne/chaîne d'approvisionnement • Fondation Thomson Reuters
Conseil d'administration	• Mises à jour périodiques portant sur la stratégie en matière des enjeux ESG et harmonisation avec la stratégie d'affaires à long terme de Thomson Reuters • Risques importants liés aux facteurs ESG
Comité d'audit	• Processus globaux de communication de l'information liés aux enjeux ESG • Contrôles/procédures internes liés aux enjeux ESG • Initiatives financières liées aux enjeux ESG
Comité des RH	• Initiatives en matière de diversité et d'inclusion des employés liées aux enjeux ESG • Facteurs liés à la rémunération liés aux enjeux ESG • Facteurs liés aux régimes à prestations déterminées ou à cotisations déterminées relativement aux enjeux ESG
Comité de gestion des risques	• Facteurs GRE liés aux enjeux ESG • IA et technologies nouvelles • Certains risques liés aux produits/services et facteurs liés aux enjeux ESG

Président du conseil et chef de la direction distincts

Les fonctions et les responsabilités du président du conseil et du chef de la direction de notre société ont été scindées pour permettre une surveillance plus efficace et une responsabilisation accrue des membres de la direction.

- En sa qualité de président du conseil, David Thomson veille à ce que le conseil fonctionne indépendamment de la haute direction. Il lui incombe de présider les réunions du conseil, de veiller à ce que le conseil et ses comités disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches (tout particulièrement de renseignements exacts, opportuns et pertinents) et de maintenir des rapports efficaces entre le conseil et la haute direction.
- En sa qualité de chef de la direction, Steve Hasker a pour principale responsabilité de veiller à la gestion des affaires tant commerciales qu'internes de Thomson Reuters conformément au plan et aux objectifs stratégiques approuvés par le conseil.

Vice-président du conseil

David Binet est le vice-président du conseil de notre société. Le vice-président du conseil travaille en collaboration avec le président du conseil et aide ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités. Le vice-président du conseil entretient un dialogue régulier avec le président du conseil, le chef de la direction et l'administrateur indépendant principal afin de renforcer la culture de bonne gouvernance. De plus, il agit à titre de représentant de Thomson Reuters et exerce les fonctions additionnelles pouvant lui être déléguées par le président du conseil ou par le conseil à l'occasion.

Administrateur indépendant principal

Michael E. Daniels a été nommé administrateur indépendant principal du conseil le 8 juin 2022, après le départ de Vance Opperman du conseil. Dans le cadre de ses responsabilités, notre administrateur indépendant principal doit notamment présider les réunions des administrateurs indépendants; approuver l'ordre du jour des réunions du conseil en consultation avec le président du conseil, le vice-président du conseil et le chef de la direction; sur demande, conseiller le chef de la direction sur la qualité, la quantité, la pertinence et le caractère opportun de l'information envoyée par la direction au conseil, et être disponible aux fins de consultation par les autres administrateurs indépendants, au besoin.

Descriptions de fonctions

Les descriptions de fonctions du président du conseil, du président de chaque comité et de l'administrateur indépendant principal ont été approuvées par le conseil et visent à assurer l'indépendance du conseil et de ses comités.

Réunions en présence et en l'absence du chef de la direction/des membres de la direction

Au début de chaque réunion ou peu de temps après, le conseil tient une rencontre à huis clos avec le chef de la direction, en l'absence des autres membres de la direction. De cette façon, le chef de la direction peut faire part de ses objectifs pour la réunion à venir et les administrateurs peuvent donner leurs commentaires préliminaires fondés sur leur examen préalable des documents relatifs à l'assemblée. Cette façon de faire permet une gestion plus efficace du temps au cours de la réunion du conseil. Une rencontre du même type se tient avec le chef de la direction à la fin de la réunion, cette rencontre étant suivie par une réunion du conseil, cette fois-ci sans le chef de la direction ni les autres membres de la direction. Les comités du conseil tiennent également des réunions à huis clos afin de pouvoir discuter en l'absence du chef de la direction ou des membres de la direction.

Réunions des administrateurs indépendants

Dans le cadre de chaque réunion du conseil, nos administrateurs indépendants se réunissent en tant que groupe en l'absence du chef de la direction et en l'absence des administrateurs liés à Woodbridge. Ces réunions sont présidées par l'administrateur indépendant principal. Ce dernier se charge d'établir l'ordre du jour de ces réunions, bien que les discussions ne s'y limitent pas. L'ordre du jour porte généralement sur des questions pouvant être propres aux sociétés ouvertes ayant un actionnaire contrôlant. L'administrateur indépendant principal rend compte au président du conseil, au vice-président du conseil et au chef de la direction de la teneur de ces réunions dans la mesure où une intervention est appropriée ou requise. Sept réunions des administrateurs indépendants ont été tenues en 2022, dont quatre sous la présidence de Vance Opperman et trois sous la présidence de Michael E. Daniels.

Secrétaire de la société

Jimma Elliott-Stevens est également secrétaire du conseil par intérim de la société. Les administrateurs peuvent obtenir conseil auprès de la secrétaire par intérim de la société ou solliciter ses services.

Accès aux membres de la direction et à des conseillers professionnels

Le conseil a accès aux membres de la direction et à des conseillers professionnels. Il peut, de même que ses comités, inviter des membres de la haute direction, des employés, des conseillers externes ou toute autre personne à participer à l'une de leurs réunions ou à y présenter un rapport. Le conseil et ses comités peuvent retenir les services d'un conseiller professionnel indépendant externe en tout temps, aux frais de notre société, et ils ont l'autorité nécessaire pour fixer les honoraires du conseiller ainsi que les autres modalités de la convention de service. Chaque administrateur peut retenir les services d'un conseiller professionnel indépendant externe aux frais de notre société, à la condition qu'il en avise le comité de gouvernance d'entreprise.

Le comité des RH retient les services d'une société d'experts-conseils indépendante qui lui fournit des conseils sur des questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction. La société d'experts-conseils indépendante passe également en revue les programmes de rémunération qui concernent la haute direction et fournit des conseils et son analyse sur la conception des plans et les tendances et les pratiques du marché.

Le comité des RH tient également compte des données d'études de marché préparées par une société d'experts-conseils à l'égard de la rémunération de la haute direction au sein d'entreprises de taille et de portée comparables auxquelles Thomson Reuters est le plus susceptible de livrer concurrence pour trouver des dirigeants de talent, et il se fie à ces données. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements.

Délégation de pouvoirs

Dans le but de clarifier la répartition des responsabilités entre le conseil et la direction, le conseil a adopté une politique en matière de délégation d'autorité, aux termes de laquelle certains pouvoirs touchant la prise de décisions et la direction des activités sont délégués à la haute direction pour améliorer nos contrôles internes et doter la direction de la marge de manœuvre nécessaire pour régler certaines questions sans obtenir nécessairement l'approbation du conseil. Le conseil délègue aussi certaines responsabilités au comité d'audit, au comité de gouvernance d'entreprise, au comité des RH et au comité de gestion des risques, et veille à ce que ceux-ci s'en acquittent. Les responsabilités de chaque comité sont décrites plus en détail ci-après.

Présence des administrateurs

Le conseil tient des réunions régulières afin de s'acquitter de ses fonctions de manière efficace. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil, y compris aux réunions des comités, s'il y a lieu, et aux assemblées annuelles des actionnaires. Le tableau ci-après présente des renseignements sur le nombre de réunions du conseil et de réunions des comités qui ont été tenues en 2022.

	Nombre de réunions
Conseil	7
Comité d'audit	8
Comité de gouvernance d'entreprise	6
Comité des RH	6
Comité de gestion des risques	4

En 2022, cinq des sept réunions du conseil étaient des réunions régulières. Quatre des réunions régulières du conseil ont eu lieu en personne et une a eu lieu en mode virtuel. De plus, le conseil a tenu deux réunions extraordinaires en 2022, qui ont toutes les deux eu lieu en mode virtuel.

Le tableau ci-après fait état de la présence de nos administrateurs aux réunions du conseil et aux réunions des comités en 2022. En 2022, la présence de ces personnes aux réunions du conseil et aux réunions des comités était d'environ 99 % et d'environ 97 %, respectivement.

Administrateur	Présence aux réunions								
	Conseil	Présence au conseil (en %)	Comité d'audit	Comité de gouvernance d'entreprise	Comité des RH	Comité de gestion des risques	Total des comités	Total des réunions	Total (en %)
David Thomson	7 de 7	100 %	–	–	–	–	–	7 de 7	100 %
Steve Hasker	7 de 7	100 %	–	–	–	–	–	7 de 7	100 %
Kirk Arnold	6 de 7	86 %	–	6 de 6	6 de 6	4 de 4	16 de 16	22 de 23	96 %
David W. Binet	7 de 7	100 %	–	6 de 6	6 de 6	4 de 4	16 de 16	23 de 23	100 %
W. Edmund Clark, C.M.	7 de 7	100 %	–	6 de 6	6 de 6	–	12 de 12	19 de 19	100 %
LaVerne Council	7 de 7	100 %	7 de 8	–	–	2 de 2	9 de 10	16 de 17	94 %
Michael E. Daniels	7 de 7	100 %	6 de 8	6 de 6	4 de 6	3 de 4	19 de 24	26 de 31	84 %
Kirk Koenigsbauer	7 de 7	100 %	4 de 4	–	2 de 2	4 de 4	10 de 10	17 de 17	100 %
Deanna Oppenheimer	7 de 7	100 %	8 de 8	6 de 6	–	–	14 de 14	21 de 21	100 %
Simon Paris	7 de 7	100 %	8 de 8	2 de 2	–	2 de 2	12 de 12	19 de 19	100 %
Kim M. Rivera	7 de 7	100 %	8 de 8	–	–	4 de 4	12 de 12	19 de 19	100 %
Barry Salzberg	7 de 7	100 %	8 de 8	6 de 6	–	4 de 4	18 de 18	25 de 25	100 %
Peter J. Thomson	7 de 7	100 %	–	–	6 de 6	–	6 de 6	13 de 13	100 %
Beth Wilson	3 de 3	100 %	4 de 4	–	1 de 2	–	5 de 6	8 de 9	89 %
Anciens administrateurs									
Vance Opperman	4 de 4	100 %	4 de 4	4 de 4	4 de 4	2 de 2	14 de 14	18 de 18	100 %
Wulf von Schimmelmann	4 de 4	100 %	–	4 de 4	4 de 4	–	8 de 8	12 de 12	100 %

Société contrôlée

Notre société est une « société contrôlée » en raison de la participation détenue par Woodbridge.

Les pratiques de gouvernance de Thomson Reuters comprennent ce qui suit, lesquelles sont, selon nous, les pratiques exemplaires d'une société ouverte canadienne ayant un actionnaire contrôlant :

- Aucun membre de l'équipe de haute direction chargée de la gestion quotidienne de Thomson Reuters n'est lié à Woodbridge ni n'est membre du même groupe qu'elle.
- Woodbridge détient en propriété véritable des actions ordinaires assorties d'une voix par action. Thomson Reuters n'a pas émis de catégorie distincte d'actions en faveur de Woodbridge assorties de droits de vote supérieurs.
- Le conseil d'administration de Thomson Reuters est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et le nombre d'administrateurs membres du même groupe que Woodbridge est inférieur au pourcentage d'actions ordinaires qu'elle contrôle. Au 21 avril 2023, Woodbridge détenait en propriété véritable environ 69 % de nos actions ordinaires tandis que ses représentants siégeant au conseil de Thomson Reuters comprendront environ 29 % de nos administrateurs si tous les 14 candidats à un poste d'administrateur sont élus à l'assemblée.
- Étant donné que David Thomson est président du conseil, nous avons un administrateur indépendant principal distinct.
- Dans le cadre de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants se réunissent sans la présence de la direction et des administrateurs membres du même groupe que Woodbridge.
- Tous les comités sont composés d'une majorité d'administrateurs indépendants (autre que le comité d'audit qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants).
- Le conseil s'est doté d'un processus efficace et transparent afin de traiter des opérations entre personnes apparentées ou des conflits d'intérêts entre Thomson Reuters et Woodbridge ou des administrateurs membres du même groupe que Woodbridge. Le comité de gouvernance d'entreprise de notre conseil applique une politique pour prendre en considération des opérations entre personnes apparentées qui peuvent avoir lieu entre notre société et Woodbridge, avec des membres de comités liés à Woodbridge qui s'abstiennent de voter. De plus, toute opération entre Woodbridge et notre société est assujettie aux exigences relatives à la communication de l'information et autres en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

Les normes d'inscription concernant la gouvernance d'entreprise du NYSE exigent, entre autres, que le comité de rémunération et le comité de mises en candidature ou de gouvernance d'entreprise d'une société inscrite à sa cote soient composés uniquement d'administrateurs indépendants. Une société contrôlée (au sens donné à « *controlled company* » par le NYSE) est une société dont plus de 50 % des droits de vote sont détenus par un particulier, un groupe ou une autre société, et qui n'a pas à se conformer à ces exigences.

Les lignes directrices complémentaires publiées par la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises (la « Coalition ») traitent de la question des sociétés contrôlées. Les sociétés contrôlées (au sens donné à « *controlled companies* » par la Coalition) comprennent les sociétés dotées d'un actionnaire contrôlant, qui contrôle un nombre suffisant d'actions pour être en mesure de choisir les membres du conseil d'administration, ou de décider du mode de gestion ou des politiques de la société.

Bien que la plupart des membres du comité de gouvernance d'entreprise et du comité des RH de notre société soient indépendants, le conseil estime qu'il est approprié pour David Binet, Ed Clark et Peter Thomson, qui ne sont pas considérés comme indépendants aux termes des règles applicables en raison de leur appartenance au même groupe que Woodbridge, de siéger à ces comités, et il a approuvé notre utilisation de la dispense visant les sociétés contrôlées du NYSE à cet égard. La Coalition a indiqué qu'elle jugeait approprié que des administrateurs liés à l'actionnaire contrôlant siègent à ces comités, afin qu'ils offrent les connaissances et le point de vue de ce dernier en ce qui a trait à la rémunération des membres de la haute direction, aux nominations et à la proposition de candidats au conseil.

Aucun administrateur membre du même groupe que Woodbridge ne siège à notre comité d'audit, qui ne peut être composé que d'administrateurs indépendants.

La majorité des membres du comité de gestion des risques sont aussi indépendants.

Comités du conseil

La présente rubrique fournit de l'information au sujet des quatre comités du conseil (audit, gouvernance d'entreprise, RH et gestion des risques), y compris les responsabilités, les membres et les activités en 2022 de chaque comité. De l'information additionnelle au sujet de chacun de ces comités est fournie ci-après. David Thomson (président du conseil) et Steve Hasker (président et chef de la direction) ne sont membres d'aucun comité du conseil. David Thomson assiste régulièrement aux réunions du comité des RH à titre d'invité, et Steve Hasker est régulièrement invité à assister à toutes les réunions des comités à titre de président et chef de la direction.

Le tableau ci-après présente la composition actuelle des quatre comités du conseil au 21 avril 2023.

Nom de l'administrateur	Participation aux comités			
	Audit	Gouvernance d'entreprise	RH	Gestion des risques
Kirk E. Arnold		✓	✓	✓ (présidente)
David W. Binet		✓	✓	✓
W. Edmund Clark, C.M.		✓	✓ (président)	
LaVerne Council	✓			✓
Michael E. Daniels	✓	✓ (président)	✓	✓
Kirk Koenigsbauer			✓	✓
Deanna Oppenheimer	✓	✓		
Simon Paris	✓	✓		✓
Kim M. Rivera	✓			✓
Barry Salzberg	✓ (président)	✓		✓
Peter Thomson			✓	
Beth Wilson	✓		✓	
Total	7	7	7	8

Chacun des comités du conseil est doté d'une charte. Les chartes sont passées en revue tous les ans par le comité pertinent et le comité de gouvernance d'entreprise. Ces chartes et les descriptions des fonctions des présidents de comité peuvent être consultées à l'adresse www.tr.com.

Comité d'audit

Responsabilités

Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans l'exécution de ses fonctions de surveillance relatives à ce qui suit :

- l'intégrité des états financiers et d'autres renseignements d'ordre financier concernant notre société;
- les compétences, l'indépendance et le rendement de l'auditeur indépendant (PricewaterhouseCoopers LLP);
- le caractère adéquat et l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard des rapports financiers et des contrôles et des procédures de communication de l'information;
- l'efficacité de la fonction d'audit interne;
- l'évaluation et la gestion en général des risques;
- toute question additionnelle déléguée au comité d'audit par le conseil.

Dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, le comité d'audit a mis l'accent sur plusieurs sujets en 2022, qui figurent dans le plan de travail ci-après.

Principales activités du comité d'audit en 2022

- Examen des états financiers consolidés annuels et trimestriels de la société ainsi que des rapports de gestion y afférents et formulation de commentaires sur ceux-ci;
- Examen et approbation des communiqués de presse sur les résultats, qui incluent les résultats financiers et les perspectives financières;
- Discussion portant sur l'approche de la société à l'égard des enjeux ESG;
- Réception de mises à jour périodiques concernant les activités financières de la société;
- Réception de mises à jour périodiques de notre service d'audit et de conformité concernant le plan et le processus d'audit interne, le contrôle interne de la communication de l'information financière et les questions liées aux fraudes;
- Réception de mises à jour périodiques de la haute direction sur des sujets relatifs aux risques financiers comme la fiscalité, la trésorerie et la comptabilité;
- Examen de l'étendue de l'audit des états financiers de notre société ainsi que des plans connexes;
- Examen et approbation de la politique relative aux services non liés à l'audit de la société ainsi que de certains services non liés à l'audit devant être fournis par PricewaterhouseCoopers LLP;
- Examen et approbation des honoraires devant être versés à PricewaterhouseCoopers LLP en contrepartie de ses services;
- Entretiens avec PricewaterhouseCoopers LLP relativement à ce qui suit :
 - son indépendance par rapport à Thomson Reuters (et la réception de renseignements communiqués par PricewaterhouseCoopers LLP à cet égard);
 - toutes les conventions et les méthodes comptables essentielles utilisées ou devant être utilisées par Thomson Reuters;
 - tous les traitements de rechange de l'information financière dans le contexte des IFRS dont la direction a discuté, les ramifications de l'utilisation de ces traitements de rechange et le traitement privilégié par l'auditeur;
 - toutes les autres questions devant être communiquées aux termes des normes du PCAOB.

Compétences financières

Tous les membres du comité d'audit ont des compétences financières conformes aux règles applicables du Canada et des États-Unis en matière de valeurs mobilières. Barry Salzberg et Beth Wilson sont respectivement admissibles à titre d'« expert financier du comité d'audit » (au sens de l'expression *audit committee financial expert* définie dans les règles de la SEC applicables) et répondent aux critères applicables en matière d'expertise dans le domaine de la comptabilité ou de la gestion financière afférente, selon les dispositions des normes d'inscription du NYSE.

Formation et expérience des membres du comité d'audit

Voici un résumé de la formation et de l'expérience de chaque candidat à un poste d'administrateur qui est membre du comité d'audit qui sont pertinentes pour l'exécution de ses responsabilités.

Membre du comité d'audit	Formation ou expérience
Barry Salzberg (président)	• Ancien chef de la direction mondial de Deloitte Touche Tohmatsu Limited • Ancien professeur à la Columbia Business School • Diplôme en comptabilité du Brooklyn College, J.D. de la Brooklyn Law School et maîtrise en droit fiscal de l'Université de New York
LaVerne Council	• Maîtrise en administration des affaires et baccalauréat en administration des affaires • Membre du conseil d'administration et du comité d'audit de CONMED Corporation • Membre du conseil d'administration et du comité d'audit de Concentrix Corporation
Michael E. Daniels	• A été membre de la direction d'IBM pendant plus de 25 ans • Ancien membre du comité d'audit de Tyco International Ltd. • Membre des conseils d'administration de SS&C Technologies Holdings, Inc. et de Johnson Controls International plc
Deanna Oppenheimer	• Ancienne vice-présidente du conseil des services bancaires de détail mondiaux de Barclays PLC • Ancienne présidente des services bancaires aux particuliers de Washington Mutual, Inc. • Ancienne membre du comité d'audit d'AXA Global Insurance • Ancienne membre du comité d'audit de NCR Corporation
Simon Paris	• Chef de la direction de Finastra • Président du World Trade Board • Membre du conseil d'administration d'Everbridge, Inc.
Kim M. Rivera	• Chef des services juridiques et des affaires commerciales, OneTrust • Ancienne présidente, Stratégie et gestion d'entreprise et chef des affaires juridiques de HP Inc. • A accompagné les comités d'audit de deux sociétés cotées en bourse du classement Fortune 500
Beth Wilson	• Vice-présidente du conseil des Comptables professionnels agréés du Canada • Ancienne associée chargée de l'audit et associée directrice de KPMG • Ancienne chef de la direction de Dentons Canada LLP • Présidente du comité d'audit de The Hospital for Sick Children et de la Woodgreen Foundation • Membre des comités d'audit de Power Corporation du Canada et de Société financière IGM Inc. • Titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et comptable professionnelle accréditée membre des Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Information financière

Le comité d'audit se réunit pour discuter et examiner nos :

- communiqués sur les résultats annuels et trimestriels;
- rapports de gestion annuels et trimestriels ainsi que les états financiers connexes.

Comme il est d'usage dans un certain nombre de multinationales d'envergure mondiale, le conseil a délégué au comité d'audit ses pouvoirs en matière d'examen et d'approbation de nos communiqués sur les résultats trimestriels, des rapports de gestion et des états financiers connexes. À la suite des recommandations du comité d'audit, le conseil entier examine et approuve notre rapport de gestion annuel et nos états financiers audités annuels, tel que l'exigent les lois applicables.

Avant une réunion du comité d'audit à laquelle une version préliminaire de documents d'information financière sera discutée, une version préliminaire de ceux-ci est distribuée aux membres du comité d'audit pour examen et commentaires. Le chef des services financiers, le chef de la comptabilité et un représentant de l'auditeur indépendant se réunissent avec le président du comité d'audit pour procéder à un examen préalable des questions liées à l'audit qui seront débattues lors de la réunion du comité d'audit. Au cours de celle-ci, le chef de la comptabilité commente les états financiers et les questions de divulgation tout en donnant aux membres du comité d'audit la possibilité de poser des questions ou de faire des commentaires. L'auditeur indépendant participe également à la réunion. Tous les administrateurs reçoivent en outre une version préliminaire des rapports financiers, et ils sont invités à faire des commentaires avant la réunion du comité d'audit ou au cours de celle-ci. Lorsque le comité d'audit se déclare satisfait de la divulgation de l'information, il donne son approbation et le document est publié.

Dans le cas du rapport annuel, une version préliminaire de celui-ci est distribuée aux membres du conseil avant la réunion du conseil pour examen et approbation. Au cours de la réunion du conseil, les administrateurs sont invités à poser toute question et à faire tout commentaire qu'ils pourraient avoir.

Compte tenu des rapports et des entretiens dont il est question dans la présente circulaire et sous réserve des restrictions imposées quant au rôle et aux fonctions du comité d'audit dans sa charte, le comité d'audit a recommandé que notre conseil approuve le dépôt des états financiers consolidés audités et du rapport de gestion connexe ainsi que leur inclusion dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Auditeur indépendant

Le comité d'audit a la responsabilité de choisir, d'évaluer et de recommander la nomination de l'auditeur indépendant aux fins de nomination ou de nouveau mandat. Le comité d'audit a recommandé que le mandat de PricewaterhouseCoopers LLP à titre d'auditeur indépendant de notre société soit reconduit jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires en 2024 et que notre conseil soumette sa nomination aux actionnaires aux fins d'approbation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2023. Relativement à la recommandation de PricewaterhouseCoopers LLP, le comité d'audit a tenu compte de la prestation de services du cabinet à Thomson Reuters au cours du dernier exercice, y compris du rendement de l'associé en chef du mandat d'audit et de l'équipe d'audit. Le comité d'audit a également examiné le caractère approprié des honoraires de PricewaterhouseCoopers LLP par rapport à la taille de Thomson Reuters et de son empreinte mondiale. Le comité d'audit continue d'être satisfait du rendement de PricewaterhouseCoopers LLP et croit que de retenir de nouveau ses services à titre d'auditeur indépendant est dans l'intérêt de Thomson Reuters et de ses actionnaires.

Tout au long de l'année, le comité d'audit évalue et est directement responsable de la relation de notre société avec PricewaterhouseCoopers LLP. Le comité d'audit nomme PricewaterhouseCoopers LLP à titre d'auditeur indépendant de notre société après avoir examiné et approuvé sa lettre de mandat. Le comité d'audit fixe également la rémunération de PricewaterhouseCoopers LLP.

Le comité d'audit et les représentants de PricewaterhouseCoopers LLP se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année. En 2022, les représentants de PricewaterhouseCoopers LLP ont assisté à toutes les réunions du comité d'audit et se sont réunis avec les membres du comité d'audit dans le cadre de réunions distinctes.

PricewaterhouseCoopers LLP doit rendre des comptes au comité d'audit et fait rapport directement à celui-ci.

Sur une base annuelle, avant que PricewaterhouseCoopers LLP ne remette son rapport sur les états financiers annuels de notre société, le comité d'audit :

- Confirme que PricewaterhouseCoopers LLP a soumis une déclaration écrite détaillant la totalité de ses relations avec Thomson Reuters qui, de l'avis professionnel de PricewaterhouseCoopers LLP, pourraient raisonnablement nuire à son indépendance.
- Discute et déclare les relations ou les services, y compris les services non liés à l'audit, que PricewaterhouseCoopers LLP a fournis à Thomson Reuters et qui peuvent avoir une incidence sur son indépendance.
- Obtient une confirmation écrite de PricewaterhouseCoopers LLP qu'elle est indépendante à l'égard de Thomson Reuters au sens des règles de conduite professionnelle adoptées par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et des normes établies par le Public Company Accounting Oversight Board.
- Confirme que PricewaterhouseCoopers LLP a respecté la législation applicable à l'égard de la rotation de certains membres de l'équipe de mandat d'audit pour Thomson Reuters.

Le comité d'audit a également adopté une politique selon laquelle il doit approuver au préalable tous les services d'audit et les services non liés à l'audit autorisés fournis à notre société et devant être exécutés par PricewaterhouseCoopers LLP.

- Cette politique fournit des orientations détaillées à la direction en ce qui a trait aux types de services précis qui ont été approuvés au préalable par le comité d'audit.
- La politique exige l'approbation au préalable du comité d'audit de tous les autres services autorisés qui n'ont pas déjà été approuvés au préalable.

La charte du comité d'audit autorise le comité d'audit à déléguer à un ou à plus d'un membre le pouvoir d'évaluer et d'approuver les missions d'audit advenant qu'une autorisation doive être donnée entre deux réunions du comité d'audit. Conformément aux modalités de cette charte, le comité d'audit a délégué ce pouvoir à son président. Si le président autorise une telle mission, il doit rendre compte de sa décision à la réunion suivante du comité d'audit complet. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucuns honoraires liés notamment aux services d'audit, aux services fiscaux ou aux autres services de Thomson Reuters décrit ci-dessus n'ont fait l'objet d'une dérogation *de minimis* aux dispositions en matière d'approbation préalable de la Règle 2-01(c)(7)(i)(c) du Règlement S-X de la SEC et du paragraphe 2.4 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Audit interne et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle à l'égard de l'information financière est un processus visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation d'états financiers destinés à un usage externe, tel que l'exigent les normes internationales d'information financière. Notre société a adopté, dans le cadre de nos efforts en vue de nous conformer à la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act* ainsi qu'aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, les directives du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* pour établir la structure de nos contrôles internes.

Le service d'audit et de conformité de notre société, lequel se charge de la fonction d'audit interne, est chargé de la formulation et de la surveillance de notre plan d'ensemble pour le contrôle interne devant être exercé sur l'information financière.

Chaque année, le service d'audit et de conformité repère certaines procédures, entités et/ou certains clients importants sur lesquels aiguiller l'objectif et les essais de son contrôle interne pour l'année en question. Lorsqu'il détermine l'étendue proposée de son plan d'audit interne annuel, le service repère, évalue et priorise les risques auxquels s'expose Thomson Reuters et tient compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Au cours du premier trimestre de 2022, le service d'audit et de conformité a présenté son plan d'audit interne annuel au comité d'audit aux fins de sa considération et de son approbation. Le chef du service d'audit et de conformité a rencontré le président du comité d'audit pour faire un tour d'horizon des questions d'audit et de mécanismes de contrôle interne devant être abordées à chacune des réunions du comité. Le chef du service d'audit et de conformité a par la suite proposé des mises à jour au comité d'audit lors de réunions tout au long de l'année. Au cours de la seconde moitié de 2022, le service d'audit et de conformité a procédé à l'essai de divers systèmes de contrôle applicables devant permettre d'atteindre les objectifs au chapitre de la conformité, comme il se doit, lors de l'évaluation réalisée en fin d'exercice de l'efficacité du système de contrôle interne.

À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que notre système de contrôle interne en ce qui a trait à l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2022. En février 2023, le comité d'audit a examiné son évaluation et son rapport quant à l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2022 et en a discuté avec la direction. Le comité d'audit a également passé en revue son examen et son rapport sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière et en a discuté avec PricewaterhouseCoopers LLP.

Le chef du service d'audit et de conformité fait directement rapport au comité d'audit (avec une relation en pointillé avec notre chef des services financiers).

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nous avons adopté des contrôles et procédures de communication de l'information de manière à nous assurer que toute l'information que l'on doit présenter dans les rapports et documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières ainsi qu'auprès des bourses au Canada et aux États-Unis, de même que toute autre information écrite ou verbale que nous rendons publique, est enregistrée, traitée, condensée et publiée de façon à ce qu'elle soit exacte et dans les délais prescrits en vertu des règles et règlements des autorités en valeurs mobilières. Ces contrôles et procédures de communication de l'information, de par leur conception, visent également à assurer que cette information est accumulée pour être ensuite communiquée à la direction (ce qui comprend le chef de l'exploitation et le chef des services financiers), comme il convient, afin de lui permettre de prendre, en temps opportun, ses décisions concernant l'information qu'il lui faut divulguer. Le comité d'audit reçoit une mise à jour annuelle de la direction à l'égard du caractère adéquat et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, notamment sur le rôle et les responsabilités du comité de communication de l'information de la direction.

Tel que l'exige la législation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, notre chef de la direction ainsi que notre chef des services financiers fournissent des attestations selon lesquelles ils ont examiné nos rapports annuels et trimestriels, que ces rapports ne contiennent aucune déclaration fausse à l'égard d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important et qu'ils donnent une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie. De plus, le chef de la direction et le chef des services financiers délivrent des attestations relatives à nos contrôles et procédures de communication de l'information financière et à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre chef de la direction et notre chef des services financiers ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information financière étaient efficaces en date du 31 décembre 2022.

Évaluation et gestion des risques

Le comité d'audit continue de discuter des lignes directrices et des politiques de Thomson Reuters qui régissent la procédure globale encadrant l'évaluation et la gestion des risques de la société. Dans le cadre de son rôle de supervision, le comité d'audit examine périodiquement les rapports du comité de gestion des risques ou rencontre ses membres à l'égard des procédures d'évaluation et de gestion des risques de la société. Les sujets qui ne sont pas autrement couverts par le comité d'audit ou le comité des RH sont la responsabilité du comité de gestion des risques, et le comité de gouvernance d'entreprise supervise la répartition des responsabilités entre le conseil et ses comités. En lien avec cette répartition des responsabilités, le comité d'audit aborde l'exposition aux principaux risques financiers de la société ainsi que les mesures prises par la direction pour surveiller et gérer cette exposition. Dans le cadre de sa responsabilité de surveillance de la gestion des risques financiers, le comité d'audit a rencontré la direction en 2022 afin de discuter de la gestion du risque de trésorerie et du contexte fiscal externe.

Politique de dénonciation

Le comité d'audit a adopté une procédure pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par notre société concernant la comptabilité, les contrôles d'audit interne, les questions d'audit et les contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi qu'une procédure de soumission confidentielle et anonyme de questions par nos employés à l'égard d'opérations comptables, de contrôles d'audit interne, de questions d'audit ou de contrôles et procédures de communication de l'information qui seraient douteux. Ces procédures sont énoncées dans le code de conduite et de déontologie de Thomson Reuters, décrit ci-dessus.

Comité de gouvernance d'entreprise

Le comité de gouvernance d'entreprise est chargé d'assister le conseil dans l'exécution de ses fonctions de surveillance relatives à ce qui suit :

- notre approche globale à l'égard de la gouvernance;
- la taille, la composition et la structure du conseil de Thomson Reuters et de ses comités, y compris la mise en candidature des administrateurs;
- l'orientation et la formation continue des administrateurs;
- les opérations entre personnes apparentées et aux autres questions portant sur les conflits d'intérêts réels ou éventuels;
- toute question additionnelle déléguée au comité de gouvernance d'entreprise par le conseil.

Le tableau ci-après donne un aperçu du plan de travail du comité de gouvernance d'entreprise pour 2022.

Principales activités du comité de gouvernance d'entreprise en 2022	
• Examen de la taille, de la composition et de la structure du conseil et de ses comités aux fins d'une prise de décisions efficace, y compris relativement aux nouveaux membres de comités • Planification de la relève du conseil (y compris la diversité au sein du conseil) • Présentation de l'administrateur indépendant principal sur les résultats de ses entretiens avec les administrateurs • Évaluation de l'indépendance, des compétences financières et du statut d'expert financier du comité d'audit des différents administrateurs • Mise en candidature des administrateurs en vue de l'assemblée annuelle • Examen de la rémunération des administrateurs et de sa structure • Révision de l'information en matière de gouvernance dans la version préliminaire de la circulaire de sollicitation de procurations et du format virtuel de l'assemblée générale annuelle • Révision des lignes directrices en matière de gouvernance et des chartes des comités	À intervalles périodiques • Révision des initiatives en matière d'orientation et de formation continue des administrateurs • Révision des descriptions de poste du conseil • Examen des opérations entre apparentés et des conflits d'intérêts • Surveillance de l'évolution de la gouvernance et recommandation de mesures appropriées dans le cadre d'une approche globale à l'égard de la gouvernance • Examen des ordres du jour des réunions des administrateurs indépendants • Révision des dépenses du conseil et du chef de la direction • Révision de la délégation des pouvoirs • Révision des attentes en matière de propriété d'actions et de la conformité à ces attentes • Approbation de toute dispense accordée relativement au code de conduite et de déontologie • Surveillance des relations entre la haute direction et le conseil

Principales activités du comité de gouvernance d'entreprise en 2022

- Examen de la composition des comités et des présidents
- Examen de l'analyse externe visant la circulaire de sollicitation de procurations et des autres évaluations du groupe d'actionnaires
- Discussion portant sur l'approche de la société à l'égard des enjeux ESG
- Révision de la conformité aux principes de confiance de Thomson Reuters
- Présentation d'un compte rendu portant sur l'efficacité du code de conduite et de déontologie de Thomson Reuters
- Révision de l'assurance et de l'indemnisation des administrateurs et des dirigeants
- Tribune pour le traitement des préoccupations de certains administrateurs

Compétences des administrateurs, recrutement, taille du conseil et nominations

Le comité de gouvernance d'entreprise est chargé d'évaluer les compétences et les aptitudes des administrateurs actuels ainsi que la durée prévue de leurs mandats respectifs et le besoin de nouveaux administrateurs. Le comité de gouvernance d'entreprise fait appel à une agence spécialisée en recrutement afin de repérer et d'évaluer d'éventuels candidats au poste d'administrateur. Par l'intermédiaire de cette agence, le comité de gouvernance d'entreprise tient une liste permanente de candidats éventuels.

Le comité de gouvernance d'entreprise recommande les candidatures de nouveaux membres du conseil et la réélection de membres qui siègent déjà au conseil. Les recommandations sont fondées sur la réputation, l'intégrité, le jugement, les aptitudes et les compétences, l'expérience en affaires, le bilan des réalisations et les autres caractéristiques susceptibles d'améliorer le conseil de notre société et la gestion de l'ensemble de ses affaires tant commerciales qu'internes.

La diversité fait partie de ces autres caractéristiques puisque le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis que la diversité au sein du conseil permet d'en améliorer les travaux. Bien que le comité de gouvernance s'efforce de trouver les candidats les mieux qualifiés pour le conseil, le fait qu'un candidat permette d'améliorer la diversité au sein du conseil pourrait l'avantager dans le cadre de son évaluation. En 2020, les lignes directrices de notre société en matière de gouvernance ont été mises à jour de sorte qu'elles tiennent actuellement compte de la diversité qui, conformément à ces lignes directrices, se rapporte notamment à l'expérience en affaires, aux idées, aux styles, aux cultures, aux genres, aux contextes géographiques, aux races, aux minorités visibles, aux origines nationales, aux personnes autochtones, aux religions, aux identités et aux expressions de genre, aux orientations sexuelles, aux handicaps, à l'âge et aux autres caractéristiques personnelles.

Au moment de repérer des candidats aux fins de nomination, d'élection ou de réélection, le conseil et le comité de gouvernance d'entreprise tiennent compte spécifiquement du nombre de femmes représentées au sein du conseil.

En avril 2022, le conseil a officialisé l'objectif voulant qu'au moins 30 % de ses membres soient des femmes. Il s'agissait d'un objectif que le conseil cherchait à atteindre au cours des dernières années. Le conseil a atteint cet objectif à son assemblée annuelle de 2022. Cinq des quatorze candidats à un poste d'administrateur qui sont proposés aux fins d'élection (environ 36 %) à l'assemblée de cette année sont des femmes et deux des candidats se sont eux-mêmes identifiés comme étant issus de la diversité sur le plan racial ou ethnique. De plus, Thomson Reuters est également membre du Club canadien des 30 %, dont l'objectif est d'atteindre une représentation d'au moins 30 % de femmes à tous les conseils et aux postes de cadres supérieurs d'ici 2022.

Orientation des administrateurs

Tous les nouveaux administrateurs reçoivent, dans le cadre de leur élection ou de leur nomination au conseil, une orientation qui comprend :

- des documents d'accueil décrivant notre entreprise, sa structure de gouvernance, de même que les politiques et les renseignements connexes;
- des réunions avec le président du conseil, l'administrateur indépendant principal, le chef de la direction, le chef des services financiers et d'autres membres de la haute direction.

Le site Web sécurisé du conseil, les rapports de gestion et les autres moyens de communication procurent aussi aux administrateurs des renseignements utiles à la mise à jour de leurs connaissances et de leur compréhension de nos activités.

Généralement en prévision des réunions du conseil et des comités, les membres de la haute direction préparent des notes de service et des présentations sur des questions touchant la stratégie et l'exploitation et les distribuent aux administrateurs. Ces documents du conseil sont souvent préparés relativement à des questions qui, aux termes de nos politiques ou du droit applicable, nécessitent l'approbation des administrateurs. Ces documents sont également utilisés pour informer les administrateurs de faits nouveaux qui, de l'avis de la haute direction, devraient être portés à l'attention des administrateurs. Le

conseil reçoit en outre périodiquement des rapports sur d'autres sujets qui ne touchent pas l'exploitation, notamment, la gouvernance, la fiscalité, les régimes de retraite et la trésorerie.

Formation continue

Le comité de gouvernance d'entreprise est chargé de confirmer que la procédure est en place et que les ressources sont disponibles pour offrir aux administrateurs des occasions appropriées de formation continue.

Nos administrateurs sont membres de la National Association of Corporate Directors (NACD) et la société paie les frais de cette adhésion. L'adhésion à la NACD permet aux administrateurs d'avoir accès à des informations et à des analyses et de participer à des cours et à des événements.

Afin de faciliter la formation continue, les administrateurs peuvent également participer à des activités externes de formation continue aux frais de Thomson Reuters.

Dans le cadre de nos programmes de formation continue des administrateurs, nous avons auparavant donné accès aux membres du comité d'audit aux activités de l'unité Checkpoint Learning de Thomson Reuters, qui propose une série de cours en ligne autodirigés ainsi que des webinaires et des séminaires animés par des formateurs. Les cours couvrent des sujets comme la comptabilité, l'audit, l'éthique, la finance, la fiscalité et la technologie.

Le tableau suivant présente certaines des séances de formation qui ont été offertes à nos administrateurs en 2022 :

Mois	Thème/Sujet	Participants	Présentateur(s)
Février	Risques liés à la rémunération des dirigeants	Comité des RH	FW Cook (consultant externe en rémunération)
Mars	Mise à jour portant sur la conformité	Comité de gestion des risques	Chef de la conformité de Thomson Reuters
	Mise à jour sur les contrôles et mécanismes d'information	Comité d'audit	Conseiller juridique interne de Thomson Reuters
Juin	Mise à jour portant sur les enjeux ESG	Comité d'audit	PwC (auditeur indépendant)
Septembre	Tendances et évolution de la rémunération des dirigeants	Comité des RH	FW Cook (consultant externe en rémunération)
Octobre	Mise à jour sur la législation et la conformité	Conseil	Chef des affaires juridiques de Thomson Reuters
Novembre	Exercice de simulation et aperçu de la nature des risques à l'échelle mondiale	Comité de gestion des risques	Chef du risque et de la conformité de Thomson Reuters
Trimestriel	Mises à jour fiscales	Comité d'audit	Chef de la fiscalité de Thomson Reuters
Trimestriel	Mises à jour comptable	Comité d'audit	Chef de la comptabilité de Thomson Reuters

Visites de sites

En janvier 2023, le comité de gouvernance d'entreprise a organisé une visite des administrateurs au bureau de Thomson Reuters situé à Mexico, au Mexique, notre nouveau centre mondial. Le conseil a fait coïncider ces visites de sites avec la tenue de réunions régulières prévues du conseil. De cette façon, les administrateurs peuvent participer à ces visites de sites en même temps et ensuite assister à une réunion du conseil, le tout dans le cadre d'un seul voyage. Les visites visent :

- à permettre aux administrateurs d'obtenir de l'information à jour sur nos principaux produits, services et entreprises;
- à donner aux administrateurs l'occasion d'interagir avec des dirigeants clés, avec du personnel talentueux à grand potentiel et avec des clients;
- à donner à un plus grand nombre de dirigeants actuels et futurs l'occasion de rencontrer des administrateurs.

Les commentaires des administrateurs et des hôtes des sites visités à propos du programme ont été positifs, et le programme devrait se poursuivre dans l'avenir.

Évaluation de l'efficacité du conseil

Le comité de gouvernance d'entreprise, en collaboration avec l'administrateur indépendant principal, vérifie chaque année l'efficacité du conseil, de ses comités et des administrateurs individuellement. Dans le cadre de cette vérification, chaque administrateur doit remplir un questionnaire détaillé comprenant une autoévaluation individuelle et une évaluation du conseil et de chaque comité dont l'administrateur est membre. Le bureau de l'avocat général de Thomson Reuters compile les questionnaires remplis et résume les résultats dans un rapport à l'intention de l'administrateur indépendant principal. Ce dernier rencontre ensuite individuellement chaque administrateur indépendant et non indépendant pour discuter des résultats des évaluations.

L'administrateur indépendant principal analyse d'abord les résultats des évaluations et de ses entrevues avec le comité de gouvernance d'entreprise, puis fait un compte rendu à ce sujet au conseil. Le comité de gouvernance d'entreprise peut recommander au conseil des moyens d'améliorer son efficacité, à la lumière des résultats des évaluations. La plus récente mise à jour fournie par l'administrateur indépendant principal au comité de gouvernance d'entreprise et au conseil remonte à mars 2023.

Le comité de gouvernance d'entreprise analyse périodiquement le caractère satisfaisant du processus d'évaluation et des questionnaires afin de tenir compte des nouvelles tendances et des pratiques exemplaires.

Chaque année, le conseil réévalue en outre ses responsabilités en évaluant nos lignes directrices en matière de gouvernance et chaque comité du conseil procède à un examen annuel de sa charte. Le comité de gouvernance d'entreprise revoit également plusieurs descriptions de poste chaque année.

Le comité de gouvernance d'entreprise est d'avis que les administrateurs continuent d'être efficaces et que chacun d'eux a démontré son engagement envers son rôle au sein du conseil et de ses comités. Compte tenu des recommandations du comité de gouvernance d'entreprise, le conseil recommande que tous les candidats à un poste d'administrateur soient élus à l'assemblée qui se tiendra le 14 juin 2023, étant donné qu'il est attendu de chacun d'entre eux qu'ils continuent d'apporter des compétences et une expérience précieuses au conseil et à ses comités.

Conflits d'intérêts et opérations auxquels participent des administrateurs ou des membres de la direction

Dans le cas d'un conflit d'intérêts potentiel ou réel, chaque administrateur est tenu d'informer le conseil et les membres de la haute direction sont tenus d'informer le chef de la direction. Nous interrogeons également nos administrateurs et nos membres de la haute direction sur les conflits d'intérêts potentiels ou réels dans des questionnaires annuels. Nos politiques relatives aux conflits d'intérêts sont intégrées à notre code de conduite et de déontologie, à nos lignes directrices en matière de gouvernance et dans des documents d'orientation complémentaires approuvés par le conseil.

À moins que le conseil ou le comité du conseil pertinent ne prenne expressément une décision contraire, un administrateur qui est en conflit d'intérêts à l'égard d'une question soumise au conseil ou au comité du conseil pertinent, ne doit pas recevoir de documents écrits relatifs au sujet matière à conflit ni les examiner et il ne doit assister à aucune partie d'une réunion au cours de laquelle la question est abordée ni participer au vote portant sur cette question, sauf si le conseil ou le comité concerné a expressément déterminé qu'il est approprié pour cette personne de le faire.

Si un administrateur est en conflit de manière importante, continue et irréconciliable, il peut être approprié ou exigé qu'il démissionne de façon volontaire du conseil ou de ne plus avoir d'intérêt conflictuel.

Politique sur les opérations entre personnes apparentées

Aux termes de notre actuelle politique sur les opérations entre personnes apparentées, les membres désintéressés du comité de gouvernance d'entreprise ou une entité indépendante du conseil effectuent un examen préalable raisonnable et assurent une supervision des opérations entre personnes apparentées afin de déceler d'éventuels conflits d'intérêts et n'approuvent l'opération en cause que si elle est dans l'intérêt de Thomson Reuters et de ses parties prenantes.

S'il s'avère impossible de convoquer une réunion du comité de gouvernance d'entreprise afin d'examiner et d'approuver une telle opération en cause à l'avance, le président du comité de gouvernance d'entreprise déterminera si l'opération entre personnes apparentées est appropriée et, si c'est le cas, l'approuvera. L'opération en cause devra être ratifiée par le comité de gouvernance d'entreprise à sa prochaine réunion régulière.

Un « comité spécial indépendant » du conseil sera établi dans le cadre des opérations entre personnes apparentées lorsque la loi canadienne applicable l'exige ou s'il est autrement déterminé qu'il est souhaitable de le faire.

La politique sur les opérations entre personnes apparentées de la société comprend divers points à prendre en considération au moment d'examiner les faits et les circonstances qui sont pertinents en ce qui concerne les opérations et comprend une gamme d'opérations entre personnes apparentées qui sont approuvées à l'avance aux fins de la politique.

Un administrateur qui peut ne pas être considéré comme indépendant aux fins d'une opération entre personnes apparentées (par exemple, un administrateur, y compris un membre de la famille immédiate, qui est partie à une opération entre personnes apparentées proposée ou qui est peut-être en conflit d'intérêts dans le cadre d'une telle opération, ou qui détient une participation importante dans une opération entre personnes apparentées ou dans une partie à une opération entre personnes apparentées) est tenu de divulguer le fait et de fournir tous les renseignements importants relatifs à l'opération au président du comité de gouvernance d'entreprise et au chef des affaires juridiques et secrétaire de la société dès qu'il en prend connaissance. Un tel administrateur ne peut pas recevoir ni examiner de documents écrits ou de la correspondance ayant trait au sujet matière à conflit, ni assister à la partie d'une réunion au cours de laquelle la question est abordée ni voter à son égard, sauf dans les cas où les membres désintéressés du comité de gouvernance d'entreprise ont expressément déterminé qu'il est approprié pour le membre concerné de le faire.

Toutes les opérations entre personnes apparentées qui doivent être déclarées en vertu de la loi canadienne doivent être divulguées dans les dépôts applicables de Thomson Reuters auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et/ou de la SEC.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations entre personnes apparentées au cours des deux derniers exercices, se reporter à la rubrique « Rapport de gestion » de notre rapport annuel 2022.

Comité des RH

Le comité des RH est chargé d'assister le conseil dans l'exécution de ses fonctions de surveillance relativement à ce qui suit :

- le choix et le maintien en fonction des membres de la haute direction;
- la planification de la relève des membres de la haute direction;
- gestion des talents et perfectionnement professionnel des membres de la haute direction;
- la rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, et l'évaluation du risque lié à la rémunération;
- la gestion du capital humain;
- la gestion des régimes de retraite et d'avantages sociaux importants à l'intention des employés;
- toute autre question supplémentaire déléguée par le conseil au comité des RH.

Le tableau ci-après présente un survol du plan de travail du comité des RH pour 2022.

Principales activités du comité des RH en 2022

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Examen de la rémunération cible des membres de la haute direction• Évaluation du rendement du chef de la direction et examen de l'évaluation d'autres membres de la haute direction• Approbation du versement des primes de rendement annuelles de 2021• Approbation de la composition des primes de rendement annuelles et à long terme de 2022, de la combinaison de la rémunération composée d'espèces et de titres de capitaux propres, de l'octroi d'attributions fondées sur des titres de capitaux propres et des objectifs de rendement• Discussion sur la composition des primes de rendement annuelles et à long terme de 2023• Approbation de la divulgation quant à la rémunération aux fins de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction annuelle | <ul style="list-style-type: none">• Discussion sur les questions portant sur la gestion du capital humain, comme la diversité et les initiatives d'inclusion, les talents, la santé et la culture organisationnelles et les enjeux ESG connexes• Examen de la planification de la relève• Examen de l'évaluation du risque lié au programme de rémunération• Examen des tendances en matière de rémunération et des faits nouveaux en matière de réglementation• Approbation du groupe de référence en matière de rémunération• Examen de l'analyse de la réserve du régime d'actions de participation• Examen de la modélisation de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction (<i>say on pay</i>) et évaluation du résultat du vote sur cette résolution• Examen des régimes de retraite mondiaux clés• Examen des lignes directrices relatives à la propriété d'actions des membres de la haute direction• Examen de l'embauche et de la cessation d'emploi de certains nouveaux membres de la haute direction |
|---|--|

Voici un résumé de l'expérience de chaque candidat à un poste d'administrateur qui est membre du comité des RH qui est pertinente pour l'exécution de ses responsabilités.

Membre du comité des RH	Expérience
W. Edmund Clark, C.M. (président)	• Ancien président et chef de la direction du Groupe Banque TD • Connaît bien les normes de rémunération mondiales
Kirk E. Arnold	• Présidente du conseil du comité de rémunération d'Ingersoll Rand Inc. • Membre du comité des ressources humaines et du comité de rémunération de Trane Technologies PLC • Membre du conseil d'administration de The Predictive Index, une société fermée spécialisée dans les solutions logicielles axées sur la mobilisation du personnel et les bonnes pratiques de leadership • Maître de conférences à la Sloan School of Management du MIT et enseignante d'un cours sur les stratégies de rémunération • Ancienne chef de la direction de Data Intensity, Inc., de Keane, Inc. et de NerveWire
David W. Binet	• Ancien membre du comité de rémunération de CTV Globemedia • Secrétaire du comité des ressources humaines de Thomson Reuters pendant 12 ans
Michael E. Daniels	• Ancien membre de la direction d'IBM pendant plus de 25 ans • Connaît bien les normes de rémunération mondiales • Président du comité de rémunération de Johnson Controls International plc
Kirk Koenigsbauer	• Chef de l'exploitation et vice-président de Microsoft Corporation • Connaît bien les normes de rémunération mondiales
Peter J. Thomson	• Président du conseil de Woodbridge et connaît bien les programmes de rémunération de bon nombre de sociétés • Connaît bien les normes de rémunération mondiales
Beth Wilson	• Administratrice de la Woodgreen Foundation et de Société financière IGM Inc. • Ancienne chef des ressources humaines de KPMG • Ancienne chef de la direction de Dentons Canada LLP • Connaît bien les normes de rémunération mondiales

Planification de la rémunération

Les responsabilités du comité des RH comprennent celles d'élaborer, de mettre en œuvre et de superviser nos politiques et programmes en matière de rémunération. Un résumé détaillé des responsabilités du comité des RH à cet égard est présenté à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.

Évaluation du rendement et détermination des objectifs du chef de la direction

Chaque année, le comité des RH aide le conseil à établir les objectifs que doit atteindre le chef de la direction. Le comité des RH évalue en fin d'exercice le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs. Le comité des RH fait rapport à l'ensemble du conseil sur les objectifs de l'exercice à venir et sur le rendement par rapport aux objectifs de l'exercice antérieur. Le comité des RH maintient également une description de poste écrite pour le chef de la direction.

Gestion du capital humain

Nos pratiques et initiatives en matière de capital humain sont conçues de manière à recruter, à motiver et à fidéliser des employés talentueux d'une grande compétence dans l'ensemble de nos activités et à faire en sorte qu'ils se sentent appréciés, qu'ils aient l'occasion de s'épanouir au sein de l'entreprise et qu'ils soient motivés à réussir. Nous mettons l'accent sur divers sujets portant sur le capital humain qui concernent notre personnel, notamment la rémunération et les avantages sociaux, la culture d'entreprise et l'engagement des employés, le recrutement et le perfectionnement des talents ainsi que la diversité et l'inclusion. Au cours des dernières années, notre conseil d'administration a également porté davantage attention à la supervision de la gestion du capital humain.

En avril 2022, la plupart de nos employés de partout dans le monde ont commencé à travailler en mode hybride en répartissant leur temps entre le travail à la maison et le travail au bureau. Nous sommes d'avis qu'un modèle hybride donne à nos équipes et à nos gens un environnement et des ressources qui leur permettent d'accomplir leurs tâches au meilleur de leurs capacités et de se perfectionner. En même temps, nous avons continué de mettre l'accent sur des pratiques équitables et inclusives en matière de travail et de talents dans le cadre de ce modèle de travail hybride, tout en gardant à l'esprit que bon nombre de nos équipes travaillent à différents endroits et comptent des collègues qui sont uniquement en télétravail.

Le comité des RH joue un rôle clé dans la supervision des stratégies de gestion des talents et de planification de la relève, sous la direction solide de notre chef de la direction et de notre chef du capital humain. À ce titre, le comité des RH est régulièrement informé du développement du leadership et de l'engagement de nos employés. Le comité des RH s'associe également au chef de la direction et au chef du capital humain afin d'examiner les plans de planification de la relève et de perfectionnement des membres de la haute direction, les mesures relatives aux talents essentiels et au risque lié à la relève, les progrès faits au fil des ans ainsi que les plans de l'année à venir. Le conseil et la direction participent également à des discussions détaillées au sujet de la planification de la relève pour tous les postes de haute direction et les principes retenus aux échelons de la haute direction de l'organisation sont appliqués par la direction à l'ensemble de l'organisation.

En 2022, le conseil, le comité des RH et la direction ont participé à plusieurs discussions au sujet des talents et de la culture liées à notre programme de changement.

Même si nous publions volontairement plusieurs mesures et données liées au capital humain dans nos documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières et sur notre site Web (notamment dans notre rapport sur la responsabilité sociale et les enjeux ESG), certaines mesures et données ne sont pas publiées pour des raisons de concurrence.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur certaines initiatives de gestion du capital humain, veuillez vous reporter à la rubrique « ESG » de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Nous nous attendons à ce que la direction et le conseil continuent de mettre l'accent sur la gestion du capital humain dans l'avenir puisque cette gestion assure une solide gérance de notre organisation, appuie les principaux objectifs de l'entreprise et est la clé de voûte de l'obtention d'un avantage stratégique sur le marché.

Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision relatives :

- au repérage, à l'évaluation et à la gestion des risques d'entreprise de Thomson Reuters, autres que les risques financiers (lesquels sont supervisés par le comité d'audit) ou les risques liés aux questions portant sur les talents ou les employés (lesquels sont supervisés par le comité des RH);
- à toute autre question qui lui est déléguée par le conseil.

En 2022, le comité d'audit a rencontré les membres de la haute direction afin d'examiner les contrôles et les politiques de la société en matière d'évaluation et de gestion des risques, y compris les mesures et les procédures qui sont en place pour la surveillance et le contrôle des risques. Dans le cadre de cet examen, les membres de la haute direction ont présenté un survol de leur processus GRE de 2022 au comité de gestion des risques. Le survol portait sur les principaux risques repérés par la direction ainsi que sur un calendrier de rencontres à venir afin d'approfondir l'examen et les discussions sur des risques précis (au niveau du conseil ou du comité). Bien que le comité de gestion des risques supervise et gère les politiques et les procédures de notre société encadrant le repérage, l'évaluation et la gestion des risques, notre chef de la direction et nos membres de la haute direction demeurent responsables du repérage, de l'évaluation et de la gestion des risques de notre société par la conception, l'exécution et le maintien de notre processus GRE. Le comité de gestion des risques est notamment chargé d'examiner et d'approuver tous les ans le cadre GRE.

Le tableau ci-après donne un aperçu du plan de travail du comité de gestion des risques pour 2022.

Principales activités du comité de gestion des risques en 2022

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Approbation de la liste des principaux risques GRE de 2022• Analyse de la cybersécurité, du contrôle de la protection des données, des systèmes de reprise après catastrophe et de continuité des activités, et d'autres questions relatives à la sécurité de l'information• Surveillance du programme de changement de Thomson Reuters et analyse des risques liés à la technologie clé et d'autres risques liés au programme de changement de Thomson Reuters• Analyse des risques clés liés au contexte macroéconomique et géopolitique, à la stabilité des produits, aux questions concernant les tierces parties et aux concurrents• Analyse des risques clés et des questions commerciales relatifs aux activités liées au risque, à la fraude et à la conformité de la société• Analyse des risques juridiques et des risques liés au respect de la réglementation qui ne sont pas supervisés par le comité d'audit• Analyse de l'information concernant la surveillance des risques et la cybersécurité• Approbation du cadre GRE de 2023 | <p>À intervalles périodiques</p> <ul style="list-style-type: none">• Exercices de simulation sur des sujets comme la cybersécurité• Examens approfondis de certains sujets relatifs aux risques• Analyse des risques de réputation, autres que ceux liés à la conformité aux principes de confiance de Thomson Reuters, qui sont supervisés par le comité de gouvernance d'entreprise |
|--|---|

Réunions mixtes du comité d'audit et du comité de gestion des risques

Dans le cadre du rôle du conseil en matière d'évaluation des risques et de supervision de la gestion des risques, le comité d'audit et le comité de gestion des risques se sont réunis en mars 2022 et en novembre 2022 pour discuter de sujets intéressant chacun des deux comités. Ces réunions ont eu lieu après qu'un comité a terminé sa propre réunion prévue et avant le début de la réunion prévue de l'autre comité. Les réunions mixtes des comités ont été coprésidées par Barry Salzberg (président du comité d'audit) et Kirk Arnold (présidente du comité de gestion des risques).

Les comités mixtes ont effectué :

- un examen du plan de travail en matière d'audit interne pour 2022;
- un examen des renseignements sur les « facteurs de risque » communiqués dans le rapport annuel et un examen général du processus d'évaluation des risques;
- un examen du programme commercial de bout en bout de la société.

À propos de notre auditeur indépendant

FAIT SAILLANT

- Nous proposons de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers LLP (É.-U.) comme notre auditeur indépendant pour un autre exercice, jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024.

Le conseil recommande à l'unanimité que PricewaterhouseCoopers LLP (É.-U.) soit nommée à titre d'auditeur de notre société pour un mandat allant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Il est également recommandé que le conseil soit autorisé à fixer la rémunération de PricewaterhouseCoopers LLP (É.-U.).

Le tableau ci-après présente les honoraires liés aux services fournis par PricewaterhouseCoopers LLP et les membres de son groupe en 2022 et en 2021.

(en millions de dollars américains)	2022	2021
Honoraires d'audit	11,9 \$	11,5 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	2,0	1,3
Honoraires pour services fiscaux	1,3	2,5
Autres honoraires	-	-
Total	15,2 \$	15,3 \$

Voici une description des honoraires versés à PricewaterhouseCoopers LLP pour les services fournis en 2022 et en 2021.

Honoraires d'audit

Ces honoraires d'audit ont été versés en contrepartie de services professionnels rendus dans le cadre d'audits des états financiers consolidés, de révisions des états financiers intermédiaires contenus dans des rapports périodiques, d'audits du contrôle interne à l'égard de l'information financière, d'audits prévus par la loi et de services qui, en général, ne peuvent être raisonnablement fournis que par l'auditeur indépendant, comme des lettres d'accord et des consentements. Ces services incluaient la traduction en langue française de nos états financiers, rapports de gestion et données financières inclus dans nos documents intermédiaires et annuels déposés et nos prospectus et autres documents de placement.

Honoraires pour services liés à l'audit

Ces honoraires pour services liés à l'audit ont été versés en contrepartie de services rendus en matière de certification et de services connexes, qui sont raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans la catégorie « Honoraires d'audit » ci-dessus. Ces services comprennent les vérifications diligentes dans le cadre d'opérations, les examens de systèmes avant et après la mise en œuvre, d'autres missions d'attestation, l'octroi de licences relatives à des documents de recherche techniques, les audits des divers régimes d'avantages sociaux des employés ainsi que les procédures convenues visant principalement la déclaration de la rémunération de la haute direction.

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés en contrepartie de services relatifs à l'observation des règles fiscales, aux conseils fiscaux et à la planification fiscale. Ces services comprennent la préparation et la révision des déclarations de revenus de la société, l'aide fournie à l'égard des questions relatives à l'audit fiscal et à l'établissement des prix de cession interne, les services consultatifs relatifs à l'observation des règles fiscales fédérales, provinciales, étatiques et internationales, et les services consultatifs en matière de restructurations, de fusions et d'acquisitions et de cessions.

Autres honoraires

Les honoraires figurant dans le tableau ci-dessus à la ligne « Autres honoraires » ont été versés en contrepartie de services autres que ceux visés par les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit et les honoraires pour services fiscaux indiqués ci-dessus.

Politiques et procédure d'approbation préalable

L'information concernant notre politique à l'égard de l'approbation préalable de tous les services d'audit et des services permis non liés à l'audit est présentée dans les renseignements en matière de gouvernance figurant ci-dessus dans la présente circulaire.

Engagement des parties prenantes

FAITS SAILLANTS

- Nous dialoguons activement avec nos parties prenantes tout au long de l'année.
 - Nous accueillons volontiers la rétroaction et les suggestions de nos parties prenantes.
-

Thomson Reuters dialogue activement avec ses parties prenantes sur divers sujets, notamment :

- le rendement financier;
- la stratégie d'entreprise et la stratégie de croissance;
- la gouvernance d'entreprise;
- la rémunération de la haute direction;
- la gestion du capital humain;
- la diversité et l'inclusion;
- autres sujets relatifs aux enjeux ESG (comme il est décrit plus en détail à la page suivante de la présente circulaire).

En 2022, la participation des parties prenantes a été sollicitée par différents dirigeants et groupes au sein de notre entreprise, notamment :

- l'équipe des relations avec les investisseurs;
- notre chef de la direction et chef des services financiers;
- notre chef des communications;
- notre chef du contentieux et secrétaire de la société.

Chaque jour, les demandes d'information ou les autres communications destinées à la direction et provenant des parties prenantes sont traitées par nos professionnels du service des relations avec les investisseurs et des autres services ou sont transmises à une autre personne appropriée au sein de notre société.

Les conférences téléphoniques portant sur nos bénéfices sont diffusées en direct par l'intermédiaire d'une webémission et sont accessibles aux parties prenantes intéressées, aux médias et aux membres du public.

Lors de l'assemblée annuelle, les actionnaires ont l'occasion de poser des questions aux membres de notre conseil, à notre chef de la direction, à notre chef des services financiers et aux autres membres de la haute direction.

Notre société organise également des réunions tout au long de l'année avec les actionnaires et les autres parties prenantes, les groupes de défense des actionnaires et les analystes financiers. En 2022, l'ancien administrateur indépendant principal et le président du comité de gouvernance d'entreprise ont eu un entretien avec des représentants de la Coalition au sujet de la gouvernance, de la composition du conseil, de la relève et de la rémunération de la haute direction. En 2022, nous avons reçu une proposition d'actionnaires en rapport avec l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année précédente. Nous avons reçu une nouvelle proposition du même actionnaire pour examen à l'assemblée de cette année. Dans les deux cas, nous avons dialogué avec un représentant des actionnaires requérants avant les assemblées afin de mieux comprendre leurs demandes et d'en discuter et, par suite d'une discussion constructive avec notre société et compte tenu de nos progrès, de nos travaux en cours et de nos engagements dans ce domaine, l'actionnaire a accepté de ne pas soumettre sa proposition au vote à l'assemblée de l'an dernier et à celle de cette année.

Les actionnaires et les autres parties prenantes qui auraient des questions au sujet de notre société sont priés de communiquer avec notre service des relations avec les investisseurs par courriel à l'adresse investor.relations@tr.com ou par téléphone au 1-332-219-1046.

Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer avec notre conseil, avec nos administrateurs indépendants ou non membres de la direction en tant que groupe ou avec les administrateurs qui président leurs réunions par courriel à l'adresse board@tr.com ou en leur écrivant a/s de Jimma Elliott-Stevens, chef du contentieux et secrétaire par intérim de la société, Thomson Reuters, 333 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5H 2R2, Canada.

FAITS SAILLANTS

- Nous gérons notre entreprise pour le long terme et nous considérons les programmes qui améliorent les enjeux en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») dans cette même optique.
- Nous considérons que les enjeux ESG constituent une manière importante de créer une valeur durable et de consolider la santé sous-jacente de notre société à court et à long terme.

Notre société a pour but d'aider les institutions et les entreprises qui font tourner les rouages du commerce, maintiennent les systèmes de justice et d'imposition, luttent contre la fraude, appuient l'application de la loi et informent sur l'actualité mondiale avec impartialité, à titre d'importante source de nouvelles objectives dans le monde entier. Ainsi, et de bien d'autres manières, nous souhaitons renforcer les fondations de la société en collaboration avec nos clients.

Nous mettons en œuvre des initiatives ESG, car elles contribuent à la création de valeur pour nos clients, nos employés, nos actionnaires et nos autres parties prenantes. Le conseil et ses comités encadrent différents aspects des enjeux ESG qui sont de première importance pour l'organisation et nos parties prenantes afin d'atteindre nos objectifs stratégiques à long terme. Toutefois, en définitive, dans le cadre de nos initiatives ESG, il faut que les employés en assument la responsabilité et qu'ils aient les moyens de les réaliser. Des experts en la matière s'occupent de cette question, et les hauts dirigeants sont responsables d'assurer l'intégration de programmes dans l'entreprise, pour une incidence et une durée maximales.

Nous pouvons compter désormais sur une meilleure cohésion de nos flux de travail liés aux enjeux ESG, qui comprennent la durabilité, la diversité et l'inclusion, les relations avec la collectivité et le bénévolat. Les enjeux ESG entrent en ligne de compte dans le cadre de nos processus GRE. Le travail de la fondation de Thomson Reuters fait également part de nos efforts continus en matière d'enjeux ESG.

Chez Thomson Reuters, nous comprenons que les mesures ESG sont importantes pour nos parties prenantes et peuvent avoir une incidence favorable sur les enjeux mondiaux. Le fait d'exercer nos activités dans le respect de principes et en divulguant en toute transparence les cibles et les paramètres applicables aux programmes ESG permette à nos parties prenantes de connaître notre état d'avancement en la matière tout en encourageant d'autres à prendre les devants.

Tous les ans, nous publions un rapport sur la responsabilité sociale et les enjeux ESG sur notre site Web, à l'adresse www.tr.com/social-impact-report, qui résume notre stratégie, souligne les progrès et mesure notre rendement, associant nos efforts à notre stratégie d'affaires et à notre expertise commerciale. Le rapport fait état de la manière dont nous gérons notre entreprise avec détermination, assurons la gestion de nos objectifs de durabilité, favorisons un environnement de travail inclusif et faisons une différence dans nos collectivités grâce à nos programmes de responsabilité sociale à plus grande échelle conçus pour favoriser l'accès à la justice et la transparence. Nous vous encourageons à passer en revue le rapport sur la responsabilité sociale et les enjeux ESG afin d'en savoir plus sur nos réalisations et de mieux comprendre nos pratiques en la matière.

Selon nous, l'union de nos compétences techniques à celles de nos clients dans ce domaine entraînera le plus grand changement. De plus, nous croyons au pouvoir de la collaboration avec la communauté d'affaires internationale et sommes donc signataires du Pacte mondial des Nations Unies, un pacte non contraignant des Nations Unies qui encourage les entreprises de partout dans le monde à adopter des politiques durables et responsables socialement. Nous collaborons activement à l'avancement des objectifs de développement durable, particulièrement l'objectif 16 : *Paix, justice et institutions efficaces*.

Nous avons également adopté les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les « Principes directeurs ») des Nations Unies, qui renforcent notre engagement de longue date envers le Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres normes internationales. Les Principes directeurs constituent la norme mondiale pour empêcher et aborder le risque d'incidences défavorables importantes sur les droits de la personne qui est lié aux activités commerciales, et ils offrent un cadre accepté à l'échelle internationale pour améliorer les normes et les pratiques à l'égard des entreprises et des droits de la personne.

Plus tôt cette année, nous avons réalisé notre première évaluation de la matérialité des facteurs ESG, soit une évaluation qui permet aux sociétés d'établir et de hiérarchiser les questions relatives aux enjeux ESG qui sont les plus susceptibles d'influer sur

leurs activités et leurs parties prenantes à court et à long terme. Nous avons utilisé une « double matérialité » comme notre lentille, c'est-à-dire que nous avons analysé la façon dont les enjeux ESG importants influent sur nos activités et créent de la valeur d'entreprise ou la réduisent et comment les risques et les occasions liés aux enjeux ESG dans le cours de nos activités peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les gens, les économies et l'environnement. Nous avons adopté une approche exhaustive dans le cadre de laquelle nous faisons appel aux services d'experts et de parties prenantes internes et externes et nous nous mesurons à nos pairs et à nos concurrents de premier plan.

Dans le cadre de notre évaluation de la matérialité des facteurs ESG, nous avons également réalisé une étude d'impact sur les droits de la personne à l'échelle de la société relativement à nos activités, produits et services mondiaux. Ce faisant, nous avons cherché à gérer proactivement les incidences réelles et éventuelles sur les droits de la personne afin de réduire les risques tant pour Thomson Reuters que pour les groupes de parties prenantes. La méthodologie applicable à ces travaux d'évaluation s'appuie sur la recherche documentaire, des entrevues avec des parties prenantes internes et externes et une analyse détaillée des résultats qui en découlent et des discussions sur ceux-ci. Dans le cadre de ce processus, nous nous sommes mesurés à nos pairs et à nos concurrents de premier plan. Cette évaluation a pris en considération les incidences éventuelles sur plusieurs groupes de parties prenantes et nous a aidés à repérer les risques les plus marqués en matière de droits de la personne, lesquels ont ensuite été comparés aux attentes exprimées dans les Principes directeurs, sur lesquels reposent maintenant notre stratégie et notre feuille de route en matière de droits de la personne. Notre engagement envers le respect des droits de la personne continuera d'orienter notre travail et les recommandations découlant de cette évaluation exhaustive des facteurs ESG continueront de nous aider à reconnaître et à évaluer les risques marqués et importants dans l'ensemble de nos activités et à y répondre proactivement. Notre rapport sur la responsabilité sociale et les enjeux ESG de 2023, que nous prévoyons publier en avril 2023, contiendra de l'information sur les conclusions clés tirées de l'évaluation de matérialité des facteurs ESG et de l'étude d'impact sur les droits de la personne.

Pratiques environnementales

Certaines de nos initiatives et réalisations environnementales comprennent ce qui suit :

- Depuis 2021, nous avons utilisé de l'énergie renouvelable pour la totalité de nos activités. Nous y sommes parvenus en grande partie en fondant l'achat d'énergie renouvelable sur le rapprochement entre notre consommation d'électricité et les crédits d'énergie renouvelable acquis dans le monde entier. En outre, nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs afin d'obtenir une réduction des émissions dans notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous nous sommes joints à l'initiative Science Based Targets (« SBTi ») en 2020 et avons adopté la voie la plus ambitieuse du 1,5 degré Celsius. Thomson Reuters compte parmi un groupe de premier plan d'environ 2 100 sociétés mondiales qui l'ont déjà fait.
- En 2020, nous avons annoncé notre engagement en faveur d'une cible de carboneutralité d'ici 2050. À la fin de 2021, nous avons réduit nos émissions de GES de la portée 1 et de la portée 2 de 93 % par rapport à notre point de départ en 2018 et nous sommes largement en avance par rapport à notre engagement envers l'initiative SBTi. Nous continuerons de mesurer et de gérer nos propres émissions et impacts environnementaux ainsi que de repérer des façons d'évaluer, de surveiller et de diminuer davantage notre empreinte carbone.
- Nous continuons d'optimiser l'utilisation de notre portefeuille immobilier pour nous ajuster aux tendances du marché, aux besoins commerciaux et à l'évolution des façons de travailler. Les efforts que nous déployons contribuent à une diminution de notre empreinte carbone grâce à la réduction du nombre de bureaux. La pandémie de COVID-19 a également donné lieu à une baisse des voyages d'affaires et à une augmentation, de la part de nos employés, de l'utilisation des outils virtuels et de collaboration.
- Notre stratégie qui consiste à faire migrer une plus grande part de nos produits des activités ordinaires au nuage nous aidera à réduire notre empreinte environnementale puisque nous dépendrons moins de l'utilisation d'énergie liée aux centres de données gérés par la société. Nous profiterons d'environnements hébergés dans le nuage qui utilisent les ressources de façon plus efficace et peuvent facilement être optimisés pour réduire les déchets.
- Une tranche de notre contenu et d'autres produits d'information permettent à nos clients de s'intéresser aux questions liées aux changements climatiques. Par exemple, le secteur Practical Law comprend un dispositif permettant de suivre les mesures et les initiatives prises par l'administration Biden en matière de climat, d'énergie et d'environnement ainsi que d'autres ressources liées à la communication de renseignements sur les changements climatiques destinés aux sociétés ouvertes américaines. Le Thomson Reuters Institute a également lancé un centre de ressources ESG qui offre des perspectives pour les sociétés et les gouvernements partout au monde relativement aux enjeux ESG actuels et futurs les plus urgents.

Pratiques sociales

Nos valeurs et notre culture

Depuis longtemps, Thomson Reuters est reconnue comme un employeur de premier plan. Alors que nous cherchons sans cesse à nous améliorer, nous sommes reconnaissants que notre travail dans ce domaine a été reconnu, mais nous sommes très conscients que nous devons accélérer le mouvement. En 2022, nous avons obtenu, entre autres, les prix et les hommages suivants :

- l'un des meilleurs employeurs du Canada, l'un des meilleurs lieux de travail, l'un des meilleurs employeurs dans la grande région de Toronto et parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada
- l'un des meilleurs employeurs pour la diversité selon Forbes
- l'une des meilleures sociétés selon LinkedIn
- l'un des meilleurs endroits où travailler pour l'inclusion des personnes handicapées selon Disability:IN
- l'un des meilleurs lieux de travail en matière d'équité de la communauté LGBTQ et une note de 100 % selon l'indice d'égalité en entreprise, tous les deux de l'organisme Human Rights Campaign

Dans tout ce que nous faisons, nous maintenons les principes de confiance de Thomson Reuters : intégrité, indépendance et impartialité.

Diversité et inclusion

La voie de l'avenir sera diversifiée et inclusive, tant pour les clients et les sociétés que nous desservons, que pour Thomson Reuters en tant qu'entreprise. La diversité et l'inclusion sont au cœur de la raison d'être et des valeurs de Thomson Reuters. En 2022, nous avons continué de progresser sur le plan de la diversité et de l'inclusion au sein de Thomson Reuters dans un contexte de changements importants en tant qu'entreprise. Nous demeurons engagés à prioriser la diversité et l'inclusion à titre d'impératif opérationnel, améliorant continuellement l'inclusivité et l'équité de notre expérience en tant qu'employé pour tous les collègues et en atteignant nos objectifs en matière de diversité et d'inclusion.

En 2020, Thomson Reuters s'est fixée des objectifs ambitieux à l'égard de la diversification de notre haute direction (directeurs et niveaux hiérarchiques supérieurs). En 2022, nous avons poursuivi l'augmentation de la représentation de talents diversifiés sur le plan racial ou ethnique dans des postes de haute direction tandis que la représentation des femmes et des employés noirs au sein de la haute direction est demeurée constante d'une année à l'autre. Au 21 avril 2023, 50 % (5) de nos 10 membres de la haute direction actuels sont des femmes et 30 % (3) s'identifient comme issus de la diversité sur le plan racial ou ethnique.

Une plus grande embauche de hauts dirigeants noirs, soit le résultat d'efforts ciblés pour établir des liens avec des talents noirs de niveau cadre et constituer un bassin diversifié pour le recrutement de la haute direction a été annulée par les départs naturels. Les mesures ciblées pour soutenir la croissance et améliorer la fidélisation sont notamment de souligner le grand potentiel des talents noirs dans les évaluations des talents par le chef de la direction, les entrevues de maintien en poste, l'accompagnement de carrière et la mise en relation et le mentorat de la part de membres de la haute direction. Même si nous n'avons pas atteint en définitive nos objectifs en matière de représentation en 2022, nous avons accompli des progrès importants et nous nous y engageons de nouveau en 2023.

Le tableau qui suit présente notre représentation de talents divers en 2020, en 2021 et en 2022 ainsi que nos objectifs pour 2023 :

Objectif	2020	2021	2022	Objectif pour 2023
Femmes dans des postes de haute direction	39 %	41 %	41 %	45 %
Talents diversifiés sur le plan racial ou ethnique dans des postes de haute direction	14 %	16 %	18 %	20 %
Nombre d'employés noirs dans des postes de haute direction	32	37	38	60

Remarque – nos objectifs en matière de représentation de la diversité sur le plan racial ou ethnique et de représentation des talents noirs ne sont mesurés qu'aux États-Unis (y compris à Porto Rico), au Royaume-Uni, au Canada, au Brésil et en Afrique du Sud.

D'autres initiatives au chapitre de la diversité et de l'inclusion que nous souhaitons souligner de 2022 sont mentionnées ci-dessous :

- le recrutement de talents noirs pour les postes de premier échelon par l'entremise d'une diversité d'universités et de programmes, notamment dans le cadre de partenariats avec des collèges et des universités historiquement réservés aux Noirs et d'autres partenaires locaux qui appuient les étudiants de couleur (par exemple, Page Education Foundation, P-TECH, Best Prep et d'autres). En outre, nous avons lancé un nouveau programme de stages à l'intention des Noirs au Royaume-Uni (Black Internship Scheme (BIS)) pour promouvoir l'inclusion et l'avancement d'employés qui s'identifient comme Noirs ou de

descendance africaine, publicisé par l'entremise de notre blogue de carrières Thomson Reuters et d'une baladodiffusion, INTERNING;

- des partenariats d'entreprise avec des initiatives qui font la promotion de l'employabilité, du perfectionnement et de la visibilité de groupes sous-représentés, tels qu'Ascend Canada, Ascend US, Black Professionals in Technology Network, Catalyst, Disability:IN, HACE (Hispanic Alliance for Career Enhancement) et Out⩵
- le parrainage de neuf groupes de ressources d'entreprise, qui jouent un rôle primordial en vue de mettre en avant la sensibilisation, la compréhension des antécédents divers et la réalisation de nos objectifs à la lumière de notre stratégie en matière de diversité et d'inclusion. Parmi les groupes de ressources d'entreprise actuels se trouvent les suivants : réseau d'intérêts asiatique, le réseau d'employés noirs, le réseau d'employés handicapés, réseau d'employés en début de carrière, le réseau de peuples autochtones, le réseau d'employés latinos, le réseau Fierté TR, le réseau des employés anciens combattants et le réseau des femmes chez TR. Collectivement, les groupes de ressources d'entreprise comptent plus de 70 sections locales mondialement, appuyées par plus de 150 bénévoles responsables partout sur la planète;
- des programmes de formation et des occasions d'apprentissage novateurs, qui comprennent le programme « Rompre avec des préjugés (Breaking Bias) » que nous avons lancé à l'ensemble de nos employés de partout dans le monde en 2021 et que nous avons renforcé en 2022, atteignant un taux de réussite par les employés de 66 % à l'échelle mondiale; en plus de la poursuite de la croissance et de l'expansion du programme Diverse Talent Academies (en partenariat avec McKinsey), auquel ont pu participer 220 talents diversifiés sur le plan racial et ethnique qui s'identifient comme Noirs, Latins et Asiatiques;
- l'initiative interne « Comptez sur moi (Count me In) » qui a augmenté nos données d'auto-identification volontaire de 10 % en 2022 et nous a permis d'approfondir nos perspectives en matière de talents;
- l'élargissement de l'information à vocation externe, notamment par l'inclusion de données désagrégées sur la représentation raciale et ethnique et l'introduction de nouvelles données sur la représentation des talents issus de la diversité, lorsqu'accessibles, à l'égard des groupes d'employés LGBTQ+, handicapés et anciens combattants.

Santé et bien-être

Les dernières années ont eu une incidence notable sur nous tous, et notre société a fait l'apprentissage de nouvelles façons de travailler. La santé et le bien-être de nos employés sont une priorité de notre direction, et nous avons mis en œuvre de nombreuses mesures liées au bien-être mental, physique, financier et social afin de leur venir en aide.

Récemment, nous avons lancé un nouveau programme intitulé « Trouvez ma voie (Flex My Way) », qui est une politique du milieu de travail coopérative qui fait la promotion de l'équilibre entre le travail et la vie privée tout en misant sur la souplesse. Les politiques comprennent du travail hybride et souple, des congés rémunérés destinés aux soignants, une majoration des congés pour deuil et la possibilité de travailler de n'importe où pour une période pouvant atteindre jusqu'à huit semaines par année (soit un maximum de quatre semaines dans un pays autorisé et le reste dans votre pays d'emploi), un congé sabbatique et des vacances souples aux États-Unis et au Canada.

Nos ressources en santé mentale comprennent l'accès gratuit à un programme d'aide aux employés, une application de méditation, des discussions sur la pleine conscience, l'apprentissage électronique, pleins feux pendant un mois sur la santé mentale en même temps que deux congés de santé mentale par année (un jour en mai et un en octobre), ainsi qu'une formation sur le leadership humain en pleine conscience et des ressources sur la promotion de la santé mentale en milieu de travail. Nous sommes également signataires de la charte Mindful Business, de sorte que nous nous sommes engagés à créer des pratiques et des politiques visant à rendre le milieu de travail plus humain.

Nos avantages au chapitre du bien-être permettent aux employés d'accéder à des ressources matérielles, financières et sociales, y compris à des possibilités de formation, à des conseils financiers et juridiques, à des guides de ressources, de même qu'à des conseils et à un accompagnement individualisés. Nous nous sommes engagés à créer un milieu de travail sain, sécuritaire et positif qui comprend des campagnes mensuelles visant à mettre en évidence les ressources offertes en fait de bien-être personnel ainsi que les pratiques saines en milieu de travail, à sensibiliser les participants aux ressources internes et externes pouvant offrir du soutien, à promouvoir une connexion entre les employés au moyen d'une narration personnelle par l'entremise de nos canaux internes consacrés aux communautés, tels que les clavardages et blogues organisés, et de la participation aux groupes de ressources d'entreprise, et à créer des lieux d'encouragement où les gens peuvent se réunir pour s'entraider dans les moments de crise et les événements qui touchent nos collègues.

Participation à la vie des collectivités

Chez Thomson Reuters, nous avons une responsabilité partagée de faire des affaires qui respecte, protège et favorise nos clients, nos employés, nos collectivités et notre environnement. Pour venir en appui à cette valeur d'entreprise, nous encourageons nos employés à faire du bénévolat et à faire des dons en argent et en nature, dons que nous égalisons.

Chaque année, Thomson Reuters offre 16 heures de congé payé pour bénévolat à chaque employé et offre 20 heures supplémentaires de congé payé pour bénévolat à un sous-ensemble d'employés titulaires d'un diplôme en droit afin que ceux-ci

fournissent de l'aide juridique pro bono à des organismes à but non lucratif. En 2022, nos employés ont effectué plus de 68 000 heures de bénévolat au total. Les employés de Thomson Reuters possèdent des compétences personnelles et professionnelles qui peuvent aider nos collectivités à combler leurs besoins essentiels et peuvent, à leur tour, en apprendre davantage sur d'importantes questions sociales et développer une diversité de compétences d'organisation pertinentes. En plus de l'aide juridique pro bono, nous offrons des possibilités de bénévolat pro bono non juridique et fondées sur les compétences, dont nos programmes IMPACTathon et Pro Bono Projects. En 2022, les employés de Thomson Reuters ont effectué au total plus de 14 000 heures sous forme de soutien pro bono à des organismes à but non lucratif partout au monde. Nous offrons également aux employés la possibilité de participer à un programme de dons jumelés et à une option de dons par voie de déduction à la source. En 2022, les dons de nos employés, majorés des dons jumelés de l'entreprise, ont totalisé près de 1,4 million de dollars américains versés à plus de 1 400 organismes à but non lucratif dans une douzaine de pays différents.

Enfin, nous offrons certains de nos produits et services gratuitement à de nombreux organismes sans but lucratif en appui à leurs projets. Par exemple, depuis 2010, Thomson Reuters donne un accès à notre produit CLEAR au National Center for Missing and Exploited Children. Nous offrons également nos produits Westlaw, Practical Law et HighQ à de nombreux organismes sans but lucratif.

La fondation Thomson Reuters

La fondation Thomson Reuters s'emploie à protéger la liberté des médias, à favoriser des économies plus inclusives et à sensibiliser aux questions touchant les droits de la personne.

La fondation regroupe son expertise médiatique et juridique unique pour être un moteur de changement grâce à un certain nombre de services, y compris ceux de ses journalistes qui font du reportage sur le terrain dans plus de 70 pays. Elle offre également des services de développement des médias et un soutien aux journalistes indépendants, facilite l'aide juridique gratuite pour les ONG et les entreprises à vocation sociale partout au monde et est l'hôte de possibilités de collaboration intersectorielle, y compris la Trust Conference, son forum annuel sur les droits de la personne. Sa mission consiste à inspirer une direction collective, à donner aux gens le moyen de façonner des sociétés libres, équitables et informées.

De plus amples renseignements sur la fondation se trouvent à l'adresse www.trust.org.

Pratiques de gouvernance

Notre conseil et ses comités supervisent les initiatives ESG, comme il est indiqué à la rubrique « Pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire. Le comité de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration évalue notre stratégie ESG et son état d'avancement et reçoit une mise à jour trimestrielle de la part de notre direction. Nous nous engageons à respecter nos valeurs et nos pratiques en matière de déontologie qui comprennent notre Code de conduite et de déontologie.

Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction (*Say On Pay*)

FAITS SAILLANTS

- Nous proposons une résolution consultative non exécutoire sur la rémunération de la haute direction.
 - Il s'agit d'une pratique exemplaire recommandée par la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises (« CCSGE »).
 - Nous prévoyons maintenir ce vote consultatif chaque année.
-

Notre philosophie globale en matière de rémunération de la haute direction s'appuie sur la rémunération au rendement. Nous estimons en effet qu'une telle approche incite les membres de notre équipe de direction à viser des résultats supérieurs qui profitent à Thomson Reuters et à ses actionnaires. À la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire, nous décrivons nos principes en matière de rémunération, la méthode utilisée afin de concevoir notre programme de rémunération et les raisons pour lesquelles nous versons chaque composante de la rémunération.

Dans le cadre de notre échange avec les actionnaires à l'égard de nos programmes de rémunération qui concernent la haute direction, nous proposons à nouveau une résolution consultative sur la rémunération pour l'assemblée de cette année (comme nous l'avons fait depuis 2008). Une résolution identique a été approuvée par environ 99 % des droits de vote exercés lors de l'assemblée annuelle des actionnaires l'an passé. Au cours des cinq dernières années, environ 97 % des voix exprimées, en moyenne, l'ont été « en faveur » de ces résolutions consultatives.

Puisqu'il s'agit d'une résolution consultative, les résultats ne seront pas exécutoires pour le conseil. Cependant, le conseil tiendra compte de l'issue du vote, dans la mesure appropriée, lors de l'examen des politiques, des procédures et des décisions en matière de rémunération à venir et lorsqu'il s'agit de décider s'il est nécessaire d'engager davantage le dialogue avec les actionnaires sur les points liés à la rémunération.

Nous afficherons les résultats de la résolution consultative des actionnaires dans le cadre de notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée.

Aux fins de la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire, nos « membres de la haute direction visés » sont notre chef de la direction (Steve Hasker), notre chef des services financiers (Mike Eastwood) et les trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés en date du 31 décembre 2022 (Brian Peccarelli – ancien chef de l'exploitation, Marchés clients; ancien président, Grandes sociétés; Kirsty Roth – chef de l'exploitation et des technologies; et David Wong – chef des produits). Comme il est indiqué dans la présente circulaire, le dernier jour de M. Peccarelli au sein de Thomson Reuters était le 3 avril 2023.

Les actionnaires qui auraient des questions au sujet de nos programmes de rémunération sont priés de communiquer avec notre service des relations avec les investisseurs (*Investor Relations department*) par courriel à l'adresse suivante : investor.relations@tr.com ou par téléphone au 1-332-219-1046.

Le conseil recommande à l'unanimité que vous votiez EN FAVEUR de la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans porter atteinte au rôle ni aux responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction qui est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2023. »

Analyse de la rémunération

Table des matières

	Page
Sommaire.....	77
Développements et décisions clés en matière de rémunération en 2023.....	81
Notre programme de rémunération pour 2022	82
Notre processus d'élaboration et d'établissement de la rémunération des membres de la haute direction.....	83
Nos principes clés en matière de rémunération	84
<i>La rémunération au rendement est le fondement de notre rémunération des membres de la haute direction</i>	85
<i>Les objectifs de rendement fixés aux fins de la rémunération incitative sont liés à des mesures clés du rendement de notre société et de sa stratégie.....</i>	85
<i>Nos membres de la haute direction devraient accumuler et conserver des actions de notre société afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires...</i>	87
<i>Nous offrons des possibilités de rémunération concurrentielle.....</i>	88
<i>Nos programmes de rémunération tiennent compte du risque et n'encouragent pas la prise de risques superflus ou excessifs</i>	90
Rémunération de 2022.....	91
<i>Salaire de base.....</i>	91
<i>Primes de rendement annuelles</i>	92
<i>Primes de rendement à long terme.....</i>	94
Rémunération des membres de la haute direction visés et principales réalisations en 2022	97
Renseignements supplémentaires	102
<i>Prestations de retraite et autres avantages</i>	102
<i>Avantages accessoires et autres avantages personnels</i>	102
<i>Polices d'assurance.....</i>	102
<i>Prestations en cas de cessation d'emploi</i>	102
<i>Politique d'attributions sous forme d'actions.....</i>	103
<i>Politique de récupération.....</i>	103
<i>Politique en matière de délit d'initié et restrictions visant la mise en gage et les opérations de couverture</i>	103
<i>Graphiques de rendement.....</i>	104
<i>Rémunération antérieure des membres de la haute direction visés.....</i>	104

Sommaire

La rémunération au rendement est le fondement de notre politique de rémunération à l'égard de nos membres de la haute direction visés. Leur rémunération est principalement variable et fondée sur le rendement et s'appuie sur plusieurs mesures financières complémentaires qui sont conformes à notre stratégie pour permettre d'accroître la valeur pour les actionnaires. La présente rubrique explique nos principes en matière de rémunération, comment nous concevons notre programme de rémunération, pourquoi nous versons chaque élément de la rémunération ainsi que notre rendement et ce que nous avons versé à nos membres de la haute direction visés en 2022. Nos membres de la haute direction visés pour 2022 sont :



Steve Hasker
Président et chef
de la direction



Mike Eastwood
Chef des services
financiers



Brian Peccarelli
Ancien chef de
l'exploitation, Marchés
clients
Ancien président, Grandes
sociétés



Kirsty Roth
Chef de l'exploitation et
des technologies



David Wong
Chef des produits

Faits saillants du rendement de 2022

Pour Thomson Reuters, l'exercice de 2022 s'est traduit par des progrès significatifs. Comparativement à nos résultats financiers, nous avons atteint ou dépassé nos objectifs de rendement en ce qui concerne la croissance des produits des activités ordinaires internes, la marge du BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles annoncés dans nos perspectives d'entreprise de 2022, que nous avons confirmées en novembre 2022. Nous avons achevé notre programme de changement sur deux ans en réalisant des économies de coûts en rythme annualisé de 540 millions de dollars et en enregistrant d'importants progrès en ce qui concerne la transformation de Thomson Reuters en une entreprise plus rationalisée et plus évolutive qui mise, selon nous, sur des fondations solides lui permettant d'afficher une croissance durable dans l'avenir.

Résultats globaux pour Thomson Reuters	Perspectives pour 2022	Rendement réel pour 2022 (avant l'effet de change) ⁽¹⁾	
Croissance des produits des activités ordinaires	Environ 6,0 %	6,0 %	✓
<i>Croissance des produits des activités ordinaires internes⁽²⁾</i>	<i>Environ 6,0 %</i>	6,5 %	✓
Marge du BAIIA ajusté⁽²⁾	Environ 35 %	34,6 %	✓
Charges liées au siège social	Entre 280 millions de dollars et 330 millions de dollars	298 millions de dollars	✓
Charges de base liées au siège social	Entre 120 millions de dollars et 130 millions de dollars	124 millions de dollars	✓
Charges d'exploitation liées au programme de changement	Entre 160 millions de dollars et 200 millions de dollars	174 millions de dollars	✓
Flux de trésorerie disponibles⁽²⁾	Environ 1,3 milliard de dollars	1,3 milliard de dollars	✓
Dépenses d'investissement à payer exprimées en pourcentage des produits des activités ordinaires⁽²⁾	7,5 % à 8,0 %	8,1 %	✗
Dépenses d'investissement à payer liées au programme de changement	Entre 100 millions de dollars et 140 millions de dollars	118 millions de dollars	✓
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et des logiciels	Entre 620 millions de dollars et 645 millions de dollars	632 millions de dollars	✓
Charges d'intérêts	Entre 190 millions de dollars et 210 millions de dollars	196 millions de dollars	✓
Taux d'impôt effectif sur le résultat ajusté⁽²⁾⁽³⁾	19 % à 21 %	17,6 %	✓
Trois grands secteurs ⁽²⁾⁽⁴⁾	Perspectives pour 2022	Rendement réel pour 2022 (avant l'effet de change) ⁽¹⁾	
Croissance des produits des activités ordinaires	Environ 7,0 %	6,4 %	✗
<i>Croissance des produits des activités ordinaires internes</i>	<i>Environ 7,0 %</i>	7,0 %	✓
Marge du BAIIA ajusté	Environ 42 %	42,1 %	✓

- (1) Notre rendement en 2022 (avant l'effet de change) a été calculé en fonction de taux de change constants par rapport à 2021, à l'exception des flux de trésorerie disponibles qui a été reflété aux taux réels.
- (2) Mesures non conformes aux IFRS. Se reporter aux annexes A et B du rapport de gestion figurant dans notre rapport annuel 2022 pour de plus amples renseignements sur les rapprochements entre nos mesures financières non conformes aux IFRS et les mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables.
- (3) Se reporter à la rubrique « Charge d'impôt » figurant à la rubrique « Résultats d'exploitation » de la rubrique « Rapport de gestion » de notre rapport annuel 2022 pour de plus amples renseignements sur ce calcul.
- (4) Nos trois grands secteurs renvoient à nos secteurs Professionnels du droit, Grandes sociétés et Fiscalistes et comptables sur une base combinée.

Nos perspectives pour l'exercice complet de 2022 ont été établies en fonction de taux de change constants par rapport à 2021 et en tenant compte de l'incidence du programme de changement et des acquisitions et des cessions réalisées.

Nos faits saillants du rendement de 2022 comprennent également ce qui suit :

Programme de changement	Nous avons achevé notre programme de changement sur deux ans, ce qui a marqué un tournant dans notre transition d'une société de portefeuille vers une société en exploitation et notre passage d'un fournisseur de contenu vers une société technologique axée sur le contenu. Nous avons investi presque 600 millions de dollars dans des initiatives technologiques et organisationnelles ainsi que des initiatives liées au marché. En date du 31 décembre 2022, nous avons réalisé des économies de coûts en rythme annualisé de 540 millions de dollars et avons enregistré d'importants progrès en ce qui concerne la transformation de Thomson Reuters en une entreprise plus rationalisée et plus évolutive qui mise, selon nous, sur des fondations solides lui permettant d'afficher une croissance durable dans l'avenir.
Rendement aux actionnaires et rendement de l'action	Nous avons redistribué 2,1 milliards de dollars à nos actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions. En 2022, le rendement total pour les actionnaires de nos actions libellées en dollars américains a baissé de 3 %, comparativement à une baisse de 18 % affichée par l'indice composé S&P 500 et le rendement total de nos actions libellées en dollars canadiens était de 4 %, comparativement à une baisse de 6 % affichée par l'indice composé S&P/TSX.

Acquisitions et aliénations	En avril 2022, nous avons acquis Gestta Technology LTDA., producteur brésilien de logiciels de gestion de pratique comptable, et ThoughtTrace, Inc., entreprise du Texas qui fournit une plateforme d'interprétation documentaire et d'analyse contractuelle alimentée par l'IA et l'apprentissage machine. En août 2022, nous avons acquis PLX AI ApS, fournisseur de nouvelles financières en temps réel alimenté par l'IA, établi au Danemark. En décembre 2022, nous avons conclu une entente définitive visant l'acquisition de SurePrep, LLC, société californienne qui offre des logiciels et des services d'automatisation de déclarations fiscales sur formulaire 1040 à des cabinets comptables afin d'augmenter la productivité et la rentabilité en favorisant un flux de travail numérique en fiscalité dont la clôture a eu lieu en janvier 2023. Dans le cadre de notre stratégie continue d'optimiser notre portefeuille d'entreprises et d'investir dans des parties de notre entreprise qui offrent le plus grand potentiel de croissance et de rendement, nous avons vendu un certain nombre d'entreprises et de gammes de produits au cours des derniers exercices, qui ne sont pas compatibles avec notre stratégie.
Vente d'actions de LSEG à Microsoft	Le 12 décembre 2022, nous avons annoncé que nous et certains fonds d'investissement affiliés à Blackstone avions convenu de vendre des actions de LSEG que nous détenions conjointement à Microsoft. Le 31 janvier 2023, la société a vendu 10,5 millions d'actions de LSEG en contrepartie d'un produit brut d'environ 1,0 milliard de dollars dans le cadre de cette opération.

Nous croyons que notre programme de rémunération est étroitement lié à notre capacité à enchaîner les succès pour Thomson Reuters.

- ✓ **Les décisions relatives à la rémunération en 2022 respectaient nos objectifs stratégiques** – Au cours de 2022, le comité des RH a activement participé à l'examen et aux discussions portant sur la conception et l'approche des programmes de rémunération, de gestion des talents et de culture d'entreprise afin qu'ils correspondent au Thomson Reuters de demain.
 - En 2022, une tranche substantielle de la rémunération des hauts dirigeants était conditionnelle et liée à la fois au rendement de l'exploitation et au cours des actions. La rémunération cible de 2022 pour notre chef de la direction était variable à 88 % et en moyenne, environ 78 % de la rémunération cible de 2022 des autres membres de la haute direction visés était variable. En mars 2022, le comité des RH a évalué la position sur le marché actuelle de nos membres de la haute direction visés et a approuvé une hausse du salaire de base de Kirsty Roth et de la cible de prime incitative à long terme afin de mieux harmoniser sa rémunération avec le marché et l'importance du rôle qu'elle assume. Aucune autre modification n'a été apportée au salaire de base des autres membres de la haute direction visés pour 2022 ni à leurs primes de rendement annuelles et à long terme cibles. Le conseiller indépendant du comité des RH (FW Cook) a été consulté dans le cadre de cette évaluation de la rémunération.
 - Les objectifs de notre régime incitatif représentaient notre perspective d'affaires, notre plan d'exploitation et notre stratégie à long terme publiés. Les primes de rendement annuelles étaient axées sur les objectifs de croissance pour l'exercice et comportaient des mesures fondées sur les produits des activités ordinaires internes, le volume d'affaires interne et le bénéfice d'exploitation au comptant (BAIIA ajusté déduction faite des dépenses d'investissement cumulées). Les primes au titre de notre régime incitatif annuel de 2022 étaient fondées en totalité sur les résultats consolidés de Thomson Reuters. **Aucun rajustement discrétionnaire n'a été apporté afin d'établir le versement des primes de rendement annuelles de 2022.** Les primes de rendement annuelles de 2022 ont représenté un paiement d'environ 120 % de la cible en fonction du rendement financier solide. Comme prévu par les modalités des attributions, le pourcentage de paiement de chaque membre de la haute direction visé (excluant le chef de la direction) a ensuite été rajusté afin de refléter le rendement individuel et la contribution individuelle à l'atteinte des résultats, tel qu'il en est question plus loin dans la présente rubrique « Analyse de la rémunération ».
 - Nous avons continué d'attribuer des UAIR dans le cadre de nos primes de rendement à long terme. **Aucun rajustement discrétionnaire n'a été apporté relativement aux attributions d'UAIR en cours.** Les UAIR pour la période de rendement de 2020 à 2022 ont été versées à hauteur d'environ 88 % de la cible, ce qui tenait compte d'un solide rendement d'exploitation continu au cours de la période de trois ans malgré les nombreuses difficultés créées par la pandémie de COVID-19 ainsi que les défis macroéconomiques et géopolitiques.
- ✓ **Notre programme de rémunération est étroitement lié au rendement et à la valeur pour les actionnaires** – Dans la présente analyse de la rémunération, nous fournissons des graphiques qui illustrent que la rémunération de nos membres de la haute direction au cours des cinq dernières années a été liée au rendement total pour les actionnaires. Nous exigeons également de nos membres de la haute direction qu'ils conservent des avoirs en actions significatifs correspondant à un multiple de leur salaire de base respectif, créant ainsi un solide lien avec nos actionnaires et le succès à long terme de notre société.
- ✓ **Nous comparons la rémunération et le rendement des hauts dirigeants à ceux des sociétés de référence à l'échelle internationale avec lesquelles nous sommes en concurrence lorsqu'il est question de la clientèle et des talents** – En 2022, le comité des RH a continué d'utiliser un groupe de référence à l'échelle internationale aux fins de la rémunération des hauts dirigeants qui tient compte de la taille de notre société et des secteurs dans lesquels nous livrons concurrence. Notre groupe de référence à l'échelle internationale comprend seulement une société canadienne disposant d'un code commun selon les normes de classification des secteurs (GICS). Même si nous sommes conscients que les conseillers en matière de procurations

concentrent leur attention sur des sociétés canadiennes, nous ne croyons pas qu'elles permettent d'établir une comparaison globale significative ou pertinente de notre marché concurrentiel pour le recrutement des talents compte tenu du bassin particulier de dirigeants de talent à partir duquel nous recrutons et compte tenu des différences marquées entre nous et les autres sociétés canadiennes ayant un code commun selon les GICS en ce qui concerne le secteur, les activités et la stratégie d'exploitation. Cependant, le comité des RH utilise un groupe de référence canadien pour les membres de la haute direction établis à Toronto comme point de référence secondaire lorsqu'il est question de comparer la rémunération des hauts dirigeants.

- ✓ ***Notre programme de rémunération est harmonisé avec des pratiques de bonne gouvernance et a reçu l'appui soutenu des actionnaires au cours des dernières années*** – Nos régimes et nos programmes reflètent de solides principes de gouvernance. Le comité des RH peut compter sur un conseiller indépendant (FW Cook) pour les questions relatives à la rémunération des hauts dirigeants. Tout au long de l'année, nous faisons également participer nos actionnaires lorsqu'il est question de rémunération et nous soumettons une résolution consultative sur la rémunération chaque année à l'occasion de notre assemblée annuelle des actionnaires. **Au cours des cinq dernières années, environ 97 % des droits de vote exercés étaient en faveur de nos résolutions consultatives sur la rémunération.**
- ✓ ***Nous ne croyons pas avoir de pratiques en matière de rémunération problématiques et le risque est pris en compte dans nos programmes de rémunération*** – Le conseiller indépendant du comité des RH examine notre programme de rémunération afin d'évaluer dans quelle mesure il incite à la prise de risques dans le contexte de notre profil de risque à l'échelle de l'entreprise et des pratiques exemplaires reconnues du marché. Compte tenu de l'analyse effectuée par le conseiller indépendant, le comité des RH a conclu que nos programmes ne semblent pas susceptibles d'inciter à la prise de risques excessifs et qu'ils comprennent des mesures de protection efficaces afin de limiter le risque lié au programme de rémunération.

Développements et décisions clés en matière de rémunération en 2023

En février 2023, le comité des RH a évalué la position sur le marché actuelle de nos membres de la haute direction visés et a approuvé une hausse de la cible de prime incitative à long terme de Steve Hasker (soit une hausse de la rémunération totale de 5,9 % et une hausse d'environ 2,0 % sur une base annualisée), une hausse du salaire de base de Mike Eastwood et de la cible de prime incitative à long terme (soit une hausse de la rémunération totale de 8,4 % et une hausse d'environ 2,8 % sur une base annualisée) et une hausse du salaire de base de David Wong et de la cible de prime incitative à long terme (soit une hausse de la rémunération totale de 5,6 % et une hausse d'environ 2,0 % sur une base annualisée) afin de mieux harmoniser leur rémunération avec le marché. Ces hausses représentent la première hausse de salaire de chaque membre de la haute direction depuis qu'ils ont assumé leurs rôles respectifs en 2020. Comme cela a déjà été communiqué, la rémunération cible initiale offerte au chef de la direction et au chef des services financiers s'est fixée à un niveau inférieur à celle de leurs prédécesseurs et à la médiane du marché. Aucune autre modification n'a été apportée au salaire de base des autres membres de la haute direction visés pour 2023 ni à leurs primes de rendement annuelles et à long terme cibles.

Aucune modification n'a été apportée aux mesures du rendement financier et aux pondérations des primes de rendement annuelles et à long terme de 2023. Le comité des RH a établi des objectifs de rendement ambitieux pour les primes de rendement annuelles et à long terme de 2023.

Les primes de rendement annuelles de 2023 de nos membres de la haute direction visés sont pondérées à raison de 1/3 en fonction des produits des activités ordinaires internes, de 1/3 en fonction du volume d'affaires interne et de 1/3 en fonction du BALIA ajusté diminué des dépenses d'investissement cumulées. Toutes les mesures sont fondées sur le rendement consolidé de Thomson Reuters, ce qui, selon le comité des RH, encourage le travail d'équipe et permet une collaboration accrue au sein de l'entreprise. Afin d'accentuer davantage le lien entre la rémunération et le rendement, nous avons continué d'intégrer des priorités stratégiques aux évaluations du rendement individuel pour les attributions de 2023 afin d'accroître et d'officialiser le lien entre l'incidence des participants sur nos priorités stratégiques et les décisions relatives à leurs attributions. Les priorités stratégiques suivantes sont toujours intégrées aux évaluations du rendement pour 2023 du chef de la direction et de ses subordonnés directs :

- *L'intérêt constant accordé aux clients* – démontrer une profonde compréhension des clients et prioriser leurs besoins plutôt que les besoins internes;
- *Objectifs en matière de talents* – créer une équipe de gens de talent de classe mondiale et une culture inclusive axée sur un rendement supérieur dans laquelle les membres de l'équipe connaissent leur rôle et leur rendement et savent que les objectifs ont une incidence;
- Contribution aux priorités communes établies.

Les primes de rendement à long terme de 2023 de nos membres de la haute direction visés sont composées à 50 % d'UAIR, à 25 % d'UAIT et à 25 % d'options d'achat d'actions. La pondération des UAIR attribuées pour la période de rendement 2023 à 2025 est la suivante : 50 % en fonction de la croissance moyenne des produits des activités ordinaires internes et 50 % en fonction du rendement moyen des flux de trésorerie disponibles par action. Le comité des RH est d'avis que la croissance des produits des activités ordinaires internes au cours d'une période pluriannuelle complète la même mesure pour les primes de rendement annuelles de 2023 et s'harmonise avec les priorités stratégiques de la société. Le comité des RH croit également que l'inclusion d'une composante d'UAIT dans les primes de rendement à long terme équilibre la composition des attributions et appuie la fidélisation sans compromettre la culture de rendement au sein de l'organisation.

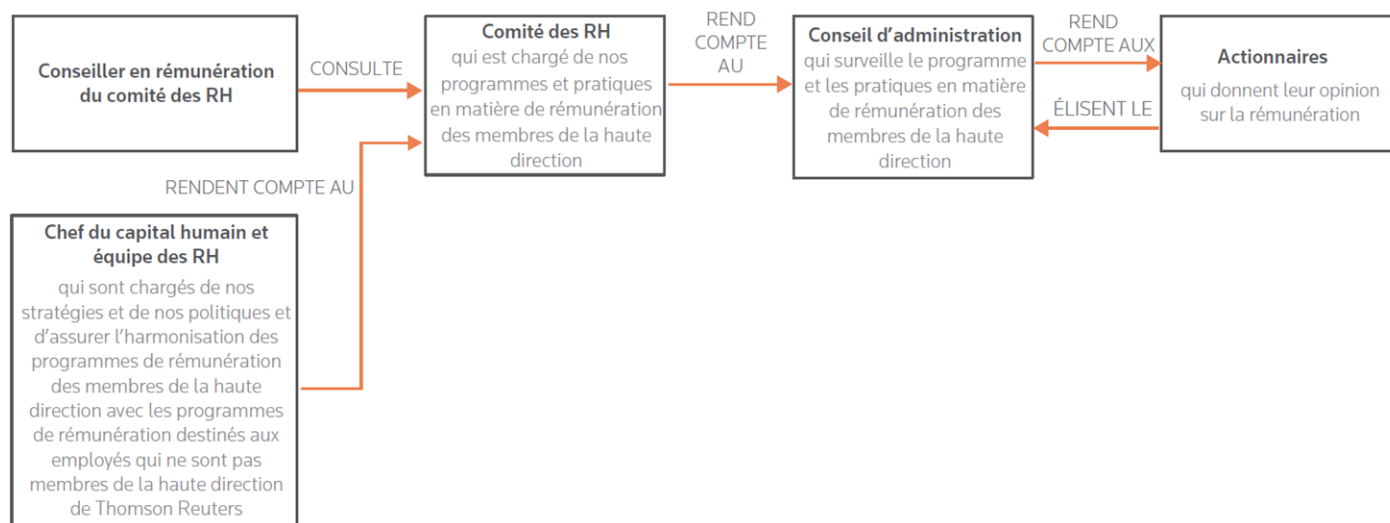
Le comité des RH est d'avis que le programme de rémunération de 2023 continue d'aligner la rémunération des hauts dirigeants sur les objectifs stratégiques annuels et à long terme ainsi que les objectifs de rendement financier de la société.

Notre programme de rémunération pour 2022

Le comité des RH du conseil a mis sur pied notre programme de rémunération pour 2022 dans le respect de nos objectifs stratégiques. La rémunération totale d'un membre de la haute direction visé est généralement composée de ce qui suit. Nous décrivons chacune de ces composantes plus en détail plus loin dans la présente rubrique.

Composante	Description	Type	Mesures de 2022	Forme	Objet
Salaire de base	Versements effectués toute l'année à un taux préétabli	Fixe	Rendement, rôle, responsabilités et expérience individuels	Espèces	Fournir un montant prévisible de revenu fixe à titre de rémunération à court terme.
Prime de rendement annuelle	Versement variable effectué au mois de mars après l'obtention des résultats de l'exercice précédent et tributaire du rendement de la société par rapport à des cibles financières objectives fixées au début de l'exercice, sous réserve de rajustements en fonction du rendement individuel	Fonction du rendement	Produits des activités ordinaires internes (1/3) BAILA ajusté diminué des dépenses d'investissement cumulées (1/3) Volume d'affaires interne, d'après la valeur annualisée des contrats (1/3) Afin de favoriser la différenciation du rendement, d'améliorer la responsabilisation des dirigeants et de favoriser la simplicité et la transparence, les primes peuvent être ajustées en fonction du rendement individuel.	Espèces	Aligner les membres de la direction sur nos buts et objectifs financiers pour l'exercice.
Prime de rendement à long terme	Attributions : - d'UAIR (50 %) qui sont acquises après une période de trois ans et dont l'acquisition dépend du rendement de la société par rapport à des cibles financières objectives pluriannuelles; - d'UAIT (25 %) dont l'acquisition se fait en même temps que les UAIR; - d'options d'achat d'actions (25 %) dont le prix d'exercice correspond au cours de clôture au NYSE le jour de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution; les options sont assujetties à des conditions d'acquisition en fonction du temps.	Principalement fondée sur le rendement	Produits des activités ordinaires internes (50 % des mesures financières des UAIR) Flux de trésorerie disponibles par action (50 % des mesures financières des UAIR) Valeur liée au rendement du cours de l'action	Titres de capitaux propres	Motiver les membres de la haute direction à atteindre nos objectifs financiers à long terme. Lier fortement leur rémunération au cours de nos actions et appuyer les objectifs de conservation des effectifs. Aider la société à conserver ses employés talentueux essentiels et à reconnaître le rendement supérieur. Harmoniser leurs intérêts avec ceux des actionnaires.
Prestations de retraite, de santé et liées au bien-être	Régimes d'épargne et de rémunération différée, assurance vie et invalidité, assurance maladie et dentaire			Variée	La plupart de ces programmes sont de vastes programmes à l'intention des employés s'harmonisant avec les pratiques usuelles du marché et les facteurs de concurrence. Aucun de nos membres de la haute direction visés ne bénéficie d'un régime de retraite complémentaire des dirigeants (« RRCD »).
Avantages accessoires et autres avantages personnels	Avantages limités qui incluent des examens médicaux ainsi que des services fiscaux et d'aide à la planification financière.			Variée	Maintenir une bonne santé et une situation financière saine d'une manière rentable pour notre société et réduire les distractions de nos membres de la haute direction.

Notre processus d'élaboration et d'établissement de la rémunération des membres de la haute direction



Comité des RH

Les responsabilités du comité des RH comprennent l'établissement, la mise en œuvre et la supervision de nos politiques et de nos régimes de rémunération, l'examen des aptitudes de la direction et les processus de planification de la relève. L'une des responsabilités clés du comité des RH est d'approuver les arrangements en matière de rémunération pour le chef de la direction et d'autres membres de la haute direction. Le conseil reconnaît l'importance de nommer au comité des RH des personnes informées et expérimentées, qui ont les antécédents nécessaires en matière de rémunération de la haute direction pour pouvoir remplir les obligations du comité des RH envers le conseil et nos actionnaires. Chaque membre du comité des RH possède une expérience directe à titre de dirigeant qui se rapporte à ses responsabilités en matière de rémunération de la haute direction. De l'information supplémentaire concernant le comité des RH figure ci-dessus aux présentes, dans notre analyse portant sur le conseil et la gouvernance.

Direction

Notre chef du capital humain et les autres membres du service des ressources humaines sont chargés de superviser quotidiennement la conception, la mise en œuvre, l'administration et la gestion de nos politiques et de nos régimes de rémunération et d'avantages sociaux, y compris les salaires de base, les primes de rendement annuelles et à long terme, le régime d'épargne-retraite, le régime de soins médicaux et les prestations liées au bien-être. Le chef de la direction, le chef du capital humain et d'autres membres de la haute direction du service des ressources humaines, des services financiers et du service juridique assistent régulièrement aux réunions du comité des RH. Tout au long de l'année, la direction fait des recommandations au comité des RH sur un vaste éventail de sujets liés à la rémunération.

Notre actionnaire principal

Nous reconnaissons que la rémunération des membres de la haute direction constitue un domaine d'intérêt clé pour les actionnaires. Woodbridge, notre actionnaire principal, surveille activement cet aspect de notre gouvernance étant donné son importance dans la réalisation de nos objectifs de rendement financier et dans notre réussite à long terme. Compte tenu de son importante participation dans Thomson Reuters, Woodbridge estime que ses intérêts en tant qu'actionnaire s'harmonisent avec ceux de tous les autres actionnaires. La majorité des membres du comité des RH sont des administrateurs indépendants. David Binet, Ed Clark et Peter Thomson siègent au conseil à titre d'administrateurs non indépendants. David Thomson, président du conseil, assiste régulièrement aux réunions du comité des RH à titre d'invité.

Conseillers indépendants

Le comité des RH a retenu une société d'experts-conseils externe, Frederic W. Cook & Co., Inc. (FW Cook), pour qu'elle agisse en qualité de conseiller indépendant relativement à des questions portant sur la rémunération des membres de la haute direction, ce qu'elle fait depuis 1998. Les représentants de FW Cook assistent généralement aux réunions du comité des RH, y compris les réunions qui sont tenues à huis clos avec le comité (en l'absence des membres de la direction) et ont à l'occasion des discussions avec le président et les autres membres du comité des RH en dehors des réunions régulières prévues.

Dans le cadre des services qu'elle offre de façon continue au comité des RH, FW Cook aide à évaluer le positionnement concurrentiel des niveaux de rémunération des membres de la haute direction et fournit des indications et des analyses sur la

conception des régimes et les tendances et pratiques du marché afin de s'assurer que notre régime offre des avantages concurrentiels sur le plan de la rémunération, qu'il lie la rémunération au rendement et à la création de valeur pour les actionnaires, qu'il est efficace sur les plans comptable, fiscal et des flux de trésorerie et qu'il vient en appui aux meilleures pratiques en matière de gouvernance.

FW Cook ne fournit à Thomson Reuters aucun autre service que ceux qu'elle fournit directement au comité des RH. La direction de Thomson Reuters devrait obtenir l'approbation du comité des RH avant de pouvoir retenir les services de FW Cook pour tout mandat qui ne correspond pas aux responsabilités du comité des RH. En 2022 et en 2021, nous avons versé les honoraires suivants à FW Cook :

	2022	2021	Pourcentage du total des honoraires
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction	144 048 \$	162 128 \$	100 %
Tous les autres honoraires	– \$	– \$	–
Total des honoraires annuels	144 048 \$	162 128 \$	100 %

Le comité des RH estime qu'il est important de recevoir des recommandations objectives et des commentaires de la part de son conseiller externe en matière de rémunération. Les règles de la SEC et du NYSE obligent le comité de rémunération d'une société ouverte américaine à évaluer six facteurs liés à l'indépendance au moment de choisir son conseiller en matière de rémunération et de déterminer si certaines déclarations relatives aux conflits d'intérêts doivent être faites. Bien que les émetteurs privés étrangers comme Thomson Reuters soient dispensés ces règles, le comité des RH les a évaluées une fois de plus en février 2023 en lien avec FW Cook. Les six facteurs examinés sont les suivants :

1. la prestation d'autres services à Thomson Reuters par le cabinet;
2. les honoraires reçus de Thomson Reuters par le cabinet, exprimés en pourcentage du total des produits des activités ordinaires du cabinet;
3. les politiques et les procédures du cabinet conçues pour prévenir les conflits d'intérêts;
4. les relations professionnelles ou personnelles que le conseiller entretient avec un membre du comité des RH;
5. les actions de Thomson Reuters appartenant éventuellement au conseiller;
6. les relations professionnelles ou personnelles que le conseiller ou le cabinet entretient avec un membre de la haute direction de Thomson Reuters.

Selon les déclarations faites au comité des RH par FW Cook et celles obtenues grâce aux questionnaires remis par nos administrateurs et membres de la haute direction, le comité juge que FW Cook est indépendante.

Nos principes clés en matière de rémunération

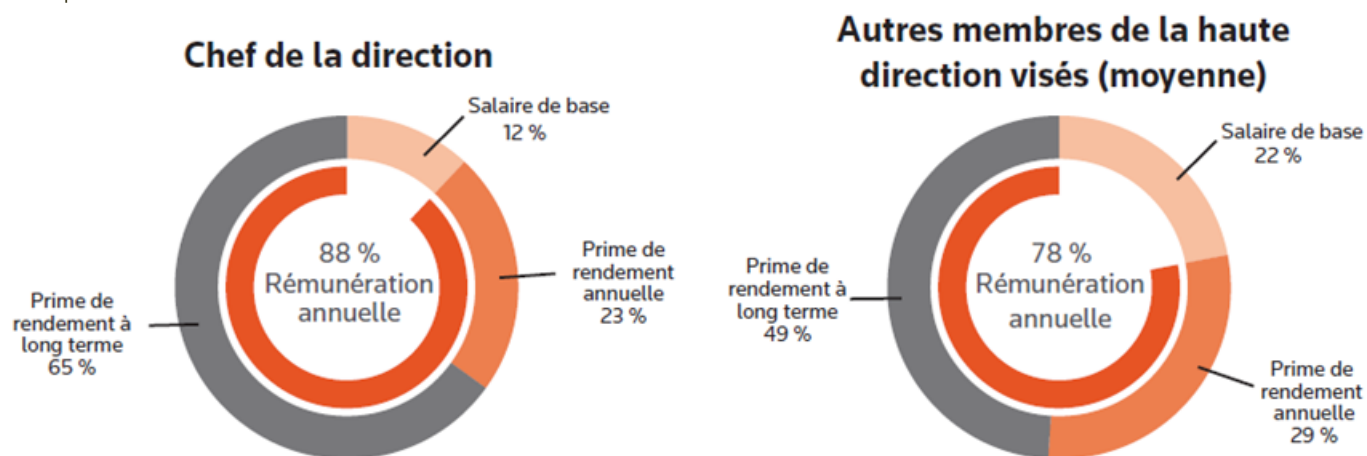
- **La rémunération au rendement constitue la pierre angulaire de notre programme de rémunération des membres de la haute direction.**
- **Les objectifs de rendement fixés aux fins de la rémunération incitative sont liés à des mesures clés du rendement de la société et de sa stratégie.**
- **Nos membres de la haute direction devraient accumuler et conserver des actions de la société afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.**
- **Nous offrons des possibilités de rémunération concurrentielle.**
- **Nos programmes de rémunération tiennent compte du risque et n'encouragent pas la prise de risques superflus ou excessifs.**

Plus loin dans la présente rubrique, nous décrivons comment chacun de ces principes clés en matière de rémunération motive notre équipe de haute direction à atteindre des niveaux supérieurs de résultats au profit de Thomson Reuters et de nos actionnaires.

LA RÉMUNÉRATION AU RENDEMENT EST LE FONDEMENT DE NOTRE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Nous estimons que le fait de lier une composante importante de la rémunération à la réalisation, par la société, d'objectifs de rendement financier précis et aux variations du cours de nos actions incite nos dirigeants à se surpasser et à concentrer leurs efforts sur les objectifs qui procurent le plus de valeur à Thomson Reuters.

Comme il est indiqué ci-après, environ 88 % de la rémunération annualisée cible de Steve Hasker en 2022 était variable, ce qui comprenait une proportion d'environ 65 % en primes de rendement à long terme sous forme d'UAIR, d'UAIT et d'options d'achat d'actions. En moyenne, environ 78 % de la rémunération annualisée cible des autres membres de la haute direction visés en 2022 était variable, ce qui comprenait une proportion d'environ 49 % en primes de rendement à long terme sous forme d'UAIR, d'UAIT et d'options d'achat d'actions.



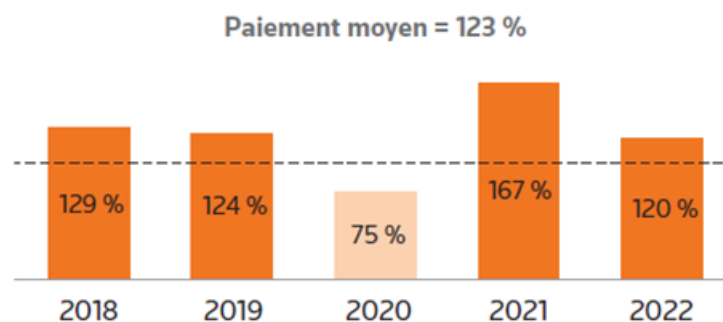
Dans le cadre de sa révision de la rémunération des membres de la haute direction, le comité des RH revoit les valeurs cibles pour chaque composante de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé. Dans son processus de fixation de la composition et de la pondération des espèces (salaire de base et primes de rendement annuelles) par rapport aux mesures incitatives fondées sur des titres de capitaux propres, le comité des RH tient compte de la proportion appropriée de la rémunération qui devrait être variable compte tenu de la capacité du membre de la haute direction à avoir une incidence et une influence sur nos résultats annuels et à long terme et à faire progresser les intérêts des actionnaires, ainsi que de la composition de la rémunération pour des postes similaires au sein de sociétés comparables. En règle générale, la proportion du salaire total fondée sur une rémunération variable à court terme et à long terme basée sur le rendement augmente directement selon le niveau de responsabilités opérationnelles/financières du membre de la haute direction. Le comité des RH est d'avis que cette composition et cette pondération harmonisent les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires, fournissent des mesures incitatives de rendement importantes et aident à conserver notre position concurrentielle dans le marché de dirigeants de grande qualité.

LES OBJECTIFS DE RENDEMENT FIXÉS AUX FINS DE LA RÉMUNÉRATION INCITATIVE SONT LIÉS À DES MESURES CLÉS DU RENDEMENT DE NOTRE SOCIÉTÉ ET DE SA STRATÉGIE

Primes de rendement annuelles

Le comité des RH établit des objectifs de rendement de nos primes de rendement annuelles qui mettent l'accent sur un rendement supérieur, compte tenu des conditions actuelles du marché. Les objectifs de rendement financier fixés par le comité des RH représentent notre perspective d'affaires, notre plan d'exploitation et notre stratégie à long terme publiés. Les primes de rendement annuelles sont conçues pour inciter le rendement individuel et motiver une responsabilisation envers les résultats. Les primes de rendement annuelles possibles d'un haut dirigeant sont exprimées en pourcentage du salaire de base.

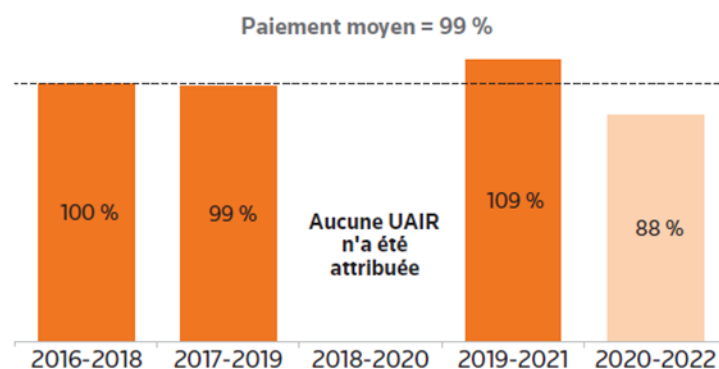
Le tableau ci-après présente les paiements de primes de rendement annuelles en tant que pourcentage de la cible de l'année indiquée. Les pourcentages de paiement ci-dessous ont été arrondis au pourcentage entier le plus proche. Des renseignements additionnels au sujet des cibles et du rendement des primes de rendement annuelles de 2022 sont présentés ci-après dans la présente analyse de la rémunération. De plus, nous examinons le paiement de la prime de rendement annuelle réelle pour 2022 de chaque membre de la haute direction visé (ajustée afin de refléter le rendement individuel) ci-après dans la présente analyse de la rémunération.



Primes de rendement à long terme

La prime de rendement à long terme maximale qu'un membre de la haute direction peut toucher est, elle aussi, exprimée en pourcentage du salaire de base et ce pourcentage peut être supérieur ou inférieur pour une année donnée, en fonction du potentiel futur et du rendement antérieur. Par ailleurs, les primes de rendement à long terme que nous avons sont conçues pour optimiser l'équilibre entre les éléments clés qui influent sur le rendement total pour les actionnaires, la responsabilisation envers des résultats à long terme et la fidélisation globale des hauts dirigeants. Les mesures de rendement financier prises en compte dans les UAIR attribuées à titre de primes de rendement à long terme viennent compléter les mesures des primes de rendement annuelles.

Le tableau ci-après présente les paiements des attributions d'UAIR en tant que pourcentage de la cible pour les années indiquées. Les pourcentages de paiement ci-dessous ont été arrondis au pourcentage entier le plus proche. Étant donné que le calcul du rendement consolidé de la société aux fins des UAIR attribuées pour les périodes de rendement 2016 à 2018 et 2017 à 2019 en raison de la vente de l'unité Activités financières et risque était complexe, le comité des RH a décidé de fixer les paiements de ces attributions en fonction du rendement en date du 31 décembre 2017 à il a tenu compte d'un rendement réputé de 100 % pour les périodes restantes. Aucune UAIR n'a été attribuée pour la période de rendement 2018 à 2020 pour la même raison.



Pouvoir discrétionnaire d'effectuer des rajustements

En ce qui concerne les primes de rendement annuelles et les UAIR attribuées dans le cadre des primes de rendement à long terme, le comité des RH est autorisé à faire des rajustements discrétionnaires (à l'extérieur des principes de conception mentionnés ci-dessus, qui s'appliquent systématiquement sans discrétion) afin de corriger des conditions extraordinaires, non récurrentes et insoupçonnées qui ont eu une incidence importante sur nos résultats (positive ou négative), le caractère équitable des cibles de rendement ou l'incidence des changements externes qui ont indûment influencé notre capacité à atteindre nos cibles.

En 2022, aucun rajustement discrétionnaire n'a été apporté au moment de déterminer les paiements des primes de rendement annuelles de 2022 ni aux attributions d'UAIR en cours.

Mesures financières non conformes aux IFRS

La plupart des mesures financières que nous nous utilisons aux fins de nos primes de rendement annuelles et à long terme décrites dans la présente circulaire sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Plus loin dans la présente rubrique, nous analysons nos primes de rendement annuelles et à long terme plus en détail, et nous expliquons pourquoi nous faisons appel à ces mesures dans le cadre de nos objectifs de rendement. Il convient de se reporter également à la rubrique « Renseignements supplémentaires — Mesures financières non conformes aux IFRS » de la présente circulaire pour obtenir de plus amples renseignements concernant nos mesures financières non conformes aux IFRS.

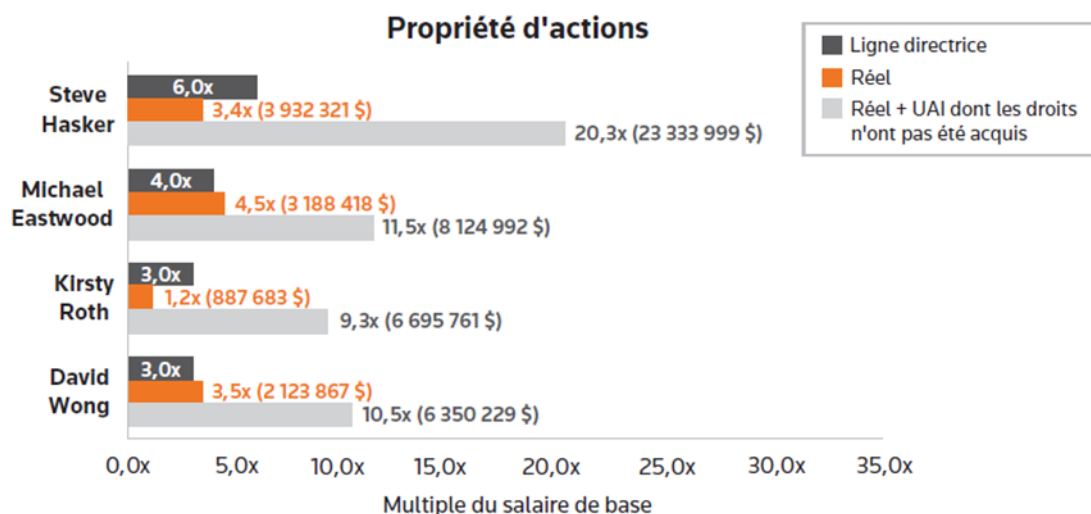
NOS MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DEVRAIENT ACCUMULER ET CONSERVER DES ACTIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ AFIN D'HARMONISER LEURS INTÉRÊTS AVEC CEUX DE NOS ACTIONNAIRES

Nos primes de rendement à long terme sont toutes fondées sur des titres de capitaux propres et, au même titre que nos lignes directrices relatives à la propriété d'actions, harmonisent les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires tout en permettant aux membres de la haute direction de tirer leur juste part de notre croissance et de notre réussite à long terme. L'intérêt des membres de la haute direction est harmonisé avec celui des actionnaires puisque cette partie de leur rémunération est liée directement au rendement à long terme du cours de nos actions.

Les UAIR, les UAIT et les options d'achat d'actions visent à récompenser les membres de la haute direction pour les efforts déployés afin d'accroître la valeur pour les actionnaires et, par conséquent, favorisent une solide harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Elles appuient également les importants objectifs de fidélisation des membres de la haute direction au moyen des critères d'acquisition, lesquels s'échelonnent sur un certain nombre d'années. Nous attribuons aussi à l'occasion des UAIT ou des UAIR hors cycle de manière extrêmement sélective à des membres de la haute direction hautement performants dans le cadre de promotions ainsi que pour les fidéliser et reconnaître leur grand potentiel, leur rendement supérieur et leur apport à la société.

Au moyen de nos lignes directrices relatives à la propriété d'actions, Steve Hasker et d'autres membres de la haute direction doivent acquérir et conserver dans Thomson Reuters une participation d'une valeur égale à un certain multiple de leur salaire de base. Tant que les critères des lignes directrices ne sont pas atteints, les membres de la haute direction doivent conserver un certain pourcentage des actions qu'ils acquièrent (déduction faite des retenues d'impôt applicables) au moyen de l'exercice d'options et de l'acquisition d'UAIR et d'UAIT. Les UAIR et les UAIT non acquises et les options d'achat d'actions acquises et non acquises ne sont pas prises en compte pour établir le respect des lignes directrices. Les cours des actions de toutes les sociétés ouvertes sont assujettis à la volatilité des marchés. Par conséquent, conformément aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions des membres de la haute direction, si un membre de la haute direction a atteint la participation qui correspond au multiple qui s'applique à lui conformément à ces lignes directrices et que la baisse du cours de l'action de Thomson Reuters fait en sorte que sa participation devienne inférieure au seuil fixé, le membre de la haute direction sera réputé se conformer aux lignes directrices tant qu'il continue de détenir le nombre d'actions qu'il détenait au moment de se conformer aux lignes directrices (ce que l'on appelle la norme « *once met, always met* »).

En mars 2020, Steve Hasker et Mike Eastwood sont tous deux devenus assujettis aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions. En juillet 2020, David Wong est devenu assujetti aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions et en août 2020, Kirsty Roth est devenue assujettie aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions. La propriété d'actions de Thomson Reuters de Brian Peccarelli était de plus de trois fois son salaire de base lorsqu'il a été mis fin à son emploi avec notre société le 3 avril 2023. Le tableau ci-après présente les lignes directrices relatives à la propriété d'actions pour nos membres de la haute direction visés (autre que Brian Peccarelli, dont le dernier jour d'emploi était le 3 avril 2023), de même que leur propriété d'actions réelle, d'après le cours de clôture de nos actions au NYSE le 21 avril 2023. Le tableau présente également la valeur de la propriété réelle et des UAI dont les droits n'ont pas été acquis. Même si les UAI dont les droits n'ont pas été acquis ne sont pas prises en compte pour établir le respect des lignes directrices, elles tiennent compte des attributions dont l'acquisition est prévue au cours des prochaines années.



NOUS OFFRONS DES POSSIBILITÉS DE RÉMUNÉRATION CONCURRENTIELLE

Le comité des RH s'appuie sur des sondages indépendants du marché ainsi que sur des données d'un groupe de référence pour fournir une balise appropriée applicable aux comparaisons concurrentielles de la rémunération des membres de la haute direction ainsi qu'à la structure de la conception, au rendement de la société et aux pratiques globales en matière d'équité. Le comité des RH se fonde sur ces balises, en totalité ou en partie, lorsqu'il établit les composantes individuelles et la rémunération globale de nos membres de la haute direction pour constater les différences entre notre programme de rémunération et ceux sur le marché et du groupe de sociétés de référence.

Chaque année, le comité des RH évalue la rémunération de chaque membre de la haute direction visé et compare chaque élément (par exemple, le salaire de base, les primes de rendement annuelles et les primes de rendement à long terme) et leur rémunération directe totale, laquelle est composée d'un salaire de base, de la valeur des primes de rendement annuelles cibles, de la valeur des primes de rendement à long terme cibles et de la valeur annualisée de toute attribution spéciale en cours. La rémunération directe totale est comparée, pour chaque membre de la haute direction visé, aux données du groupe de référence en matière de rémunération, tel qu'il est précisé ci-après, tant pour comprendre le niveau concurrentiel de la rémunération individuelle que pour prendre des décisions sur la position de rémunération concurrentielle future de chaque personne.

Les données du marché constituent l'un des nombreux points de données dont le comité des RH se sert pour fixer la rémunération. Même si le comité des RH ne cible pas un niveau de rémunération concurrentiel particulier, il tient toutefois compte de l'environnement de marché concurrentiel en général ainsi que de l'expérience, des compétences, de l'apport, des antécédents et du rendement attendu de chaque haut dirigeant lorsqu'il prend ses décisions. Le comité des RH tient également compte des différences entre l'étendue et la criticité du rôle chez Thomson Reuters et chez les pairs, de l'équité à l'interne et du risque lié au maintien en fonction.

En mars 2022, le comité des RH a évalué la position sur le marché actuelle de nos membres de la haute direction visés et a approuvé une hausse du salaire de base de Kirsty Roth et de la cible de prime incitative à long terme afin de mieux harmoniser sa rémunération avec le marché et l'importance du rôle qu'elle assume. Aucune autre modification n'a été apportée au salaire de base des autres membres de la haute direction visés pour 2022 ni à leurs primes de rendement annuelles et à long terme cibles. FW Cook a été consulté dans le cadre de cette évaluation de la rémunération.

En juin 2021, le comité des RH a approuvé la mise à jour des groupes de référence canadiens et à l'échelle internationale. Dans le cadre de ce processus, le conseiller indépendant en rémunération du comité des RH a passé en revue les groupes de référence et a fait part d'éventuelles modifications dont le but était de tenir compte de la stratégie commerciale évolutive de Thomson Reuters au fur et à mesure qu'elle assure sa transition d'un fournisseur de contenu vers une société technologique axée sur le contenu.

Les sociétés qui composent actuellement notre groupe de référence à l'échelle internationale sont cotées en bourse et ont des modèles d'entreprise ou des stratégies semblables axés sur l'obtention de renseignements et leur livraison par voie électronique. Notre groupe de référence à l'échelle internationale est un point de référence principal compte tenu de la nature internationale de nos activités et du marché mondial pour les membres de la haute direction de talent. Bien que nous croyions que notre société est assez unique en raison de ses activités dans les secteurs juridique, fiscal et comptable, ainsi que dans les secteurs des grandes sociétés et des nouvelles, un certain nombre de ces sociétés sont considérées par les analystes et les actionnaires comme celles qui se comparent le mieux à nous. Bon nombre de ces sociétés, comme Thomson Reuters, ont aussi des activités d'envergure mondiale importantes.

Au moment de la mise à jour du groupe de référence à l'échelle internationale en juin 2021, les sociétés composant le groupe de référence à l'échelle internationale ont affiché des produits des activités ordinaires au cours de leurs quatre derniers trimestres s'échelonnant d'environ 4,4 milliards de dollars au 25^e centile à environ 9,6 milliards de dollars au 75^e centile, avec une médiane d'environ 6,3 milliards de dollars, alors que les produits des activités ordinaires de Thomson Reuters en 2021 s'élevaient comparativement à environ 6,3 milliards de dollars. Comparativement au groupe de référence à l'échelle internationale, Thomson Reuters se situait près de la médiane pour ce qui est des produits des activités ordinaires, se situait entre le 25^e centile et la médiane pour ce qui est du BAIIA ajusté, se situait au quartile supérieur en ce qui a trait au total des actifs, près du 75^e centile au chapitre de la capitalisation boursière et entre la médiane et le 75^e centile quant au nombre d'employés. Les 17 sociétés composant actuellement notre groupe de référence à l'échelle internationale sont les suivantes :

Automatic Data Processing Inc.	IHS Markit Ltd.	RELX PLC
CGI Inc.	The Interpublic Group of Companies, Inc.	S&P Global Inc.
eBay Inc.	Intuit Inc.	TransUnion
Equifax Inc.	Moody's Corp.	Verisk Analytics, Inc.
Experian Plc	Nielsen Holdings plc	Wolters Kluwer NV
Gartner Inc.	Omnicom Group Inc.	

Pour ce qui est de l'analyse comparative de la rémunération du chef de la direction, du chef des services financiers et d'autres membres de la haute direction établis à Toronto, le comité des RH a également recours à un groupe de référence canadien distinct à titre de point de référence secondaire. Au moment de la mise à jour du groupe de référence canadien en juin 2021, les sociétés qui composaient ce groupe de référence affichaient des produits des activités ordinaires au cours des quatre derniers trimestres s'échelonnant d'environ 3,5 milliards de dollars au 25^e centile à environ 18,2 milliards de dollars au 75^e centile, avec une médiane d'environ 10,1 milliards de dollars, alors que les produits des activités ordinaires de Thomson Reuters en 2021 se sont élevés à environ 6,3 milliards de dollars. Comparativement au groupe de référence canadien, Thomson Reuters se situait entre le 25^e centile et la médiane pour ce qui est des produits des activités ordinaires, se situait près de la médiane pour ce qui est du BAILA ajusté, du total des actifs et du nombre d'employés et entre la médiane et le 75^e centile au chapitre de la capitalisation boursière. Les 17 sociétés du groupe de référence canadien incluent : Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, BCE Inc., Banque Canadienne Impériale de Commerce, CGI Inc., Cogeco Communications inc., Constellation Software Inc., Intact Corporation Financière, Banque Nationale du Canada, Société Open Text, Québecor inc., Rogers Communications Inc., Banque Royale du Canada, Shopify Inc., Stantec Inc., TELUS Communications Inc. et La Banque Toronto-Dominion.

Le comité des RH analyse également la rémunération offerte aux membres de la haute direction visés établis aux États-Unis et en Suisse à l'aide de données de leur marché des talents local pertinent.

NOS PROGRAMMES DE RÉMUNÉRATION TIENNENT COMPTE DU RISQUE ET N'ENCOURAGENT PAS LA PRISE DE RISQUES SUPERFLUS OU EXCESSIFS

Nous avons conçu nos programmes de rémunération de sorte qu'ils offrent un équilibre approprié entre le risque et les récompenses par rapport à notre stratégie d'affaires générale. Le comité des RH évalue le risque lié à la rémunération annuellement dans le cadre de sa surveillance de notre programme de rémunération des membres de la haute direction afin de déterminer s'il crée un éventuel risque important pour Thomson Reuters. En février 2023, FW Cook a fourni au comité des RH une évaluation du risque du programme de rémunération de Thomson Reuters pour les membres de la haute direction. Dans le cadre de son évaluation, FW Cook a examiné notre structure de rémunération ainsi que les attributs clés de notre programme de rémunération pour les membres de la haute direction afin de repérer d'éventuelles sources de risque. Selon son examen, FW Cook était d'avis qu'il est peu probable que notre programme de rémunération incite la prise de risques excessifs et qu'il comprend des mesures de protection efficaces afin de limiter le risque lié au programme de rémunération.

Le comité des RH et la direction sont d'avis que nos programmes de rémunération des hauts dirigeants n'incitent pas nos membres de la haute direction à prendre des risques superflus ou excessifs pour les raisons décrites ci-dessous.

Ce que nous faisons

- ✓ le comité des RH est composé d'une majorité d'**administrateurs indépendants** et fait appel à un **conseiller indépendant en rémunération** de la haute direction pour évaluer nos programmes de rémunération de la haute direction;
- ✓ l'essentiel de la rémunération d'un membre de la haute direction repose sur des **occasions de rendement à long terme**, les occasions de rendement à court terme ayant une importance moindre;
- ✓ la composante du **saire de base** de la rémunération de chaque membre de la haute direction est **fixe**;
- ✓ notre comité des **RH examine et détermine chaque année la conception des attributions** et il existe des principes et des **procédures de la direction** pour l'approbation des changements apportés à la conception et aux objectifs de rendement;
- ✓ le comité des RH examine **les critères de rendement** des mesures financières utilisées dans nos primes de rendement, y compris les montants minimal, cible et maximal, afin de s'assurer qu'ils soient stimulants tout en pouvant être atteints. Les critères de rendement s'harmonisent avec les objectifs stratégiques de la société;
- ✓ le calcul de nos primes de rendement est effectué en fonction de **différentes mesures de rendement financier** et ne se fonde pas sur une seule mesure; chaque mesure est assortie de cibles minimale et maximale qui correspondent à des montants de paiement définis au préalable;
- ✓ nos primes de rendement annuelles et nos UAIR émises dans le cadre des primes de rendement à long terme sont **plafonnées**;
- ✓ notre **comité des RH a le pouvoir** de faire des rajustements, notamment afin de favoriser l'équité, aux primes de rendement pouvant être versées, selon qu'il le juge à-propos, afin de tenir compte de la qualité des résultats;
- ✓ nous **disposons de lignes directrices** relatives à la propriété d'actions fermes pour nos membres de la haute direction qui harmonisent davantage leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires à long terme;
- ✓ nous sommes dotés d'une **politique de recouvrement (ou de récupération)** qui nous permet d'obtenir un remboursement auprès du chef de la direction et de tous les autres membres de la haute direction dans certaines circonstances.

Ce que nous ne faisons pas

- ✗ **il est interdit aux membres de la haute direction de couvrir ou de donner en gage** des actions de la société (comme il est plus amplement discuté ci-après);
- ✗ **nous n'offrons pas de droits en cas de changement de contrôle s'il n'y a qu'un seul critère de déclenchement ni de majoration aux fins de la taxe d'accise**;
- ✗ **nous ne garantissons pas de versements minimaux dans le cadre de nos régimes incitatifs ni d'acquisition minimale de droits relatifs aux attributions de titres de capitaux propres**;
- ✗ **nous ne garantissons pas d'augmentation des salaires de base ni la possibilité de recevoir des primes de rendement cibles**;
- ✗ **nous ne rajustons pas le prix des options d'achat d'actions, nous n'accordons pas d'options d'achat d'actions successives et nous ne procédons pas à des opérations à ressort (*spring load*) afin de permettre aux bénéficiaires de celles-ci de profiter de la publication d'informations confidentielles**;

- ✗ nous n'incluons pas les UAIT ou les UAIR dont les droits n'ont pas été acquis ni les options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis ou non dans le calcul des lignes directrices relatives à la propriété d'actions;
- ✗ nous n'offrons pas des avantages indirects excessifs.

Le comité des RH évalue le risque lié à la rémunération sur une base annuelle dans le cadre de sa supervision de la rémunération de la haute direction.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques que nous jugeons importants pour la société, il convient de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre rapport annuel 2022, qui est accessible sur notre site Web au www.tr.com, de même qu'au www.sedar.com et au www.sec.gov.

Rémunération de 2022

En 2022, le comité des RH a examiné et a approuvé la rémunération de nos membres de la haute direction visés.

- Dans le cadre de l'établissement de l'enveloppe de rémunération pour 2022 de notre chef de la direction et de notre chef des services financiers, le président du comité des RH a consulté le conseiller en rémunération indépendant du comité des RH et Mary Alice Vuicic, notre chef du capital humain.
- Notre chef de la direction a tout d'abord fait des recommandations au comité des RH concernant les arrangements en matière de rémunération proposés en 2022 pour nos membres de la haute direction (autre que le chef de la direction). Steve Hasker et Mary Alice Vuicic ont examiné le rendement individuel réel de chaque personne au cours de l'année précédente, le caractère concurrentiel de la rémunération de chaque personne ainsi que les tendances et faits nouveaux externes en matière de rémunération. La direction a également soumis au comité des RH ses recommandations pour la structuration des primes de rendement annuelles et à long terme de 2022. Lorsqu'elle a fait ses recommandations au comité des RH, la direction a proposé un programme de rémunération qui appuie notre philosophie de rémunération au rendement sans toutefois encourager la prise de risques superflus ou excessifs par la direction.
- Dans le cadre de son processus d'analyse et de prise de décisions, le comité des RH a reçu un résumé des évaluations de rendement de nos membres de la haute direction visés. Le comité des RH a également reçu des comparaisons de la rémunération des hauts dirigeants afin d'évaluer les arrangements proposés entre les membres de la haute direction individuellement et par rapport à leur position sur le marché pertinent. Cette information comprenait le salaire de base, les primes de rendement annuelles (cible en tant que pourcentage du salaire), les primes de rendement à long terme (cible en tant que pourcentage du salaire), la rémunération directe totale cible pour chaque personne ainsi que la rémunération directe totale cible incluant la valeur annualisée de toute attribution spéciale sous forme d'actions en cours, compte non tenu des attributions à la signature.
- Après son examen de l'information mentionnée ci-dessus et selon son propre jugement, le comité des RH a recommandé les arrangements en matière de rémunération de 2022 pour chaque membre de la haute direction au conseil, lequel a pris les décisions finales à l'égard de ces arrangements.

Des renseignements supplémentaires sur les arrangements en matière de rémunération de 2022 et sur le rendement individuel de chaque membre de la haute direction visé au cours de l'année sont fournis plus loin dans la présente rubrique.

Salaire de base

Le salaire de base est généralement calculé annuellement d'après le rendement individuel d'un membre de la haute direction, l'expérience de celui-ci et le rendement financier de notre société, ainsi que des facteurs concurrentiels, comme les salaires offerts sur le marché en cause. Les salaires de base sont également évalués dans le cadre de certaines promotions et d'autres changements des responsabilités inhérentes à l'emploi.

Le comité des RH fixe le salaire de base du chef de la direction et prend en considération toute augmentation du salaire de base de nos autres membres de la haute direction visés, compte tenu des recommandations du chef de la direction concernant chaque personne. Outre les points décrits ci-dessus, le comité des RH évalue également des lignes directrices applicables pour ce qui est des augmentations au mérite qui ont été établies pour nos employés.

En 2022, le budget de l'augmentation au mérite annuelle de notre société pour les salaires de base des employés canadiens, suisses et américains était d'environ 2,9 %, 2,3 % et 3,1 %, respectivement (à compter du 1^{er} avril de l'année). En mars 2022, le comité des RH a évalué la position sur le marché actuelle de nos membres de la haute direction visés et a approuvé une hausse du salaire de base de Kirsty Roth afin de mieux harmoniser sa rémunération avec le marché et l'importance du rôle qu'elle assume. Aucune autre modification n'a été apportée au salaire de base des autres membres de la haute direction visés pour 2022 ni à leurs primes de rendement annuelles et à long terme cibles. Les salaires de base versés à chacun de nos membres de la haute direction visés sont décrits plus loin dans la présente rubrique de la circulaire. FW Cook a été consulté dans le cadre de cette évaluation de la rémunération.

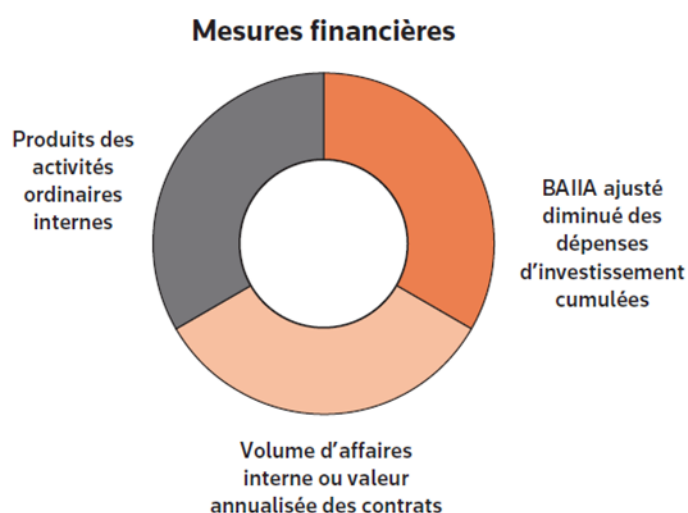
Primes de rendement annuelles

Nous offrons à chacun de nos membres de la haute direction visés la possibilité de recevoir des primes de rendement annuelles en espèces qui sont fondées sur notre rendement financier réel par rapport à notre plan d'exploitation annuel pour l'exercice et sur une évaluation du rendement individuel par rapport aux principaux objectifs stratégiques.

La prime de rendement annuelle cible de chaque membre de la haute direction visé est exprimée en pourcentage de son salaire de base. Lorsqu'il établit les pourcentages cibles, le comité des RH tient compte de facteurs tels que le poste et les responsabilités du membre de la haute direction concerné, ainsi que de facteurs concurrentiels déterminés par l'analyse comparative de la rémunération.

Au quatrième trimestre de 2021, les hauts dirigeants de nos unités d'exploitation ont rencontré notre chef de la direction, notre chef des services financiers et d'autres hauts dirigeants de la société afin de discuter du plan d'exploitation de 2022, y compris des objectifs et des cibles propres au plan. Dans l'élaboration de notre plan d'exploitation, la direction a tenu compte de divers facteurs portant sur notre exploitation, nos produits et services, nos concurrents ainsi que la conjoncture économique et la conjoncture du marché dans les pays où nous exerçons nos activités. Notre conseil d'administration a ensuite rencontré la haute direction au premier trimestre de 2022 afin non seulement de discuter de la version finale du plan, mais aussi de l'examiner et de l'approuver.

Après avoir rencontré la direction au premier trimestre de 2022, le comité des RH a décidé que les primes de rendement annuelles de 2022 attribuées à nos membres de la haute direction visés continueraient d'être pondérées comme suit, en se fondant en totalité sur les résultats consolidés de Thomson Reuters. Nous sommes d'avis que des fonds alloués au versement de primes qui reposent sur le rendement global de Thomson Reuters renforcent le travail d'équipe et favorisent la collaboration au sein de l'entreprise.



Fondement de la mesure financière

Produits des activités ordinaires internes (%)

Nous utilisons les produits des activités ordinaires internes puisqu'ils mesurent la croissance de nos activités existantes en devises constantes (ou avant l'effet de change) et avant la distorsion liée aux acquisitions et aux aliénations attribuables au fait que nous n'étions pas les propriétaires de l'entreprise au cours des deux périodes comparatives. Les produits des activités ordinaires internes sont générés par la vente des produits et services, y compris les produits des activités ordinaires récurrents (abonnements) et les produits tirés des opérations (les honoraires établis en fonction du volume, les frais tirés des licences de logiciels et les honoraires professionnels) et les produits des activités ordinaires du secteur Publications. Cette mesure de rendement est importante pour nous, car elle constitue une mesure de notre capacité de faire croître nos activités à long terme.

BAIIA ajusté diminué des dépenses d'investissement cumulées (%)

Nous utilisons le BAIIA ajusté diminué des dépenses d'investissement cumulées (appelé à l'interne le « bénéfice d'exploitation au comptant ») parce qu'il procure une base pour évaluer en une seule mesure à la fois la rentabilité de notre exploitation et la nature capitalistique de nos activités. Cette mesure tient compte des placements, peu importe s'ils sont portés aux dépenses ou capitalisés. Cette mesure de rendement est importante pour nous, car nous mettons l'accent sur des façons de dépenser et d'investir qui concrétisent notre potentiel de croissance à long terme.

Volume d'affaires interne ou valeur annualisée des contrats (%)

Nous utilisons le volume d'affaires interne parce qu'il s'agit d'une mesure axée sur les produits des activités ordinaires récurrents ou fondés sur les abonnements attestés par des contrats conclus avec les clients pour un laps de temps, généralement 12 mois consécutifs. Cette mesure de rendement est importante pour nous, car l'augmentation des relations clients qui génèrent des produits des activités ordinaires récurrents et la fidélisation optimale de la clientèle sont des moteurs stratégiques de croissance clés.

Le comité des RH est d'avis que ces mesures financières à plus court terme complètent les mesures dont sont assorties les primes de rendement à long terme et que l'ajout d'un rajustement en fonction du rendement individuel lié aux objectifs stratégiques procure un équilibre adéquat entre l'obtention de résultats financiers et l'accent mis sur les priorités clés d'affaires et fonctionnelles qui positionnent l'organisation pour un succès à long terme.

Les paiements possibles aux termes des primes de rendement annuelles de 2022 variaient entre 0 % et 200 % de l'attribution cible selon le rendement financier par rapport aux objectifs fixés par le comité des RH au début de l'année.

Dans le cadre des principes de conception des primes de rendement annuelles de 2022 du comité des RH, les cibles et les résultats réels ont été évalués en devises constantes. De plus, dans l'établissement du rendement, les principes directeurs approuvés par le comité des RH en ce qui concerne les primes de rendement annuelles ont envisagé des rajustements pour les éléments qui suivent :

- les acquisitions et les aliénations ne faisant pas partie du plan d'exploitation de 2022 de notre société;
- les frais ponctuels (supérieurs à un seuil financier particulier) qui n'étaient pas prévus dans le plan d'exploitation de 2022 et dans le cadre desquels les économies s'y rapportant ont été réalisées à l'extérieur de la période du plan;
- les événements extraordinaires indépendants de la volonté de la direction si l'incidence réelle différait des hypothèses initiales du plan (c'est-à-dire l'environnement réglementaire et fiscal, et d'importantes opérations ponctuelles);
- les changements apportés aux pratiques comptables pour que les chiffres puissent être comparés à ceux du plan d'exploitation de 2022 initial.

En janvier 2023, le comité des RH a établi dans quelle mesure nos cibles de rendement annuelles de 2022 avaient été atteintes en comparant nos résultats financiers non audités à nos objectifs de rendement. Les résultats de 2022 ont été évalués au moyen des taux de change qui avaient été utilisés pour préparer notre plan d'exploitation annuel de 2022. Il s'agit d'une politique de longue date qui a été systématiquement utilisée pour nos primes de rendement annuelles.

Le tableau ci-après présente de l'information à l'égard de notre rendement minimal, de notre rendement cible, de notre rendement maximal et de notre rendement réel en 2022 pour les trois mesures financières prises en compte dans nos primes de rendement annuelles attribuées à nos membres de la haute direction visés, dont le paiement était d'environ 120 % de la cible. Si nous tenons compte du paiement de 2022, notre paiement moyen sur cinq ans est de 123 % de la cible.

Les cibles de 2022 au chapitre des primes de rendement annuelles comprenaient l'incidence attendue du programme de changement, qui a créé un lien direct entre nos priorités stratégiques et les fonds que nous affectons aux primes de rendement. Les cibles de 2022 au chapitre des produits des activités ordinaires internes, du volume d'affaires interne et du BAIIA ajusté déduction faite des dépenses d'investissement cumulées étaient plus élevées que les résultats réels obtenus pour l'exercice 2021 en entier, ce qui vient appuyer nos initiatives de croissance. Pour ce qui est des attributions de 2022, le rendement de la croissance des produits des activités ordinaires internes et du BAIIA ajusté déduction faite des dépenses d'investissement cumulées devaient être au-delà du seuil pour que les participants puissent obtenir un paiement. De plus, si les produits des activités ordinaires internes et le BAIIA ajusté déduction faite des dépenses d'investissement cumulées n'atteignaient pas le critère de croissance minimale applicable, le paiement visant l'autre mesure était limité à 100 %.

Mesures de rendement (en milliards de dollars)	Rendement minimal (0 %)	Rendement cible (100 %)	Rendement maximal (200 %)	Pondération	Pourcentage du paiement	Rendement total de Thomson Reuters
Produits des activités ordinaires internes	6,32 \$	6,64 \$	6,78 \$	33,3 %	164 %	
BAIIA ajusté diminué des dépenses d'investissement cumulées	1,57 \$	1,78 \$	1,93 \$	33,3 %	100 %	120 %
Volume d'affaires interne ou valeur annualisée des contrats	5,10 \$	5,47 \$	5,56 \$	33,3 %	97 %	

En 2022, Thomson Reuters a connu une croissance des produits des activités ordinaires internes de 6 %. En 2022, Thomson Reuters a achevé son programme de changement sur deux ans qui lui offre des fondations solides lui permettant d'afficher une croissance durable dans l'avenir. La croissance des produits des activités ordinaires internes a été attribuable à la croissance des produits des activités ordinaires récurrents et des produits tirés des opérations. Les résultats réels indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont pas directement comparables aux mesures financières semblables que nous présentons dans notre rapport annuel 2022 puisqu'ils sont fondés sur notre plan d'exploitation interne.

Nous sommes d'avis que les primes de rendement annuelles sont les plus efficaces lorsqu'elles ont un sens et qu'elles différencient clairement en fonction de l'apport individuel par rapport aux résultats commerciaux. Par conséquent, les paiements de primes de rendement annuelles destinés à nos membres de la haute direction visés (outre le chef de la direction) peuvent être ajustés en fonction du rendement individuel, et leurs paiements peuvent être plus élevés ou plus bas que le pourcentage financé en fonction d'une évaluation de leurs résultats stratégiques et financiers individuels ainsi que de la démonstration des attitudes et comportements de Thomson Reuters. Pour renforcer davantage le lien entre la rémunération au rendement, le comité des RH

a intégré des priorités stratégiques dans les évaluations du rendement individuel dans le cadre des attributions de 2022 afin de renforcer et d'officialiser le lien entre l'incidence qu'a le participant sur nos priorités stratégiques et les décisions relatives à ses attributions.

Les priorités stratégiques suivantes ont été intégrées aux évaluations du rendement pour 2022 du chef de la direction et de ses subordonnés directs.

- *L'intérêt constant accordé aux clients* – démontrer une profonde compréhension des clients et prioriser leurs besoins plutôt que les besoins internes;
- *Objectifs en matière de talents* – créer une équipe de gens de talent de classe mondiale et une culture inclusive axée sur un rendement supérieur dans laquelle les membres de l'équipe connaissent leur rôle et leur rendement et savent que les objectifs ont une incidence;
- *Contribution aux priorités communes établies.*

Pour ce qui des paiements de primes de rendement annuelles de 2022 versés aux membres de la haute direction visés (outre le chef de la direction), Steve Hasker a initialement évalué le rendement de chacun d'entre eux et a formulé des recommandations au comité des RH. En février 2023, le comité des RH a approuvé le versement des primes de rendement annuelles à chacun de nos membres de la haute direction visés, tel qu'il en est question plus loin dans la présente analyse de la rémunération.

Primes de rendement à long terme

La prime de rendement à long terme de chaque membre de la haute direction visé est assortie d'une cible, qui est exprimée en pourcentage du salaire de base. Lorsqu'il établit les pourcentages cibles, le comité des RH tient compte de facteurs tels que le poste et les responsabilités du membre de la haute direction concerné, ainsi que de facteurs concurrentiels. Le comité des RH peut décider d'augmenter ou de diminuer la cible d'un membre de la haute direction d'un exercice à l'autre selon une évaluation du rendement du membre de la haute direction lors de l'exercice précédent et de son apport attendu aux résultats financiers et stratégiques futurs.

En 2022, nous avons divisé les valeurs des primes de rendement à long terme de nos membres de la haute direction visés à raison de 50 % en UAIR, à raison de 25 % en UAIT et à raison de 25 % en options d'achat d'actions. Cette combinaison visait à équilibrer nos primes de rendement à long terme en veillant à ce que le programme soit aligné sur les intérêts des actionnaires, soit efficace d'un point de vue financier, favorise fortement l'obtention de résultats par les membres de la haute direction par rapport aux objectifs stratégiques et commerciaux de la société et encourage le maintien en fonction des talents clés. La valeur des UAIT et des options d'achat d'actions dépend du cours des actions de notre société.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les primes de rendement à long terme qui ont été récemment acquises en mars 2023 et les primes de rendement à long terme qui sont en cours en date de la présente circulaire.

Période de rendement	Primes de rendement à long terme – Membres de la haute direction	Date d'acquisition (UAI)	Date d'expiration (options d'achat d'actions)
2020 à 2022	50 % en UAIR, 25 % en UAIT, 25 % en options d'achat d'actions	Mars 2023	Mars 2030
2021 à 2023	50 % en UAIR, 25 % en UAIT, 25 % en options d'achat d'actions	Mars 2024	Mars 2031
2022 à 2024	50 % en UAIR, 25 % en UAIT, 25 % en options d'achat d'actions	Mars 2025	Mars 2032
2023 à 2025	50 % en UAIR, 25 % en UAIT, 25 % en options d'achat d'actions	Mars 2026	Mars 2033

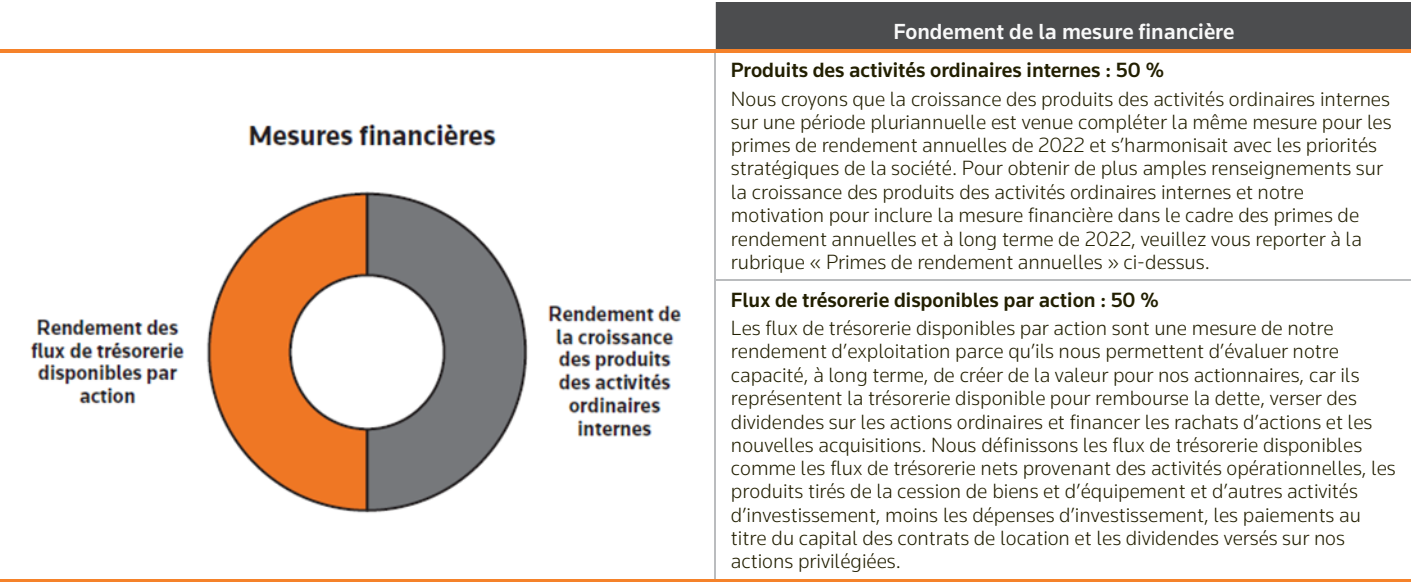
Afin de déterminer la taille des attributions d'UAIR, d'UAIT et d'options d'achat d'actions, le comité des RH a d'abord fixé une occasion de prime de rémunération cible totale pour chaque membre de la haute direction visé, puis le pourcentage de ce montant devant être représenté par des primes de rendement à long terme. Le comité des RH a ensuite fixé la valeur des UAIR, des UAIT et des options d'achat d'actions devant être attribuées à chaque membre de la haute direction visé. Lorsqu'il détermine les primes de rendement à long terme de nos membres de la haute direction visés, le comité des RH tient généralement compte de la rémunération cible, du montant des attributions antérieures et d'autres facteurs comme le rendement et l'apport individuels, la criticité de la personne au sein de la société et les facteurs de maintien en poste. La classification des talents clés et le pouvoir de rétention sont aussi pris en considération afin de venir en appui à la prise de décisions.

UAIR

Nos UAIR permettent de renforcer notre philosophie en matière de rémunération au rendement et d'harmoniser nos intérêts avec ceux des actionnaires. Puisque le paiement des UAIR est lié aux résultats opérationnels sur une longue période, ces attributions ont pour effet de créer un lien direct marqué entre le rendement contrôlable et la rémunération possible, d'accroître l'importance de la réalisation de résultats financiers pluriannuels déterminés et d'atténuer l'incidence de la volatilité du cours des actions sur le pouvoir de maintien en fonction de l'ensemble du programme. Les coûts associés aux UAIR sont variables

et ne sont engagés que dans la mesure où les objectifs de rendement sous-jacents sont atteints. Les UAIR garantissent donc un résultat efficace sur le plan financier à notre société en établissant un lien entre la constatation des charges et la réalisation d'objectifs financiers déterminés.

Lorsque les primes de rendement à long terme incluent des UAIR, le comité des RH fixe des cibles qui s'harmonisent avec des taux de croissance attendus réalistes au cours de la période de rendement de trois ans de notre plan d'exploitation. Comme c'est le cas pour les primes de rendement annuelles, en général, le comité des RH fixe des cibles de sorte que le niveau de difficulté pour les atteindre est constant d'année en année. Le comité des RH examine également le rendement passé par rapport aux cibles semblables afin d'évaluer l'efficacité des cibles. La cible est un défi qui se veut réaliste et atteignable. En ce qui a trait aux UAIR attribuées pour la période de 2022 à 2024, le comité des RH a sélectionné la croissance moyenne des produits des activités ordinaires internes sur trois ans et les flux de trésorerie disponibles par action comme mesures de rendement visant à inciter les participants à mettre l'accent sur les principaux moteurs de la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Nous avons affecté une pondération de 50 % à chacun des objectifs de rendement financier des UAIR attribuées en 2022 puisqu'ils avaient une importance équivalente dans nos objectifs à long terme.



Le nombre d'UAIR attribuées à chaque membre de la haute direction était fondé sur le cours de clôture de nos actions au NYSE le jour ouvrable précédant l'attribution. Les UAIR avaient une fourchette d'acquisition située entre 0 % et 200 % suivant la fin de la période de rendement, en fonction de la réalisation des objectifs de rendement.

Les UAIR cumulent aussi des unités supplémentaires fondées sur des équivalents théoriques des dividendes versés sur nos actions ordinaires. Les dividendes cumulés sont assujettis au même rajustement du rendement que l'attribution sous-jacente lorsque les actions sous-jacentes sont distribuées.

Les cibles de la croissance des produits des activités ordinaires internes et des flux de trésorerie disponibles par action pour la période de 2022 à 2024 sont fondées sur les moyennes sur trois ans de chaque mesure et supposent une augmentation chaque année des deux mesures pendant la période de rendement. Les attributions de UAIR accordées en 2022 tenaient compte de l'incidence anticipée du programme de changement, qui a créé un lien direct entre nos priorités stratégiques et les fonds que nous allouons aux primes de rendement.

De plus, dans l'établissement du rendement, les principes directeurs en ce qui concerne les primes de rendement à long terme envisagent des rajustements pour les éléments qui suivent :

- les acquisitions et les aliénations ne faisant pas partie du plan d'exploitation de notre société et qui entraînent des rajustements supérieurs à une somme particulière;
- les frais ponctuels qui n'étaient pas prévus dans le plan d'exploitation et dans le cadre desquels les économies s'y rapportant ont été réalisées à l'extérieur de la période du plan;
- l'incidence de tout rachat d'actions supérieur aux sommes de rachats sur le marché indiquées dans le plan d'exploitation initial;
- les événements extraordinaires indépendants de la volonté de la direction, si l'incidence réelle diffèrait des hypothèses initiales du plan (par exemple, l'environnement réglementaire et fiscal, et d'importantes opérations ponctuelles);
- l'incidence du change sur les paiements des attributions d'UAIR était de plus de 5 %;

- les changements apportés aux pratiques comptables pour que les chiffres puissent être comparés à ceux du plan d'exploitation initial;
- des écarts (positifs ou négatifs) de plus de 5 % avec les cibles liées à la charge d'impôt sur le résultat ajusté et aux impôts en trésorerie.

De plus, étant donné que les modalités des UAIR ne tiennent pas expressément compte d'une volatilité des devises anormalement élevée, le comité des RH utilise une méthode de devises constantes pour toutes les attributions d'UAIR. À l'aide de cette méthode, le rendement est mesuré selon des taux de change réels dans une fourchette de rendement précisée afin de rendre la direction responsable de la gestion de la volatilité. Les taux des devises constantes sont utilisés à l'extérieur de cette fourchette lorsque la volatilité élevée est indépendante de la volonté de la direction. Nous sommes d'avis que cette méthode permet de mesurer le mieux le rendement de la direction.

Comme il a été indiqué auparavant, les UAIR pour la période de rendement de 2020 à 2022 ont été versées à hauteur de 88 % de la cible. Aux fins du régime, la croissance des produits des activités ordinaires internes correspondait à un taux de croissance annuelle moyenne de 4,1 % au cours de la période de rendement, comparativement à une cible de 5,0 %. Les flux de trésorerie disponibles par action aux fins du régime étaient en moyenne de 2,78 \$ au cours de la période de rendement, comparativement à une cible de 2,76 \$.

Le tableau qui suit présente de l'information à l'égard de notre rendement minimal, de notre rendement cible, de notre rendement maximal et de notre rendement réel pour les deux mesures financières prises en compte dans les UAIR attribuées à nos membres de la haute direction visée en 2020 au cours de la période de rendement de trois ans close le 31 décembre 2022. Ces attributions d'UAIR étaient fondées sur le rendement moyen de la croissance des produits des activités ordinaires internes et les flux de trésorerie disponibles par action au cours de la période de trois ans. Les cibles de 2020 à 2022 fixées à l'égard de la croissance des produits des activités ordinaires internes et des flux de trésorerie disponibles par action augmentent d'année en année au cours de la période de rendement. Les résultats ci-dessous ne sont pas directement comparables aux mesures financières semblables que nous présentons dans notre rapport annuel 2022 puisqu'ils sont fondés sur notre plan d'exploitation interne.

Mesures de rendement	Rendement minimal (35 %)	Rendement cible (100 %)	Rendement maximal (200 %)	Pondération	Pourcentage du paiement	Rendement total de Thomson Reuters
Croissance des produits des activités ordinaires internes	3,6 %	4,1 % 5,0 %	5,8 %	50,0 %	69 %	88 %
Flux de trésorerie disponibles par action	2,13 \$	2,78 \$ 2,76 \$	3,13 \$	50,0 %	106 %	

Options d'achat d'actions

Toutes les options attribuées en 2022 sont acquises à raison de 25 % par année sur quatre ans. Les prix d'exercice des options attribuées correspondaient au cours de clôture de nos actions au NYSE le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, soit le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement l'attribution. La date d'expiration des options attribuées en 2022 tombe 10 ans suivant la date d'attribution. Les options expirent à la date d'expiration ou, si cette dernière tombe pendant une période d'interdiction ou toute autre période au cours de laquelle il est interdit à un initié d'effectuer des opérations sur nos titres, 10 jours ouvrables après la fin de la période, sous réserve de certaines exceptions. Sauf en ce qui concerne leur harmonisation avec le cours par action de notre société, il n'y a aucun objectif de rendement additionnel lié aux options.

Lorsqu'il décide du nombre d'options devant être attribué à chaque membre de la haute direction visé, le comité des RH fixe d'abord une valeur cible pour l'attribution totale. Pour les options attribuées en 2022, le comité des RH a calculé les justes valeurs à la date d'attribution en fonction des cours des actions ordinaires et de l'évaluation selon le modèle Black-Scholes (décrit plus en détail dans le tableau sommaire de la rémunération figurant dans la présente circulaire). Le comité des RH utilise la valeur du modèle Black-Scholes afin de maintenir une constance année après année dans le calcul du nombre d'options d'achat à attribuer.

UAIT

Les primes de rendement à long terme de 2022 comprenaient une composante d'UAIT pour encourager la fidélisation. Il est prévu que ces UAIT deviendront acquises en 2025, sous réserve des modalités et des conditions des attributions.

Bien que les UAIT ne soient pas assujetties à des conditions de rendement, nous croyons qu'elles constituent un outil de recrutement et de maintien en fonction efficace puisque leur valeur semble souvent plus tangible pour la personne qui les reçoit et qu'elles exigent plus d'années de service avant d'être acquises. La valeur des UAIT est directement alignée sur le cours de nos actions et est conforme à notre philosophie de rémunération concurrentielle.

Rémunération des membres de la haute direction visés et principales réalisations en 2022

La rubrique qui suit fournit des renseignements sur le rendement et la rémunération de chacun de nos membres de la haute direction visés en 2022. Les tableaux de la présente rubrique servent à montrer comment nous récompensons le rendement. Dans les tableaux qui suivent, les chiffres sur la rémunération reflètent la rémunération directe totale cible à la fin de 2022, plutôt que la rémunération réelle pour 2022 (comme il est décrit dans le tableau sommaire de la rémunération).



Steve Hasker Président et chef de la direction

Steve Hasker est président et chef de la direction de Thomson Reuters et administrateur de notre société depuis mars 2020. Avant d'entrer au service de Thomson Reuters en février 2020, il a occupé les fonctions de conseiller principal au sein de la société de placement privé TPG Capital d'août 2019 à février 2020. Avant d'occuper ce poste, il a occupé, de janvier 2018 à août 2019, les fonctions de directeur général de CAA Global, une société de portefeuille détenue par TPG Capital. Auparavant, il été président et chef de l'exploitation de Nielsen Holdings PLC de décembre 2015 à décembre 2017 et président, Produits mondiaux de Nielsen de novembre 2009 à janvier 2014. Il a œuvré pendant plus de dix ans, de 1998 à 2009, comme associé du groupe Médias internationaux, divertissement et information de McKinsey & Company. Avant d'entrer au service de McKinsey, il a occupé pendant cinq ans différentes fonctions dans le domaine financier aux États-Unis et dans d'autres pays. M. Hasker a commencé sa carrière à PwC, où il a été reconnu à titre de comptable agréé. Il est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université de Melbourne ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires et d'une maîtrise en affaires internationales de l'Université Columbia. M. Hasker est également un administrateur non dirigeant d'Appen Limited. Il est membre de l'institut des comptables agréés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Rendement de 2022

En 2022, sous sa direction :

- Nous avons achevé notre programme de changement sur deux ans, qui a marqué un tournant dans notre transition d'une société de portefeuille vers une société en exploitation et notre passage d'un fournisseur de contenu vers une société technologique axée sur le contenu. Nous avons investi presque 600 millions de dollars dans des initiatives technologiques et organisationnelles ainsi que des initiatives liées au marché. En date du 31 décembre 2022, nous avons réalisé des économies de coûts en rythme annualisé de 540 millions de dollars et avons enregistré d'importants progrès en ce qui concerne la transformation de Thomson Reuters en une entreprise plus rationalisée et plus évolutive qui mise, selon nous, sur des fondations solides lui permettant d'afficher une croissance durable dans l'avenir.
- Nous avons réalisé la quasi-totalité de nos cibles financières de 2022, y compris celles qui portaient les produits des activités ordinaires internes et la marge du BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles, ce qui permettra à la société d'investir dans son avenir.
- Nous cibons des investissements dans sept priorités stratégiques d'investissement dans nos trois grands secteurs, soit Professionnels du droit, Grandes sociétés et Fiscalistes et comptables. En 2022, les activités comprises dans nos sept priorités stratégiques en matière d'investissement ont affiché une croissance interne de 8 %.
- En 2022, nous avons acquis ThoughtTrace, Gestta et PLX AI ApS et avons conclu une entente définitive visant l'acquisition SurePrep, LLC dont la clôture a eu lieu le 3 janvier 2023.

Rémunération cible de 2022

	\$ CA	Rémunération directe totale cible (2022)		Fixe	Variable
		\$ US	% du salaire de base		
Salaire de base	1 495 000	1 146 685	–	12 %	
Prime de rendement annuelle	2 990 000	2 293 370	200 %	–	23 %
Primes de rendement à long terme	8 222 500	6 306 768	550 %	–	65 %
Total	12 707 500	9 746 823	–	12 %	88 %

Salaire de base : Le salaire de base de M. Hasker n'a pas changé en 2022.

Prime de rendement annuelle : La prime de rendement annuelle de 2022 de M. Hasker correspondait à un paiement de 120 % de la cible compte tenu du rendement financier.

Primes de rendement à long terme : La prime attribuée en 2022 de M. Hasker (compte tenu du rendement de 2021) a été versée à raison de 50 % en UAIR, à raison de 25 % en UAIT et à raison de 25 % en options d'achat d'actions.



Mike Eastwood Chef des services financiers

Mike Eastwood est chef des services financiers de Thomson Reuters depuis mars 2020. M. Eastwood est entré au service de Thomson en 1998 et a occupé plusieurs postes de haut niveau dans le domaine des finances. M. Eastwood occupait auparavant le poste de vice-président principal et directeur des finances de janvier 2016 à mars 2020. Auparavant, il a occupé le poste de chef de l'exploitation pour Thomson Reuters Latin America d'avril 2014 à décembre 2015. M. Eastwood était aussi précédemment chef des services financiers des anciennes activités de propriété intellectuelle et des sciences de la société (qui ont été vendues en 2016). M. Eastwood est titulaire d'un B.S.A. en comptabilité de l'Université de la Caroline de l'Est et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de la Caroline du Nord.

Rendement de 2022

En 2022, sous sa direction :

- En 2022, nous avons atteint ou dépassé la quasi-totalité des objectifs de rendement financier dans nos perspectives d'entreprise, que nous avons confirmés en novembre 2022. Les produits des activités ordinaires internes ont augmenté de 6 %, en raison de la hausse de 7 % des produits récurrents, tandis que nos trois grands secteurs ont affiché également une croissance interne de 7 %, ce qui reflète une progression soutenue tout au long de l'exercice. Notre marge du BAIIA ajusté a grimpé de 400 points de base et s'est fixée à 35,1 %, malgré des pressions inflationnistes et des investissements dans nos activités.
- Nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, montant net, et des flux de trésorerie disponibles de 1,9 milliard de dollars et de 1,3 milliard de dollars, respectivement. Nous avons redistribué un montant de 2,1 milliards de dollars aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions ordinaires. En février 2023, nous avons augmenté notre dividende annualisé par action ordinaire de 10 %, ce qui constitue notre 30^e hausse annuelle consécutive.
- En date du 31 décembre 2022, nous avons réalisé des économies de coûts en rythme annualisé de 540 millions de dollars dans le cadre des initiatives du programme de changement.
- En 2022, LSEG a racheté environ 1,2 million d'actions ordinaires auprès de YPL dans le cadre d'un programme de rachat d'actions annoncé par LSEG en août 2022. Nous avons obtenu un produit de 43 millions de dollars en contrepartie de 0,5 million d'actions lié à notre tranche du rachat. Le 12 décembre 2022, Thomson Reuters et le consortium de Blackstone ont convenu de vendre des actions de LSEG que nous détenions conjointement à Microsoft. Le 31 janvier 2023, environ 21 millions d'actions de LSEG ont été vendues à Microsoft, dont Thomson Reuters détenait indirectement 10,5 millions d'actions de LSEG dans le cadre de cette opération. Thomson Reuters a reçu un produit tiré de l'opération d'environ 1 milliard de dollars. De plus, le 8 mars 2023, notre société et le consortium de Blackstone ont collectivement vendu 28 millions d'actions de LSEG au moyen d'un placement auprès d'investisseurs institutionnels et d'une offre aux investisseurs particuliers. Environ 13,6 millions des actions vendues étaient indirectement détenues par Thomson Reuters et nous avons reçu un produit brut connexe d'environ 1,26 milliard de dollars américains. En date du 21 avril 2023, nous étions indirectement propriétaires d'environ 47 millions d'actions de LSEG ayant une valeur marchande d'environ 4,7 milliards de dollars, compte tenu du cours de clôture par action de LSEG ce jour-là. Nous prévoyons monétiser notre participation dans LSEG au fil du temps afin de nous procurer de nouvelles possibilités d'investir ainsi que des rendements à nos actionnaires.

Rémunération cible de 2022

	\$ CA	Rémunération directe totale cible (2022)		Fixe	Variable
		\$ US	% du salaire de base		
Salaire de base	925 000	709 487	–	22 %	–
Prime de rendement annuelle	1 156 250	886 859	125 %	–	28 %
Primes de rendement à long terme	2 081 250	1 596 347	225 %	–	50 %
Total	4 162 500	3 192 693	–	22 %	78 %

Salaire de base : Le salaire de base de M. Eastwood n'a pas changé en 2022.

Prime de rendement annuelle : La prime de rendement annuelle de 2022 de M. Eastwood correspondait à un paiement de 120 % de la cible compte tenu du rendement financier et individuel.

Primes de rendement à long terme : La prime attribuée en 2022 de M. Eastwood (fondée sur le rendement de 2021) a été versée à raison de 50 % en UAIR, à raison de 25 % en UAIT et à raison de 25 % en options d'achat d'actions.



Brian Peccarelli

Ancien chef de l'exploitation, Marchés clients; ancien président, Grandes sociétés

Brian Peccarelli a été chef de l'exploitation, Marchés clients de juin 2018 jusqu'au 3 avril 2023, et président, Grandes sociétés, de juillet 2022 jusqu'au 3 avril 2023. Avant juin 2018, il a été président du secteur Fiscalité et comptabilité pendant sept ans. Avant février 2011, M. Peccarelli a été président du groupe Solutions de flux de travaux et de services au sein du secteur Fiscalité et comptabilité pendant sept ans. M. Peccarelli est entré au service de Thomson en 1984 et y a occupé un certain nombre d'autres postes de direction clés, dont celui de vice-président du Marché des services aux entreprises et directeur général de RIA Compliance. M. Peccarelli est par ailleurs expert-comptable agréé et avocat. Il a obtenu le diplôme de J.D. de la faculté de droit de l'Université Hamline, un baccalauréat ès arts en comptabilité et en administration des affaires du Carthage College et une maîtrise en administration des affaires de l'Université méthodiste du Sud.

Rendement de 2022

En 2022, M. Peccarelli a continué de superviser nos secteurs en lien direct avec les clients, soit Professionnels du droit, Grandes sociétés et Fiscalistes et comptables, en tant que chef de l'exploitation. En outre, il a assumé le rôle de président, Grandes sociétés en juillet 2022. Le dernier jour de M. Peccarelli au sein de Thomson Reuters était le 3 avril 2023. Nos trois grands secteurs, qui ont collectivement enregistré environ 80 % du total de nos produits des activités ordinaires, ont affiché une croissance interne de 7 %.

En 2022, sous sa direction :

- Les produits des activités ordinaires du secteur Professionnels du droit ont affiché une croissance interne de 6 % en raison de la croissance des produits récurrents tirée des secteurs Practical Law, Westlaw, HighQ et des services au gouvernement.
- Les produits des activités ordinaires du secteur Grandes sociétés ont affiché une croissance interne de 8 %, en raison des logiciels Practical Law, CLEAR, Direct Tax, Indirect Tax, HighQ, Trust et Confirmation de même que des activités en Asie et en Amérique latine du secteur.
- Les produits des activités ordinaires du secteur Fiscalistes et comptables ont affiché une croissance interne de 9 % tirée par UltraTax et des activités en Amérique latine du secteur.
- Les produits des activités ordinaires du secteur Publications mondiales ont baissé à un taux plus bas que prévu.

Rémunération cible de 2022

	Rémunération directe totale cible (2022)		Fixe	Variable
	\$ US	% du salaire de base		
Salaire de base	750 000	–	21 %	–
Prime de rendement annuelle	1 312 500	175 %	–	37 %
Primes de rendement à long terme	1 500 000	200 %	–	42 %
Total	3 562 500	–	21 %	79 %

Salaire de base : Le salaire de base de M. Peccarelli n'a pas changé en 2022.

Prime de rendement annuelle : La prime de rendement annuelle de 2022 de M. Peccarelli correspondait à un paiement de 120 % de la cible compte tenu du rendement financier et individuel.

Primes de rendement à long terme : La prime attribuée en 2022 de M. Peccarelli (fondée sur le rendement de 2021) a été versée à raison de 50 % en UAIR, à raison de 25 % en UAIT et à raison de 25 % en options d'achat d'actions.



Kirsty Roth

Chef de l'exploitation et des technologies

Kirsty Roth est chef de l'exploitation et des technologies depuis août 2020. Avant d'entrer au service de Thomson Reuters, M^{me} Roth était chef mondial de l'exploitation et directrice générale de groupe chez HSBC de mai 2016 à août 2020. Avant d'occuper ces fonctions, M^{me} Roth était chef de l'exploitation des finances, de l'exploitation et des TI chez Crédit Suisse de 2011 à 2016 et associée en consultation chez Deloitte de 2001 à 2011. M^{me} Roth est titulaire d'un baccalauréat en chimie de l'Université de Bristol.

Rendement de 2022

En 2022, sous sa direction :

- Nous avons achevé le programme de changement en investissant presque 600 millions de dollars dans des initiatives technologiques et organisationnelles ainsi que des initiatives liées au marché. En date du 31 décembre 2022, nous avons réalisé des économies de coûts en rythme annualisé de 540 millions de dollars. Nous avons augmenté nos ventes numériques petites et moyennes qui sont passées de 7 % à 44 % et avons augmenté le taux net de recommandation de 35 %, comparativement à notre point de départ de 2020.
- L'accent que nous mettons sur nos clients a fait en sorte que nous avons offert des services communs comme l'ouverture de compte unique sur de multiples produits, avons offert de plus nombreuses API, avons lancé un nouveau centre d'appels en améliorant le temps de réponse, en offrant une gamme d'options plus vaste aux clients pour qu'ils puissent communiquer avec nous, y compris le clavardage, et en améliorant nos systèmes de facturation. De plus, nous avons appuyé nos équipes de vente en leur proposant des meilleurs outils, ce qui permet de fidéliser la clientèle, de renforcer des ventes croisées et de lancer nos produits plus souvent.
- Nous avons créé une architecture et des opérations technologiques sécuritaires, modernisées et simplifiées, avons migré la moitié de nos produits des activités ordinaires vers le nuage public et avons poursuivi l'amélioration de nos capacités de pointe en matière de données, d'analyse des données et d'IA.
- Nous avons simplifié notre portefeuille immobilier, avons ouvert un nouveau centre mondial à Mexico et avons réduit notre recours aux fournisseurs tiers.

Rémunération cible de 2022

	CHF	Rémunération directe totale cible (2022)		Fixe	Variable
		\$ US	% du salaire de base		
Salaire de base	685 000	718 624	–	21 %	–
Prime de rendement annuelle	856 250	898 280	125 %	–	26 %
Primes de rendement à long terme	1 712 500	1 796 561	250 %	–	53 %
Total	3 253 750	3 413 466	–	21 %	79 %

Salaire de base : En 2022, nous avons augmenté le salaire de base de M^{me} Roth afin de mieux harmoniser sa rémunération avec le marché et l'importance du rôle qu'elle assume.

Prime de rendement annuelle : La prime de rendement annuelle de 2022 de M^{me} Roth correspondait à un paiement de 120 % de la cible compte tenu du rendement financier et individuel.

Primes de rendement à long terme : Nous avons augmenté la prime de rendement annuelle de 225 % à 250 % de son salaire de base afin de mieux harmoniser sa rémunération avec le marché et l'importance du rôle qu'elle assume. La prime attribuée en 2022 de M^{me} Roth (fondée sur le rendement de 2021) a été versée à raison de 50 % en UAIR, à raison de 25 % en UAIT et à raison de 25 % en options d'achat d'actions.



David Wong Chef des produits

David Wong est chef des produits depuis juillet 2020. Avant d'entrer au service de Thomson Reuters, M. Wong était directeur de la gestion de produits chez Facebook de janvier 2019 à juin 2020 et gestionnaire de produits de février 2018 à janvier 2019. M. Wong a occupé les fonctions de vice-président principal de leadership des produits de Nielsen Holdings PLC de novembre 2014 à février 2018 et avant d'occuper ce poste, il a été vice-président du leadership des produits chez Nielsen de mai 2011 à novembre 2014. M. Wong était également consultant chez McKinsey & Company d'août 2006 à mars 2011. Il est titulaire d'un diplôme en science de l'ingénierie de l'Université de Toronto, où il s'est spécialisé en physique appliquée ainsi qu'en génie électrique.

Rendement de 2022

En 2022, sous la direction de M. Wong :

- Nous avons lancé Westlaw Precision, une importante mise à niveau de notre produit phare de recherche juridique qui renforce l'efficacité et l'exactitude de la recherche juridique ainsi que le repérage des causes pertinentes, y compris six nouvelles capacités, notamment Precision Research ainsi qu'une bonification de la fonctionnalité KeyCite et de nombreux autres outils qui améliorent la vitesse et l'exactitude des recherches ainsi qu'une amélioration importante des flux de travail.
- Nous avons lancé plusieurs nouveaux produits et avons apporté des améliorations à l'ensemble de notre portefeuille de produits, y compris le renforcement des capacités de gestion d'HighQ tout le long du cycle de vie des contrats, le lancement d'un nouveau produit Document Intelligence dans notre portefeuille destiné aux Professionnel du droit, le lancement du logiciel Free Trade Agreement Analyzer dans ONESOURCE Global Trade ainsi que la nouvelle solution Global Beneficial Ownership destinée à CLEAR.
- Nous avons enrichi les fonctionnalités et les capacités de plusieurs produits dans notre portefeuille Fiscalité et comptabilité, comme la modernisation d'UltraTax, qui comprend la gamme la plus exhaustive d'améliorations des dernières années, notamment l'intégration de SurePrep dans GoSystem Tax et UltraTax et de nouveaux produits comme UltraTax Business e-Signature, Checkpoint Engage – Single Audit ainsi que la première version de la nouvelle génération du produit Confirmation.
- Nous avons modernisé et simplifié de façon importante notre portefeuille de produits et nos groupes de développement de produits.

Rémunération cible de 2022

	\$ CA	Rémunération directe totale cible (2022)		Fixe	Variable
		\$ US	% du salaire de base		
Salaire de base	792 000	607 475	–	22 %	–
Prime de rendement annuelle	990 000	759 343	125 %	–	28 %
Primes de rendement à long terme	1 782 000	1 366 818	225 %	–	50 %
Total	3 564 000	2 733 636	–	22 %	78 %

Salaire de base : Le salaire de base de M. Wong n'a pas changé en 2022.

Prime de rendement annuelle : La prime de rendement annuelle de 2022 de M. Wong correspondait à un paiement de 120 % de la cible en fonction du rendement financier et individuel.

Primes de rendement à long terme : La prime attribuée en 2022 de M. Wong (fondée sur le rendement de 2021) a été versée à raison de 50 % en UAIR, à raison de 25 % en UAIT et à raison de 25 % en options d'achat d'actions.

Renseignements supplémentaires

Prestations de retraite et autres avantages

Nos prestations de retraite et autres prestations sont conçues pour offrir un revenu à la retraite qui est concurrentiel et une gratification importante favorisant la fidélisation des membres de la haute direction auprès de Thomson Reuters tout au long de leur carrière. Pour de plus amples renseignements sur les prestations de retraite et autres avantages que nous offrons à chacun des membres de la haute direction visés, veuillez vous reporter à la rubrique « Rentes et autres prestations de retraite » à la rubrique « Rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

Avantages accessoires et autres avantages personnels

Le comité des RH examine périodiquement les avantages accessoires et autres avantages personnels qui sont accordés à nos membres de la haute direction. Au cours des dernières années, nous avons réduit et éliminé divers avantages accessoires et autres avantages personnels fournis à nos membres de la haute direction visés (et à d'autres membres de la haute direction) afin de simplifier notre programme de rémunération, de l'harmoniser davantage avec les nouvelles tendances et de mettre l'accent sur les mesures incitatives variables fondées sur le rendement. Seuls les avantages accessoires qui, selon le comité des RH, constituent des avantages importants sur une base rentable pour la société ont été retenus.

En 2022, les avantages accessoires pour nos membres de la haute direction visés comprenaient :

- **des examens médicaux** – cet avantage peut être fourni par notre société sur une base coordonnée à un prix raisonnable pour notre organisation et réduit le risque de perdre un membre de la haute direction en raison d'une question de santé ou médicale non prévue, tout en réduisant au minimum le temps que le membre de la haute direction doit passer à l'extérieur de son bureau;
- **l'utilisation des automobiles de la société ou l'allocation de voiture** – Steve Hasker est autorisé à utiliser une voiture et un chauffeur, ce qui lui permet de consacrer plus de temps aux affaires de Thomson Reuters. Kirsty Roth reçoit une allocation d'automobile annuelle dans le cadre de notre programme habituel en Suisse;
- **une aide dans le cadre de la planification fiscale et financière** – cet avantage permet à nos membres de la haute direction visés d'utiliser les services d'un conseiller professionnel familiarisé avec notre structure de rémunération et nos programmes d'avantages sociaux. Thomson Reuters tire profit du fait qu'elle peut travailler avec un conseiller.

Nous offrons un forfait d'avantages à l'intention des expatriés à tous les employés visés par une affectation à long terme à la demande de la société à l'étranger. Ces avantages sont généralement fournis dans notre secteur lorsqu'une entreprise demande à ses hauts dirigeants de travailler à l'extérieur de leur pays de résidence. Les avantages standards de nos hauts dirigeants comprennent une allocation de logement (si une aide à la vente de la résidence n'est pas fournie), une indemnité de vie chère pour les déménagements entre certains pays, une allocation de maladie et des avantages sociaux, des coûts d'expédition et d'entreposage, une péréquation des impôts, des services de déclarations de revenus et un congé au pays annuel. Aucun de nos membres de la haute direction visés n'est un expatrié.

Polices d'assurance

Notre société fournit de l'assurance vie à certains employés.

Nos employés canadiens bénéficient d'une couverture d'assurance vie égale à 1,5 fois leur salaire de base jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ CA. Les employés peuvent augmenter cette couverture à leurs frais. Steve Hasker, Mike Eastwood et David Wong ont droit à cet avantage.

Nous fournissons de l'assurance vie collective à nos employés aux États-Unis pour un montant équivalant à leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 400 000 \$. Les employés peuvent augmenter cette couverture à leurs frais. Brian Peccarelli était admissible à cet avantage lorsqu'il était à l'emploi de Thomson Reuters.

Prestations en cas de cessation d'emploi

Chacun de nos membres de la haute direction visés peut être admissible à certains versements et à certaines prestations si la société met fin à leur emploi dans certaines circonstances. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi » de la présente circulaire. Le comité des RH est d'avis que les prestations de cessation d'emploi éventuelles renforcent notre capacité à attirer et à retenir nos membres de la haute direction. Ces prestations n'ont pas pour résultat d'augmenter le revenu du membre de la haute direction lorsqu'il travaille pour notre société et ne sont pas tributaires des décisions portant sur la rémunération directe que prend la société tous les ans.

Politique d'attributions sous forme d'actions

Nous avons une politique d'attributions sous forme d'actions qui prévoit des exigences en matière d'approbation pour les attributions annuelles et pour les attributions effectuées autrement que dans le cadre du cycle normal d'attribution. Le texte qui suit décrit notre politique actuelle.

Les attributions annuelles de primes de rendement à long terme sont habituellement approuvées à la réunion du conseil tenue en mars de chaque année. Au cours de certaines années, les attributions ont eu lieu plus tard dans l'année.

Aux termes de la politique d'attributions sous forme d'actions, le chef de la direction est autorisé à approuver certaines attributions effectuées autrement que dans le cadre du cycle normal d'attribution, selon la taille de l'attribution et l'identité du titulaire en cause. Toute attribution dont l'approbation dépasse les limites du pouvoir du chef de la direction doit être soumise au comité des RH. De plus, aux termes de la politique, sauf si nous faisons l'objet d'une période d'interdiction visée ou que nous sommes en possession de renseignements importants non connus du public, les attributions autrement que dans le cadre du cycle normal d'attribution sont effectuées le 10^e jour de chaque mois.

Les attributions faites à de nouveaux dirigeants sont effectuées le 10^e jour de chaque mois qui suit le mois au cours duquel le titulaire est entré au service de Thomson Reuters.

Si nous faisons l'objet d'une période d'interdiction visée ou que nous sommes par ailleurs en possession de renseignements importants non connus du public à la date à laquelle une attribution est en général effectuée, l'attribution ne sera pas effectuée avant le 10^e jour du mois qui suit le mois au cours duquel a lieu la fin de la période d'interdiction ou le moment où Thomson Reuters n'a plus en sa possession des renseignements importants non connus du public.

Si le 10^e jour du mois n'est pas un jour ouvrable, alors l'attribution applicable est faite le jour ouvrable qui suit le 10^e jour.

Nous n'antidatons pas les attributions d'options d'achat d'actions ni ne procédons à des opérations à ressort (*spring load*).

Politique de récupération

Notre politique de récupération prévoit que le conseil, sur la recommandation du comité des RH, a le droit d'exiger le remboursement d'une partie de la prime de rendement annuelle ou à long terme attribuée à un membre de la haute direction si, de l'avis du conseil, le montant de la rémunération a été calculé en fonction de la réalisation de résultats financiers qui ont fait l'objet d'un rajustement important (à l'exception d'un rajustement causé par une modification des principes comptables applicables ou visant à la respecter, ou lié à une acquisition ou à une disposition). Le remboursement pourrait être exigé de toute rémunération excédentaire liée à un tel rajustement important s'étant produit au cours des 24 mois du versement de la rémunération, et le membre de la haute direction duquel le remboursement est exigé devra avoir été impliqué dans une fraude qui a entraîné le rajustement important. Compte tenu de l'adoption de règles de récupération définitives par la SEC en octobre 2022, nous nous attendons à réviser notre politique de récupération selon les délais prévus afin de nous conformer aux normes d'inscription à la cote des bourses définitives.

Politique en matière de délit d'initié et restrictions visant la mise en gage et les opérations de couverture

Nos administrateurs et membres de la haute direction doivent obtenir une autorisation avant de négocier des titres de Thomson Reuters. Les administrateurs et membres de la haute direction peuvent négocier nos titres uniquement durant les périodes ouvertes prescrites alors qu'ils ne sont en possession d'aucune information confidentielle importante. Nos périodes ouvertes débutent le jour ouvrable après la publication de nos bénéfices trimestriels ou annuels et se terminent le dernier jour ouvrable du trimestre ou de l'exercice. Les administrateurs et les membres de la haute direction font rapport de leurs opérations sur nos titres par l'intermédiaire du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) au Canada, qui se trouve à l'adresse www.sedi.ca. Nos administrateurs et nos membres de la haute direction n'ont pas à faire rapport de leurs opérations à la SEC des États-Unis puisque notre société est un émetteur privé étranger (*foreign private issuer*) aux fins de la SEC.

Il est interdit à nos administrateurs et membres de la haute direction de mettre en gage des titres de Thomson Reuters ou de les détenir dans des comptes sur marge.

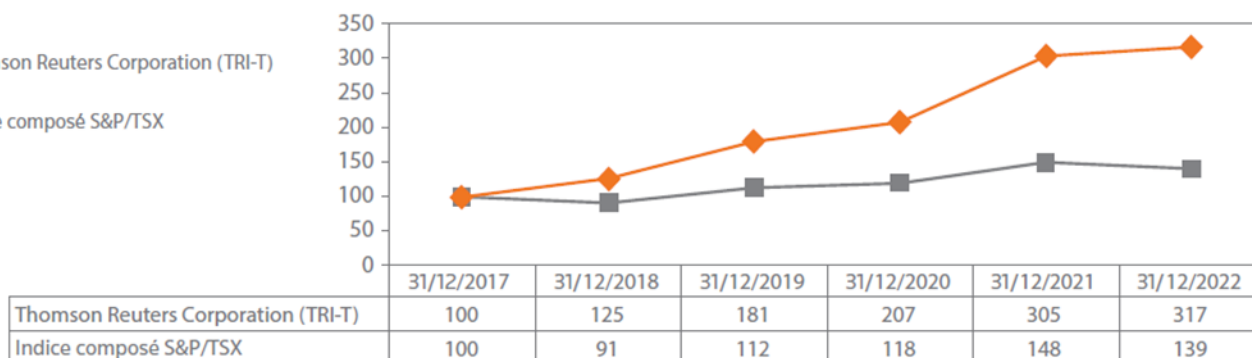
Il est interdit à nos administrateurs, à nos membres de la direction et à nos employés d'acheter des instruments financiers ou de conclure d'autres types d'opérations qui visent à couvrir ou à compenser toute baisse de valeur des titres de Thomson Reuters, ou qui ont une telle incidence. Les opérations interdites de ce genre comprennent, notamment, les options de vente et les options d'achat visant les titres de Thomson Reuters, les ventes à découvert de titres de Thomson Reuters et d'autres types d'opérations de couverture comme les contrats de vente à terme variable prépayée, les swaps d'actions et les tunnels.

Graphiques de rendement

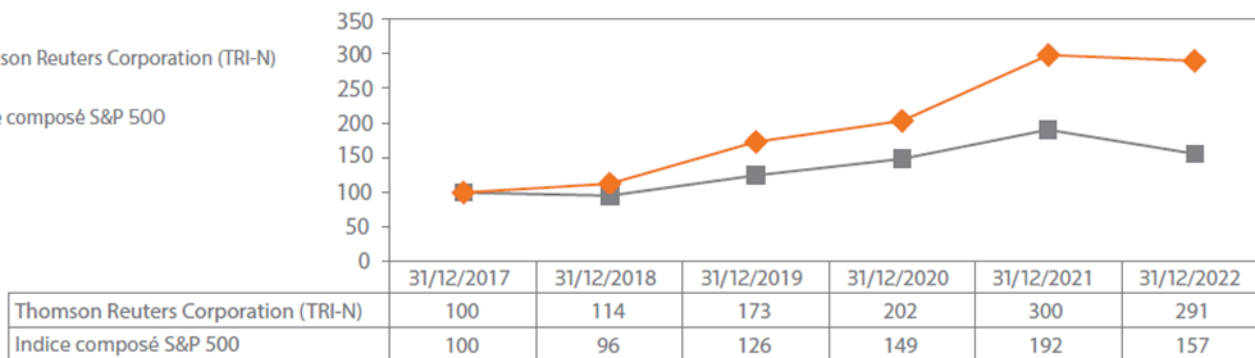
Les graphiques ci-après présentent une comparaison entre le rendement total cumulatif obtenu par nos actionnaires, compte tenu du réinvestissement des dividendes, à l'égard d'un placement de 100 \$ CA et de 100 \$ US dans nos actions ordinaires pour les périodes données. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX en dollars canadiens et à la cote du NYSE en dollars américains, sous le symbole « TRI ».

Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ CA

Une tranche importante de nos produits des activités ordinaires est générée en dollars américains et nos états financiers sont présentés en dollars américains. Par conséquent, la hausse du dollar américain par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence favorable sur la valeur de nos actions ordinaires libellées en dollars canadiens. Nos actions ordinaires font partie de l'indice composé S&P/TSX.



Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ US

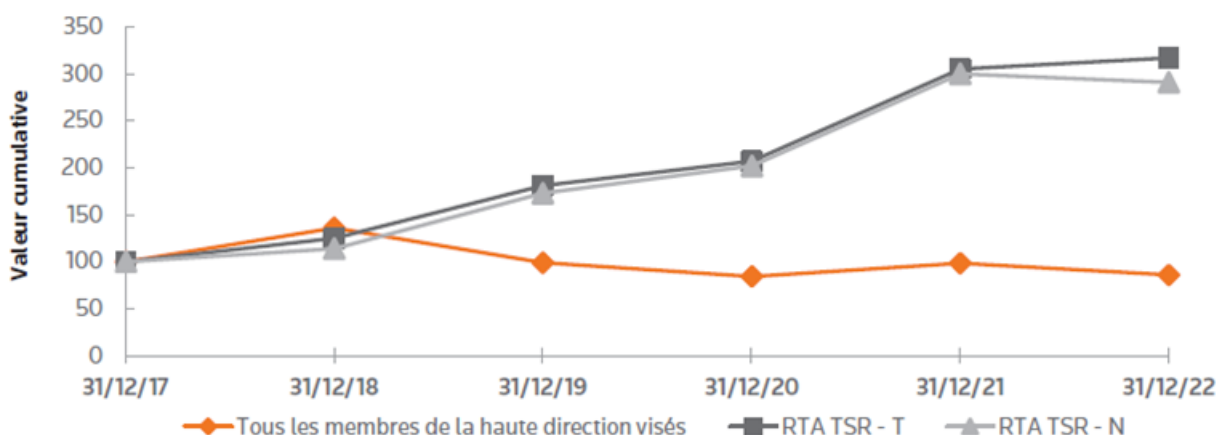


Rémunération antérieure des membres de la haute direction visés

Au cours des cinq dernières années (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022), le rendement total pour les actionnaires de nos actions ordinaires libellées en dollars américains et canadiens était d'environ 191 % et 217 %, respectivement. Au cours de la même période, le rendement total pour les actionnaires de nos actions ordinaires libellées en dollars américains était supérieur à celui de l'indice composé S&P 500 et le rendement total pour les actionnaires de nos actions ordinaires libellées en dollars canadiens était supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX.

Le graphique ci-après présente la rémunération des membres de la haute direction visés en fonction des montants figurant dans le tableau sommaire de la rémunération de la circulaire de cette année et des années antérieures. Dans le graphique ci-dessous, les valeurs de 2018 pour nos membres de la haute direction visés étaient plus élevées que celles des autres exercices, car elles comprenaient des attributions d'UAIT spéciales liées à la promotion et à l'embauche de membres de la haute direction. Ces attributions d'UAIT ne font pas partie de la rémunération annuelle normale d'un membre de la haute direction. Le graphique ci-après exclut notre ancien chef de la direction et notre ancien chef des services financiers pour 2020 afin de fournir une analyse comparative de la rémunération versée à cinq membres de la haute direction visés pour chaque année. Deux de nos cinq membres de la haute direction visés pour 2020 (exception faite de notre ancien chef de la direction et de notre ancien chef des services financiers) sont entrés au service de Thomson Reuters au cours de l'année et un membre de la haute direction visé a commencé à occuper ses fonctions au cours de l'année en question.

Nous sommes d'avis que la tendance sur cinq ans ci-après reflète une prise de décision réfléchie et équilibrée en ce qui concerne la rémunération de notre chef de la direction et de nos membres de la haute direction visés.



Analyse rétrospective du chef de la direction

Le tableau ci-dessous compare la rémunération attribuée à Steve Hasker en 2020 (lorsqu'il est entré au service de Thomson Reuters), en 2021 et en 2022 à la valeur réelle de cette rémunération au 31 décembre 2022. La valeur réelle de la rémunération réalisée et réalisable pour chaque année comprend le salaire de base, la prime de rendement annuelle versée pour l'exercice, la valeur à l'acquisition des droits des UAI attribuées au cours de l'exercice (ou la valeur actuelle des UAI qui sont en cours), la valeur des options d'achat d'actions exercées et la valeur dans le cours des options d'achat d'actions en cours qui ont été attribuées pendant l'exercice. Le tableau présente également la valeur réelle pour le chef de la direction de chaque tranche de 100 \$ de la rémunération attribuée chaque année ainsi que le rendement cumulé par nos actionnaires à l'égard d'un placement de 100 \$ dans nos actions ordinaires et dans l'indice composé S&P 500 au cours de la même période. Ces valeurs sont indexées à 100 \$ en vue de fournir une comparaison plus significative. Le tableau montre que la valeur réelle de la rémunération du chef de la direction s'harmonise avec les intérêts des actionnaires.

Année d'attribution	Période	Rémunération directe totale cible	Valeur réelle (réalisée et réalisable) au 31 déc. 2022	Ratio de la valeur réelle au 31 déc. 2022 à la rémunération directe totale cible (multipliée par 100 \$)	Valeur de 100 \$ (au 31 déc. 2022)	
					Actionnaires de Thomson Reuters	Indice composé S&P 500
2020	Du 15/03/20 au 31/12/20	9 502 741 \$	19 106 317 \$	201 \$	185 \$	149 \$
2021	Du 01/01/21 au 31/12/21	10 033 225 \$	15 170 510 \$	151 \$	144 \$	106 \$
2022	Du 01/01/22 au 31/12/22	9 949 668 \$	10 678 702 \$	107 \$	97 \$	82 \$

Ratio du coût de la direction

Le tableau ci-dessous présente le ratio du coût de la direction, qui correspond à la rémunération totale déclarée pour nos cinq membres de la haute direction visés le mieux rémunérés dans le tableau sommaire de la rémunération pour les cinq dernières années exprimée en pourcentage du BAIIA ajusté. Le tableau ne tient pas compte de notre ancien chef de la direction ou notre ancien chef des services financiers en 2020 afin de présenter une comparaison du ratio du coût de la direction par rapport à nos cinq membres de la haute direction visés pour chaque exercice. Les taux de change, les membres de la haute direction visés de chaque année et le rendement de notre BAIIA ajusté ont une incidence sur le ratio du coût de la direction. Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, le ratio de 2022 a été légèrement inférieur à celui de 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022
Rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés	39 015 624 \$	28 397 606 \$	24 177 124 \$	28 288 239 \$	24 658 798 \$
BAIIA ajusté	1 365 000 000 \$	1 493 000 000 \$	1 975 000 000 \$	1 970 000 000 \$	2 329 000 000 \$
Ratio des coûts de gestion	2,86 %	1,90 %	1,22 %	1,44 %	1,16 %

Rémunération de la haute direction

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau ci-après présente la rémunération reçue au cours des trois derniers exercices par nos membres de la haute direction visés. La rémunération totale indiquée dans le tableau ci-après comprend divers éléments fondés sur la juste valeur à la date d'attribution des primes et sur des hypothèses comptables et actuarielles, qui ne reflètent pas nécessairement la rémunération que peuvent obtenir nos membres de la haute direction visés.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$) ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions (\$) ⁽²⁾	Attributions fondées sur des options (\$) ⁽³⁾	Rémunération au titre d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$) ⁽⁵⁾	Autre rémunération (\$) ⁽⁶⁾	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels ⁽⁴⁾			
Steve Hasker Président et chef de la direction	2022	1 146 685	4 882 230	1 627 382	2 752 044	–	176 060	10 584 401
	2021	1 193 042	4 840 571	1 613 528	3 984 760	–	183 467	11 815 368
	2020	947 524	4 743 778	1 581 254	1 672 639	–	2 377 215	11 322 410
Mike Eastwood Chef des services financiers	2022	709 487	1 235 832	411 925	1 064 231	–	110 316	3 531 791
	2021	738 170	1 225 340	408 410	1 540 929	–	115 157	4 028 006
	2020	655 255	1 203 814	401 249	650 150	–	102 022	3 012 490
Brian Peccarelli Ancien chef de l'exploitation, Marchés clients; ancien président, Grandes sociétés	2022	750 000	1 125 060	375 007	1 575 000	49 000	38 931	3 912 998
	2021	750 000	1 125 094	375 005	2 191 875	52 000	36 731	4 530 705
	2020	750 000	1 125 044	375 002	1 036 875	16 000	34 211	3 337 132
Kirsty Roth Chef de l'exploitation et des technologies	2022	716 038	1 389 138	463 028	1 074 056	149 799	6 037	3 798 096
	2021	738 054	1 288 704	429 536	1 540 687	237 614	7 850	4 242 445
	2020	260 957	750 032	–	753 061	85 024	–	1 849 074
David Wong Chef des produits	2022	607 475	1 058 148	352 696	911 212	–	100 780	3 030 311
	2021	632 033	1 049 110	349 696	1 319 369	–	111 098	3 461 306
	2020	304 918	2 700 037	0	562 500	–	35 321	3 602 776

- (1) La rémunération en 2022, en 2021 et en 2020 de Steve Hasker, de Mike Eastwood et de David Wong a été versée en dollars canadiens et les sommes qui sont présentées dans le tableau ont été converties en dollars américains. La rémunération en 2022, en 2021 et en 2020 de Kirsty Roth a été versée en francs suisses et les sommes qui sont présentées dans le tableau ont été converties en dollars américains. L'information sur le salaire de base en 2020 de Steve Hasker, de Kirsty Roth et de David Wong tient compte des sommes gagnées depuis leurs dates d'arrivée respectives dans notre société jusqu'à la fin de l'année.
- (2) Les attributions fondées sur des actions tiennent compte de la juste valeur à la date d'attribution des UAI attribuées à titre de primes de rendement à long terme en 2022, en 2021 et en 2020. Aucune attribution fondée sur des actions, spéciale ou unique ou effectuée autrement que dans le cadre du cycle normal d'attribution, n'a été attribuée à nos membres de la haute direction visés en 2022. La juste valeur à la date d'attribution de toutes les attributions de 2022, de 2021 et de 2020 était fondée sur le cours de clôture de nos actions ordinaires inscrites au NYSE à la date précédant la date d'attribution. Les UAIR sont évaluées en supposant que le rendement cible est atteint. De plus amples renseignements sur nos primes de rendement à long terme et les attributions spéciales d'UAI sont fournis à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.
- (3) Pour les options attribuées en 2022, en 2021 et en 2020, nous avons calculé la juste valeur à la date d'attribution en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la date qui précède la date d'attribution et nous avons utilisé une évaluation selon le modèle de Black-Scholes de ce cours par action. La juste valeur à la date d'attribution des options d'achat d'actions attribuées en 2022, en 2021 et en 2020 était essentiellement la même que la juste valeur comptable de ces options d'achat d'actions. Des renseignements additionnels sont présentés à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2022, lesquels sont inclus dans notre rapport annuel 2022. Le tableau ci-après donne plus de renseignements sur les options attribuées aux membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices.

Date d'attribution	Juste valeur à la date d'attribution et juste valeur comptable (par option)	Prix par action applicable	Évaluation Black-Scholes
2 mars 2022	15,69 \$	102,00 \$	15,38 %
3 mars 2021	11,37 \$	88,87 \$	12,79 %
4 mars 2020	6,73 \$	75,96 \$	8,86 %

Le nombre d'options d'achat d'actions attribué à chaque membre de la haute direction visé qui étaient en cours en date du 31 décembre 2022 est présenté à la rubrique « Attributions au titre d'un régime incitatif » ci-après dans la présente circulaire.

- (4) Les paiements incitatifs annuels en espèces ont trait au rendement au cours de 2022, de 2021 et de 2020. Ces paiements ont été faits au premier trimestre de 2023, de 2022 et de 2021, respectivement, une fois attestée la réalisation des objectifs en matière de rendement. Un complément d'information figure à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.
- (5) La valeur du régime de retraite à prestations déterminées représente la portion rémunératoire de la modification de la charge de retraite à payer. Un complément d'information figure à la rubrique « Rentes et autres prestations de retraite » de la présente circulaire.
- (6) La colonne « Autre rémunération » pour 2022 pour nos membres de la haute direction visés comprend les avantages indirects suivants :
- en ce qui concerne Steve Hasker, une attribution aux termes du régime de retraite complémentaire d'un montant de 172 003 \$;
 - en ce qui concerne Mike Eastwood, une attribution aux termes du régime de retraite complémentaire d'un montant de 106 423 \$;
 - en ce qui concerne Brian Peccarelli, un montant de 25 900 \$ pour la planification financière;
 - en ce qui concerne Kirsty Roth, un montant de 4 091 \$ pour un examen médical et un montant de 1 946 \$ pour la planification financière;
 - en ce qui concerne David Wong, une attribution aux termes du régime de retraite complémentaire d'un montant de 91 121 \$.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les attributions aux termes du régime de retraite complémentaire, se reporter à la rubrique « Rentes et autres prestations de retraite » de la présente circulaire.

- (7) Le dernier jour d'emploi de Brian Peccarelli au sein de notre société était le 3 avril 2023. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les montants et les prestations liés à la cessation d'emploi qui doivent être versés à M. Peccarelli, se reporter à la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi » de la présente circulaire.

En 2020, nous avons versé à M. Hasker une prime à la signature en espèces de 2 990 000 \$ CA lorsqu'il est entré au service de notre société. Cette prime représentait un paiement unique destiné à motiver M. Hasker à entrer au service de Thomson Reuters et tenait également lieu de certains avantages habituels de notre société en matière de déménagement.

La valeur des équivalents de dividendes en UAD et en UAI crédités ou versés aux membres de la haute direction visés n'est pas incluse dans la colonne « Autre rémunération », étant donné que le droit de recevoir des dividendes a été pris en compte dans la juste valeur à la date d'attribution qui est déclarée pour les attributions.

Steve Hasker ne reçoit pas de rémunération additionnelle pour siéger à notre conseil d'administration.

Attributions au titre d'un régime incitatif

Attributions fondées sur des actions et des options en cours

Le tableau ci-après présente certains renseignements concernant les attributions d'options d'achat d'actions et d'UAI en cours attribuées à nos membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2022. La valeur des options dans le cours non exercées repose sur la différence entre le cours de clôture de nos actions ordinaires au NYSE le 31 décembre 2022 et le prix d'exercice de l'option applicable. La valeur marchande ou valeur de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis repose sur le total des UAIR et du montant cible des UAIR attribuées à titre de primes de rendement à long terme, d'après le cours de clôture de nos actions ordinaires au NYSE le 31 décembre 2022. Les attributions d'UAIR peuvent donner lieu ou non à un paiement, en fonction du rendement de notre société par rapport aux cibles établies. Pour plus d'information concernant ces attributions, se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bres})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bres})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Steve Hasker	234 956	75,96 \$	04/03/2030	8 954 173 \$	170 627	19 463 422 \$	–
	141 911	88,87 \$	03/03/2031	3 576 157 \$			
	103 721	102,00 \$	02/03/2032	1 251 912 \$			
Mike Eastwood	14 129	54,36 \$	06/03/2029	843 643 \$	43 231	4 931 360 \$	–
	8 237	63,26 \$	10/05/2029	418 522 \$			
	59 621	75,96 \$	04/03/2030	2 272 156 \$			
	35 920	88,87 \$	03/03/2031	905 184 \$			
	26 254	102,00 \$	02/03/2032	316 886 \$			
Brian Peccarelli	12 467	54,36 \$	06/03/2029	744 405 \$	149 363	17 037 837 \$	–
	27 861	75,96 \$	04/03/2030	1 061 783 \$			
	24 737	88,87 \$	03/03/2031	623 372 \$			
	23 901	102,00 \$	02/03/2032	288 485 \$			
Kirsty Roth	28 334	88,87 \$	03/03/2031	714 017 \$	32 154	3 667 807 \$	–
	29 511	102,00 \$	02/03/2032	356 198 \$			
David Wong	30 756	88,87 \$	03/03/2031	775 051 \$	22 693	2 588 591 \$	–
	22 479	102,00 \$	02/03/2032	271 322 \$			

Le cours de clôture de nos actions ordinaires le 31 décembre 2022 au NYSE était de 114,07 \$. En 2022, les cours de clôture plafond et plancher de nos actions ordinaires au NYSE étaient de 117,84 \$ et de 92,58 \$, respectivement.

Unités d'actions incessibles – Nombre global et valeur

Le tableau ci-après présente le nombre global et la valeur des UAI détenues par nos membres de la haute direction visés en date du 31 décembre 2022, d'après le cours de clôture de nos actions ordinaires au NYSE ce jour même. Les montants indiqués ci-après pour les UAI comprennent des unités supplémentaires provenant d'équivalents théoriques des dividendes. En 2022, nous avons attribué des unités supplémentaires à partir d'équivalents théoriques des dividendes à nos membres de la haute direction visés comme suit : Steve Hasker – 2 623; Mike Eastwood – 679; Brian Peccarelli – 2 450; Kirsty Roth – 516; et David Wong – 494. Ces unités additionnelles ne sont acquises qu'une fois que les UAI sous-jacentes le sont. Un complément d'information sur nos UAI figure à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.

Nom	UAIT (n ^{bre})	UAIR (n ^{bre})*	Total des UAI (n ^{bre})*	Valeur (\$)*
Steve Hasker	56 875	113 752	170 627	19 463 422 \$
Mike Eastwood	14 411	28 820	43 231	4 931 360 \$
Brian Peccarelli	122 782	26 581	149 363	17 037 837 \$
Kirsty Roth	12 979	19 175	32 154	3 667 807 \$
David Wong	7 564	15 129	22 693	2 588 591 \$

* Suppose l'acquisition d'UAIR au montant cible (100 %).

Attributions au titre d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2022

Le tableau ci-après renferme de l'information concernant les attributions au titre du régime incitatif dont les droits ont été acquis ou qui ont été gagnées en 2022. La valeur en dollars des attributions fondées sur des actions (UAIR et UAIT) reflète le nombre d'unités acquises, multiplié par le cours de clôture de nos actions ordinaires au NYSE à la date d'acquisition. La valeur en dollars des options acquises reflète l'écart entre le cours de clôture de nos actions au NYSE à la date d'acquisition et le prix d'exercice des options applicables. La rémunération au titre d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres reflète la valeur des primes de rendement annuelles en espèces gagnées pour 2022. Un complément d'information sur ces attributions figure à la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération au titre d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Steve Hasker	2 116 915	–	2 752 044
Mike Eastwood	792 088	900 636	1 064 231
Brian Peccarelli	3 282 000	1 806 129	1 575 000
Kirsty Roth	136 182	378 818	1 074 056
David Wong	110 875	2 153 489	911 212

Options d'achat d'actions – Exercice d'options en 2022

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, Brian Peccarelli et Kirsty Roth étaient les seuls membres de la haute direction visés qui ont exercé des options d'achat d'actions en 2022.

Nom	Date d'exercice	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice	Prix de vente	Gain
Steve Hasker	–	–	–	–	–	–
Mike Eastwood	–	–	–	–	–	–
Brian Peccarelli	19 août 2022	6 juin 2018	116 199	39,49 \$	116,02 \$	8 892 709 \$
	20 décembre 2022	6 mars 2019	12 467	54,36 \$	111,76 \$	715 606 \$
	20 décembre 2022	4 mars 2020	27 860	75,96 \$	111,76 \$	997 388 \$
	20 décembre 2022	3 mars 2021	8 245	88,87 \$	111,76 \$	188 728 \$
Kirsty Roth	22 novembre 2022	3 mars 2021	9 444	88,87 \$	113,64 \$	233 928 \$
David Wong	–	–	–	–	–	–

Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-après présente de l'information en date du 31 décembre 2022 concernant nos actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes de notre régime incitatif fondé sur des actions. Pour plus d'information sur notre régime incitatif fondé sur des actions et sur d'autres régimes aux termes desquels nous pouvons émettre des actions ordinaires, se reporter à la rubrique « Description des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres et d'autres régimes » ci-après et à l'annexe A de la présente circulaire.

Catégorie de régime	a) Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options, des bons de souscription et des droits en circulation	b) Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en circulation	c) Nombre de titres restant à émettre au titre de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a))
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres :			
Options d'achat d'actions	1 908 088	78,06 \$ US	–
UAIT	1 385 013	s.o. ⁽¹⁾	–
UAIR	795 272	s.o. ⁽¹⁾	–
Total	4 088 373	–	9 069 475
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	–	–	–
Total	4 088 373	–	9 069 475

(1) À la différence des options d'achat d'actions, les UAI n'ont pas de prix d'exercice applicable.

Description des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres et d'autres régimes

Nous sommes autorisés à émettre des actions ordinaires aux termes des régimes suivants :

- le régime incitatif fondé sur des actions;
- le régime de rémunération différée;
- les régimes d'achat d'actions des employés.

Nous avons aussi en place un régime de souscription d'actions pour nos administrateurs qui ne sont pas des employés. Cependant, toute action requise pour remplir nos obligations aux termes de ces régimes est achetée sur le marché libre, d'où l'absence de dilution. Nous procédons également à des attributions à base d'espèces aux termes de notre régime d'achat d'actions fictives.

Des exemplaires de notre régime incitatif fondé sur des actions, de notre régime de rémunération différée et de nos régimes d'achat d'actions des employés sont offerts à tout actionnaire qui en fait la demande par écrit à l'adresse suivante : Thomson Reuters, à l'attention du chef du contentieux et secrétaire de la société, 333 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5H 2R2, Canada.

Les tableaux présentés à l'annexe A de la présente circulaire fournissent de l'information sur les principales caractéristiques de nos régimes. Notre régime de rémunération des administrateurs est décrit à la rubrique « À propos de nos administrateurs — Rémunération des administrateurs et propriété d'actions » de la présente circulaire.

Rentes et autres prestations de retraite

Le texte qui suit est une description des rentes et des autres prestations de retraite fournies à nos membres de la haute direction visés.

Régimes de retraite à prestations déterminées

Steve Hasker et David Wong ne participent pas à un régime de retraite à prestations déterminées.

Brian Peccarelli a participé à un régime de retraite à prestations déterminées des États-Unis qui a une portée générale lorsqu'il a été à l'emploi de Thomson Reuters, mais n'est plus offert aux nouveaux participants depuis 2006. Mike Eastwood a participé au régime jusqu'en avril 2019. En 2020, nous avons annoncé que nous gèlerons les accumulations de prestations aux termes du

régime pour les employés participants à compter du 1^{er} janvier 2023. Le régime est capitalisé par l'une de nos filiales américaines en propriété exclusive et est admissible en vertu de la législation fiscale fédérale américaine. Les prestations de retraite aux termes du régime sont assujetties à une prestation annuelle maximale fondée sur des plafonds de rémunération admissibles imposés par le code des États-Unis intitulé *Internal Revenue Code*. En 2022, le plafond de rémunération admissible était de 305 000 \$ et la prestation annuelle maximale aux termes du régime, de 245 000 \$.

Kirsty Roth participe à un régime de retraite à solde de caisse suisse. Les employés participants cotisent jusqu'à 10 % de leur salaire (admissible) assuré et la société verse 17 % du salaire (admissible) assuré de l'employé. Le salaire admissible maximal est de 860 400 CHF.

Le tableau ci-après présente de l'information sur nos trois membres de la haute direction visés qui participent ou qui ont participé à un régime de retraite à prestations déterminées.

Nom	Années décomptées (n ^{bre}) ⁽¹⁾	Prestations annuelles payables (\$) ⁽²⁾		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ⁽³⁾	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$) ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$) ⁽⁵⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ⁽⁶⁾
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Mike Eastwood	13,58	53 000	53 000	641 000	–	(195 000)	446 000
Brian Peccarelli	24,00	96 000	96 000	1 267 000	49 000	(305 000)	1 011 000
Kirsty Roth	2,33	30 792	217 542	373 710	149 799	32 699	490 810

- (1) M^{me} Roth possède 2,3 années décomptées auprès de Thomson Reuters au titre de ses prestations de retraite et 6,0 années décomptées de plus qu'elle a cumulées lorsqu'elle participait au régime de retraite d'un ancien employeur, régime qui a été transféré au régime de Thomson Reuters au cours de 2021. Le tableau ci-dessus ne tient compte que des sommes que M^{me} Roth a gagnées au sein de Thomson Reuters.
- (2) Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice et à l'âge de 65 ans représentent la rente estimative gagnée pour toutes les années de service à ce jour (jusqu'au 1^{er} janvier 2023), et établie en fonction du nombre total d'années de service prévu jusqu'à l'âge de 65 ans (jusqu'au 1^{er} janvier 2023). Les prestations sont calculées en fonction des gains admissibles utilisés pour les évaluations actuarielles de 2022, extrapolées jusqu'à la retraite pour les calculs des obligations au titre des prestations constituées. Les prestations sont également fondées sur les modalités des conventions de retraite actuelles. Les prestations payables à la fin de l'exercice ne comprennent aucune déduction qui pourrait s'appliquer si le membre de la haute direction visé prenait sa retraite avant la date normale de retraite.
- (3) L'obligation au titre des prestations constituées représente la valeur de la prestation de retraite prévue à partir du régime de retraite et du régime de retraite bonifié, gagnée pour toutes les années de service jusqu'au 31 décembre 2021 (soit la date d'évaluation aux fins de divulgation des données de fin d'exercice 2021). Les principales hypothèses comprennent un taux d'actualisation de 2,95 %, un taux de majoration de la rémunération de 3,50 % et la table de mortalité Pri-2012 avec l'échelle d'amélioration générationnelle MP-2021.
- (4) Les sommes indiquées ci-dessus comprennent le coût des services (majoré de l'intérêt jusqu'à la fin de l'exercice) ainsi que les modifications touchant le régime et les différences entre les gains réels et estimatifs. Pour M^{me} Roth, les modifications compensatoires tiennent compte de la valeur actuelle de la cotisation de la société de 110 484 CHF, calculée jusqu'à la retraite à un taux de croissance de 3,40 % et actualisée en fonction de l'âge actuel à un taux de 2,20 % et d'autres hypothèses actuarielles qui se conforment à la Norme comptable internationale 19 modifiée en 2011.
- (5) Les sommes indiquées ci-dessus comprennent les intérêts débiteurs liés à l'obligation au titre des prestations constituées et l'incidence de la modification du taux d'actualisation, qui passe de 2,95 % à 5,40 %.
- (6) L'obligation au titre des prestations constituées représente la valeur estimative de la prestation de retraite prévue à partir du régime de retraite et du régime de retraite bonifié, gagnée pour toutes les années de service jusqu'au 31 décembre 2022 (soit la date d'évaluation aux fins de divulgation des données de fin d'exercice 2022). Les principales hypothèses comprennent un taux d'actualisation de 5,40 % et le tableau de mortalité PRI-2012 avec l'échelle d'amélioration générationnelle MP-2021.

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Steve Hasker, Mike Eastwood et David Wong participent à un régime de retraite à cotisations déterminées (« RRCD ») canadien. Notre société verse 15 % de chacun de leurs salaires de base dans leur compte individuel de RRCD, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (la « LIR ») (30 780 \$ CA en 2022). Une fois la limite de la LIR atteinte, l'allocation de 15 % est maintenue dans un régime de retraite complémentaire (« RRC »), où un compte théorique est suivi et tenu au nom du dirigeant. Il n'y a pas de plafond à la valeur en dollars qui peut être allouée au RRC. En 2022, M. Hasker, M. Eastwood et M. Wong ont reçu des attributions dans le cadre du RRC de 193 470 \$ CA, de 107 970 \$ CA et de 88 020 \$ CA, respectivement. Le tableau ci-après présente de l'information sur la participation de M. Hasker, de M. Eastwood et de M. Wong au RRCD et au RRC.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$) ⁽¹⁾
Steve Hasker	345 295	172 003	493 941
Mike Eastwood	291 050	106 423	372 138
David Wong	93 878	91 121	181 248

- (1) Les soldes de fin d'année reflètent les pertes attribuables au rendement des investissements.

En 2022, Brian Peccarelli a participé à un régime d'épargne-retraite 401(k) qui prévoyait des cotisations de contrepartie de la société correspondant aux sommes qu'il cotise au régime. Les employés qui y participent peuvent cotiser à hauteur de 50 % de leur rémunération admissible sur une base combinée avant ou après impôts. Pour les participants à un régime de retraite à prestations déterminées des États-Unis (comme Brian Peccarelli, pendant son emploi auprès de la société), la cotisation de contrepartie de la société est de 50 % pour la première tranche de 6 % de la rémunération admissible cotisée par le participant. Les employés qui ne participent pas à un régime de retraite à prestations déterminées des États-Unis reçoivent la cotisation de contrepartie de la société correspondant à 100 % pour la première tranche de 5 % de la rémunération admissible cotisée par eux. La cotisation maximale avant impôts et/ou aux termes d'un régime Roth 401(k) que Brian Peccarelli pouvait faire en 2022 (y compris les cotisations de rattrapage à l'âge de 50 ans et plus) était de 27 000 \$.

Régimes de retraite bonifiés

Nous fournissons une prestation supplémentaire à Steve Hasker, à Mike Eastwood et à David Wong au moyen d'un RRC, comme il est mentionné ci-dessus.

Nous avons fourni une prestation supplémentaire à Brian Peccarelli aux termes d'un « régime de retraite bonifié », soit un régime à prestations déterminées non admissible non capitalisé lorsqu'il était à l'emploi de Thomson Reuters. Aux termes de cette prestation, nous avons fourni des attributions liées à la rémunération en excédent des plafonds de rémunération admissibles imposés par l'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis et assujetties à un plafond de rémunération admissible aux termes du régime de retraite bonifié de 300 000 \$. En 2022, le plafond de rémunération établi par l'IRS était de 305 000 \$. Par conséquent, Brian Peccarelli a reçu une attribution de 1 905 \$ en 2022 dans le cadre de ce régime. Les sommes versées aux termes de ce régime proviennent de nos actifs généraux. Mike Eastwood a cessé de participer à ce régime à la fin d'avril 2019 et n'a pas reçu d'attributions dans le cadre de ce régime depuis.

RRCD

Aucun membre de la haute direction ne bénéficie d'un régime de retraite complémentaire des dirigeants (« RRCD »).

Prestations en cas de cessation d'emploi

Versements possibles à la cessation d'emploi

Nos prestations en cas de changement de contrôle pour nos membres de la haute direction visés exigent un « double critère de déclenchement ». Nous ne majorons pas l'impôt lié à la cessation d'emploi et aucune indemnité de départ n'est accordée en cas de cessation d'emploi avec motif valable.

Ententes avec les membres de la haute direction visés

Nous avons conclu une entente avec Steve Hasker qui porte sur les paiements potentiels à lui verser en cas de cessation d'emploi. Récemment, nous avons également conclu une entente de cessation d'emploi et une entente de services de consultation transitoire avec M. Peccarelli dont le dernier jour d'emploi était le 3 avril 2023. La discussion ci-dessous est nuancée par les résumés de ces ententes qui sont fournis plus loin dans la présente rubrique.

Indemnités de départ

Chacun de nos membres de la haute direction visés aurait droit au maintien du salaire pendant deux ans en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable. Nous versons généralement une indemnité de départ conformément à nos pratiques courantes en matière de gestion de la paie, plutôt qu'une somme forfaitaire.

Primes de rendement annuelles

Conformément aux modalités des primes, les primes de rendement annuelles de 2023 d'un membre de la haute direction visé seraient traitées de la manière suivante en cas de cessation d'emploi. Tel qu'il est abordé plus loin dans la présente rubrique, nous avons simplifié notre traitement de la retraite en tenant compte d'une seule définition dans le cadre des primes de rendement annuelles de 2022 et de 2023.

Événement entraînant la cessation d'emploi	Traitement des primes
Cessation d'emploi volontaire	Abandonnées si la cessation d'emploi se produit avant le 1 ^{er} mars 2024, sous réserve de la loi applicable.
Cessation d'emploi involontaire en raison d'un faible rendement ou avec motif valable	Abandonnées
Cessation d'emploi involontaire pour une raison autre qu'un faible rendement ou sans motif valable	Si la cessation d'emploi se produit entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, le paiement de primes sera fait au haut dirigeant proportionnellement jusqu'à la date de cessation d'emploi en fonction de sa cible d'attribution et modifiée par le rendement de l'entreprise pour la période de rendement de 2023. Le versement sera fait vers mars 2024, après la fin de la période de rendement de 2023.
Vente de l'entreprise du haut dirigeant ou changement de contrôle de Thomson Reuters	Thomson Reuters peut (sans le consentement du haut dirigeant) céder la totalité ou une partie de son obligation au titre du versement de primes pour faire des versements aux termes du régime incitatif annuel ou faire en sorte qu'un tiers acquéreur y substitue une attribution essentiellement semblable pour le haut dirigeant et les autres participants dont l'entreprise fait l'objet d'une acquisition ou en cas de changement de contrôle.
Retraite	Abandonnées si le départ à la retraite se produit entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Si le départ à la retraite se produit entre le 1 ^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023, le paiement de primes sera fait proportionnellement jusqu'à la date de cessation d'emploi en fonction de la cible d'attribution du haut dirigeant et modifié par le rendement de l'entreprise pour la période de rendement de 2023. Le versement sera fait vers mars 2024, après la fin de la période de rendement de 2023.
Invalidité ou décès	Abandonnées si l'invalidité ou le décès se produit entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Si l'invalidité ou le décès se produit entre le 1 ^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023, un paiement de prime calculée au prorata jusqu'à la date de cessation d'emploi en fonction de la cible d'attribution du haut dirigeant lui sera fait. Le paiement sera fait dès qu'il est administrativement possible de le faire après l'invalidité ou le décès.

En cas de cessation d'emploi d'un haut dirigeant pour une raison *autre qu'une cessation d'emploi volontaire, un faible rendement ou un motif valable* (i) entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} mars 2024, mais avant les paiements de primes, un paiement de primes fondé sur la cible d'attribution du haut dirigeant, modifié par le rendement de l'entreprise pour la période de rendement de 2023, sera versé à la date de versement en 2024; et (ii) entre le 2 mars 2024 et la date de versement en 2024, un paiement de primes fondé sur la cible d'attribution du haut dirigeant, modifié par le rendement de l'entreprise et le rendement individuel pour la période de rendement de 2023, sera versé à la date de versement en 2024.

Attributions fondées sur des actions

Les tableaux ci-dessous présentent le traitement des options d'achat d'actions, des UAIT et des UAIR attribuées en 2022 et en 2023 en cas de cessation d'emploi. Tel qu'il en question plus loin dans la présente rubrique, nous avons simplifié notre traitement de la retraite en tenant compte d'une seule définition dans le cadre des attributions fondées sur des actions accordées en 2022 et en 2023. Les attributions fondées sur des actions accordées avant 2022 tenaient compte des définitions distinctes de « retraite anticipée » et de « retraite normale » (dont il est question ci-après). Nous traitons de la définition actuelle du terme « retraite » ainsi que des définitions antérieures de « retraite anticipée » et de « retraite normale » plus loin dans la présente rubrique.

Options d'achat d'actions

Selon les modalités et les conditions des attributions, les options d'achat d'actions attribuées en 2022 et en 2023 seraient traitées de la manière suivante en cas de cessation d'emploi :

Événement entraînant la cessation d'emploi	Options acquises	Options non acquises	Période d'exercice
Cessation d'emploi volontaire	Peuvent être exercées	Abandonnées	3 mois après la date de cessation d'emploi ou la date d'expiration de l'attribution, selon la première de ces éventualités
Cessation d'emploi involontaire en raison d'un faible rendement ou avec motif valable	Abandonnées	Abandonnées	s.o.
Cessation d'emploi involontaire pour une raison autre qu'un faible rendement ou sans motif valable	Peuvent être exercées	Une période d'acquisition additionnelle (acquisition habituelle de 25 % au cours de chacune des quatre années qui suivent l'attribution) est accélérée et permet l'exercice à la cessation d'emploi et les options restantes non acquises sont abandonnées	3 mois après la date de cessation d'emploi ou la date d'expiration de l'attribution, selon la première de ces éventualités
Vente de l'entreprise du porteur	Peuvent être exercées	Les membres du conseil ou du comité des RH se réuniront pour déterminer le traitement approprié des options non acquises	1 an après la date de cessation d'emploi involontaire sans motif valable ou la date d'expiration de l'attribution, selon la première de ces éventualités
Changement de contrôle de Thomson Reuters (en supposant que l'entité issue de l'opération, la société remplaçante ou la société acheteuse prend en charge les options ou les remplace par des attributions semblables)	Peuvent être exercées	Deviennent entièrement acquises en cas de double critère de déclenchement (cessation d'emploi involontaire pour un motif autre qu'un faible rendement ou sans motif valable dans les deux années suivant un changement de contrôle (tel qu'il est décrit ci-après)); sinon, les options continuent d'être acquises aux dates d'acquisition initiales, sous réserve d'un emploi continu	1 an après la date de cessation d'emploi involontaire sans motif valable ou la date d'expiration de l'attribution, selon la première de ces éventualités
Retraite	Peuvent être exercées	Continuent d'être acquises aux dates d'acquisition initiales; pourvu que les options aient été en cours au moins six mois lorsque la retraite a lieu. Si les options n'ont pas été en cours pendant cette période, elles seront abandonnées.	Options en cours depuis au moins 7 ans : 1 an après la date de retraite ou la date d'expiration des options, selon la première de ces éventualités Options en cours depuis moins de 7 ans : 7 ans à compter de la date d'attribution
Invalidité	Peuvent être exercées	Entièrement acquises	1 an après la date d'invalidité ou la date d'expiration de l'option, selon la première de ces éventualités
Décès	Peuvent être exercées	Entièrement acquises	1 an après la date de décès ou la date d'expiration de l'option, selon la première de ces éventualités

UAIT

Selon les modalités des attributions, les UAIT attribuées en 2022 et en 2023 seraient traitées de la manière suivante en cas de cessation d'emploi :

Événement entraînant la cessation d'emploi	UAIT non acquises
Cessation d'emploi volontaire	Abandonnées
Cessation d'emploi involontaire en raison d'un faible rendement ou avec motif valable	Abandonnées
Cessation d'emploi involontaire pour une raison autre qu'un faible rendement ou sans motif valable	Acquisition proportionnelle en fonction du service actif en tant qu'employé (calculé en jours civils de la date d'attribution à la date de cessation d'emploi). L'acquisition aurait lieu à la date de cessation d'emploi. Les UAIT restantes seraient abandonnées.
Vente de l'entreprise du porteur	Les membres du conseil ou du comité des RH se réuniront pour déterminer le traitement approprié des UAIT non acquises
Changement de contrôle de Thomson Reuters (en supposant que l'entité issue de l'opération, la société remplaçante ou la société acheteuse prend en charge les UAIT ou les remplace par des attributions semblables)	Entièrement acquises en cas de double critère de déclenchement (cessation d'emploi involontaire pour une raison autre qu'un faible rendement ou sans motif valable dans les deux années suivant un changement de contrôle); sinon, les UAIT deviendraient acquises aux dates d'acquisition prévues, sous réserve d'un emploi continu
Retraite	Continuent d'être acquises aux dates d'acquisition prévues; si les UAIT ont été en cours au moins six mois lorsque la retraite a lieu. Si les UAIT n'ont pas été en cours pendant cette période, elles seront abandonnées.
Invalidité	Entièrement acquises
Décès	Entièrement acquises

UAIR

Selon les modalités des attributions, les UAIR attribuées en 2022 et en 2023 seraient traitées de la manière suivante en cas de cessation d'emploi :

Événement entraînant la cessation d'emploi	UAIR non acquises
Cessation d'emploi volontaire	Abandonnées
Cessation d'emploi involontaire en raison d'un faible rendement ou avec motif valable	Abandonnées
Cessation d'emploi involontaire pour une raison autre qu'un faible rendement ou sans motif valable	Acquisition proportionnelle en fonction du service actif en tant qu'employé (calculé en jours civils) pendant la période de rendement. Le facteur de rendement est appliqué à la fin de la période de rendement. L'acquisition aurait lieu aux dates d'acquisition initiales. Les UAIR restantes seraient abandonnées.
Vente de l'entreprise du porteur	Les membres du conseil ou du comité des RH se réuniront pour déterminer le traitement approprié des UAIR non acquises
Changement de contrôle de Thomson Reuters (en supposant que l'entité issue de l'opération, la société remplaçante ou la société acheteuse prend en charge les UAIR ou les remplace par des attributions semblables)	Si un changement de contrôle se produit au cours des deux premières années de la période de rendement de trois ans, les UAIR seront converties en UAIT à 100 % de la cible de rendement et deviendront acquises à la date d'acquisition initiale. Si un changement de contrôle se produit au cours de la troisième année de la période de rendement de trois ans, les UAIR seront converties en UAIT en fonction du rendement estimatif et deviendront acquises à la date d'acquisition initiale. Double critère de déclenchement – si un porteur cesse d'être un employé en raison d'une cessation d'emploi involontaire pour une raison autre qu'un faible rendement ou sans motif valable dans les deux années suivant un changement de contrôle, alors toutes les UAIR en cours du porteur (converties depuis des UAIR au moment du changement de contrôle) deviendront entièrement acquises à la date où le porteur cesse d'être un employé.
Retraite	Entièrement acquises aux dates d'acquisition prévues (après rajustement afin de tenir compte du rendement réel) si les UAIR ont été en cours au moins six mois lorsque la retraite a lieu. Si les UAIR n'ont pas été en cours pendant cette période, elles seront abandonnées.
Invalidité	Entièrement acquises aux dates d'acquisition prévues (après rajustement afin de tenir compte du rendement réel)
Décès	Entièrement acquises aux dates d'acquisition prévues (après rajustement afin de tenir compte du rendement réel)

Retraite

Comme il est indiqué ci-dessus, nous avons simplifié notre traitement de la retraite en tenant compte d'une seule définition dans le cadre des primes de rendement annuelles et des attributions fondées sur des actions octroyées en 2022 et en 2023. Les attributions fondées sur des actions accordées avant 2022 tenaient compte des définitions distinctes de « retraite anticipée » et de « retraite normale ». Ces définitions sont assujetties à des exigences légales additionnelles ou existantes ou à des définitions prescrites qui peuvent se trouver dans des lois locales dans les territoires où les attributions ont été accordées et qui auraient préséance.

Attributions octroyées en 2022 et en 2023	Retraite désigne le fait qu'un employé prend sa retraite d'un emploi effectif lorsqu'il atteint ou après qu'il atteint a) l'âge de 65 ans ou b) l'âge de 60 ou plus et que la combinaison de l'âge de l'employé et des années de service décomptées auprès de Thomson Reuters est d'au moins 65. Aux fins de l'alinéa b) de cette définition, les années de service partielles seront comptées uniquement afin de déterminer si l'employé atteint le total d'au moins 65, mais ne seront pas arrondies.
Attributions octroyées avant 2022	Retraite anticipée désigne l'âge de 60 ans; pourvu que les employés aux États-Unis (soit les 50 États et le district de Columbia) aient au moins 5 années de service décomptées. Retraite normale désigne l'âge de 65 ans pour les employés qui ne sont pas admissibles à un régime de retraite complémentaire des dirigeants (RRCD) et 62 ans et au moins 10 années de service décomptées pour les employés ayant un RRCD.

Selon les modalités et les conditions des attributions, les *options d'achat d'actions* attribuées en 2022 seraient traitées de la manière suivante en cas de cessation d'emploi en raison d'une retraite normale ou d'une retraite anticipée :

Événement entraînant la cessation d'emploi	Options acquises	Options non acquises	Période d'exercice
Retraite normale	Peuvent être exercées	Continuent d'être acquises aux dates d'acquisition initiales; pourvu que les options aient été en cours au moins six mois lorsque la retraite normale a lieu. Si les options n'étaient pas en cours pendant cette période, elles seraient abandonnées.	Options en cours depuis au moins 7 ans : 1 an après la retraite normale ou l'expiration des options, selon la première de ces éventualités Options en cours depuis moins de 7 ans : 7 ans à compter de la date d'attribution
Retraite anticipée	Peuvent être exercées	Partiellement acquises, réduites de 5 % pour chaque année avant la retraite normale; pourvu que les options aient été en cours au moins six mois lorsque la retraite anticipée a lieu. Si les options n'étaient pas en cours pendant cette période, elles seraient abandonnées.	1 an après la date de retraite anticipée ou la date d'expiration de l'option, selon la première de ces éventualités

Selon les modalités et les conditions des attributions, les *UAIT* attribuées en 2022 seraient traitées de la manière suivante en cas de cessation d'emploi en raison d'une retraite normale ou d'une retraite anticipée :

Événement entraînant la cessation d'emploi	UAIT non acquises
Retraite normale	Continuent d'être acquises aux dates d'acquisition prévues si les UAIT ont été en cours au moins six mois lorsque la retraite normale a lieu. Si les UAIT n'étaient pas en cours pendant cette période, elles seraient abandonnées.
Retraite anticipée	Acquisition proportionnelle en fonction du service actif en tant qu'employé (calculé en jours civils) au cours de la période d'attribution si les UAIT ont été en cours au moins six mois lorsque la retraite anticipée a lieu. L'acquisition aurait lieu à la date de cessation d'emploi. Si les UAIT n'étaient pas en cours pendant cette période, elles seraient abandonnées.

Selon les modalités et les conditions des attributions, les *UAIR* attribuées en 2022 seraient traitées de la manière suivante en cas de cessation d'emploi en raison d'une retraite normale ou anticipée :

Événement entraînant la cessation d'emploi	UAIR non acquises
Retraite normale	Entièrement acquises aux dates d'acquisition prévues (après rajustement afin de tenir compte du rendement réel) si les UAIR ont été en cours au moins six mois lorsque la retraite normale a lieu. Si les UAIR n'étaient pas en cours pendant cette période, elles seraient abandonnées.
Retraite anticipée	Acquisition proportionnelle aux dates d'acquisition prévues en fonction du service actif en tant qu'employé (calculé en jours civils) au cours de la période de rendement (après rajustement afin de tenir compte du rendement réel) si les UAIR ont été en cours au moins six mois lorsque la retraite anticipée a lieu. Si les UAIR n'étaient pas en cours pendant cette période, elles seraient abandonnées.

Changement de contrôle

Aux fins de nos attributions au titre d'un régime incitatif, un « changement de contrôle » se produirait dans les circonstances suivantes : (i) la totalité ou quasi-totalité des actifs de notre société est vendue, cédée ou transférée autrement qu'à une filiale; (ii) un changement dans la majorité des membres de notre conseil; (iii) 50 % ou plus des titres comportant droit de vote en circulation de notre société sont acquis par quelqu'un d'autre que Woodbridge; ou (iv) une opération de fermeture faisant en sorte que Woodbridge devient propriétaire de plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de notre société.

Le traitement en cas de changement de contrôle décrit dans les tableaux ci-dessus est fondé sur l'hypothèse que l'entité issue de l'opération, la société remplaçante ou la société acheteuse prend en charge nos attributions en cours au titre d'un régime incitatif ou les remplace par des options ou des attributions semblables aux fins de nos attributions en cours au titre d'un régime incitatif. Si l'entité issue de l'opération, la société remplaçante ou la société acheteuse ne prend pas en charge nos attributions en cours au titre d'un régime incitatif ou ne les remplace pas par des options ou des attributions semblables aux fins de nos attributions en cours au titre d'un régime incitatif, ou si notre conseil en décide autrement, nos attributions au titre d'un régime incitatif deviendront généralement acquises.

En cas de changement de contrôle, notre conseil peut également (i) modifier les modalités de nos primes de rendement annuelles selon ce qu'il juge équitable et approprié pour les participants; (ii) modifier les modalités de nos primes de rendement annuelles pour aider la participation en cas d'événement de changement de contrôle réel ou éventuel; ou (iii) annuler des primes de rendement annuelles non exercées ou non réglées à la suite d'un changement de contrôle.

Prestations de retraite et avantages sociaux

Pour les rentes, Brian Peccarelli n'a pas eu droit à des versements ni à des prestations de rente relatives à la retraite supplémentaires dans le cadre de la cessation de son emploi. Des renseignements concernant ses prestations de retraite sont présentés dans le tableau des régimes à prestations déterminées ci-dessus dans la présente circulaire.

Pour les prestations, chaque membre de la haute direction visé aurait le droit de continuer de recevoir les montants relatifs aux examens médicaux et à l'aide en fiscalité, à la planification financière et au remplacement externe, et à la prorogation des prestations liées à la santé et au bien-être généralement offertes au cours de la période applicable après la cessation d'emploi.

Autres modalités et conditions

Aucun de nos membres de la haute direction visés n'a droit à une majoration à l'égard des taxes ou impôts qui pourraient être exigibles en cas de cessation d'emploi.

En cas de cessation d'emploi sans motif valable, chaque membre de la haute direction visé devrait fournir une quittance à l'égard des réclamations en matière d'emploi et autres en faveur de notre société s'il recevait une indemnité de départ. Chaque membre de la haute direction visé a consenti à un ensemble de clauses restrictives (par exemple à des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation, de non-dénigrement et de confidentialité) dans le cadre des modalités et des conditions des attributions d'UAIR, d'UAIT et/ou d'options d'achat d'actions.

Les montants qu'un membre de la haute direction visé toucherait réellement par suite d'une cessation d'emploi varieront en fonction de certains facteurs, comme le moment de l'année où cet événement survient, le cours de nos actions, l'âge du membre de la direction, les circonstances de la cessation d'emploi et toute modification de nos ententes et de nos politiques en matière de prestations.

Arrangement avec Steve Hasker

Nous avons convenu avec Steve Hasker que toutes les UAIR, UAIT et options d'achat d'actions qui lui sont attribuées en 2020 et en 2021 deviendront acquises en totalité en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable ou de démission pour motif valable dans les 48 mois suivant son entrée en fonction dans notre société. Les attributions de titres de capitaux propres octroyées à M. Hasker en 2022 et dans les années à venir sont assujetties aux modalités habituelles relatives aux attributions.

Avant le 24 août 2024 (et, dans un cas comme dans l'autre, au moins six mois avant le cinquième anniversaire de la date à laquelle M. Hasker est devenu un résident canadien aux fins de l'impôt) (définie comme la « date de déclenchement de l'impôt de départ »), notre société et M. Hasker entreprendront l'analyse des incidences pour lui de l'impôt qui peut être imposé par l'Agence du revenu du Canada en cas de disposition réputée de certains types d'actifs lorsqu'une personne émigre du Canada, si son emploi auprès de Thomson Reuters devait prendre fin après la date de déclenchement de l'impôt de départ et qu'il devait s'installer de nouveau aux États-Unis ou dans tout autre territoire à l'extérieur du Canada. Avant la date qui tombe 30 jours avant la date de déclenchement de l'impôt de départ, notre société choisira, après une consultation menée de bonne foi avec M. Hasker, une mesure raisonnable sur le plan commercial pour gérer les incidences pour lui de l'impôt de départ canadien sans coût net pour lui. Une telle mesure pourrait prendre la forme d'un déplacement du lieu principal d'emploi de M. Hasker à l'un des bureaux de Thomson Reuters à Ann Arbor, à Dallas, à

Minneapolis-St. Paul ou dans la ville de New York (le choix du lieu devant faire l'objet d'une consultation avec M. Hasker, mais la décision étant prise en définitive au seul gré de Thomson Reuters compte tenu de l'intérêt de notre société). Tout déplacement de la sorte ne constituera pas un « motif valable » aux fins du contrat d'emploi de M. Hasker avec notre société.

Arrangement avec Brian Peccarelli

Nous avons récemment conclu une entente de cessation d'emploi avec M. Peccarelli dont le dernier jour d'emploi était le 3 avril 2023. M. Peccarelli recevra l'indemnité de départ habituelle pour un membre de la haute direction (soit le maintien du salaire pendant 24 mois). Ses UAIR, ses UAIT et ses options d'achat d'actions en cours seront traitées conformément aux modalités habituelles d'attribution en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable, telles qu'elles sont décrites dans la présente rubrique. M. Peccarelli aura le droit de continuer à participer aux régimes collectifs d'assurance maladie, dentaire et de soins de la vue pendant la période d'indemnisation, au même coût pour lui que pendant son service actif en tant qu'employé.

M. Peccarelli est assujetti à des engagements en matière de non-concurrence, de non-sollicitation, de non-dénigrement et de confidentialité. Les obligations de non-concurrence et de non-sollicitation portent chacune sur une période de un an. Dans le cadre de son indemnité de départ, M. Peccarelli a fourni une quittance à l'égard de réclamations en matière d'emploi et autres en faveur de notre société.

En outre, nous avons conclu une entente de services de consultation transitoire avec M. Peccarelli qui offrira des services de consultation ponctuels à la société pour une période de un an à partir du 4 avril 2023. Les parties peuvent prolonger les modalités de cette entente d'un commun accord. Selon les estimations, M. Peccarelli offrira des services d'au plus 30 jours par an ou d'au plus 25 heures par mois. Aux termes de cette entente, M. Peccarelli a droit à des honoraires de 5 000 \$ par jour travaillé (soit 2 500 \$ par demi-journée travaillée) et au remboursement des frais de déplacement et des débours raisonnables engagés dans la prestation de services de consultation à Thomson Reuters.

Valeurs supplémentaires estimatives

Chaque membre de la haute direction visé (autre que Brian Peccarelli, dont l'emploi a pris fin le 3 avril 2023) peut être admissible à certains versements et à certaines prestations supplémentaires au moment de la cessation de son emploi dans différentes circonstances. Le tableau ci-après présente la valeur de la rémunération supplémentaire qui serait offerte à chaque membre de la haute direction visé (autre que Brian Peccarelli) dans chaque événement précisé applicable. Ce tableau n'indique pas les versements et les prestations prévus selon les modalités et les conditions d'un régime ou d'une attribution. Dans les montants indiqués dans le tableau ci-après, on suppose que le membre de la haute direction visé a quitté notre société le 31 décembre 2022. Le cours de clôture de nos actions ordinaires au NYSE à cette date était de 114,07 \$.

	Cessation d'emploi involontaire sans motif valable	Retraite anticipée	Cessation d'emploi involontaire avec motif valable ou départ volontaire	Cessation d'emploi avec motif valable	Décès ou invalidité	Cessation d'emploi admissible à la suite d'un « double critère de déclenchement » suivant un changement de contrôle ⁽¹⁾
Steve Hasker						
Indemnité de départ	2 293 370 \$	–	–	–	–	2 293 370 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	6 412 000 \$	–	–	20 863 500 \$	–	–
Rente	–	–	–	–	–	–
Prestations	70 000 \$	–	–	–	30 000 \$	–
Total	8 775 370 \$	–	–	20 863 500 \$	30 000 \$	2 293 370 \$
Mike Eastwood						
Indemnité de départ	1 418 975 \$	–	–	–	–	1 418 975 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Rente	–	–	–	–	–	–
Prestations	70 000 \$	–	–	–	30 000 \$	–
Total	1 488 975 \$	–	–	–	30 000 \$	1 418 975 \$
Kirsty Roth						
Indemnité de départ	1 437 249 \$	–	–	–	–	1 437 249 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Rente	–	–	–	–	–	–
Prestations	70 000 \$	–	–	–	30 000 \$	–
Total	1 507 249 \$	–	–	–	30 000 \$	1 437 249 \$
David Wong						
Indemnité de départ	1 214 949 \$	–	–	–	–	1 214 949 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	–	–	–	–	–	–
Rente	–	–	–	–	–	–
Prestations	70 000 \$	–	–	–	30 000 \$	–
Total	1 284 949 \$	–	–	–	30 000 \$	1 214 949 \$

(1) Payable en cas de « double critère de déclenchement » (cessation d'emploi involontaire pour un motif autre qu'un faible rendement ou sans motif valable dans les deux années suivant un changement de contrôle). Les sommes indiquées pour tous les membres de la haute direction visés portent sur un changement de contrôle de Thomson Reuters.

Renseignements concernant l'opération de redistribution de trésorerie

Contexte et raisons de l'opération de redistribution de trésorerie

En octobre 2018, nous avons vendu une participation de 55 % dans notre secteur Activités financières et risque à des fonds de capital-investissement gérés par Blackstone pour une contrepartie d'environ 17 milliards de dollars américains et avons conservé une participation de 45 % dans la nouvelle société, dont la dénomination a été changée pour Refinitiv (l'« opération visant le secteur Activités financières et risque »). Par la suite, nous avons redistribué 10 milliards de dollars américains du produit tiré de l'opération visant le secteur Activités financières et risque à nos actionnaires au moyen d'une série d'opérations, y compris une opération de redistribution de trésorerie, montées de la même manière que l'opération de redistribution de trésorerie proposée actuellement.

En janvier 2021, conjointement avec le consortium de Blackstone, nous avons vendu Refinitiv à LSEG dans le cadre d'une opération par échange d'actions pour une valeur d'entreprise globale d'environ 27 milliards de dollars (au moment de l'annonce) (l'« opération visant LSEG »). Nous détenons nos actions dans LSEG par le truchement de YPL, une entité que nous détenons conjointement avec le consortium de Blackstone, certains membres actuels de LSEG et d'anciens membres de la haute direction de Refinitiv. Sous réserve de certaines exceptions, Thomson Reuters et le consortium de Blackstone ont convenu d'être assujettis à un blocage de leurs actions de LSEG qui prendra fin le 29 janvier 2025.

Au cours des négociations au sujet de l'opération visant LSEG et après sa clôture, la direction a discuté d'affectations potentielles du produit tiré de la vente éventuelle des actions de LSEG avec le conseil d'administration lors de réunions régulières. Nous nous sommes engagés auprès de nos actionnaires à affecter le produit à des occasions internes et externes dans des secteurs de croissances clés et à fournir des rendements aux actionnaires.

Le 31 janvier 2023, notre société et le consortium de Blackstone ont vendu environ 21,2 millions d'actions de LSEG que nous détenons par l'entremise de YPL à Microsoft, dont 10,5 millions d'actions de LSEG étaient détenues par notre société. Nous avons reçu un produit brut d'environ 1,0 milliard de dollars américains tiré de la vente. Parallèlement à la vente d'actions à Microsoft, LSEG a modifié les modalités des dispositions contractuelles de blocage convenues antérieurement entre LSEG et les entités de Blackstone/Thomson Reuters qui détiennent les actions de LSEG. Par conséquent, nous avons le droit de vendre environ 31 millions d'actions que nous détenons indirectement au cours de la période de 12 mois commençant le 30 janvier 2023, 22 millions d'actions au cours de la période de 12 mois commençant le 30 janvier 2024, et 8 millions d'actions après l'expiration de la convention de blocage le 29 janvier 2025.

Le 8 mars 2023, notre société et le consortium de Blackstone ont collectivement vendu 28 millions d'actions de LSEG au moyen d'un placement auprès d'investisseurs institutionnels et d'une offre aux investisseurs particuliers. Environ 13,6 millions des actions vendues étaient indirectement détenues par Thomson Reuters, et nous avons reçu un produit brut connexe d'environ 1,26 milliard de dollars américains.

Dans l'ensemble, nous avons obtenu un produit brut d'environ 2,3 milliards de dollars américains lié à la disposition d'environ 24,5 millions d'actions de LSEG détenues indirectement par notre société au moyen des opérations mentionnées ci-dessus ainsi que des actions additionnelles vendues en raison de notre participation au programme de rachat d'actions sur le marché libre de LSEG. Le 21 avril 2023, la valeur marchande de notre investissement dans LSEG était d'environ 4,7 milliards de dollars américains, fondée sur le cours de clôture de LSEG et les 47 millions d'actions de LSEG détenues indirectement par notre société à cette date.

À l'heure actuelle, nous proposons de redistribuer 2,2 milliards de dollars américains du produit brut tiré de ventes d'actions de LSEG à nos actionnaires. Les fonds conservés par notre société du produit indiqué ci-dessus et en raison de la décision prise par les actionnaires admissibles à l'exclusion de s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie seront affectés à la poursuite d'occasions internes et externes dans les secteurs de croissance clés et à d'autres besoins généraux de l'entreprise. La direction a examiné de nombreuses solutions de rechange pour redistribuer ce produit aux actionnaires en vue de réduire le nombre d'actions en circulation de notre société, de permettre à notre société de maintenir notre dividende par action, de limiter la réduction du flottant et d'offrir des rendements aux actionnaires du public de notre société de sorte que les actionnaires soient traités de façon équitable. De plus, la direction a déterminé que l'opération de redistribution de trésorerie, comparativement à d'autres solutions de rechange, y compris des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, peut être réalisée en toute efficacité puisque des actions seront annulées dès la clôture de l'opération et ne feront pas l'objet des règles de liquidité qui s'appliquent aux offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. En examinant différentes solutions de rechange, la direction a consulté Woodbridge à titre de notre actionnaire principal. Woodbridge a indiqué qu'elle a donné son appui total à l'objectif de notre société de redistribuer 2,2 milliards de dollars américains du produit brut tiré de la vente d'actions de LSEG et a souhaité recevoir sa quote-part proportionnelle de ce produit d'une manière qui soit équitable pour tous les actionnaires de notre société. À la suite de l'examen, la direction a décidé de recommander l'opération de redistribution de trésorerie à notre conseil

d'administration pour les raisons décrites ci-après du fait que l'opération de redistribution de trésorerie facilitera, entre autres choses, la redistribution du produit brut de façon opportune et efficace tout en traitant les actionnaires équitablement.

Le 3 avril 2023, notre conseil d'administration s'est réuni afin d'examiner la redistribution de 2,2 milliards de dollars américains à nos actionnaires. Après examen, y compris une discussion distincte de nos administrateurs indépendants en l'absence des membres de la direction ou des représentants de Woodbridge, notre conseil d'administration a déterminé que l'opération de redistribution de trésorerie serait dans l'intérêt véritable de notre société et l'a approuvée.

En déterminant si l'opération de redistribution de trésorerie était ou non dans l'intérêt véritable de notre société, notre conseil d'administration a examiné attentivement de nombreux facteurs, notamment ce qui suit :

- l'opération de redistribution de trésorerie facilite la redistribution du produit brut de 2,2 milliards de dollars américains tiré de ventes d'actions de LSEG de façon opportune et efficace;
- l'opération de redistribution de trésorerie, comparativement à d'autres solutions de rechange, y compris des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, peut être réalisée en toute efficacité puisque des actions seront annulées dès la clôture de l'opération et ne feront pas l'objet des règles de liquidité qui s'appliquent aux offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- l'opération de redistribution de trésorerie propose un traitement équitable pour tous les actionnaires;
- l'opération de redistribution de trésorerie permet la redistribution d'espèces qui devrait, en règle générale, être exempte d'impôt aux fins de l'impôt canadien;
- l'opération de redistribution de trésorerie est montée de sorte que les actionnaires admissibles à l'exclusion ont le droit de s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie s'ils décident (entre autres considérations pertinentes) que les incidences fiscales des territoires étrangers associées à la non-participation à l'opération de redistribution de trésorerie seraient préférables à celles associées à la participation à l'opération de redistribution de trésorerie;
- la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie réduit le nombre d'actions de notre société proportionnellement au remboursement de capital et réduit les sorties de trésorerie dont notre société a besoin pour verser les dividendes, mais lui permet de maintenir son dividende par action;
- les actionnaires participants qui souhaitent maintenir la valeur de leur investissement dans notre société peuvent utiliser les espèces qu'ils reçoivent pour souscrire des actions additionnelles;
- l'opération de redistribution de trésorerie fait en sorte que le cours du marché de nos actions et d'autres données du marché par action, comme le bénéfice et les dividendes par action, demeurent comparables avant et après la date de prise d'effet;
- l'opération de redistribution de trésorerie cadre avec les déclarations précédentes faites aux actionnaires de notre société concernant l'affectation du produit tiré de la vente d'actions de LSEG;
- après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie, notre société continuera de disposer de ressources financières et d'un fonds de roulement suffisants pour mener ses affaires et activités d'exploitation courantes, et elle continuera de disposer des ressources financières suffisantes pour saisir ses occasions d'affaires et stratégiques qu'elles soient internes ou externes, prévisibles ou projetées;
- Woodbridge a indiqué qu'elle voterait en faveur de l'opération de redistribution de trésorerie, qui respecte ses objectifs, c'est-à-dire qu'elle reçoit sa quote-part et que l'opération est équitable pour tous les actionnaires de notre société;
- la Cour doit approuver l'arrangement et, pour ce faire, évaluera, entre autres choses, le caractère équitable et raisonnable de l'opération de redistribution de trésorerie pour tous les actionnaires;
- l'opération de redistribution de trésorerie ne devrait pas avoir d'incidence défavorable sur la liquidité des actions.

Le résumé précédant des facteurs dont le conseil d'administration a tenu compte n'est pas et n'a pas la prétention d'être exhaustif. En raison de la variété de facteurs et de la quantité d'information prise en considération relativement à sa décision de procéder à la présente opération de redistribution de trésorerie, le conseil d'administration n'a pas jugé pratique de quantifier ni autrement d'essayer d'attribuer une pondération relative à chaque facteur particulier qu'il a pris en considération pour en arriver à sa conclusion, et il ne l'a pas fait.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, nous sommes d'avis que l'opération de redistribution de trésorerie constitue un bon emploi de notre encaisse disponible après la vente d'actions de LSEG décrite ci-dessus.

Recommandation du conseil d'administration

Notre conseil d'administration a déterminé que l'arrangement est dans l'intérêt véritable de notre société et recommande à l'unanimité que vous votiez en faveur de l'arrangement.

Avis aux actionnaires américains

Thomson Reuters, émetteur canadien, assure la mise en œuvre de l'opération de redistribution de trésorerie et bien que l'opération de redistribution de trésorerie soit assujettie aux exigences en matière d'information de la province de l'Ontario et d'autres provinces du Canada, les actionnaires américains doivent savoir que ces exigences en matière d'information sont différentes de celles des États-Unis. Nos états financiers ont été dressés conformément aux normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales. Ils pourraient donc ne pas être comparables aux états financiers de sociétés des États-Unis, qui sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Étant donné que notre société est une société prorogée en vertu des lois provinciales de l'Ontario, que certains de nos administrateurs et dirigeants sont des résidents du Canada, que certains des experts nommés dans la circulaire sont des non-résidents des États-Unis et que certains des actifs de notre société et de ces personnes sont situés à l'extérieur des États-Unis, les actionnaires pourraient avoir de la difficulté à exercer des recours en responsabilité civile en vertu de la législation fédérale américaine sur les valeurs mobilières. Il pourrait être difficile pour les actionnaires américains de signifier des actes de procédure à notre société ou à nos dirigeants et administrateurs ou à des experts nommés dans la circulaire. De plus, il pourrait être difficile pour les actionnaires de faire exécuter devant un tribunal canadien des jugements rendus par des tribunaux américains qui seraient fondés sur la responsabilité civile aux termes des lois sur les valeurs mobilières fédérales ou étatiques américaines ou des lois axées sur la protection de l'épargne de tout État des États-Unis, selon le cas, contre notre société ou l'un de ses administrateurs ou dirigeants qui n'est pas un résident des États-Unis ou contre les experts nommés dans la circulaire ou encore d'intenter contre ces personnes, devant un tribunal canadien, une action principale reposant sur des dispositions des lois sur les valeurs mobilières fédérales ou étatiques américaines.

L'émission d'actions aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie ne sera pas inscrite en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* (la « Loi de 1933 »), dans sa version modifiée, et sera effectuée conformément au paragraphe 3(a)(10) de la Loi de 1933. Le paragraphe 3(a)(10) de la Loi de 1933 dispense des exigences d'inscription l'offre et la vente de titres qui sont émis en échange de titres, de créances ou d'intérêts de propriété en circulation, ou en partie en échange de ce qui précède et en partie moyennant une contrepartie en espèces, lorsque les modalités et conditions de cette émission et de cet échange sont approuvées, après une audience sur le caractère équitable au cours de laquelle toutes les personnes auxquelles des titres doivent être émis dans le cadre de cet échange ont le droit de participer, par un tribunal ou une autorité gouvernementale expressément autorisé par la loi à rendre une telle décision. Dans le cadre de l'audience relative à l'ordonnance provisoire, la Cour a été informée que l'ordonnance définitive servira aussi de fondement à une dispense des exigences d'inscription prévue par la Loi de 1933 pour les actions devant être émises aux actionnaires aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie en vertu du paragraphe 3(a)(10) de la Loi de 1933. Les actionnaires auront le droit de comparaître devant la Cour en raison de la contrepartie qui leur est proposée aux termes de l'arrangement.

Les actionnaires américains doivent savoir que le fait de participer à l'opération de redistribution de trésorerie peut avoir certaines incidences fiscales aux termes des lois canadiennes et américaines. Se reporter aux rubriques « Incidences fiscales — Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » et « Incidences fiscales — Certaines incidences fiscales fédérales américaines » de la présente circulaire. Les actionnaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui concerne leur situation particulière et les incidences fiscales qui s'appliquent à eux.

Modalités de l'arrangement

Mise en contexte

La mise en œuvre de l'arrangement se fera conformément au plan d'arrangement (qui est reproduit à l'annexe C de la présente circulaire) en vertu de l'article 182 de la LSAO. Sous réserve de l'obtention de l'approbation requise des actionnaires, de l'obtention de l'ordonnance définitive de la Cour, de l'obtention des approbations de la TSX et du NYSE et du dépôt des statuts de l'arrangement, l'arrangement entrera en vigueur à la date de prise d'effet, qui devrait avoir lieu le 23 juin 2023 ou vers cette date.

En règle générale, l'arrangement est composé (i) d'une distribution en espèces de 4,67 \$ US par action ordinaire, soit environ 2,2 milliards de dollars américains au total, et (ii) d'un regroupement de nos actions ordinaires en circulation (ou un « fractionnement inversé d'actions ») de manière proportionnelle à la distribution en espèces. Comme il est décrit ci-après, les actionnaires admissibles à l'exclusion ont le droit de s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie.

La mise en œuvre de l'opération de redistribution de trésorerie se fera selon les étapes suivantes, qui se produiront à l'heure de prise d'effet et ne nécessiteront aucune mesure de la part des actionnaires :

- nos statuts seront modifiés en vue de créer un nombre illimité de nouvelles actions ordinaires;

- chaque action participante émise et en circulation sera cédée à Thomson Reuters en contrepartie (i) de la distribution en espèces par action, et (ii) d'une tranche d'une nouvelle action ordinaire égale au ratio de regroupement des actions, et les actions participantes ainsi échangées seront annulées;
- dans le cadre de l'échange des actions participantes contre la distribution en espèces par action et les nouvelles actions ordinaires, nous déduirons du capital déclaré des actions une somme égale au capital déclaré total des actions participantes, immédiatement avant l'échange;
- nous ajoutons au compte de capital déclaré des nouvelles actions ordinaires une somme libellée en dollars canadiens égale à l'écart entre (i) le CV total des actions des actions participantes immédiatement avant l'échange, et (ii) le montant total de la distribution en espèces comme ils sont convertis en dollars canadiens à l'aide du taux de change quotidien moyen publié par la Banque du Canada à la date de prise d'effet;
- chaque nouvelle action ordinaire sera échangée contre une action et chaque tranche d'une nouvelle action ordinaire émise sera échangée contre la même tranche d'une action, et les nouvelles actions ordinaires ainsi échangées seront annulées;
- dans le cadre de l'échange de nouvelles actions ordinaires contre des actions, nous déduirons une somme égale au capital déclaré total des nouvelles actions ordinaires immédiatement avant l'échange du capital déclaré des nouvelles actions ordinaires, et nous ajouterons cette somme au capital déclaré des actions à l'égard des actions qui sont émises en contrepartie des nouvelles actions ordinaires;
- nos statuts seront modifiés afin de supprimer les modifications apportées au capital autorisé de notre société conformément au plan d'arrangement, de sorte que nos statuts ainsi modifiés se liront comme ils se lisaient avant l'heure de pris d'effet.

L'émission d'actions aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie ne sera pas inscrite en vertu de la Loi de 1933 et sera effectuée conformément au paragraphe 3(a)(10) de la Loi de 1933. Le paragraphe 3(a)(10) de la Loi de 1933 dispense des exigences d'inscription l'offre et la vente de titres qui sont émis en échange de titres, de créances ou d'intérêts de propriété en circulation, ou en partie en échange de ce qui précède et en partie moyennant une contrepartie en espèces, lorsque les modalités et conditions de cette émission et de cet échange sont approuvées, après une audience sur le caractère équitable au cours de laquelle toutes les personnes auxquelles des titres doivent être émis dans le cadre de cet échange ont le droit de participer, par un tribunal ou une autorité gouvernementale expressément autorisé par la loi à rendre une telle décision. Dans le cadre de l'audience relative à l'ordonnance provisoire, la Cour a été informée que l'ordonnance définitive servira aussi de fondement à une dispense des exigences d'inscription prévue par la Loi de 1933 pour les titres devant être émis aux actionnaires aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie en vertu du paragraphe 3(a)(10) de la Loi de 1933. Les actionnaires auront le droit de comparaître devant la Cour en raison de la contrepartie qui leur est proposée aux termes de l'arrangement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Approbation de l'arrangement par la Cour — Ordonnance définitive » de la présente circulaire.

Ratio de regroupement des actions

Le « ratio de regroupement des actions » sera calculé comme suit :

$$\frac{\text{X \$ US – distribution en espèces par action}}{\text{X \$ US}}$$

entendu que X désigne le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions inscrites à la cote du NYSE pour les cinq jours de bourse où nos actions se négocient au NYSE immédiatement avant la date de prise d'effet.

Le ratio de regroupement des actions sera déterminé après la fermeture des bureaux le dernier jour de bourse qui précède la date de prise d'effet pour que nous puissions regrouper les actions proportionnellement à l'opération de redistribution de trésorerie.

Droit d'exclusion

Chaque actionnaire (qu'il soit inscrit ou non inscrit) qui a) n'est pas un résident du Canada aux fins fiscales canadiennes et qui est assujéti à l'impôt sur le revenu dans un territoire autre que le Canada (et qui n'est pas exonéré de l'impôt sur le revenu dans ce territoire) ou b) est un particulier qui est un résident du Canada aux fins fiscales canadiennes et qui est également assujéti à l'impôt sur le revenu d'un territoire autre que le Canada en tant que résident de cet autre territoire (et qui n'est pas exonéré de l'impôt sur le revenu dans ce territoire) (individuellement, un « actionnaire admissible à l'exclusion ») peut choisir d'exercer le droit d'exclusion selon les modalités présentées dans le plan d'arrangement et le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion, comme il est décrit aux présentes. Le droit d'exclusion a été accordé à ces actionnaires parce que dans des territoires autres que le Canada, les incidences fiscales découlant de la non-participation à l'opération de redistribution de trésorerie peuvent être préférables à celles associées à la participation à l'opération de redistribution de trésorerie. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales » de la présente circulaire.

Les actions détenues par un actionnaire qui a dûment exercé le droit d'exclusion ne seront pas assujetties à l'opération de redistribution de trésorerie et, par conséquent, l'actionnaire ne recevra pas la distribution en espèces et continuera de détenir le même nombre d'actions qu'il détient à l'heure actuelle. Les actionnaires exclus réaliseront une hausse proportionnelle des titres de capitaux propres et des titres comportant droit de vote de notre société grâce au regroupement des actions participantes aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie.

Dans le cadre de notre opération de redistribution de trésorerie réalisée en 2018, environ 6,4 % des actions émises et en circulation étaient détenues par les actionnaires qui ont exercé leur droit d'exclusion à l'égard de l'opération. En supposant un niveau semblable d'exclusions dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie de cette année, nous nous attendons à ce que le produit total définitif distribué se situe entre 2,0 milliards de dollars à 2,1 milliards de dollars.

Un actionnaire inscrit admissible (pour son propre compte ou pour le compte d'un ou de plusieurs porteurs véritables d'actions) peut exercer le droit d'exclusion en déposant auprès du dépositaire, avant la date limite d'exclusion, un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion dûment rempli qui indique le choix de ce porteur ainsi que les documents et les instruments additionnels que le dépositaire ou notre société peut raisonnablement exiger. Un actionnaire inscrit qui détient les certificats d'actions en son propre nom devra également remettre au dépositaire une lettre de transmission dûment remplie et signée ainsi que les certificats qui représentent ses actions avant la date limite d'exclusion.

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent exercer leur droit d'exclusion sont tenus de suivre les instructions qui leur sont données par leur intermédiaire (ou devraient communiquer avec leur intermédiaire s'ils n'ont reçu aucune instruction).

Le droit d'exclusion ne peut être exercé qu'à l'égard de l'ensemble des actions détenues par l'actionnaire véritable ultime. Les actionnaires inscrits, outre les actionnaires inscrits qui détiennent des actions pour le compte d'un ou de plusieurs actionnaires véritables, ne peuvent exercer le droit d'exclusion qu'à l'égard de la totalité des actions qu'ils détenaient. Les actionnaires inscrits qui détiennent des actions pour le compte d'un ou de plusieurs porteurs véritables d'actions ne peuvent exercer le droit d'exclusion, pour le compte de chaque porteur qui souhaite le faire, qu'à l'égard de la totalité des actions détenues par chaque porteur véritable qui souhaite exercer son droit d'exclusion.

L'actionnaire inscrit peut révoquer un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion avant la date limite d'exclusion, mais il est irrévocable par la suite.

Les actionnaires non inscrits doivent savoir que leurs intermédiaires peuvent avoir des échéances plus rapprochées pour l'exercice du droit d'exclusion ou le retrait du formulaire d'attestation et de choix d'exclusion. Par conséquent, ces actionnaires sont priés de communiquer avec leurs intermédiaires le plus rapidement possible pour en savoir plus sur les dates limites applicables de l'intermédiaire.

Pour révoquer un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion, l'actionnaire inscrit doit fournir un avis de révocation au dépositaire qui (i) précise le nom de l'actionnaire qui exerce son droit d'exclusion aux termes du formulaire d'attestation et de choix d'exclusion devant être révoqué et (ii) est signé par l'actionnaire de la même manière que la signature figurant sur le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion devant être révoqué. Un actionnaire, s'il ne révoque pas son choix avant la date limite d'exclusion, ne pourra pas céder ses actions pour quelque raison que ce soit jusqu'à la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie.

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent révoquer l'exercice de leur droit d'exclusion sont tenus de suivre les instructions qui leur sont données par leur intermédiaire (ou devraient communiquer avec leur intermédiaire s'ils n'ont reçu aucune instruction).

À l'heure de prise d'effet, l'actionnaire exclu inscrit a le droit de recevoir un nouveau relevé d'un système d'inscription direct ou de nouveaux certificats d'actions (le cas échéant) qui représentent ses actions et qui reflètent le nouveau numéro CUSIP pour les actions. Se reporter à la rubrique « Procédure d'échange » de la présente circulaire. Les comptes des actionnaires exclus non inscrits seront rajustés par leur intermédiaire pour tenir compte du nouveau numéro CUSIP pour les actions.

Les actions visées par un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion dûment rempli qui n'a pas été déposé auprès du dépositaire avant la date limite d'exclusion ou qui sont visées par toute autre exigence aux termes du plan d'arrangement et du formulaire d'attestation et de choix d'exclusion qui n'a pas été respectée, sont réputées être des actions participantes.

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent exercer leur droit d'exclusion sont priés de consulter leurs conseillers en fiscalité à l'égard de leur situation particulière et des incidences fiscales qui s'appliquent à eux.

Thomson Reuters, notre conseil d'administration, l'agent d'information ou le dépositaire ne font aucune recommandation aux actionnaires quant à l'exercice du droit d'exclusion dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie. Les actionnaires sont priés d'évaluer attentivement tous les renseignements figurant dans la présente circulaire, la lettre d'envoi et le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion qui l'accompagnent et d'autres documents liés à l'opération de redistribution de trésorerie et de consulter leurs propres conseillers financiers, juridiques, en placement et en fiscalité quant à la décision d'exercer ou non le droit d'exclusion.

Traitement des attributions fondées sur des titres de capitaux propres

L'opération de redistribution de trésorerie a été montée pour faire en sorte que le cours de nos actions demeure comparable avant et après la date de prise d'effet. Par conséquent, nous n'attendons pas à ce que l'opération de redistribution de trésorerie ait une incidence sur le nombre ou la valeur de nos attributions fondées sur des titres de capitaux propres, y compris les options d'achat d'actions, les UAD, les UAIT et les UAIR ainsi que les droits à la plus-value d'actions. Par conséquent, les attributions fondées sur des titres de capitaux propres en circulation à l'heure de prise d'effet devraient être fondées sur les mêmes modalités et conditions qui s'appliquaient immédiatement avant l'heure de prise d'effet sans recourir à aucun rajustement.

Fractions d'action

Si le nombre total d'actions devant être émises en faveur d'un actionnaire participant aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie entraîne l'émission d'une fraction d'action, le nombre d'actions sera arrondi à la baisse au nombre entier le plus près, et la fraction d'action qui aurait été autrement émise en faveur de cet actionnaire participant sera émise en faveur du dépositaire (à titre de mandataire à cette fin) aux fins de vente par le dépositaire pour le compte de cet actionnaire participant. Toutes les actions ainsi émises en faveur du dépositaire seront mises en commun et vendues sur le marché par un courtier nommé par le dépositaire le plus rapidement possible après la date de prise d'effet, aux dates et aux cours que le courtier détermine à sa seule appréciation. Le dépositaire ne sera pas dans l'obligation d'exiger ou d'obtenir un cours minimal pour les actions qu'il vend. L'actionnaire participant recevra sa quote-part du produit en espèces tiré de la vente des actions vendues par le dépositaire (moins les commissions, les frais raisonnables engagés dans le cadre de la vente des actions et tout montant retenu au titre de l'impôt) en contrepartie des fractions d'actions. Ni notre société ni le dépositaire ne peuvent être tenus responsables de toute perte découlant de ces ventes.

Les actions émises aux termes de notre régime de réinvestissement des dividendes et de nos régimes d'achat d'actions des employés qui sont la propriété des actionnaires participants seront assujetties à l'arrangement, et les fractions d'actions qui en découlent demeureront dans les comptes associés au régime de réinvestissement des dividendes et aux régimes d'achat d'actions des employés, le cas échéant.

Procédure d'échange

À la date de prise d'effet ou immédiatement avant, nous déposerons et ferons déposer auprès du dépositaire, a) en faveur des actionnaires participants, le montant total de la distribution en espèces et les actions que ces actionnaires ont droit de recevoir aux termes de l'arrangement, et b) en faveur des actionnaires exclus, les actions que ces actionnaires ont droit de recevoir aux termes de l'arrangement. Les actions et les espèces déposées auprès du dépositaire seront détenues par le dépositaire à titre de mandataire et de prête-nom à l'égard des actionnaires participants et des actionnaires exclus aux fins de distribution à ces actionnaires.

Le plus rapidement possible après l'heure de prise d'effet, le dépositaire remettra à chaque actionnaire participant inscrit un chèque pour la tranche du montant total de la distribution en espèces qu'il a droit de recevoir en raison du remboursement de capital. Un actionnaire participant inscrit peut plutôt demander que cette somme en espèces soit versée par virement électronique et est tenu de dûment remplir tous les documents et de prendre toutes les mesures que le dépositaire peut raisonnablement exiger relativement à cette demande. Le dépositaire nous a informés qu'il exigerait des frais bancaires de 100 \$ CA (plus les taxes de vente applicables) dans le cadre de tout virement électronique. Les actionnaires participants inscrits qui souhaitent recevoir le paiement en espèces par virement électronique sont priés de communiquer avec le dépositaire. Les actionnaires participants non inscrits recevront la distribution par l'entremise de leur intermédiaire.

À l'aide notre agent des transferts, nous inscrirons les résultats du regroupement d'actions aux termes de l'arrangement dans notre registre des actions.

Dès la remise d'un certificat aux fins d'annulation qui représentait immédiatement avant l'heure de prise d'effet une ou plusieurs actions, d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée et des documents et des instruments additionnels que le dépositaire ou notre société peut raisonnable exiger, le porteur inscrit de ce certificat aura le droit de recevoir en échange de ceux-ci, et le dépositaire devra lui remettre le plus rapidement possible suivant l'heure de prise d'effet, (i) un nouveau relevé du système d'inscription direct (ou un certificat d'actions), qui reflète un nouveau numéro CUSIP pour les actions et qui représente le nombre d'actions que ce porteur a le droit de recevoir aux termes de l'arrangement et (ii) un chèque pour la somme en espèces que ce porteur a le droit de recevoir aux termes de l'arrangement en échange des fractions d'actions. À moins d'indication contraire dans la lettre d'envoi remise à un actionnaire, celui-ci recevra un nouveau relevé du système d'inscription direct plutôt qu'un nouveau certificat d'actions physique qui reflète le regroupement d'actions. **Jusqu'à ce que le dépositaire ne reçoive ces documents et qu'un actionnaire inscrit ne reçoive un nouveau relevé du système d'inscription direct (ou un certificat d'actions) qui représente ses actions et où figure le nouveau numéro CUSIP pour les actions, les certificats d'actions en circulation à la date de prise d'effet représenteront le nombre d'actions que l'actionnaire inscrit aura le droit de détenir à l'heure de prise d'effet. Un actionnaire inscrit ne pourra pas vendre ni céder autrement ses actions à moins d'obtenir un nouveau relevé du système d'inscription direct (ou un certificat d'actions) qui représente ses actions à la suite de l'arrangement.**

Les actionnaires inscrits qui détiennent leurs actions au moyen du système d'inscription direction ne sont pas dans l'obligation de remettre une lettre d'envoi. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada, mettra à jour le relevé du système d'inscription direct afin de tenir compte du nombre d'actions que ce porteur a le droit de recevoir aux termes de l'arrangement, et cet actionnaire aura le droit de recevoir un nouveau relevé du système d'inscription en compte et un chèque pour la somme en espèces que ce porteur a le droit de recevoir aux termes de l'arrangement en échange des fractions d'actions.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, votre intermédiaire inscrira l'incidence de l'arrangement dans votre compte. Si vous avez des questions sur ce processus, vous devrez communiquer avec votre intermédiaire.

Relevés du système d'inscription direct

Le système d'inscription direct est un système qui permet aux actionnaires inscrits de détenir leurs actions sous forme d'« inscription en compte » sans que des certificats d'actions matériels soient délivrés pour attester la propriété. Au lieu de cela, les actions seront détenues au nom des actionnaires inscrits et inscrites électroniquement dans le registre des actions de notre société, qui sera tenu par notre agent des transferts. La première fois que les actions sont inscrites au moyen du système d'inscription direct (une fois le regroupement réalisé), les actionnaires inscrits qui détiennent actuellement des certificats d'actions recevront un premier relevé du système d'inscription direct indiquant le nombre d'actions détenues dans leur compte du système d'inscription direct. Chaque fois qu'il y a un déplacement d'actions vers le compte ou à partir du compte d'un actionnaire inscrit dans le système d'inscription direct, un relevé du système d'inscription direct sera envoyé par la poste. Les actionnaires inscrits peuvent à tout moment s'adresser à notre agent des transferts pour obtenir un relevé. Il n'y a pas de frais de participation au système d'inscription direct, et ce système n'a pas d'incidence sur les dividendes.

Monnaie

Le montant total de la distribution en espèces et toute somme en espèces payable au titre d'une fraction d'action à laquelle un actionnaire a droit seront libellés en dollars américains. Les services de change du dépositaire seront utilisés pour convertir le paiement des sommes que chaque actionnaire participant inscrit a le droit de recevoir, en fonction de l'adresse de cet actionnaire qui est indiquée dans les registres. Chaque actionnaire participant inscrit qui a une adresse aux États-Unis ou dans un autre pays que le Canada ou hors du Royaume-Uni recevra un paiement en dollars américains. Chaque actionnaire participant inscrit ayant une adresse au Canada sera payé en dollars canadiens. Chaque actionnaire participant inscrit qui a une adresse au Royaume-Uni sera payé en livres sterling. Aucuns frais supplémentaires ne sont payables par les actionnaires participants inscrits pour les conversions de paiements. Un actionnaire peut demander que sa part du montant total de la distribution en espèces et toute somme en espèces payable au titre d'une fraction d'action à laquelle il a droit soient libellés dans une autre monnaie que celles susmentionnées. L'actionnaire doit adresser une telle demande au dépositaire.

Les taux de change qui seront utilisés pour convertir les paiements libellés en dollars américains en dollars canadiens et en livres sterling seront les taux établis par Société de fiducie Computershare du Canada, sa qualité de fournisseur de services de change, à la date de conversion des fonds, lesquels taux seront fondés sur le taux du marché en vigueur à cette date. L'actionnaire participant inscrit assumera seul le risque de fluctuations des taux de change, y compris les risques liés à la date et à l'heure précises auxquelles les fonds sont convertis. Société de fiducie Computershare du Canada agira à titre de contrepartiste dans le cadre de ces opérations de conversion monétaire.

Les actionnaires participants non inscrits doivent communiquer avec leur intermédiaire en ce qui concerne la monnaie de paiement.

Certificats perdus, volés ou détruits

Si un certificat qui représentait, immédiatement avant l'heure de prise d'effet, une ou plusieurs actions, est perdu, volé ou détruit et que l'actionnaire inscrit présente une déclaration sous serment dans laquelle il déclare la perte, le vol ou la destruction, le dépositaire remettra, en échange du certificat perdu, volé ou détruit, les actions et/ou la somme en espèces que l'actionnaire inscrit a le droit de recevoir en vertu de l'arrangement. Lorsqu'il autorise la remise de ces actions et/ou de cette somme en espèces en échange d'un certificat perdu, volé ou détruit, l'actionnaire inscrit à qui ces actions et/ou cette somme en espèces doivent être remises doit, à titre de condition préalable à une telle remise, fournir un cautionnement jugé satisfaisant par le dépositaire et la société, selon la somme indiquée par nous ou le dépositaire, et indemniser le dépositaire et la société d'une manière jugée satisfaisante par le dépositaire et à société à l'égard de toute réclamation qui pourrait être présentée contre le dépositaire ou la société à l'égard du certificat prétendument perdu, volé ou détruit. Par ailleurs, un actionnaire inscrit doit se reporter à la case E de la lettre d'envoi pour obtenir des instructions de remplacement supplémentaires si la valeur de remplacement est inférieure à 200 000,00 \$ CA.

Droits de retenue

Thomson Reuters et le dépositaire ont le droit de déduire et de retenir à l'égard des paiements, des dividendes, des distributions ou des contreparties par ailleurs payables à un actionnaire inscrit les sommes que Thomson Reuters ou le dépositaire est tenu de déduire et retenir sur un tel paiement aux termes de la Loi de l'impôt, du code des États-Unis intitulé *Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, de toute disposition d'une loi fiscale fédérale, provinciale, territoriale, étatique, locale ou étrangère, dans chaque cas, dans sa version modifiée. Si des sommes sont ainsi retenues, elles seront traitées à toutes fins prévues aux présentes comme ayant été versées au porteur des titres à l'égard desquels la déduction ou la retenue a été faite, pourvu qu'elles soient véritablement remises à l'autorité fiscale compétente. Si la somme devant ainsi être déduite ou retenue à l'égard d'un paiement effectué à un porteur est supérieure à la partie en espèces de la contrepartie par ailleurs payable au porteur, Thomson Reuters et le dépositaire sont par les présentes autorisés à vendre ou à aliéner par ailleurs cette partie de la contrepartie selon ce qui est nécessaire pour procurer des fonds suffisants à Thomson Reuters ou au dépositaire, selon le cas, pour leur permettre de respecter l'obligation de déduction ou de retenue, et Thomson Reuters ou le dépositaire doit aviser le porteur de la contrepartie et remettre tout solde non appliqué du produit net d'une telle vente.

Modification du plan

Le plan d'arrangement peut être modifié et/ou complété à tout moment avant ou après l'assemblée annuelle et extraordinaire, mais au plus tard à l'heure de prise d'effet, et une telle modification ou un tel ajout sera effectué en conformité avec les modalités du plan d'arrangement.

Dividendes

Dividendes futurs

Nous ne prévoyons pas que l'annonce ou la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie auront une incidence sur le montant ou le calendrier des dividendes futurs par action. Si vous détenez des actions à une date de clôture des registres relative aux dividendes, vous continuerez de recevoir le dividende auquel s'applique la date de clôture des registres en question. Des renseignements concernant tout dividende futur, y compris son montant, sa date de clôture des registres et sa date de paiement, seront annoncés au moment de la déclaration officielle de ce dividende par le conseil.

Suspension temporaire du RRD

Compte tenu des aspects administratifs complexes associés au calendrier du projet d'opération de redistribution de trésorerie, Thomson Reuters suspendra temporairement son RRD relativement à tout dividende payable avant la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie. Ainsi, même si des actionnaires ont antérieurement choisi de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions de Thomson Reuters supplémentaires, ces dividendes ne seront pas réinvestis, mais plutôt payés en argent. Thomson Reuters prévoit réactiver le RRD à l'égard des dividendes déclarés après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie. Cette suspension temporaire du RRD n'aura pas d'incidence sur les actionnaires qui reçoivent actuellement leurs dividendes en espèces.

Inscriptions en bourse

Nos actions sont inscrites à la cote du NYSE et de la TSX sous le symbole « TRI ». L'opération de redistribution de trésorerie a été structurée de manière à ce que le cours de nos actions et d'autres données du marché par action, telles que les résultats et les dividendes par action, demeurent semblables avant et après la date de prise d'effet. Les actions après regroupement devraient commencer à être négociées à la TSX et au NYSE à l'ouverture des marchés, à la date de prise d'effet. La réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie est assujettie à l'obligation de remplir toutes les exigences de la TSX et du NYSE.

Approbation requise des actionnaires

Les actionnaires sont invités à examiner et, s'ils le jugent approprié, à adopter, avec ou sans modification, la résolution spéciale. La résolution spéciale doit être adoptée à la majorité d'au moins les deux tiers (plus de 66,6 %) des voix exprimées par les actionnaires, en personne ou par procuration. Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter en faveur de l'approbation de la résolution spéciale, pour les facteurs énoncés sous la rubrique « Contexte et raisons de l'opération de redistribution de trésorerie » de la présente circulaire. Nos administrateurs désignés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions à l'égard desquelles ils sont nommés comme fondés de pouvoir en faveur de l'approbation de la résolution spéciale, à moins qu'un actionnaire n'ait précisé dans sa procuration que les droits de vote rattachés à ses actions doivent être exercés contre la résolution spéciale.

Notre actionnaire principal et contrôlant, Woodbridge, détient, directement et indirectement, environ 69 % des actions et nous a informés de son intention d'exercer tous les droits de vote rattachés à ses actions en faveur de la résolution spéciale. Par conséquent, nous prévoyons que la résolution sera approuvée.

Approbation de l'arrangement par la Cour

Ordonnance provisoire

Nous avons obtenu l'ordonnance provisoire de la Cour le 21 avril 2023. L'ordonnance provisoire prévoit, entre autres choses, que nous sommes autorisés à convoquer et à tenir l'assemblée annuelle et extraordinaire de la manière indiquée dans l'ordonnance provisoire, et à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'avis, pour que les actionnaires examinent et, s'ils le jugent souhaitable, qu'ils adoptent la résolution spéciale. L'ordonnance provisoire est reproduite à l'annexe D de la présente circulaire.

Ordonnance définitive

Conformément à la LSAO, l'arrangement doit être approuvé par la Cour. Si les actionnaires approuvent la résolution spéciale à l'assemblée annuelle et extraordinaire, nous prévoyons présenter une demande d'obtention de l'ordonnance définitive par visioconférence à 10 h (heure de Toronto) le 16 juin 2023, ou dès qu'il est raisonnablement possible de le faire par la suite, auprès de la Cour, au 330 University Avenue, Toronto (Ontario). À l'audience relative à l'ordonnance définitive, la Cour pourrait accorder son approbation si elle détermine que l'arrangement satisfait aux exigences de l'ordonnance provisoire et de la LSAO, qu'il n'a été commis ou prétendument commis aucun acte qui n'est pas autorisé par la LSAO, et que l'arrangement est juste et raisonnable. La Cour peut approuver l'arrangement dans sa version proposée ou dans sa version modifiée de quelque manière que ce soit sur ordre de la Cour, sous réserve des modalités et des conditions, s'il y a lieu, que la Cour juge appropriées. L'avis de demande d'ordonnance définitive est reproduit à l'annexe E de la présente circulaire.

Dans le cadre de l'audience relative à l'ordonnance provisoire, la Cour a été informée que l'ordonnance définitive servira aussi de fondement à une dispense des exigences d'inscription prévue par la Loi de 1933 pour les actions devant être émises aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie en vertu de l'alinéa 3(a)(10) de la Loi de 1933. Les actionnaires ont le droit de se présenter devant la Cour dans le cadre de l'examen de l'arrangement.

Dépôt des statuts d'arrangement

L'arrangement aura lieu à la date indiquée sur le certificat d'arrangement devant être produit par le directeur nommé en vertu de la LSAO. Nous annoncerons la date prévue de la prise d'effet après l'assemblée annuelle et extraordinaire. Si l'approbation des actionnaires n'est pas obtenue à l'égard de l'arrangement, si la TSX ou le NYSE n'approuve pas l'arrangement, si l'ordonnance définitive n'est pas rendue ou si notre conseil d'administration décide par ailleurs de révoquer la résolution spéciale avant l'entrée en vigueur de l'arrangement, les statuts d'arrangement ne seront pas déposés et l'arrangement ne prendra pas effet.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

Les administrateurs et les dirigeants qui sont des actionnaires admissibles à l'exclusion peuvent choisir de s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie. Sauf indication contraire ci-dessus, aucune des personnes ayant exercé des fonctions d'administrateur ou de dirigeant de notre société depuis le début du dernier exercice de la société, ni aucune personne qui a un lien avec les personnes précitées ou qui est membre du même groupe que ces personnes, n'a d'intérêt important, direct ou indirect, du fait de la propriété véritable ou pour une autre raison, dans les points à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle et extraordinaire.

Facteurs de risque

La réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie est soumise à un certain nombre de conditions préalables, dont certaines sont indépendantes de la volonté de notre société, telle que l'obtention de l'approbation de la résolution spéciale applicable par les actionnaires ainsi que de l'approbation de la Cour, de la TSX et du NYSE. Rien ne garantit que ces conditions préalables seront respectées ou, le cas échéant, à quel moment elles le seront, et notre société ne peut donner aucune garantie à cet égard.

Rien ne garantit que le calcul du ratio de regroupement des actions au moyen du cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions au NYSE aboutira à un regroupement des actions qui soit exactement proportionnel au montant total de la distribution en espèces.

Rien ne garantit que le cours de nos actions demeurera semblable avant et après l'opération de redistribution de trésorerie. En outre, le fait qu'il y ait un moins grand nombre d'actions en circulation après l'opération de redistribution de trésorerie pourrait avoir un effet défavorable sur la liquidité de nos actions.

En conséquence de l'opération de redistribution de trésorerie, certains actionnaires pourraient être propriétaires de « lots irréguliers » de moins de 100 actions. Les lots irréguliers peuvent être plus difficiles à vendre ou comporter des frais d'opération supérieurs, notamment des commissions de courtage supérieures, à ceux des lots de taille normale.

Les actionnaires qui ne détiennent pas un nombre suffisant de nos actions pour recevoir au moins une action dans le cadre de l'arrangement n'auront pas de participation continue dans notre société à la suite de l'opération de redistribution de trésorerie.

Même si les actionnaires approuvent l'arrangement, le conseil d'administration se réservera le pouvoir discrétionnaire de ne pas procéder à l'opération de redistribution de trésorerie s'il établit que celle-ci n'est plus dans l'intérêt véritable de notre société.

Certains coûts associés à l'opération de redistribution de trésorerie, tels que les frais juridiques et comptables, doivent être payés même si l'opération de redistribution de trésorerie n'est pas réalisée.

Dépositaire

Nous avons retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. pour qu'elle agisse à titre de dépositaire pour la réception des lettres d'envoi, des formulaires d'attestation et de choix d'exclusion et des certificats d'actions ainsi que pour la remise et le paiement de la contrepartie payable à la suite de l'opération de redistribution de trésorerie. Le dépositaire recevra en contrepartie de ses services dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie une rémunération raisonnable et usuelle, sera remboursé de certains frais divers raisonnables et sera indemnisé de certaines obligations, y compris celles prévues par la législation sur les valeurs mobilières et de certaines dépenses connexes.

Agent d'information

Nous avons retenu les services de D.F. King à titre d'agent d'information pour la sollicitation de procurations auprès des actionnaires en vue de l'assemblée annuelle et extraordinaire moyennant des honoraires d'environ 25 000 \$ US. Le dépositaire sera remboursé de certains frais divers raisonnables. Tous les coûts de sollicitation seront pris en charge par la société.

Incidences fiscales

Le présent document ne traite pas des incidences fiscales pour les actionnaires assujettis à l'impôt dans des territoires autres que le Canada et les États-Unis. Nous invitons ces actionnaires à consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de telles opérations.

Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes

Renseignements généraux

De l'avis de Torsys LLP, le résumé qui suit décrit, en date des présentes, certaines des incidences fiscales fédérales canadiennes importantes de l'opération de redistribution de trésorerie aux termes de la Loi de l'impôt généralement applicables aux actionnaires.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, sur toutes les propositions particulières de modification de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada ou en son nom avant la date des présentes (ces propositions étant appelées, dans la présente rubrique, les « propositions fiscales ») et sur l'interprétation que les conseillers juridiques donnent aux politiques administratives et aux pratiques de cotisation publiées par écrit par l'Agence du revenu du Canada avant la date des présentes. Il suppose que toutes les propositions fiscales seront promulguées dans la forme proposée, mais aucune garantie ne peut être donnée à cet égard. Par ailleurs, le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit par ailleurs de changement dans la législation ou dans les politiques et pratiques administratives, que ce soit par une mesure ou une décision législative, réglementaire, administrative ou judiciaire, et il ne tient pas compte non plus des incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères, qui pourraient différer considérablement de celles qui sont décrites aux présentes.

Le présent résumé ne s'applique pas à un actionnaire : (i) qui est une « institution financière » pour les besoins des règles d'« évaluation à la valeur du marché », (ii) qui est une « institution financière déterminée », (iii) qui déclare ses « résultats fiscaux canadiens » dans une monnaie autre que le dollar canadien, (iv) participation constitue un « abri fiscal déterminé », ou (v) qui a conclu un « contrat dérivé à terme » ou un « mécanisme de transfert de dividendes », au sens de la Loi de l'impôt, à l'égard des actions ordinaires, dans chacun de ces cas au sens de la Loi de l'impôt. Le présent résumé ne s'applique pas non plus à un actionnaire ayant acquis des actions ordinaires par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions des employés et dont les actions sont visées par l'opération de redistribution de trésorerie. Ces actionnaires sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation particulière.

Le présent résumé ne couvre pas toutes les incidences fiscales fédérales canadiennes. De plus, il est de nature générale seulement et n'a pas la prétention d'être un conseil juridique ou fiscal à l'intention d'un actionnaire en particulier, et ne devrait pas être interprété comme tel, et aucune déclaration n'est faite concernant les incidences fiscales sur le revenu d'un actionnaire en particulier. Par conséquent, les actionnaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de l'application et de l'effet des lois de l'impôt sur le revenu et des autres lois fiscales d'un pays, d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'une autorité fiscale locale, compte tenu de leur situation particulière.

Monnaie canadienne

En règle générale, aux fins de l'application de la Loi de l'impôt, toutes les sommes relatives à l'acquisition, à la détention ou à la disposition, réelle ou réputée, d'une action ordinaire doivent être exprimées en dollar canadien. Les sommes libellées dans une autre monnaie doivent être converties en dollars canadiens selon le taux de change applicable (aux fins de l'application de la Loi de l'impôt) affiché par la Banque du Canada à la date où elles ont pris naissance, ou tout autre taux de change que l'ARC juge acceptable.

Actionnaires résident au Canada

Sous réserve de l'analyse figurant à la rubrique « Renseignements généraux » ci-dessus, la présente partie du résumé s'applique à un actionnaire qui, aux fins de l'application de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, est ou est réputé être un résident du Canada, n'a pas de lien de dépendance avec Thomson Reuters ni n'est affilié à celle-ci, détient ses actions ordinaires à titre d'immobilisations et n'est pas exonéré d'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt (soit, dans la présente section, un « actionnaire résident au Canada »). En règle générale, les actions ordinaires seront considérées comme des immobilisations pour un actionnaire résident au Canada, à moins que celui-ci ne les détienne dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise d'achat et de vente de titres ou qu'il ne les ait acquises dans le cadre d'un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Certains actionnaires résident au Canada qui pourraient par ailleurs ne pas être considérés comme détenant leurs actions ordinaires à titre d'immobilisations pourraient, dans certaines circonstances, avoir le droit de demander à ce que les actions ordinaires et tous les autres « titres canadiens » (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) dont ils sont propriétaires au cours de l'année d'imposition du choix et de toutes les années d'imposition ultérieures soient réputés être des immobilisations en faisant le choix irrévocable prévu au paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt. Ces actionnaires résident au Canada devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de savoir si un choix en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt est possible ou souhaitable compte tenu de leur situation particulière.

Échange des actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires

Dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, chaque actionnaire participant échangera ses actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires. La présente partie du résumé décrit les principales incidences fiscales fédérales canadiennes généralement applicables à un actionnaire résident au Canada dans le cadre de l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires.

À l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, un actionnaire résident au Canada sera réputé avoir reçu, à l'égard des actions ordinaires ainsi échangées, un dividende imposable correspondant à l'excédent, s'il y a lieu, (i) de la somme des espèces et du montant du CV des nouvelles actions ordinaires reçues par cet actionnaire au moment de l'échange, sur (ii) le montant du CV des actions ordinaires ainsi échangées immédiatement avant l'échange. Le CV estimatif des actions ordinaires à la date de la présente circulaire s'établit à 10,65 \$ CA par action. Dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, le CV total des nouvelles actions ordinaires correspondra à un montant qui ne sera pas supérieur à la différence entre le CV des actions ordinaires devant être échangées et le montant total de la distribution en espèces devant être reçu à l'égard des actions ordinaires devant être échangées. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, Thomson Reuters ne prévoit pas qu'un dividende réputé découlera de l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie.

À l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, un actionnaire résident au Canada sera réputé avoir acquis les nouvelles actions ordinaires qu'il aura acquis dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie à un coût égal à l'excédent, s'il y a lieu, du prix de base rajusté, pour cet actionnaire résident au Canada, de ses actions ordinaires immédiatement avant l'échange sur la somme en espèces reçue par l'actionnaire résident au Canada pour ses actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie.

Gain/perte en capital

À l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, un actionnaire résident au Canada sera réputé avoir disposé de ses actions ordinaires pour un produit de disposition correspondant à l'excédent (i) du prix de base rajusté de ces actions ordinaires immédiatement avant l'échange ou, s'il est supérieur, de la somme en espèces reçue par l'actionnaire résident au Canada au moment de l'échange, sur (ii) le montant de tout dividende imposable réputé reçu par l'actionnaire résident au Canada à l'égard des actions ordinaires comme il est indiqué ci-dessus. Ainsi qu'il est mentionné plus haut, Thomson Reuters ne prévoit pas qu'un dividende réputé découlera de l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, auquel cas, l'actionnaire résident au Canada sera réputé avoir disposé de ses actions ordinaires pour un produit de disposition correspondant au prix de base rajusté de ces actions ordinaires immédiatement avant l'échange ou, si elle est supérieure, la somme en espèces reçue par l'actionnaire résident au Canada à l'égard de ses actions ordinaires au moment de l'échange. Un actionnaire résident au Canada réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) dans la mesure où le produit réputé de disposition de ses actions ordinaires est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des actions ordinaires immédiatement avant l'heure de prise d'effet.

Imposition des gains et des pertes en capital

En règle générale, un actionnaire résident au Canada sera tenu d'inclure dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition donnée la moitié de tout gain en capital (un « gain en capital imposable ») qu'il a réalisé au cours de l'année en question. Sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt, et conformément à celles-ci, un actionnaire résident au Canada doit déduire la moitié du montant de toute perte en capital subie durant une année d'imposition des gains en capital imposables qu'il

a réalisés au cours de l'année en question, et tout excédent peut être reporté rétrospectivement et déduit au cours des trois années d'imposition précédentes ou reporté prospectivement à une année d'imposition ultérieure et déduit des gains en capital nets imposables réalisés au cours de ces années.

Le montant d'une perte en capital subie à la disposition d'une action ordinaire par un actionnaire résidant au Canada constitué en société peut, dans la mesure et dans les circonstances prévues par la Loi de l'impôt, être réduit du montant des dividendes reçus ou réputés reçus à l'égard des actions ordinaires. Des règles similaires peuvent s'appliquer lorsqu'une société est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est elle-même propriétaire d'actions ordinaires, directement ou indirectement, par l'entremise d'une société de personnes ou d'une fiducie. Les actionnaires résidant au Canada susceptibles d'être assujettis à ces règles devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.

Un actionnaire résidant au Canada qui est un particulier, y compris la plupart des fiducies, peut se voir refuser la totalité ou une partie d'une perte en capital subie à l'occasion de la disposition d'actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie si les règles de la Loi de l'impôt relatives à la « perte apparente » s'appliquent. Cette situation pourrait survenir si l'actionnaire résidant au Canada (ou une personne qui lui est affiliée aux fins de l'application de la Loi de l'impôt) acquiert des actions ordinaires supplémentaires au cours de la période commençant 30 jours avant et se terminant 30 jours après la disposition des actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie. Les actionnaires résidant au Canada susceptibles d'être assujettis aux règles relatives à la « perte apparente » devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.

De même, la totalité ou une partie d'une perte en capital subie par un actionnaire résidant au Canada constitué en société à l'occasion de la disposition des actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie peut être suspendue si l'actionnaire résident au Canada (ou une personne qui lui est affiliée aux fins de l'application de la Loi de l'impôt) acquiert des actions ordinaires supplémentaires au cours de la période commençant 30 jours avant et se terminant 30 jours après la disposition des actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie. Un actionnaire résidant au Canada constitué en société devrait consulter ses propres conseillers en fiscalité au sujet des règles relatives à la « perte suspendue ».

Un actionnaire résidant au Canada qui est durant toute l'année une société privée sous contrôle canadien (au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt) peut être tenu de verser un impôt supplémentaire (remboursable dans certaines circonstances) sur son « revenu de placement total » pour l'année, ce qui comprend un montant à l'égard des gains en capital imposables (mais non les dividendes réels ou réputés qui sont déductibles dans le calcul du revenu imposable). Ce mécanisme d'imposition et de remboursement supplémentaire à l'égard du « revenu de placements total » s'appliquerait également aux « sociétés privées sous contrôle canadien substantielles », telles qu'elles sont définies dans les propositions fiscales. Les actionnaires résidant au Canada qui sont des sociétés devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.

Impôt minimum de remplacement

Un gain en capital réalisé ou un dividende reçu (ou réputé reçu) par un actionnaire résidant au Canada qui est un particulier, y compris une fiducie (autre que certaines fiducies déterminées), par suite de la disposition d'actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie pourrait donner lieu à un impôt minimum de remplacement. Les actionnaires résidant au Canada qui sont dans cette situation devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des règles relatives à l'impôt minimum de remplacement prévues dans la Loi de l'impôt.

Échange de nouvelles actions ordinaires contre des actions ordinaires

Dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, chaque nouvelle action ordinaire détenue par un actionnaire participant sera échangée contre une action ordinaire, et chaque portion d'une nouvelle action ordinaire émise sera échangée contre la même portion d'une action ordinaire. Les actionnaires résidant au Canada seront réputés ne pas avoir disposé des nouvelles actions ordinaires par suite d'un tel échange.

Le prix de base rajusté total des actions ordinaires acquises par un actionnaire résidant au Canada dans le cadre de cet échange sera égal au prix de base rajusté total pour l'actionnaire résidant au Canada de ses nouvelles actions ordinaires immédiatement avant l'échange.

Dividendes sur les actions ordinaires (après la réalisation de l'arrangement)

Les dividendes reçus ou réputés reçus par un actionnaire résidant au Canada sur ses actions ordinaires après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie seront inclus dans le calcul du revenu de cet actionnaire aux fins de l'application de la Loi de l'impôt. Si un actionnaire résidant au Canada est un particulier (sauf certaines fiducies), ces dividendes seront en général soumis aux règles de majoration et du crédit d'impôt pour dividendes prévues dans la Loi de l'impôt qui s'appliquent normalement aux « dividendes imposables » reçus de « sociétés canadiennes imposables », y compris aux règles de majoration et du crédit d'impôt pour dividendes s'appliquant aux dividendes désignés comme des « dividendes déterminés » (au sens donné à chacun de ces termes dans la Loi de l'impôt).

Si un actionnaire résidant au Canada qui est un particulier (y compris certaines fiducies) reçoit ou est réputé avoir reçu des dividendes sur les actions ordinaires, il pourrait être tenu de payer l'impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de

l'impôt. Les actionnaires résidant au Canada qui sont des particuliers devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.

Les dividendes reçus ou réputés reçus par un actionnaire résidant au Canada constitué en société sur ses actions ordinaires après l'opération de redistribution de trésorerie devront être inclus dans le calcul du revenu de cette société, mais ils seront généralement déductibles dans le calcul du revenu imposable de la société, sous réserve de certaines limites contenues dans la Loi de l'impôt. Dans certaines circonstances, aux termes du paragraphe 55(2) de la Loi de l'impôt, les dividendes imposables reçus par un actionnaire résidant au Canada constitué en société seront traités comme un produit de disposition ou un gain en capital. Les actionnaires résidant au Canada constitués en sociétés devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation particulière.

Un actionnaire résidant au Canada qui est une « société privée » ou une « société assujettie » (au sens donné à chacun de ces termes dans la Loi de l'impôt) pourrait devoir payer un impôt remboursable à l'égard des dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires, dans la mesure où ces dividendes sont déductibles dans le calcul de son revenu imposable.

Dispositions d'actions ordinaires (après la réalisation de l'arrangement)

En règle générale, un actionnaire résidant au Canada qui procède à la disposition d'actions ordinaires après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie (y compris des dispositions découlant du traitement des fractions d'actions auxquelles un actionnaire a droit) réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition reçu est supérieur (ou inférieur) au total du prix de base rajusté des actions ordinaires pour cet actionnaire résidant au Canada et des coûts de disposition raisonnables. Le traitement fiscal des gains en capital et des pertes en capital est décrit à la rubrique « Imposition des gains et des pertes en capital » de la présente partie du résumé.

Actionnaires ne résidant pas au Canada

La présente partie du résumé s'applique, sous réserve de l'analyse figurant à la rubrique « Renseignements généraux » ci-dessus, à un actionnaire qui, aux fins de l'application de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent (i) n'est pas résident ni réputé résident du Canada, (ii) n'utilise pas et ne détient pas et n'est pas réputé détenir ou utiliser ses actions ordinaires dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise au Canada, (iii) n'a pas de lien de dépendance avec Thomson Reuters et ne lui est pas affilié, et (iv) n'est pas un assureur qui exploite une entreprise d'assurance au Canada et ailleurs (soit, dans la présente section, un « actionnaire ne résidant pas au Canada »).

Échange des actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires

Aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie, les actionnaires ne résidant pas au Canada qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie (ceux qui ne choisissent pas de s'en exclure) échangeront leurs actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires. La présente partie du résumé décrit les principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent généralement à un actionnaire ne résidant pas au Canada dans le cadre de l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires.

À l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, un actionnaire ne résidant pas au Canada sera réputé avoir reçu, à l'égard des actions ordinaires ainsi échangées, un dividende imposable correspondant à l'excédent, s'il y a lieu, (i) de la somme des espèces et du montant du CV des nouvelles actions ordinaires reçues par cet actionnaire au moment de l'échange, sur (ii) le montant du CV des actions ordinaires ainsi échangées immédiatement avant l'échange. Le CV estimatif des actions ordinaires à la date de la présente circulaire s'établit à 10,65 \$ CA par action. Dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, le CV total des nouvelles actions ordinaires correspondra à un montant qui ne sera pas supérieur à la différence entre le CV des actions ordinaires devant être échangées et le montant total de la distribution en espèces devant être reçu à l'égard des actions ordinaires devant être échangées. Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, Thomson Reuters ne prévoit pas qu'un dividende réputé découlera de l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires par un actionnaire ne résidant pas au Canada dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie. Dans de telles circonstances, il n'y aura pas de retenue d'impôt canadien relativement à cet échange.

À l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, un actionnaire ne résidant pas au Canada sera réputé avoir acquis les nouvelles actions ordinaires qu'il aura acquises dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie à un coût égal à l'excédent, s'il y a lieu, du prix de base rajusté, pour cet actionnaire ne résidant pas au Canada, de ses actions ordinaires immédiatement avant l'échange sur la somme en espèces reçue par l'actionnaire ne résidant pas au Canada pour ses actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie.

Gain/perte en capital

À l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, un actionnaire ne résidant pas au Canada sera réputé avoir disposé de ses actions ordinaires pour un produit de disposition correspondant à l'excédent (i) du prix de base rajusté de ces actions ordinaires immédiatement avant

l'échange ou, s'il est supérieur, de la somme en espèces reçue par l'actionnaire ne résidant pas au Canada au moment de l'échange, sur (ii) le montant de tout dividende imposable réputé reçu par l'actionnaire ne résidant pas au Canada à l'égard des actions ordinaires comme il est indiqué ci-dessus. Ainsi qu'il est mentionné plus haut, Thomson Reuters ne prévoit pas qu'un dividende réputé découlera de l'échange d'actions ordinaires contre des espèces et des nouvelles actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, auquel cas, l'actionnaire ne résidant pas au Canada sera réputé avoir disposé de ses actions ordinaires pour un produit de disposition correspondant au prix de base rajusté de ces actions ordinaires immédiatement avant l'échange ou, si elle est supérieure, la somme en espèces reçue par l'actionnaire ne résidant pas au Canada à l'égard de ses actions ordinaires au moment de l'échange. Un actionnaire ne résidant pas au Canada réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) dans la mesure où le produit réputé de disposition de ses actions ordinaires est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des actions ordinaires immédiatement avant l'heure de prise d'effet.

Imposition des gains et des pertes en capital

Un actionnaire ne résidant pas au Canada ne sera pas assujéti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à l'égard de tout gain en capital réalisé à la disposition d'actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, à moins que les actions ordinaires ne constituent des « biens canadiens imposables » pour cet actionnaire au moment de la disposition et que le gain ne soit pas par ailleurs exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt conformément aux dispositions d'une convention fiscale applicable (s'il y a lieu). De façon générale, pourvu qu'elles soient inscrites à une « bourse de valeurs désignée », au sens de la Loi de l'impôt (ce qui inclut la TSX), au moment de la disposition, les actions ordinaires ne constitueront pas des biens canadiens imposables pour un actionnaire ne résidant pas au Canada, sauf si, à quelque moment que ce soit au cours de la période de 60 mois qui précède immédiatement la disposition : a) l'actionnaire ne résidant pas au Canada, les personnes avec qui l'actionnaire ne résidant pas au Canada a un lien de dépendance, les sociétés de personnes dans lesquelles l'actionnaire ne résidant pas au Canada ou les personnes avec lesquelles il a un lien de dépendance détiennent une participation, directe ou indirecte, ou l'actionnaire ne résidant pas au Canada et toutes ces personnes précédemment mentionnées, étaient propriétaires d'au moins 25 % des actions ordinaires émises ou de toute autre catégorie d'actions de Thomson Reuters émises ET b) plus de 50 % de la juste valeur marchande des actions ordinaires était dérivée directement ou indirectement d'un ou de plusieurs des biens suivants : (i) des biens immeubles ou réels situés au Canada, (ii) des avoirs miniers canadiens, (iii) des avoirs forestiers, et (iv) des options, des intérêts ou, pour l'application du droit civil, des droits sur des biens visés à l'une des clauses (i) à (iii), que ces biens existent ou non. Une action ordinaire peut également être réputée constituer un bien canadien imposable pour un actionnaire ne résidant pas au Canada dans certaines circonstances prévues par la Loi de l'impôt.

Même si une action ordinaire constitue un bien canadien imposable pour un actionnaire ne résidant pas au Canada, le gain réalisé à la disposition de l'action ordinaire pourrait être exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt aux termes des dispositions d'une convention fiscale applicable (s'il y a lieu). Les actionnaires ne résidant pas au Canada devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.

Si une action ordinaire constitue un bien canadien imposable pour un actionnaire ne résidant pas au Canada au moment de la disposition et que le gain en capital réalisé au moment de la disposition de l'action ordinaire n'est pas exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt conformément aux dispositions d'une convention fiscale applicable, les incidences fiscales relatives aux gains en capitaux décrites ci-dessus à la rubrique « Actionnaires résidant au Canada — Imposition des gains et des pertes en capital » s'appliqueront généralement.

Échange des nouvelles actions ordinaires contre des actions ordinaires

Dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, chaque nouvelle action ordinaire détenue par un actionnaire participant sera échangée contre une action ordinaire, et chaque portion d'une nouvelle action ordinaire sera échangée contre la même portion d'une action. Les actionnaires ne résidant pas au Canada seront réputés ne pas avoir disposé des nouvelles actions ordinaires au moment de l'échange.

Le prix de base rajusté total des nouvelles actions ordinaires acquises par un actionnaire ne résidant pas au Canada dans le cadre de cet échange sera égal au prix de base rajusté total pour l'actionnaire ne résidant pas au Canada de ses nouvelles actions ordinaires immédiatement avant l'échange.

Dividendes sur les actions ordinaires (après la réalisation de l'arrangement)

Les dividendes sur les actions ordinaires qui sont versés ou crédités, ou qui sont réputés versés ou crédités, à un actionnaire ne résidant pas au Canada après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie feront l'objet d'une retenue d'impôt canadien au taux de 25 % de leur montant brut. Ce taux peut être réduit en vertu des dispositions d'une convention fiscale applicable. Par exemple, aux termes de la convention avec les États-Unis, un actionnaire ne résidant pas au Canada qui est un résident des États-Unis aux fins de l'application d'une telle convention et qui a droit à tous les avantages prévus en vertu de celle-ci sera généralement assujéti à une retenue d'impôt canadien à un taux de 15 % du montant de ces dividendes.

Disposition d'actions ordinaires (après la réalisation de l'arrangement)

Un actionnaire ne résidant pas au Canada ne sera généralement pas assujéti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur les gains réalisés à l'occasion d'une disposition d'actions ordinaires après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie (y compris les dispositions découlant du traitement des fractions d'actions auxquelles un actionnaire a droit), à moins que les actions ordinaires ne soient des biens canadiens imposables de l'actionnaire ne résidant pas au Canada au moment de la disposition et que ce dernier n'ait pas le droit de bénéficier d'une exonération aux termes d'une convention fiscale applicable. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, se reporter à la rubrique « Actionnaires ne résidant pas au Canada qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie — Imposition des gains et pertes en capital » de la présente partie du résumé.

Actionnaires ne participant pas à l'opération de redistribution de trésorerie

Les actionnaires, qu'il s'agisse d'actionnaires résidant au Canada ou d'actionnaires ne résidant pas au Canada, qui ne participent pas à l'opération de redistribution de trésorerie ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral canadien du fait de la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie.

Certaines incidences fiscales fédérales américaines

L'exposé qui suit est un résumé de certaines incidences fiscales fédérales américaines importantes de l'opération de redistribution de trésorerie pour les actionnaires. Il est fondé sur le code des États-Unis intitulé *Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée (le « Code fiscal »), sur les règlements du Trésor américain applicables ainsi que sur les interprétations administratives et judiciaires, le tout établi en date des présentes et susceptible d'être modifié (voire, rétroactivement). Le présent résumé ne traite pas de toutes les incidences fiscales qui peuvent être pertinentes pour un actionnaire donné à la lumière de sa situation particulière, y compris l'impact de la cotisation à Medicare sur le revenu de placements net. Certaines règles différentes dont il n'est pas question ci-après pourraient s'appliquer aux actionnaires qui sont assujettis à des règles fiscales particulières, comme les sociétés de personnes (ou les entités classées comme telles pour l'application de l'impôt sur le revenu fédéral américain), les sociétés d'assurances, les personnes exonérées d'impôt, les institutions financières, les sociétés de placement réglementées, les courtiers ou les négociants en valeurs mobilières ou en devises, les personnes qui détiennent des actions ordinaires comme une position dans un « stellage » ou dans le cadre d'une « couverture », d'une « opération de conversion » ou dans tout autre investissement intégré, les personnes qui ont reçu leurs actions ordinaires à l'exercice d'options d'achat d'actions des employés ou autrement à titre de rémunération ou par l'intermédiaire de régimes de retraite admissibles aux fins de l'impôt, les personnes qui ont ou avaient la propriété (directement, indirectement ou par voie d'attribution) d'au moins 10 % du total combiné des droits de vote rattachés à toutes les actions en circulation de notre société ou de la valeur de celles-ci, les porteurs américains (au sens donné à ce terme ci-après) dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain, les porteurs non américains (au sens donné à ce terme ci-après) qui détiennent des actions ordinaires dans le cadre d'un commerce ou d'activités menés aux États-Unis, ou les porteurs non américains qui sont des particuliers présents aux États-Unis pendant 183 jours ou plus pendant l'année d'imposition au cours de laquelle a lieu l'opération de redistribution de trésorerie. Le présent résumé ne traite pas des incidences fiscales étatiques, locales ou non américaines ni des incidences de l'impôt minimum de remplacement qui pourraient avoir de l'importance pour la participation d'un actionnaire à l'opération de redistribution de trésorerie. Le présent résumé suppose que les actions ordinaires sont détenues à titre d'immobilisations au sens donné au terme *capital assets* à l'article 1221 du Code fiscal. Il suppose également que tous les paiements effectués aux actionnaires qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie seront faits en dollars américains.

Un « **porteur américain** » est un propriétaire véritable d'actions ordinaires qui est :

- un citoyen ou un particulier résident des États-Unis;
- une société par actions (ou toute autre entité commerciale considérée comme étant une société pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain) créée ou organisée sous le régime des lois des États-Unis, d'un État des États-Unis ou du District de Columbia;
- une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain, quelle qu'en soit la source;
- une fiducie a) qui est assujéti à la supervision principale d'un tribunal aux États-Unis et au contrôle d'une ou de plusieurs personnes des États-Unis, ou b) qui a autrement fait le choix valide d'être considérée comme une fiducie américaine pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Un « **porteur non américain** » est un propriétaire véritable d'actions ordinaires autre qu'un porteur américain ou une entité ou une organisation classée comme étant une société de personnes ou par ailleurs considérée comme fiscalement transparente pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Le traitement fiscal fédéral américain du revenu d'un associé d'une société de personnes (ou d'une entité ou organisation classée comme étant une société de personnes pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain) qui détient des actions ordinaires dépendra du statut de l'associé et des activités de la société de personnes. Les participants potentiels à l'opération de

redistribution de trésorerie qui sont des sociétés de personnes (ou des entités ou organisations classées comme étant des sociétés de personnes pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain) sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité quant aux incidences fiscales fédérales américaines pour eux de l'opération de redistribution de trésorerie.

Le présent résumé ne couvre pas toutes les incidences fiscales fédérales américaines. De plus, il est de nature générale seulement et n'a pas la prétention d'être un conseil juridique ou fiscal à l'intention d'un actionnaire en particulier, et ne devrait pas être interprété comme tel, et aucune déclaration n'est faite concernant les incidences fiscales sur le revenu d'un actionnaire en particulier. Par conséquent, les actionnaires devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales américaines fédérales, étatiques et locales et des incidences non américaines de l'opération de redistribution de trésorerie, compte tenu de leur situation particulière.

Incidences fiscales pour les porteurs américains qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie

Les incidences fiscales fédérales américaines pour un porteur américain qui participe à l'opération de redistribution de trésorerie dépendent de la décision des autres actionnaires d'exercer ou non le droit d'exclusion. Si aucun actionnaire ne choisit d'exercer le droit d'exclusion, la somme en espèces brute que recevra chaque porteur américain qui participe à l'opération de redistribution de trésorerie sera traitée comme une distribution imposable pour ce porteur, comme il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Distribution à l'égard des actions ordinaires ». Aucun actionnaire ne s'est toutefois fermement engagé envers notre société à s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie, et rien ne garantit que les incidences fiscales exposées ci-dessus ne s'appliqueront pas aux porteurs américains qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie. Les porteurs américains sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales de l'opération de redistribution de trésorerie si aucun actionnaire ne choisit de s'exclure d'une telle opération. L'exposé qui suit suppose qu'au moins quelques actionnaires choisissent de s'exclure de l'opération de redistribution de trésorerie, de sorte que les incidences fiscales exposées ci-dessus ne s'appliquent pas aux porteurs américains qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie.

Traitement de l'opération de redistribution de trésorerie

Bien qu'il subsiste un doute à cet égard, nous croyons que la distribution sous forme de remboursement de capital effectuée en parallèle avec le regroupement des actions sera traitée comme un rachat des actions ordinaires visées, par notre société, en contrepartie d'espèces pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. L'exposé qui suit suppose que cette distribution sera bel et bien traitée comme un rachat.

Le rachat, par notre société, d'actions ordinaires d'un porteur américain dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie sera traité soit comme une vente d'actions ordinaires, soit comme une distribution effectuée par notre société, selon les circonstances au moment de l'opération de redistribution de trésorerie. Le rachat sera traité comme une vente : a) s'il entraîne un « rachat complet » de la participation en capitaux propres du porteur américain dans notre société, b) si la réception d'une somme en espèces par le porteur américain n'est « pas essentiellement équivalente à des dividendes », ou c) si, par suite du rachat, il y a une réduction « substantiellement disproportionnée » de la participation du porteur américain dans notre société, au sens donné respectivement aux expressions *complete redemption*, *not essentially equivalent to a dividend* et *substantially disproportionate* au paragraphe 302(b) du Code fiscal, tel qu'il est décrit ci-après (les « **critères de l'article 302** »). Le rachat d'actions ordinaires auprès d'un porteur américain donné sera traité comme une distribution si aucun des critères de l'article 302 n'est rempli relativement à ce porteur.

En appliquant les critères de l'article 302, les règles de présomption de propriété de l'article 318 du Code fiscal s'appliquent. Ainsi, un porteur américain est considéré comme ayant la propriété non seulement des actions dont il a effectivement la propriété, mais aussi des actions qui sont effectivement (et dans certains cas, par présomption) la propriété d'autres personnes. Aux termes des règles de présomption de propriété, un porteur américain sera considéré comme ayant la propriété d'actions qui sont la propriété directe ou indirecte de certains membres de sa famille et de certaines entités (comme des sociétés par actions, des sociétés de personnes, des fiducies et des successions) dans lesquelles il détient une participation, ainsi que des actions à l'égard desquelles il a une option d'achat.

- **Rachat complet.** Le rachat d'actions ordinaires aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie entraînera un « rachat complet » de la participation du porteur américain dans notre société si, immédiatement après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie, soit 1) le porteur américain n'a pas la propriété, effectivement ou par présomption, d'actions de notre société; soit 2) le porteur américain n'a effectivement pas la propriété d'actions de notre société et renonce effectivement à la propriété par présomption de toute action dont il est propriétaire par présomption conformément aux procédures décrites à l'alinéa 302(c)(2) du Code fiscal. Les porteurs américains qui souhaitent déposer une telle renonciation sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité.
- **Pas essentiellement équivalent à des dividendes.** Le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie sera considéré comme n'étant « pas essentiellement équivalent à des dividendes » s'il entraîne une réduction significative (*meaningful reduction*) dans la participation proportionnelle du porteur américain dans notre société. Certaines

circonstances et certains faits pertinents feront en sorte que le porteur américain remplira ou non ce critère. Au moment de mesurer toute variation dans la participation proportionnelle d'un porteur américain dans notre société, le critère de la réduction significative est appliqué en tenant compte de toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, y compris des actions ordinaires rachetées auprès d'autres actionnaires. Dans une décision publiée, l'IRS a fait valoir que, dans les circonstances particulières de la décision, une faible réduction de la participation en pourcentage d'un petit actionnaire minoritaire dans une société par actions ouverte à un grand nombre d'actionnaires qui n'exerçait pas de contrôle sur les affaires générales constituait une « réduction significative ». Si, compte tenu des règles relatives à la présomption de propriété de l'article 318 du Code fiscal, un porteur américain est propriétaire d'actions qui ne constituent qu'une participation minimale dans notre société et n'exerce pas de contrôle sur les affaires internes de notre société, toute réduction de la participation en pourcentage du porteur américain dans notre société devrait constituer une « réduction significative ». Dans ces circonstances, ce porteur américain participant devrait avoir le droit de traiter le rachat de ses actions ordinaires aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie comme une vente pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Les actionnaires sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui concerne l'application du critère « pas essentiellement équivalent à des dividendes » dans les circonstances qui leur sont propres.

- Substantiellement disproportionné. Le rachat d'actions ordinaires aux termes de l'opération de redistribution de trésorerie sera « substantiellement disproportionné » pour un porteur américain si le pourcentage des actions ordinaires alors en circulation qui sont la propriété effective et par présomption du porteur américain immédiatement après la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie est inférieur à 80 % du pourcentage d'actions ordinaires en circulation qui sont la propriété effective et par présomption du porteur américain immédiatement avant la réalisation de l'opération de redistribution de trésorerie. Les actionnaires sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui concerne l'application du critère de « substantiellement disproportionné » dans les circonstances qui leur sont propres.

Il peut être possible pour un porteur américain participant de remplir l'un des critères de l'article 302 en vendant ou en aliénant autrement en même temps la totalité ou une partie des actions dont il a la propriété effective ou par présomption qui ne sont pas rachetées dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie. De la même façon, un porteur américain participant peut ne pas être en mesure de remplir l'un des critères de l'article 302 en raison des acquisitions simultanées d'actions par ce porteur américain ou une partie liée dont les actions sont attribuées à ce porteur américain. Les actionnaires sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité quant aux incidences fiscales de telles ventes ou acquisitions dans les circonstances qui leur sont propres.

Vente d'actions ordinaires

Si l'un des critères de l'article 302 est rempli par un porteur américain, celui-ci constatera généralement un gain ou une perte imposable correspondant à la différence entre la somme en espèces reçue dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie (sans aucune réduction au titre d'une retenue fiscale, s'il y a lieu) et le prix de base rajusté des actions ordinaires réputées rachetées pour ce porteur. Le prix de base rajusté des actions ordinaires pour un porteur américain correspondra généralement à la somme payée pour faire l'acquisition des actions ordinaires. Tout gain ou toute perte sera un gain ou une perte en capital et sera un gain ou une perte en capital à long terme si les actions ordinaires étaient détenues depuis plus de un an au moment du rachat. Tout gain en capital à long terme constaté par un porteur américain non constitué en société sera généralement admissible à des taux d'imposition préférentiels. La déductibilité des pertes en capital est assujettie à des restrictions. Tout gain ou toute perte constaté généralement sera considéré comme un gain ou une perte de source américaine pour l'application du crédit américain pour impôt étranger. Les porteurs américains qui ont acquis différents blocs d'actions ordinaires à des moments différents ou à des prix différents sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité en ce qui concerne l'application des règles qui précèdent dans les circonstances qui leur sont propres.

Distribution à l'égard des actions ordinaires

Si aucun des critères de l'article 302 n'est rempli par un porteur américain, la somme en espèces brute reçue dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie (sans aucune réduction au titre d'une retenue fiscale, s'il y a lieu) sera traitée comme une distribution à l'égard des actions ordinaires du porteur. L'assiette fiscale relative aux actions ordinaires du porteur qui sont réputées rachetées sera ajoutée à l'assiette fiscale relative aux actions ordinaires qui lui restent. Cette distribution sera traitée comme un dividende dans la mesure où il est prélevé sur nos gains et profits courants ou accumulés, tels qu'ils sont déterminés conformément aux principes régissant l'impôt sur le revenu fédéral américain. Le dividende pourra être inclus dans le revenu brut d'un porteur américain, sans aucune réduction au titre de l'assiette fiscale relative aux actions rachetées, et aucune perte courante ne sera constatée. Dans la mesure où la somme reçue est supérieure à la part d'un porteur américain dans nos gains et profits courants et accumulés, l'excédent sera d'abord traité comme un remboursement de capital libre d'impôt jusqu'à concurrence de l'assiette fiscale relative aux actions ordinaires pour le porteur américain et ensuite comme un gain en capital découlant de la vente ou de l'échange des actions ordinaires. Toutefois, comme nous ne calculons pas les gains et profits selon les principes régissant l'impôt sur le revenu fédéral américain, les porteurs américains devraient s'attendre à ce que la totalité de la somme en espèces reçue dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie soit imposée comme un dividende si cette somme est traitée comme une distribution de la manière décrite ci-dessus.

Sous réserve des restrictions applicables, les dividendes versés à certains porteurs américains non constitués en société pourront être imposés à titre de « revenu de dividendes admissible » (*qualified dividend income*) et seront donc imposables aux taux applicables aux gains en capital à long terme, à la condition que certaines exigences soient remplies, notamment en ce qui concerne la période de détention. Le montant des dividendes sera traité comme un revenu de dividendes de source étrangère pour les besoins du crédit pour impôt étranger américain. Les dividendes versés ne seront pas admissibles à la déduction au titre des dividendes reçus qui est généralement accordée aux sociétés par actions américaines en vertu du Code fiscal.

Règles relatives aux sociétés de placement étrangères passives

Nous sommes d'avis que notre société n'est pas une société de placement étrangère passive (une « SPEP ») pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Toutefois, étant donné que le statut de SPEP dépend de la composition du revenu et des actifs de notre société à l'occasion, rien ne garantit que notre société n'a pas été ni ne sera une SPEP pour une année d'imposition donnée. Si notre société était une SPEP pour une année d'imposition au cours de laquelle un porteur américain détenait des actions, les incidences fiscales fédérales américaines, pour ce porteur, de sa participation à l'opération de redistribution de trésorerie pourraient différer de manière importante et défavorable de celles qui sont exposées ci-dessus. Le porteur pourrait devoir payer un impôt sur le revenu fédéral américain supplémentaire sur les gains constatés, s'il y a lieu, à l'égard des actions ordinaires et sur certaines distributions, en plus de frais d'intérêt sur certains impôts traités comme ayant été reportés aux termes des règles relatives aux SPEP. Un porteur américain non constitué en société ne serait pas admissible aux taux d'imposition réduits sur les dividendes reçus de notre société si nous étions une SPEP pendant l'année d'imposition au cours de laquelle les dividendes étaient versés ou pendant l'année d'imposition précédente. Les porteurs américains sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales défavorables que pourrait comporter le fait que notre société soit une SPEP pour une année d'imposition donnée.

Incidences fiscales pour les porteurs non américains qui participent à l'opération de redistribution de trésorerie

En règle générale, les porteurs non américains ne seront pas assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral américain du fait de leur participation à l'opération de redistribution de trésorerie. Ces porteurs sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité quant à l'application des lois de l'impôt sur le revenu américaines fédérales, étatiques ou locales et des lois fiscales non américaines.

Incidences fiscales pour les actionnaires qui s'excluent de l'opération de redistribution de trésorerie

Nous sommes d'avis que l'opération de redistribution de trésorerie est une opération séparée et ne fait pas partie d'un plan visant à accroître périodiquement la participation proportionnelle d'un actionnaire dans nos actifs ou nos bénéfices et profits. Si cette interprétation est exacte, les actionnaires qui s'excluent de l'opération de redistribution de trésorerie ne devraient pas être assujettis à l'impôt sur le revenu fédéral américain du seul fait de la réalisation d'une telle opération. Toutefois, les lois fiscales fédérales américaines applicables à l'opération de redistribution de trésorerie sont complexes. Les actionnaires qui s'excluent de l'opération de redistribution de trésorerie sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité au sujet des incidences fiscales de l'opération de redistribution de trésorerie dans les circonstances qui leur sont propres.

Retenue d'impôt de réserve

En vertu des lois de l'impôt sur le revenu fédérales américaines, les paiements effectués à un actionnaire participant pourraient faire l'objet d'une retenue d'impôt de réserve (*backup withholding*) au taux légal applicable, à moins que l'actionnaire participant a) ne fournisse un numéro d'identification de contribuable exact ainsi que tout autre renseignement demandé et ne se conforme par ailleurs aux règles régissant la retenue d'impôt de réserve ou b) ne soit un bénéficiaire exonéré et n'en fasse la démonstration, s'il y a lieu.

L'actionnaire qui ne fournit pas un numéro d'identification de contribuable exact pourrait se voir imposer des pénalités par l'IRS. Afin d'éviter qu'une retenue d'impôt de réserve soit effectuée sur les sommes en espèces payables dans le cadre de l'opération de redistribution de trésorerie, chaque actionnaire qui est une personne des États-Unis (au sens donné au terme *U.S. person* dans les instructions du formulaire W-9 de l'IRS inclus dans la lettre d'envoi) doit remettre au dépositaire ou à tout autre agent chargé des retenues compétent son numéro d'identification de contribuable exact et attester qu'il n'est pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve en remplissant le formulaire W-9 de l'IRS. Pour faire abstraction de la retenue d'impôt de réserve américaine, l'actionnaire qui n'est pas une personne des États-Unis pourrait devoir remettre au dépositaire ou à tout autre agent chargé des retenues compétent le formulaire W-8 de l'IRS approprié pour attester qu'il n'est pas une personne des États-Unis.

La retenue d'impôt de réserve n'est pas un impôt additionnel. Les contribuables peuvent utiliser les sommes retenues pour réduire l'impôt sur le revenu fédéral américain qu'ils ont à payer, et ils peuvent demander un remboursement s'ils fournissent en temps opportun à l'IRS certains renseignements.

Prêts aux dirigeants, aux administrateurs et aux employés

En date du 21 avril 2023, aucun de nos membres de la haute direction ou administrateurs, actuels ou anciens, n'avait de dette envers nous ou l'une de nos filiales. En date du 21 avril 2023, aucun prêt (autre que les « prêts de caractère courant » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables) des dirigeants, des administrateurs et des employés actuels et anciens de notre société et de nos filiales n'était dû à Thomson Reuters ou à l'une de nos filiales.

Assurance et indemnisation des administrateurs et des dirigeants

Nous indemnisons nos administrateurs dans la mesure autorisée par les lois et règlements applicables.

En vertu de la LSAO, notre société peut indemniser un administrateur ou un dirigeant, qu'il soit actuel ou ancien, ou une autre personne qui agit ou a agi à la demande de notre société à titre d'administrateur ou de dirigeant, ou une personne agissant en une qualité semblable d'une autre entité, à l'égard des coûts, des frais et des dépenses, y compris un montant versé pour régler une poursuite ou exécuter un jugement, qui sont raisonnablement engagés par la personne dans le cadre de la tenue d'une procédure civile, criminelle ou d'enquête ou de toute autre procédure visant la personne en raison de son association avec notre société ou une autre entité, si elle a agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de notre société ou, selon le cas, de l'autre entité pour laquelle elle a agi à titre d'administrateur ou de dirigeant ou en une qualité semblable à la demande de notre société et, dans le cas d'une action ou d'une procédure criminelle ou administrative entraînant le paiement d'une amende, qu'elle avait de bonnes raisons de croire que sa conduite était conforme à la loi.

Aux termes de nos documents constitutifs, nous sommes tenus d'indemniser les personnes susmentionnées ainsi que leurs héritiers et leurs représentants juridiques, dans la mesure permise par la LSAO.

Nous maintenons, à nos frais, une police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants qui protège nos administrateurs et nos dirigeants à l'égard de la responsabilité qu'ils engagent en leur qualité d'administrateur ou de dirigeant. Cette police prévoit une couverture d'assurance d'au plus 100 millions de dollars pour chaque réclamation et de 100 millions de dollars au total, et aucune franchise ne s'applique à cette couverture. L'assurance s'applique dans les cas où nous ne pouvons indemniser nos administrateurs et nos dirigeants à l'égard de leurs actes ou omissions. Les primes annuelles brutes versées par notre société relativement à l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants s'établissent en ce moment à environ 1,8 million de dollars.

Renseignements supplémentaires

Mesures financières non conformes aux IFRS

La présente circulaire renferme certaines mesures financières non conformes aux IFRS, notamment des ratios qui tiennent compte d'une ou de plusieurs mesures financières non conformes aux IFRS, comme le BAIIA ajusté et la marge connexe (autrement qu'au niveau des secteurs axés sur la clientèle), le BAIIA ajusté diminué des dépenses d'investissement cumulées et de la marge connexe, les flux de trésorerie disponibles, le résultat ajusté par action, le taux d'impôt effectif sur le résultat ajusté, les dépenses d'investissement cumulées exprimées en pourcentage des produits des activités ordinaires, certaines mesures qui ne tiennent pas compte de l'incidence de change, les variations des produits des activités ordinaires calculés à l'interne ainsi que toutes les mesures financières pour les trois grands secteurs. Dans la rubrique « Analyse de la rémunération » de la présente circulaire, nous expliquons pourquoi nous utilisons certaines mesures non conformes aux IFRS dans le cadre de nos primes de rendement annuelles et à long terme. Pour obtenir des rapprochements avec la mesure IFRS la plus directement comparable, veuillez vous reporter à l'annexe B de la rubrique « Rapport de gestion » de notre rapport annuel 2022. Notre rapport de gestion annuel de 2022 a été déposé dans SEDAR et EDGAR, et les rapprochements et les informations tirés de notre rapport de gestion annuel de 2022 sont intégrés par renvoi dans la présente circulaire. Le BAIIA ajusté diminué des dépenses d'investissement cumulées et les flux de trésorerie disponibles, tels qu'ils sont présentés dans la présente circulaire et utilisés aux fins de la rémunération incitative, sont rapprochés du résultat des activités poursuivies et des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, montant net, respectivement, tels qu'ils sont présentés et rapprochés dans notre rapport de gestion annuel pour 2022. De plus, lorsque nous utilisons l'expression « interne », nous faisons référence à la variation des produits des activités ordinaires de nos activités existantes en devises constantes, compte non tenu de l'incidence d'acquisitions et de cessions. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables au calcul de mesures semblables utilisées par d'autres sociétés; elles ne devraient pas être considérées comme des solutions de rechange aux mesures du rendement financier calculées selon les IFRS.

Comment communiquer avec le conseil

Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer avec notre conseil, avec nos administrateurs indépendants ou non membres de la direction en tant que groupe ou avec les administrateurs qui président leurs réunions en leur écrivant par courriel à l'adresse board@tr.com ou en leur écrivant a/s de Jimma Elliot-Stevens, chef du contentieux et secrétaire par intérim de la société, Thomson Reuters, 333 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) M5H 2R2, Canada.

Assemblée annuelle et extraordinaire 2023 – Questions des actionnaires

Au cours de l'assemblée annuelle et extraordinaire, les actionnaires présents peuvent soumettre ou poser des questions à notre conseil, à notre chef de la direction, à notre chef des services financiers et à d'autres membres de la haute direction présents. Si vous êtes un actionnaire qui assistez à l'assemblée par voie de webémission à titre d'invité ou qui n'êtes pas en mesure d'assister en ligne à l'assemblée de cette année et que vous avez une question, vous pouvez l'envoyer par courriel à l'adresse investor.relations@tr.com.

Bien que nous nous efforcions de répondre au plus grand nombre de questions des actionnaires au cours de l'assemblée annuelle, nous ne pouvons vous garantir que nous répondrons à toutes les questions posées au cours de l'assemblée. Si des questions relatives aux points traités lors de l'assemblée demeurent sans réponse pendant l'assemblée en raison de contraintes de temps, nous afficherons les questions et les réponses sous l'onglet « Investor Relations » (relations avec les investisseurs) de notre site Web, à l'adresse www.tr.com, dès que possible après l'assemblée.

Après l'assemblée annuelle et extraordinaire, il sera possible d'écouter la webdiffusion de l'assemblée sur notre site Web.

Où trouver les documents relatifs à la gouvernance d'entreprise et les documents d'information continue

Notre code de conduite et de déontologie, nos lignes directrices en matière de gouvernance et les chartes du comité d'audit, du comité de gouvernance, du comité des RH et du comité de gestion des risques ainsi que les descriptions de poste du président du conseil, de l'administrateur indépendant principal, du chef de la direction et du président de chaque comité sont disponibles en copie papier, sans frais, pour les actionnaires qui en font la demande par écrit à l'adresse suivante : Thomson Reuters, Attention : Investor Relations Department, 3 Times Square, New York, New York 10036, États-Unis ou par courriel à l'adresse investor.relations@tr.com. Ces documents sont aussi disponibles sur notre site Web, www.tr.com.

L'information financière concernant notre société est fournie dans nos états financiers consolidés et nos rapports de gestion. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces états financiers et ces rapports de gestion en communiquant avec notre service des relations avec les investisseurs par la poste ou par courriel, de la façon indiquée dans le paragraphe qui précède. Vous pouvez

également consulter ces états financiers et ces rapports de gestion sur notre site Web, à l'adresse www.tr.com. Des renseignements supplémentaires sur notre comité d'audit dont la communication est exigée par l'annexe 52-110A1 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières figurent dans notre rapport annuel 2022.

Vous pouvez avoir accès à des renseignements supplémentaires relatifs à notre société, notamment nos documents d'information continue, nos rapports, nos états et tout autre renseignement que nous déposons auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada (sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com) et des États-Unis (auprès de la SEC par l'entremise du site EDGAR, à l'adresse www.sec.gov). Un exemplaire de nos lignes directrices en matière de gouvernance a été déposé dans SEDAR et EDGAR et elles sont intégrées par renvoi aux présentes.

Aux termes des normes d'inscription à la cote du NYSE, nous sommes tenus de communiquer les différences importantes entre nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et celles exigées des sociétés américaines nationales inscrites à la cote du NYSE. Il y a une seule différence importante entre nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et celles requises pour les sociétés américaines nationales inscrites à la cote du NYSE. Les normes d'inscription à la cote du NYSE stipulent que les actionnaires doivent approuver tous les « régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres » (*equity compensation plans*) ainsi que toutes les modifications importantes apportées à ce type de régime (compte tenu de certaines exceptions). Les normes d'inscription à la cote de la TSX stipulent que les actionnaires doivent approuver les arrangements en matière de rémunération fondés sur des titres uniquement pour des régimes qui portent sur des actions nouvellement émises ou pour certaines modifications apportées à ces derniers. À l'instar d'un certain nombre d'autres émetteurs canadiens, notre société suit les normes de la TSX.

Principes de confiance de Thomson Reuters et Thomson Reuters Founders Share Company

Nous avons émis une action de Founders à Thomson Reuters Founders Share Company qui lui permet d'exercer des droits de vote spéciaux en vue de faire respecter les principes de confiance de Thomson Reuters.

Les administrateurs de Thomson Reuters Founders Share Company sont des gens expérimentés et éminents du monde de la politique, de la diplomatie, des médias, des services publics et des affaires. En règle générale, ils ont tous occupé des postes élevés dans leur domaine respectif. Les administrateurs sont choisis par un comité de mises en candidature et sont ensuite proposés au conseil d'administration de Thomson Reuters Founders Share Company afin qu'ils soient pris en compte aux fins de nomination. Le comité de mises en candidature participe à la sélection des candidats et deux de ses membres sont nommés par le président après avoir consulté la Cour européenne des droits de l'homme (« CEDH »). Par le passé, il s'agissait de juges de la CEDH. Notre conseil compte actuellement deux représentants qui siègent au comité de mises en candidature. Outre le président du conseil et le vice-président du conseil de Thomson Reuters Founders Share Company, qui sont également membres du comité de mises en candidature, le président du conseil de Thomson Reuters Founders Share Company nomme trois autres administrateurs de Thomson Reuters Founders Share Company au comité des nominations. Les autres membres sont des représentants d'associations de presse du Royaume-Uni et de l'Australie. Le président du conseil de Thomson Reuters Founders Share Company agit à titre de président du comité de mises en candidature.

Aux termes d'une convention de soutien aux principes de confiance de Thomson Reuters, Woodbridge s'est engagée à appuyer les principes de confiance de Thomson Reuters et à exercer ses droits de vote en appui à ces derniers. Thomson Reuters Founders Share Company, Thomson Reuters et Reuters News sont également partie à la convention modifiée et mise à jour de soutien de Reuters qui régit leurs relations.

Pour de plus amples renseignements sur Thomson Reuters Founders Share Company, ses administrateurs, les principes de confiance de Thomson Reuters, l'action de Founders que notre société a émise en faveur de Thomson Reuters Founders Share Company et la convention de soutien modifiée et mise à jour de Reuters, se reporter à notre rapport annuel 2022.

Renseignements supplémentaires au sujet des administrateurs

Steve Hasker, notre président et chef de la direction et membre du conseil d'administration de notre société, était un administrateur de Global Eagle Entertainment Inc. jusqu'en mai 2020. En juillet 2020, Global Eagle Entertainment Inc. a déclenché une procédure volontaire en vertu du chapitre 11 du code des États-Unis intitulé *Bankruptcy Code*.

Rachats d'actions – Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

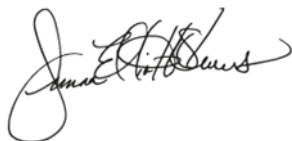
Nous rachetons occasionnellement des actions (pour les annuler ultérieurement) conformément à notre stratégie d'investissement. Les rachats d'actions sont généralement effectués dans le cours normal des activités. Notre offre de rachat dans le cours normal des activités existante nous permet de racheter jusqu'à concurrence de 24 millions d'actions ordinaires au cours de la période allant du 13 juin 2022 au 12 juin 2023 aux prix du marché en vigueur, selon les montants et les moments déterminés par notre société. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités nous permet de racheter des actions à la TSX ou au NYSE et/ou sur d'autres bourses et systèmes de négociation parallèles, si admissibles, ou par tout autre moyen autorisé par la TSX et/ou le NYSE ou en vertu de la législation applicable par un courtier en valeurs mobilières inscrit (ou un membre de son groupe), y compris par des contrats d'achats privés si nous avons obtenu une dispense pour offre publique de rachat des autorités en valeurs mobilières applicables du Canada à l'égard de tels rachats.

En juin 2022, nous avons annoncé un programme de rachat de nos actions ordinaires d'un montant maximal de 2,0 milliards de dollars. En 2022, nous avons racheté environ 11,9 millions d'actions ordinaires pour la somme de 1,3 milliard de dollars, au prix moyen de 107,99 \$ par action, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Nous avons ultérieurement mené à terme ce programme au cours du premier trimestre de 2023, en effectuant des rachats supplémentaires de 6,0 millions d'actions ordinaires pour une somme totale d'environ 0,7 milliard de dollars, au prix moyen de 120,10 \$ par action. Les actions ordinaires que nous avons rachetées aux termes de l'offre ont été annulées. Veuillez vous reporter à notre rapport annuel 2022 pour obtenir de plus amples renseignements sur nos rachats d'actions et l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Un exemplaire de l'avis d'intention au sujet de l'offre de rachat dans le cours normal des activités est disponible aux adresses www.sedar.com et www.sec.gov et peut être obtenu sans frais de notre service des relations avec les investisseurs à l'adresse figurant ci-dessus.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration de Thomson Reuters Corporation a approuvé le contenu de la présente circulaire ainsi que son envoi à nos actionnaires.

La chef du contentieux et secrétaire par intérim de la société,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jimma Elliott-Stevens', written in a cursive style.

Jimma Elliott-Stevens

Le 26 avril 2023

Annexe A – Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et autres renseignements sur les régimes

Régime incitatif fondé sur des actions	
Admissibilité	Tout employé ou membre de la direction de Thomson Reuters (selon ce que décide le comité des RH). Les administrateurs non employés ou non membres de la direction de notre société ne sont pas admissibles au régime.
But	Offrir une mesure incitative supplémentaire aux participants, encourager l'actionnariat auprès de ceux-ci et ainsi augmenter leur participation exclusive dans le succès de notre société et accroître leur désir de demeurer à l'emploi de Thomson Reuters
Nombre maximal d'actions pouvant être émises	69 150 969 actions, ce qui représente environ 14,23 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice.
Actions émises et attributions faites en 2022	En 2022, nous avons émis environ 2,0 millions d'actions aux termes du régime, ce qui représentait approximativement 0,42 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice. Les attributions totales en 2022 représentaient environ 0,29 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice, les options attribuées en 2022 représentant environ 0,08 % et les UAI attribuées en 2022 représentant environ 0,21 %.
Autres restrictions	Les actions peuvent se composer, en totalité ou en partie, d'actions ordinaires nouvellement émises ou d'actions ordinaires achetées sur le marché libre, ou de toute combinaison de celles-ci.
	Le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises à l'égard des UAI attribuées après le 31 décembre 2016 n'excédera pas 13 503 378 actions.
	Le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises dans le cadre des attributions au titre du régime détenues par une même personne aux termes de celui-ci ne doit pas représenter plus de 5 % du nombre global de nos actions ordinaires en circulation établi avant dilution. Le nombre maximal d'actions pour lesquelles des attributions au titre du régime peuvent être faites et qui peuvent par ailleurs être attribuées aux termes du régime à une personne donnée au cours d'une période de un an est 5 000 000.
	Le nombre d'actions émises aux « initiés » et aux « personnes qui ont des liens avec eux » au cours d'une période de un an donnée aux termes du régime et de tout autre arrangement de rémunération fondée sur des titres de Thomson Reuters ne peut représenter plus de 5 % du nombre global de nos actions émises et en circulation établi avant dilution. Le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises aux « initiés » en tout temps aux termes du régime et de tout autre arrangement de rémunération fondée sur des actions de Thomson Reuters ne peut représenter plus de 10 % du nombre global de nos actions émises et en circulation établi avant dilution.
	Le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises par voie d'options d'achat d'actions incitatives aux termes du régime est 5 000 000. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas émettre d'options d'achat d'actions incitatives aux termes du régime.
Types d'attributions qui peuvent être émises	Les actions faisant l'objet d'attributions qui sont annulées, devenues caduques, confisquées ou annulées sans avoir été exercées sont disponibles pour de nouvelles attributions aux termes du régime incitatif fondé sur des actions.
	Options d'achat d'actions non admissibles, droits à la plus-value d'actions (DPVA), UAI et autres attributions fondées sur la valeur des actions. Jusqu'à la date de la présente circulaire, nous n'avons émis que des options d'achat d'actions non admissibles et des UAI aux termes de ce régime. Nous émettons des DPVA aux termes de notre régime d'achat d'actions fictives distinct.
Durée maximale des options	10 ans à compter de la date d'attribution
Prix d'exercice des options	Égal au cours de clôture de nos actions au NYSE le jour de bourse précédant la date de l'attribution
Acquisition et exercice d'options	Les options d'achat d'actions doivent être acquises avant qu'elles ne puissent être exercées. Les options sont acquises en quatre ans à raison de 25 % par année.

	En date du 31 décembre 2022
Actions ordinaires émises aux termes du régime	55 993 170 ⁽¹⁾
Actions ordinaires restantes aux fins d'émission	13 157 799 (ce qui représente environ 2,77 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice)
Options d'achat d'actions et UAI en cours	4 088 324 (ce qui représente environ 0,86 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice)
Actions ordinaires restantes aux fins d'émission moins les options d'achat d'actions et UAI en cours	9 069 475 (ce qui représente environ 1,91 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice)
Actions ordinaires émises et en cours	476 059 110
Dilution potentielle – nombre total de toutes les options d'achat d'actions et les UAI disponibles aux fins d'émission plus toutes les options d'achat d'actions et les UAI en cours, divisé par le total moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit 476 059 110	2,72 %
Dilution totale – nombre total de toutes les options d'achat d'actions et les UAI disponibles aux fins d'émission plus toutes les options d'achat d'actions et les UAI en cours, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus toutes les options d'achat d'actions et les UAI en cours et pouvant être émises	2,65 %

- (1) Des 55 993 170 actions ordinaires indiquées comme étant émises aux termes du régime en date du 31 décembre 2022, seulement 28 509 852 ont été réellement émises en raison du règlement net d'UAI et de diverses options d'achat d'actions. Lorsque des UAI deviennent acquises ou que des options d'achat d'actions sont exercées, notre société déduit le nombre brut de titres sous-jacents de la réserve d'actions du régime.

Nous sommes d'avis que nos pratiques d'attributions aux termes du régime incitatif fondé sur des actions sont prudentes par rapport à l'étalon applicable et à notre groupe de référence en matière de rémunération. Le tableau ci-après présente des renseignements à la fin de chaque année indiquée par rapport à l'utilisation des actions, au taux d'épuisement des fonds et à la dilution potentielle du régime incitatif fondé sur des actions.

	En date du 31 décembre		
	2022	2021	2020
Utilisation des actions – nombre total d'actions émises aux termes des options d'achat d'actions et d'UAI au cours de l'année applicable, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,23 %	0,22 %	0,30 %
Taux d'épuisement des fonds – nombre total d'options d'achat d'actions et d'UAI attribuées au cours de l'année applicable, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,28 %	0,28 %	0,42 %
Dilution potentielle – nombre total d'options d'achat d'actions et d'UAI disponibles aux fins d'émission, plus toutes les options d'achat d'actions et UAI en cours, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	2,72 %	3,07 %	3,50 %
Dilution totale – nombre total d'options d'achat d'actions et d'UAI disponibles aux fins d'émission, plus toutes les options d'achat d'actions et UAI en cours, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année, plus toutes les options d'achat d'actions et les UAI en cours et disponibles aux fins d'émission	2,65 %	2,98 %	3,38 %

Expiration d'options	Les options, les DPVA et les UAI ne peuvent plus être exercés conformément aux modalités de la convention d'attribution applicable, ou selon ce que décide le comité des RH, si un participant cesse d'être un employé ou un membre de la direction de Thomson Reuters. Les options et les UAI attribuées en 2022 sont susceptibles de prendre fin ou d'être acquises prématurément dans certaines circonstances, notamment en cas de décès, d'invalidité, de départ à la retraite et de cessation d'emploi. Si les options ou les DPVA devaient expirer pendant une période d'interdiction d'opérations, la durée sera prolongée de 10 jours ouvrables après la conclusion de la période d'interdiction d'opérations en question.
Modification du régime	Le conseil et/ou le comité des RH peut apporter des modifications au régime ou à toute attribution en circulation sans demander l'approbation des actionnaires (notamment pour des changements mineurs d'ordre administratif, des changements pour respecter les lois applicables et des changements aux dispositions d'acquisition des attributions), sauf dans le cas d'une modification qui : • a pour effet d'augmenter le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du régime, notamment pour le porter à un nombre fixe d'actions ou pour transformer ce nombre fixe en un pourcentage maximal fixe; • a pour effet d'augmenter le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises aux termes des UAI; • a pour effet d'augmenter le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises aux termes des attributions détenues par un participant; • a pour effet de réduire le prix d'exercice d'une attribution (y compris une annulation ou un nouvel octroi d'une attribution, qui constitue une réduction du prix d'exercice de cette attribution), sauf pour ce qui est du maintien de la valeur d'une attribution dans le cadre d'une modification du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait du versement d'un dividende actions ou d'une division d'actions, d'une restructuration du capital, d'une réorganisation, d'une fusion absorption, d'une fusion par création d'une société nouvelle, d'un regroupement d'entreprises, du regroupement ou de l'échange d'actions, ou d'autres changements dans l'entreprise qui se répercutent sur ces actions; • a pour effet de prolonger la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf lorsque la date d'expiration se situe dans une période d'interdiction d'opérations; • a pour effet de modifier les dispositions qui ont trait à la cessibilité d'une attribution, autrement que pour une cession par testament ou en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale, une cession par le bénéficiaire d'une attribution à une entité qui est contrôlée par ce bénéficiaire, ou une cession à un ancien conjoint ou partenaire domestique dans le cadre d'une obligation ou d'un règlement juridique; • a pour effet de modifier les dispositions ayant trait aux rajustements du nombre ou de la sorte d'actions ou de titres mis de côté aux fins d'émission ou faisant l'objet d'attributions en circulation, ou au prix d'exercice, dans le cas d'une modification du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait du versement d'un dividende actions ou d'une division d'actions, d'une restructuration du capital, d'une réorganisation, d'une fusion absorption, d'une fusion par création d'une société nouvelle, d'un regroupement d'entreprises, du regroupement ou de l'échange d'actions, ou d'autres changements dans l'entreprise qui se répercutent sur les actions; • a pour effet d'étendre l'admissibilité au régime incitatif fondé sur des actions à un administrateur non employé ou non membre de la direction de notre société; • a pour effet de modifier les droits se rattachant à nos actions ordinaires; • a pour effet de modifier les dispositions de modification du régime; • a pour effet de supprimer ou d'excéder le plafond de participation des initiés aux termes du régime (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX), dans sa version modifiée à l'occasion; • doit être approuvée par les actionnaires en vertu des lois et règlements ou des règles des bourses qui s'appliquent. Sous réserve de certaines exceptions, aucune modification ne peut influencer de façon importante et contraire sur les droits d'un participant relativement à une attribution en circulation faite dans le cadre du régime sans le consentement du participant en question.
Exercice	Exercices sans décaissement permis, de même que les paiements en espèces. En ce qui concerne l'exercice sans décaissement d'options, le participant recevra le nombre net d'actions correspondant à la somme dans le cours des options (déduction faite de l'impôt applicable). Le nombre d'options exercées sera déduit de la réserve d'actions.
Transferts et cessions	Impossible autrement que par testament ou en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale, par une cession par un participant à une entité qui est contrôlée par un participant, ou par une cession à un ancien conjoint ou partenaire domestique du participant dans le cadre d'une obligation ou d'un règlement juridique.

Régime d'achat d'actions fictives

Admissibilité	Tout employé ou membre de la direction de Thomson Reuters (selon ce que décide le comité des RH). Les administrateurs non employés ne sont pas admissibles au régime.
But	Si la réglementation fiscale ou en valeurs mobilières rend impossible ou inefficace des octrois aux termes du régime incitatif fondé sur des actions, nous pouvons attribuer des unités aux termes de ce régime aux membres de la haute direction et aux salariés ayant de l'ancienneté.
Nombre maximal d'actions pouvant être émises	Sans objet puisque toutes les attributions sont à base d'espèces
Nombre d'actions émises en date du 31 décembre 2022	Sans objet puisque toutes les attributions sont à base d'espèces
Nombre d'actions disponibles aux fins d'émission en date du 31 décembre 2022	Sans objet puisque toutes les attributions sont à base d'espèces
Nombre total de DPVA en cours en date du 31 décembre 2022	Sans objet puisque toutes les attributions sont à base d'espèces
Taux d'épuisement des fonds – nombre total de DPVA attribués au cours de l'année applicable, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	Sans objet puisque toutes les attributions sont à base d'espèces
Types d'attributions qui peuvent être émises	DPVA et autres attributions en espèces
Durée maximale des DPVA	10 ans à compter de la date d'attribution
Prix d'exercice des DPVA	Égal au cours de clôture de nos actions le jour de bourse précédant la date d'attribution
Acquisition et exercice de DPVA	Les DPVA doivent être acquis avant qu'ils ne puissent être exercés. Ils sont acquis en quatre ans à raison de 25 % par année.
Expiration des DPVA	Identique aux dispositions du régime incitatif fondé sur des actions décrit ci-dessus
Modification du régime	Pour l'essentiel identique aux dispositions du régime incitatif fondé sur des actions décrit ci-dessus.
Exercice	Choix fait auprès du service des ressources humaines de la société; aucun versement exigible par suite de l'exercice
Transferts et cessions	Identique aux dispositions du régime incitatif fondé sur des actions décrit ci-dessus

Régime de rémunération différée

Admissibilité	Nombre limité de dirigeants clés aux États-Unis
But	Procurer des avantages précis à un groupe de choix de membres de la haute direction qui apportent une contribution importante à la croissance soutenue, à l'expansion et au succès commercial futur de Thomson Reuters
Nombre maximal d'actions pouvant être émises	6 488 478 actions, ce qui représente environ 1,33 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice.
Nombre d'actions émises en date du 31 décembre 2022	1 798 243 actions, ce qui représente environ 0,38 % du total de nos actions émises et en circulation
Nombre total d'UAD en circulation en date du 31 décembre 2022	Le total des UAD en circulation à la fin de l'exercice 2022, soit 245 358, représentait environ 0,05 % du total de nos actions émises et en circulation.
Nombre d'actions disponibles aux fins d'attribution en date du 31 décembre 2022	4 444 877 actions, ce qui représente environ 0,93 % du total de nos actions émises et en circulation
Types d'attributions fondées sur des actions qui peuvent être émises	Unités d'actions différées (UAD)
Types d'attributions différées	Salaire de base annuel et primes de rendement annuelles/à long terme
Choix	Le choix irrévocable de participer au régime est fait avant le début de l'année.
Valeur des UAD	Un montant différé en espèces peut être converti en UAD en fonction du cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant le report ou la conversion. Si un participant choisit de détenir des UAD, nous créditions son compte du régime d'une contrepartie équivalant à 10 % en UAD qui sont généralement acquises en quatre ans. Les équivalents théoriques de dividendes versés sur nos actions ordinaires sont accumulés sous forme d'UAD.
Modification du régime	Pour l'essentiel identique aux dispositions du régime incitatif fondé sur des actions décrit ci-dessus.
Acquisition	Les UAD sont automatiquement acquises pour les participants. La contrepartie versée en UAD est acquise tel qu'il est décrit ci-dessus.
Transferts et cessions	Pour l'essentiel identique aux dispositions du régime incitatif fondé sur des actions décrit ci-dessus

Le tableau ci-après présente des renseignements à la fin de chaque année indiquée par rapport à l'utilisation des actions, au taux d'épuisement des fonds et à la dilution potentielle du régime de rémunération différée.

	En date du 31 décembre		
	2022	2021	2020
Utilisation des actions – nombre total d'actions émises à l'égard des UAD au cours de l'année applicable, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,030 %	0,020 %	0,010 %
Taux d'épuisement des fonds – nombre total d'UAD attribuées au cours de l'année applicable, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,004 %	0,002 %	0,003 %
Dilution potentielle – nombre total d'UAD disponibles aux fins d'émission, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,976 %	0,980 %	0,994 %
Dilution totale – nombre total de toutes les UAD disponibles aux fins d'émission plus toutes les UAD en cours, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice plus toutes les UAD en cours et disponibles aux fins d'émission	0,960 %	0,971 %	0,984 %

Régimes d'achat d'actions pour les membres du personnel (RAAP)

Admissibilité	Employés visés aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada et dans d'autres pays
But	Donner aux employés admissibles l'occasion de souscrire des actions et d'harmoniser davantage leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires
Nombre maximal d'actions pouvant être émises	20 388 909 actions (soit 14 633 208 pour le régime d'achat d'actions des employés des États-Unis et 5 755 701 pour le régime d'achat d'actions des employés mondial), ce qui représente environ 4,19 % du total de nos actions émises et en circulation à la fin de l'exercice
Nombre d'actions émises en date du 31 décembre 2022	15 815 223 actions, ce qui représente environ 3,32 % du total de nos actions émises et en circulation
Nombre d'actions disponibles aux fins d'émission en date du 31 décembre 2022	4 573 686 actions, composées de 2 409 690 actions pour le RAAP des États-Unis et 2 191 801 actions pour le RAAP mondial, ce qui représente environ 0,96 % du total de nos actions émises et en circulation (0,50 % pour le RAAP des États-Unis et 0,46 % pour le RAAP mondial)
Types d'attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui peuvent être émises	Actions ordinaires
RAAP – principales modalités	- Le RAAP est volontaire. Les employés admissibles contribuent au RAAP par voie de retenues à la source en indiquant une rémunération admissible variant entre 1 % et 10 % aux fins de retenue. - Le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil, nous utilisons les retenues à la source accumulées pour souscrire des actions ordinaires pour les participants. Le prix payé pour les actions correspond à 85 % du cours de clôture (ce qui représente une réduction de 15 %) de nos actions ordinaires au NYSE le dernier jour de bourse du trimestre. Les participants non américains souscrivent les actions en payant l'équivalent en devises de ce montant. - Une période minimale de détention s'applique à toutes les actions souscrites aux termes du RAAP, sauf si les participants d'un pays donné sont dispensés de cette exigence pour des raisons juridiques, réglementaires ou fiscales. Lorsque le participant est un employé de Thomson Reuters, s'il est assujéti à une période de détention, les actions souscrites à la fin d'un trimestre civil ne peuvent être vendues qu'à la fin de la période de placement trimestrielle suivante. - Les employés peuvent choisir de modifier ou d'interrompre leurs retenues à la source au cours de chaque période de placement trimestrielle et de se retirer du RAAP au moins 10 jours ouvrables avant une date de souscription trimestrielle. Le particulier qui cesse d'être un employé admissible de Thomson Reuters est considéré comme s'étant retiré du RAAP. Si son adhésion au RAAP est annulée, l'employé peut retirer la totalité de ses retenues à la source du RAAP qui n'ont pas été utilisées pour souscrire des actions.
Modification du régime	Pour l'essentiel identique aux dispositions du régime incitatif fondé sur des actions décrit ci-dessus
Transferts et cessions	Impossible autrement qu'en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale

Le tableau ci-après présente des renseignements à la fin de chaque année indiquée par rapport à l'utilisation des actions, au taux d'épuisement des fonds, à la dilution potentielle et à la dilution totale du RAAP.

	En date du 31 décembre		
	2022	2021	2020
Utilisation des actions – nombre total d'actions ordinaires émises aux termes du RAAP au cours de l'année applicable, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,07 %	0,07 %	0,08 %
Taux d'épuisement des fonds – nombre total d'actions ordinaires attribuées aux termes du RAAP au cours de l'année applicable, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,07 %	0,07 %	0,08 %
Dilution potentielle – nombre total d'actions ordinaires disponibles aux fins d'émission aux termes du RAAP, divisé par le total moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'année	0,95 %	0,99 %	1,05 %
Dilution totale – nombre total de toutes les actions ordinaires disponibles aux fins d'émission aux termes du RAAP plus toutes les actions ordinaires en cours aux termes du RAAP, divisé par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice plus toutes les actions ordinaires en cours et disponibles aux fins d'émission aux termes du RAAP	0,94 %	0,98 %	1,04 %

Annexe B – Résolution spéciale

THOMSON REUTERS CORPORATION

(la « société »)

IL EST RÉSOLU, À TITRE DE RÉOLUTION SPÉCIALE, QUE :

1. l'arrangement (l'« **arrangement** ») en vertu de l'article 182 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** »), comme il est décrit plus en détail et présenté dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe (comme l'arrangement peut être ou a été modifié ou mis à jour) est par les présentes autorisé, approuvé et adopté;
2. le plan d'arrangement concernant la société et mettant en œuvre l'arrangement (le « **plan d'arrangement** »), dont le texte intégral figure à l'annexe C de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe (comme l'arrangement peut être ou a été modifié ou mis à jour) est par les présentes autorisé, approuvé et adopté;
3. la société est par les présentes autorisée à demander une ordonnance définitive à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial) (la « **Cour** ») en vue d'approuver l'arrangement selon les modalités présentées dans le plan d'arrangement;
4. même si la présente résolution a été adoptée (et l'arrangement a été adopté) par les porteurs d'actions ordinaires de la société ou même si l'arrangement a été approuvé par la Cour, le conseil d'administration de la société est par les présentes autorisé et habilité, à sa seule appréciation et sans le consentement ou l'approbation des porteurs d'actions ordinaires de la société a) à modifier le plan d'arrangement, et b) à ne pas donner suite à l'arrangement;
5. tout administrateur ou dirigeant de la société reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction, pour la société et en son nom, de signer et de remettre les statuts d'arrangement et tous les autres documents qui sont nécessaires ou souhaitables à l'administrateur en vertu de la LSAO afin de mettre en œuvre l'arrangement;
6. tout administrateur ou dirigeant de la société reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction, pour le compte et au nom de la société, de signer ou de faire signer, de transmettre ou de faire transmettre l'ensemble des autres documents, conventions et actes, et de prendre ou de faire prendre toutes les autres mesures qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour donner effet aux résolutions précédentes et aux questions qu'elle autorise, la signature et la remise de ces documents, conventions ou actes ou la prise de ces mesures constituant une preuve de cette décision.

Annexe C – Plan d'arrangement

EN VERTU DE L'ARTICLE 182 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (ONTARIO)

ARTICLE 1

INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Dans le présent plan d'arrangement, les termes suivants ont le sens indiqué ci-après :

- a) « actionnaire exclu » désigne un actionnaire qui a dûment exercé son droit d'exclusion.
- b) « actionnaire participant » désigne un actionnaire autre qu'un actionnaire exclu.
- c) « actionnaires » désigne les porteurs d'actions.
- d) « actions » désigne les actions ordinaires du capital de la société.
- e) « actions participantes » désigne les actions détenues par les actionnaires participants.
- f) « arrangement » désigne l'arrangement en vertu des dispositions de l'article 182 de la LSAO, conformément aux modalités et sous réserve des conditions énoncées dans le présent plan d'arrangement, dans sa version complétée ou modifiée.
- g) « assemblée » désigne l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires devant avoir lieu le 14 juin 2023 afin d'évaluer, entre autres choses, l'arrangement et les questions connexes et toute assemblée de reprise de celle-ci en cas d'ajournement.
- h) « Cour » désigne la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial).
- i) « CV » désigne le « capital versé », au sens donné à ce terme au paragraphe 89(1) de la Loi de l'impôt.
- j) « date de prise d'effet » désigne la date à laquelle l'arrangement prend effet conformément à la LSAO.
- k) « date limite d'exclusion » désigne 17 h (heure avancée de l'Est) le jour ouvrable précédant la date de l'assemblée annuelle.
- l) « dépositaire » désigne Services aux investisseurs Computershare inc., à ses bureaux indiqués dans la lettre d'envoi.
- m) « distribution en espèces par action » désigne la somme de 4,67 \$ US.
- n) « droit d'exclusion » a le sens qui lui est attribué à la rubrique 2.3.
- o) « formulaire d'attestation et de choix d'exclusion » désigne le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion devant être utilisé par les actionnaires admissibles à l'exclusion, suivant le modèle joint à la circulaire.
- p) « heure de prise d'effet » désigne 3 h 01 (heure avancée de l'Est) à la date de prise d'effet, ou une autre heure à la date de prise d'effet que la société pourrait fixer.
- q) « jour ouvrable » désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Toronto, en Ontario, au Canada, ou qu'un jour férié fédéral aux États-Unis.
- r) « lettre d'envoi » désigne la lettre d'envoi qui doit être utilisée par les actionnaires, suivant le modèle joint à la circulaire.
- s) « Loi de l'impôt » désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), L.R.C. 1985, ch. 1 (5^e suppl.), dans sa version modifiée.
- t) « LSAO » désigne la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), L.R.O. 1990, c. B.16, dans sa version modifiée.
- u) « montant total de la distribution en espèces » désigne la distribution en espèces par action, multipliée par le nombre d'actions participantes émises et en circulation immédiatement avant l'heure de prise d'effet.
- v) « nouvelles actions ordinaires » a le sens qui lui est attribué à l'alinéa 2.2 a).
- w) « ordonnance provisoire » désigne l'ordonnance provisoire rendue par la Cour le 21 avril 2023 en vertu du paragraphe 182(5) de la LSAO, qui comprend des déclarations et des instructions relativement à l'arrangement, dans sa version confirmée ou modifiée, s'il y a lieu, par un tribunal compétent.
- x) « personne » désigne une personne physique, une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes, une coentreprise, une association non constituée en société, un syndicat non constitué en société, un organisme non constitué en

société, une fiducie, une personne morale, un fiduciaire, un exécuteur ou liquidateur de succession, un administrateur judiciaire ou un autre représentant légal, une autorité gouvernementale ou un organisme ou une agence du gouvernement.

- y) « plan d'arrangement » désigne le présent plan d'arrangement, dans sa version modifiée ou complétée à l'occasion en conformité avec les modalités de celui-ci.
- z) « ratio de regroupement des actions » désigne :

$$\frac{X \$ \text{ US} - \text{distribution en espèces par action}}{X \$ \text{ US}}$$

entendu que X désigne le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions inscrites à la cote du NYSE pour les cinq jours de bourse où ces actions se négocient au NYSE immédiatement avant la date de prise d'effet.

- aa) « société » désigne Thomson Reuters Corporation.
- bb) « système d'inscription direct » désigne un système d'inscription direct de l'agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada.

1.2 Aucune incidence des titres sur l'interprétation

La division du présent plan d'arrangement en articles et en paragraphes et l'emploi de titres dans les présentes visent uniquement à en faciliter la consultation et n'a aucune incidence sur l'interprétation du présent plan d'arrangement.

1.3 Renvois

Sauf si un renvoi est fait expressément à un autre document ou acte, tous les renvois aux présentes à des articles ou paragraphes désignent les articles ou paragraphes du présent plan d'arrangement.

1.4 Nombre et genre

À moins que le contexte n'impose une interprétation différente, le singulier englobe le pluriel et vice versa et l'emploi d'un genre englobe tous les genres.

1.5 Date applicable à une mesure

Si la date à laquelle une mesure doit être prise par la société aux termes du présent plan d'arrangement ne tombe pas un jour ouvrable à l'endroit où cette mesure doit être prise, cette mesure doit être prise le prochain jour ouvrable à cet endroit.

1.6 Renvois à des lois

Les renvois faits dans le présent plan d'arrangement à une loi ou à un article de loi comprennent cette loi, dans sa version modifiée ou remplacée, ainsi que tous les règlements pris en application de celle-ci en vigueur de temps à autre.

1.7 Devise

À moins d'indication contraire, les renvois dans le présent plan d'arrangement à « \$ US » ou à « dollars » sont aux dollars américains et les renvois à « \$ CA » sont aux dollars canadiens.

1.8 Annexes

L'annexe suivante du présent plan d'arrangement est intégrée par renvoi aux présentes et en fait partie.

Annexe A Droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux nouvelles actions ordinaires

ARTICLE 2

ARRANGEMENT

2.1 Caractère exécutoire

Le présent plan d'arrangement et l'arrangement entrera en vigueur à l'heure de prise d'effet et il sera exécutoire à compter de ce moment pour les actionnaires (y compris les actionnaires exclus) et la société, sans autre mesure ou formalité de la part de la personne, à moins d'indication contraire aux présentes.

2.2 Arrangement

À compter de l'heure de prise d'effet, les opérations ou les événements suivants auront lieu et seront réputés avoir eu lieu dans la séquence suivante sans autre mesure ou formalité :

- a) les statuts constitutifs de la société seront modifiés en vue de créer un nombre illimité de nouvelles actions ordinaires (les « nouvelles actions ordinaires ») et d'en autoriser l'émission, lesquelles sont assorties des droits, privilèges, restrictions et conditions figurant à l'annexe A des présentes;
- b) chaque action participante émise et en circulation sera cédée à la société en contrepartie (i) de la distribution en espèces par action et (ii) d'une tranche d'une nouvelle action ordinaire égale au ratio de regroupement des actions, et les actions participantes ainsi échangées seront annulées;
- c) dans le cadre de l'échange des actions participantes contre la distribution en espèces par action et les nouvelles actions ordinaires, la société déduira du capital déclaré des actions une somme égale au capital déclaré total des actions participantes, immédiatement avant l'échange;
- d) la société ajoutera au compte de capital déclaré des nouvelles actions ordinaires une somme libellée en dollars canadiens égale à l'écart entre (i) le CV total des actions participantes immédiatement avant l'échange, et (ii) le montant total de la distribution en espèces comme ils sont convertis en dollars canadiens à l'aide du taux de change quotidien moyen publié par la Banque du Canada à la date de prise d'effet;
- e) chaque nouvelle action ordinaire sera échangée contre une action et chaque tranche d'une nouvelle action ordinaire émise aux termes de l'alinéa 2.2 b) sera échangée contre la même tranche d'une action, et les nouvelles actions ordinaires ainsi échangées seront annulées;
- f) dans le cadre de l'échange de nouvelles actions ordinaires contre des actions, la société déduira une somme égale au capital déclaré total des nouvelles actions ordinaires immédiatement avant l'échange du capital déclaré des nouvelles actions ordinaires, et la société ajoutera cette somme au capital déclaré des actions à l'égard des actions qui sont émises en contrepartie des nouvelles actions ordinaires;
- g) les statuts constitutifs de la société seront modifiés afin de supprimer les modifications apportées au capital autorisé de la société conformément à l'alinéa 2.2 a), de sorte que les statuts constitutifs de la société tels qu'ils sont modifiés se liront comme ils se lisaient avant l'heure de pris d'effet.

2.3 Droit d'exclusion

- a) À l'égard de l'arrangement : a) chaque actionnaire qui :
 - (i) n'est pas un résident du Canada aux fins fiscales canadiennes et qui est assujetti à l'impôt sur le revenu dans un territoire autre que le Canada (et qui n'est pas exonéré de l'impôt sur le revenu dans ce territoire); ou
 - (ii) est un particulier qui est un résident du Canada aux fins fiscales canadiennes et qui est également assujetti à l'impôt sur le revenu d'un territoire autre que le Canada en tant que résident de cet autre territoire (et qui n'est pas exonéré de l'impôt sur le revenu dans ce territoire);peut choisir d'exercer le droit d'exclusion à l'égard de l'arrangement (le « droit d'exclusion ») conformément au présent article 2.3 et au formulaire d'attestation et de choix d'exclusion, et sous réserve des restrictions suivantes :
 - (iii) un actionnaire inscrit, autre qu'un actionnaire inscrit qui détient des actions pour le compte d'un ou de plusieurs porteurs véritables, ne peut exercer le droit d'exclusion qu'à l'égard de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire; et
 - (iv) un actionnaire inscrit qui détient des actions pour le compte d'un ou de plusieurs porteurs véritables ne peut exercer le droit d'exclusion qu'à l'égard de l'ensemble des actions détenues par chaque porteur véritable qui souhaite exercer son droit d'exclusion;
- b) un actionnaire inscrit (en son propre compte ou pour le compte d'un ou de plusieurs porteurs véritables) peut exercer le droit d'exclusion en déposant auprès du dépositaire, avant la date de limite d'exclusion, un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion dûment rempli qui indique le choix de ce porteur ainsi que les certificats qui attestent les actions du porteur, le cas échéant;
- c) un actionnaire inscrit peut révoquer un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion déposé auprès du dépositaire avant la date limite d'exclusion, mais il est irrévocable par la suite. Pour révoquer un formulaire d'attestation et de choix d'exclusion, l'actionnaire inscrit doit fournir un avis de révocation écrit au dépositaire qui (i) précise le nom de l'actionnaire qui exerce son droit d'exclusion aux termes du formulaire d'attestation et de choix d'exclusion devant être révoqué et (ii) est signé par l'actionnaire de la même manière que la signature figurant sur le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion devant être révoqué;

- d) les actions à l'égard desquelles (i) aucun formulaire d'attestation et de choix d'exclusion dûment rempli qui n'a pas été déposé auprès du dépositaire avant la date limite d'exclusion ou (ii) toute autre exigence aux termes du présent paragraphe 2.3 et du formulaire d'attestation et de choix d'exclusion n'a pas été respectée, sont réputées être des actions participantes.

À l'heure de prise d'effet, l'actionnaire exclu inscrit a le droit de recevoir un nouveau relevé d'un système d'inscription direct (ou de certificats d'actions si cet actionnaire en fait la demande au moyen de la lettre d'envoi) qui atteste ses actions et qui reflète le nouveau numéro CUSIP pour les actions.

2.4 Procédures postérieures à l'heure de prise d'effet

Au plus tard à la date de prise d'effet, la société déposera ou fera déposer auprès du dépositaire :

- a) pour le compte des actionnaires participants, le montant total de la distribution en espèces et les actions que ces actionnaires ont le droit de recevoir aux termes du paragraphe 2.2;
- b) pour le compte des actionnaires exclus, les actions que ces actionnaires ont le droit de recevoir aux termes du paragraphe 2.3.

Les actions et les espèces déposées auprès du dépositaire aux termes du présent paragraphe 2.4 seront détenues par le dépositaire à titre de mandataire et de prête-nom des actionnaires participants et des actionnaires exclus aux fins de distribution à ces actionnaires conformément aux dispositions de l'article 3.

2.5 Aucune fraction d'action

Si le nombre total d'actions devant être émises en faveur d'un actionnaire participant aux termes de l'alinéa 2.2 e) entraîne l'émission d'une fraction d'action, le nombre d'actions sera arrondi à la baisse au nombre entier le plus près, et la fraction d'action qui aurait été autrement émise en faveur de cet actionnaire participant sera émise en faveur du dépositaire (à titre de mandataire à cette fin) aux fins de vente par le dépositaire pour le compte de cet actionnaire participant. Toutes les actions ainsi émises en faveur du dépositaire seront mises en commun et vendues sur le marché par un courtier nommé par le dépositaire le plus rapidement possible après la date de prise d'effet, aux dates et aux cours que le courtier détermine à sa seule appréciation. Le dépositaire ne sera pas dans l'obligation d'exiger ou d'obtenir un cours minimal pour les actions qu'il vend. L'actionnaire participant recevra sa quote-part du produit en espèces tiré de la vente des actions vendues par le dépositaire (moins les commissions, les frais raisonnables engagés dans le cadre de la vente des actions et tout montant retenu au titre de l'impôt) en contrepartie des fractions d'actions. Le produit net sera remis aux actionnaires participants de la même manière qui régit les autres paiements versés aux termes de l'article 3. Ni la société ni le dépositaire ne peuvent être tenus responsables de toute perte découlant de ces ventes. Malgré ce qui précède, les actions détenues dans le régime de réinvestissement des dividendes et les régimes d'achat d'actions des employés de la société par les actionnaires participants seront assujetties à l'arrangement, et les fractions d'actions qui en découlent demeureront dans les comptes associés au régime de réinvestissement des dividendes et aux régimes d'achat d'actions des employés, le cas échéant.

ARTICLE 3

REMISE DE LA CONTREPARTIE

3.1 Remise des actions et des espèces

- a) Le plus rapidement possible suivant l'heure de prise d'effet, le dépositaire remettra à chaque actionnaire participant inscrit un chèque pour la tranche du montant total de la distribution en espèces qu'il a le droit de recevoir aux termes de l'alinéa 2.2 b), à moins que cet actionnaire ne demande que cette somme en espèces soit versée par virement électronique et qu'il ne remplisse correctement tous les documents et ne prenne toutes les mesures que le dépositaire peut raisonnablement exiger relativement à cette demande.
- b) Le plus rapidement possible suivant l'heure de prise d'effet, le dépositaire devra remettre à chaque actionnaire inscrit détenant des actions au moyen du système d'inscription direct (i) un nouveau relevé du système d'inscription direct qui reflète le nouveau numéro CUSIP pour les actions et qui atteste le nombre d'actions que cet actionnaire a le droit de recevoir aux termes du présent plan d'arrangement et (ii) un chèque pour la somme en espèces que ce porteur a le droit de recevoir aux termes du paragraphe 2.5.
- c) Dès la remise d'un certificat aux fins d'annulation qui attestait immédiatement avant l'heure de prise d'effet une ou plusieurs actions en circulation, d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée et des documents et des actes additionnels que le dépositaire peut raisonnablement exiger, le porteur de ces actions aura le droit de recevoir en échange de ceux-ci, et le dépositaire devra lui remettre le plus rapidement possible suivant l'heure de prise d'effet, (i) un nouveau relevé du système d'inscription direct (ou un nouveau certificat d'actions si cet actionnaire en formule la demande dans sa lettre d'envoi), qui reflète le nouveau numéro CUSIP pour les actions et qui atteste le nombre d'actions que ce porteur a le droit de recevoir aux termes du

présent plan d'arrangement; et (ii) un chèque pour la somme en espèces que ce porteur a le droit de recevoir aux termes du paragraphe 2.5.

- d) À compter de l'heure de prise d'effet et jusqu'à sa remise aux fins d'annulation comme il est prévu à l'alinéa 3.1 c), chaque certificat qui immédiatement avant l'heure de prise d'effet attestait une ou plusieurs actions sera réputé représenter à tout moment uniquement le droit de recevoir en échange de celles-ci les droits que le porteur de ce certificat a le droit de recevoir conformément à l'alinéa 3.1 c).

3.2 Perte de certificats

Dans l'éventualité où un certificat qui, immédiatement avant l'heure de prise d'effet, attestait une ou plusieurs actions serait perdu, volé ou détruit, après réception d'une déclaration sous serment de la part de la personne selon laquelle le certificat a été perdu, volé ou détruit, le dépositaire émettra, en échange de celui-ci les actions et/ou la somme en espèces que cette personne a le droit de recevoir conformément à l'alinéa 3.1 c). Lorsqu'elle autorise la remise de ces actions et/ou de cette somme en espèces en échange d'un certificat perdu, volé ou détruit, la personne à laquelle ces actions et/ou cette somme en espèces doivent être remises doit, à titre de condition préalable à la remise de celle-ci, fournir un cautionnement jugé satisfaisant par le dépositaire et la société d'un montant indiqué par le dépositaire ou la société et autrement indemniser le dépositaire et la société d'une façon jugée satisfaisante par le dépositaire et la société à l'égard de toute réclamation qui pourrait être présentée contre le dépositaire ou la société relativement au certificat qu'on allègue perdu, volé ou détruit.

3.3 Droits de retenue

La société et le dépositaire auront le droit de déduire et de retenir de tous les versements ou dividendes ou de toutes les distributions ou contreparties pouvant autrement être versées à un actionnaire les sommes que la société et le dépositaire doivent déduire et retenir à l'égard de ces versements en vertu de la Loi de l'impôt, du code des États-Unis intitulé *Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, ou de toute autre disposition d'une loi fiscale fédérale, provinciale, territoriale, étatique, locale ou étrangère, dans chaque cas, dans leur version modifiée. Si des sommes sont retenues, elles seront traitées à toutes fins comme versées au porteur de titres pour le compte duquel la déduction ou la retenue a été faite, pourvu que ces sommes retenues soient véritablement remises à l'autorité fiscale appropriée. Si le montant devant être déduit ou retenu d'un paiement effectué à un porteur excède toute tranche en espèces de la contrepartie autrement payable au porteur, la société et le dépositaire sont autorisés, par les présentes, à vendre ou à autrement disposer de la partie de la contrepartie en actions qui est nécessaire pour fournir des fonds suffisants à la société ou au dépositaire, selon le cas, afin de leur permettre de respecter les exigences de déduction et de retenue, et la société ou le dépositaire aviseront le porteur visé, et ils remettront le solde inutilisé du produit net de cette vente.

3.4 Extinction des droits

Au sixième anniversaire de la date de prise d'effet, tout actionnaire participant qui n'a pas réclamé sa tranche du montant total de la distribution en espèces cessera d'avoir tout droit à celui-ci. Toute tranche non réclamée du montant total de la distribution en espèces sera réputée avoir été remise à la société et sera cédée par le dépositaire à la société le plus rapidement possible suivant le sixième anniversaire de la date de prise d'effet. Il est entendu que tout actionnaire participant qui n'a pas déposé son certificat qui attestait immédiatement avant l'heure de prise d'effet les actions en circulation qui ont été échangées conformément au paragraphe 2.2, ainsi que tous les autres actes qui sont exigés au paragraphe 3.1, au plus tard au sixième anniversaire de la date de prise d'effet, continuera d'avoir droit aux actions (et/ou aux fractions d'actions qui en découlent) qu'il a le droit de recevoir conformément aux paragraphes 2.2 et 2.5, ainsi que l'ensemble des droits aux dividendes, aux distributions et aux intérêts détenus pour le compte de cet actionnaire inscrit.

3.5 Remise illégale des actions

Malgré ce qui précède, si la société est d'avis que la loi applicable n'autorise pas l'émission de titres aux termes de l'arrangement en faveur d'une personne qui n'est pas résidant du Canada, les actions qui auraient autrement été émises en faveur de cette personne seront émises en faveur du dépositaire (à titre de mandataire à cette fin) aux fins de vente par le dépositaire pour le compte de cette personne. Toutes les actions ainsi émises en faveur du dépositaire seront mises en commun et vendues le plus rapidement possible après la date de prise d'effet, aux dates et aux cours que le courtier détermine à sa seule appréciation. Le dépositaire ne sera pas dans l'obligation d'exiger ou d'obtenir un cours minimal pour les actions qu'il vend. Chaque personne recevra sa quote-part du produit en espèces tiré de la vente des actions vendues par le dépositaire (moins les commissions, les frais raisonnables engagés dans le cadre de la vente des actions et tout montant retenu au titre de l'impôt) en contrepartie des actions. Le produit net sera remis de la même manière qui régit les autres paiements versés aux termes de l'article 3. Ni la société ni le dépositaire ne peuvent être tenus responsables de toute perte découlant de ces ventes.

3.6 Choix

À la demande raisonnable d'un actionnaire, d'après les faits et circonstances qui surviennent à compter de la date de prise d'effet, la société mettra à la disposition de tous les actionnaires un choix fiscal conjoint en vertu du paragraphe 85(1) de la Loi de l'impôt ou du paragraphe 85(2) de la Loi de l'impôt si cette actionnaire est une société de personnes (et dans chaque cas, le cas échéant, les dispositions comparables des lois de l'impôt sur le revenu provinciales) à l'égard de l'échange d'actions contre une somme en espèces et des nouvelles actions ordinaires réalisé conformément au présent plan d'arrangement, à la condition que la société ait déterminé que le fait de mettre à la disposition des actionnaires ce choix fiscal conjoint ne porte pas atteint à la société, en tenant compte des intérêts des actionnaires et d'autres parties prenantes dans leur ensemble et de l'objectif du plan d'arrangement.

ARTICLE 4

MODIFICATIONS

4.1 Modifications apportées au plan d'arrangement

- a) La société se réserve le droit d'apporter des modifications et/ou des ajouts au présent plan d'arrangement à tout moment et à l'occasion avant la date de prise d'effet, pourvu que la modification et/ou l'ajout soit : (i) constaté dans un document écrit, (ii) déposé auprès de la Cour et, si la modification ou l'ajout est apporté après l'assemblée, approuvé par la Cour, et (iii) communiqué aux actionnaires si la Cour l'exige et de la manière indiquée par celle-ci.
- b) La société peut proposer de modifier ou de compléter le présent plan d'arrangement à tout moment avant la tenue de l'assemblée, avec ou sans autre préavis ou communication et si une telle proposition est faite et acceptée par les personnes votant à l'assemblée (sauf comme cela peut être exigé en vertu de l'ordonnance provisoire), elle fera partie du présent plan d'arrangement à toutes fins.
- c) Une modification ou un ajout au présent plan d'arrangement qui est approuvé par la Cour après l'assemblée n'entre en vigueur que si : (i) la société y a consenti, et que (ii) si la Cour l'exige, les porteurs d'actions qui votent de la façon dont la Cour les a enjoint y consentent.
- d) Une modification ou un ajout au présent plan d'arrangement peut être apporté par la société sans l'approbation des actionnaires ou de la Cour ou, pourvu que la modification ou l'ajout traite, selon l'avis raisonnable de la société, d'une question de nature administrative qui facilite la mise en œuvre du présent plan d'arrangement ou comprenne un changement du déroulement des opérations ou des événements prévus au paragraphe 2.2 et, dans chaque cas, n'ait aucune incidence défavorable sur les intérêts financiers ou économiques d'un actionnaire de la société.

ARTICLE 5

GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES

Même si les opérations et événements prévus dans les présentes ont lieu ou sont réputés avoir lieu dans l'ordre indiqué au présent arrangement sans autre mesure ou formalité, toutes les parties doivent réaliser, établir, donner ou signer l'ensemble des autres mesures, actes, conventions, transferts, garanties, instruments ou documents qui peuvent être raisonnablement nécessaires afin de valablement constater ou attester les opérations ou événements dont il est question aux présentes, ou voir à ce que ceux-ci soient faits, établis, donnés ou signés.

Annexe A

THOMSON REUTERS CORPORATION

(la « société »)

Modalités régissant les nouvelles actions ordinaires

Les termes utilisés aux présentes sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans le certificat et les statuts de modification de la société datés du 1^{er} octobre 2018.

Nouvelles actions ordinaires

Les restrictions, les conditions, les droits et les privilèges rattachés aux nouvelles actions ordinaires sont comme suit :

1. Rang des nouvelles actions ordinaires

Les nouvelles actions ordinaires sont de rang inférieur aux actions privilégiées et sont de rang égal aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes et au partage de l'actif en cas de liquidation, de dissolution et de cessation des activités de la société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou à tout autre partage de l'actif de la société entre ses actionnaires en vue de cesser ses activités.

2. Avis de convocation et droits de vote

À l'exception des assemblées des porteurs d'une catégorie et d'une série d'actions autres que les nouvelles actions ordinaires qui doivent être détenues en tant que catégorie et série distincte conformément aux lois applicables, les porteurs de nouvelles actions ordinaires ont le droit de recevoir d'avis relatif à toute assemblée des actionnaires de la société et d'y assister et de voter sur les propositions soumises au vote à raison de une voix pour chaque nouvelle action ordinaire qu'ils détiennent.

3. Dividendes

Sous réserve des restrictions, des conditions, des droits et des privilèges rattachés aux actions privilégiées et des lois applicables, les porteurs de nouvelles actions ordinaires auront le droit de recevoir et la société devra leur verser, les dividendes que déclarera le conseil d'administration par prélèvement sur les actifs de la société pouvant être affectés au versement de dividendes libellés en dollars canadiens selon les montants précisés et leur sont payables de la manière que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre.

4. Liquidation, dissolution et cessation des activités

Sous réserve des restrictions, des conditions, des droits et des privilèges rattachés aux actions privilégiées, en cas de liquidation, de dissolution et de cessation des activités de la société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou à tout autre partage de l'actif de la société entre ses actionnaires en vue de cesser ses activités, les porteurs de nouvelles actions ordinaires et d'actions ordinaires ont le droit de participer à parts égales, pour chaque action, à la totalité du reliquat des biens de la société.

5. Conversion en actions ordinaires

Le porteur de nouvelles actions ordinaires a le droit à tout moment (sous réserve des dispositions prévues ci-après) de faire convertir les nouvelles actions ordinaires détenues par ce porteur en actions ordinaires lorsqu'elles sont créées au moment de la conversion selon un taux de conversion à raison de une nouvelle action ordinaire pour chaque action ordinaire à l'égard de laquelle le droit de conversion est exercé. Le droit de conversion prévu aux présentes peut être exercé par avis écrit donné à la société à son bureau principal accompagné par le ou les certificats ou le ou les relevés du système d'inscription direct, le cas échéant, qui attestent les nouvelles actions ordinaires à l'égard desquelles le porteur souhaite exercer ce droit de conversion, et cet avis sera signé par la personne inscrite dans les registres de la société à titre de porteur des nouvelles actions ordinaires à l'égard desquelles ce droit est exercé ou par le fondé de pouvoir dûment autorisé de cette personne et précisera le nombre de nouvelles actions ordinaires que le porteur souhaite convertir. À la réception de cet avis, la société émettra des certificats ou un ou des relevés du système d'inscription direct, selon le cas, qui attestent les actions ordinaires suivant les modalités décrites ci-dessus et conformément aux dispositions des présentes en faveur du porteur inscrit des nouvelles actions ordinaires attestées par le ou les certificats ou le ou les relevés du système d'inscription direct, selon le cas, qui accompagnent cet avis. Si moins de la totalité des nouvelles actions ordinaires attestées par un certificat ou un relevé du système d'inscription direct, selon le cas, doivent être converties, le porteur a le droit de recevoir un nouveau certificat ou un relevé du système d'inscription direct, selon le cas, pour les nouvelles actions ordinaires qui attestent les actions ordinaires comprises dans le certificat ou le relevé du système d'inscription direct initial, selon le cas, et qui n'ont pas été converties.

Annexe D – Ordonnance provisoire

A180

Commercial List Court File No./N° du dossier du greffe du Rôle commercial : CV-23-00697453-00CL

**ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
RÔLE COMMERCIAL**

MADAME
LA JUGE STEELE

)
)
)

VENDREDI
21 AVRIL 2023

DANS L'AFFAIRE D'UNE REQUÊTE PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 182 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (ONTARIO) L.R.O. 1990, c. B.16, DANS SA VERSION MODIFIÉE

ET DANS L'AFFAIRE D'UN PROJET DE PLAN D'ARRANGEMENT CONCERNANT THOMSON REUTERS CORPORATION

THOMSON REUTERS CORPORATION

Requérante

ORDONNANCE PROVISOIRE

LA PRÉSENTE MOTION, présentée sans avis par Thomson Reuters Corporation (« Thomson Reuters ») dans le but d'obtenir une ordonnance provisoire offrant des conseils et des directives (l'« ordonnance provisoire ») en application de l'article 182 de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), L.R.O. 1990, c. B.16, dans sa version modifiée (la « LSAO »), a été entendue aujourd'hui au 330 University Avenue, Toronto (Ontario).

APRÈS AVOIR LU l'avis de motion, l'avis de requête produit le 5 avril 2023 et l'affidavit de Jennifer Ruddick, fait sous serment le 19 avril 2023 (l'« affidavit de Ruddick ») et les pièces complémentaires à ceux-ci, y compris une ébauche des extraits des informations liées à l'arrangement devant faire partie de la circulaire de sollicitation de procurations de la société (la « circulaire »), qui constitue la pièce « A » à l'appui de l'affidavit de Ruddick, après avoir entendu les plaidoiries des conseillers juridiques de Thomson Reuters.

Définitions

1. **LA COUR ORDONNE** que tous les termes clés prévus dans la présente ordonnance provisoire aient le sens qui leur est conféré dans la circulaire ou l'affidavit de Ruddick.

L'assemblée

2. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters soit autorisée à convoquer et à tenir une assemblée des porteurs d'actions ordinaires (les « actions ») du capital de Thomson Reuters (les « actionnaires ») devant avoir lieu virtuellement le 14 juin 2023 à midi sous forme de téléconférence pour permettre aux actionnaires d'examiner et, s'ils le jugent souhaitable, d'adopter la résolution relative à l'arrangement.

3. **LA COUR ORDONNE** que l'assemblée soit convoquée et tenue conformément à la LSAO, à l'avis de convocation à l'assemblée qui accompagne la circulaire (l'« avis de convocation ») et aux statuts et règlements de Thomson Reuters, sous réserve des modalités qui pourraient être prévues ci-après et dans toute autre ordonnance de la Cour.

4. **LA COUR ORDONNE** que la date de clôture des registres (la « date de clôture des registres ») permettant de déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y voter soit le 21 avril 2023.

5. **LA COUR ORDONNE** que seules les personnes suivantes aient le droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole :

- a) les actionnaires;
- b) les membres de la direction, administrateurs, auditeurs et conseillers de Thomson Reuters;
- c) les autres personnes qui peuvent recevoir l'autorisation du président de l'assemblée.

A180

6. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters puisse traiter durant l'assemblée toute autre question dont il est fait mention dans l'avis, ou qui pourrait par ailleurs être dûment soumise à l'assemblée.

Quorum

7. **LA COUR ORDONNE** que le quorum de l'assemblée soit fixé à deux personnes qui ont droit de vote.

Modifications de l'arrangement et du plan d'arrangement

8. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters soit autorisée à apporter, sous réserve du paragraphe 9 ci-après, toutes les modifications ou tous les ajouts à l'arrangement et au plan d'arrangement que la société peut juger nécessaires, sans autre avis aux actionnaires et aux autres personnes en droit de recevoir l'avis prévu au paragraphe 12 des présentes, et l'arrangement et le plan d'arrangement, tels qu'ils sont modifiés ou complétés, constitueront l'arrangement et le plan d'arrangement à soumettre aux actionnaires à l'assemblée et qui feront l'objet de la résolution relative à l'arrangement. Des modifications et des ajouts pourront être apportés après l'assemblée, mais seront soumis à l'examen et, s'il y a lieu, aux autres directives, de cette Cour durant l'audience d'approbation finale de l'arrangement.

9. **LA COUR ORDONNE** que, s'il est raisonnable de croire que la divulgation de toute modification ou de tout ajout à l'arrangement ou au plan d'arrangement dont il est question au paragraphe 8 ci-haut puisse avoir une incidence sur la décision d'un actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution relative à l'arrangement, Thomson Reuters soit tenue de transmettre un avis de modification ou d'ajout, sous réserve d'une autre ordonnance rendue par cette Cour, au moyen d'un communiqué de presse, d'une publicité dans un journal, du courrier ordinaire affranchi ou de la méthode que Thomson Reuters juge le plus raisonnable d'adopter selon les circonstances.

Modifications à la circulaire

10. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters soit autorisée à apporter toutes les modifications, toutes les révisions et tous les ajouts qu'elle peut juger nécessaires au projet de circulaire et que la circulaire ainsi modifiée, révisée ou complétée constituera la circulaire à distribuer conformément au paragraphe 12.

Ajournements et reprises de l'assemblée

11. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters, si elle le juge souhaitable et sous réserve des modalités de la convention d'arrangement, soit autorisée à ajourner ou à reporter l'assemblée à une ou plusieurs occasions, sans qu'il soit préalablement nécessaire de convoquer l'assemblée ou de procéder à quelconque vote des actionnaires relativement à l'ajournement ou au report. Tout avis d'ajournement ou de report devra être transmis au moyen de la méthode que Thomson Reuters juge appropriée selon les circonstances. Cette disposition ne limitera pas le pouvoir du président de l'assemblée en ce qui a trait aux ajournements et reports.

Avis de convocation à l'assemblée

12. **LA COUR ORDONNE** que, afin de signifier la tenue de l'assemblée, Thomson Reuters transmette la circulaire (y compris l'avis de requête et la présente ordonnance provisoire), l'avis, le formulaire de procuration, la lettre d'envoi et le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion, ainsi que les modifications et les autres documents que Thomson Reuters pourrait juger nécessaires ou souhaitables et qui respectent les modalités de la présente ordonnance provisoire (collectivement, les « documents de l'assemblée »), aux actionnaires au plus tard 21 jours avant l'assemblée comme suit ou conformément aux procédures de notification et d'accès décrites aux paragraphes 13 et 14 :

- a) aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, au moins 21 jours avant la date de l'assemblée, exclusion faite de la date d'envoi et la date de l'assemblée, par l'une ou plusieurs des méthodes suivantes :
 - (i) par courrier ordinaire affranchi ou courrier de première classe aux adresses des actionnaires telles qu'elles figurent dans les livres et registres de Thomson Reuters, ou de son agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, à la fermeture des bureaux, à la date de clôture des registres, ou, si aucune adresse ne figure dans les livres et registres, à la dernière adresse des actionnaires que possède le secrétaire général de Thomson Reuters;
 - (ii) par livraison en personne, par un service de messagerie reconnu ou courrier interne, à l'adresse indiquée au point (i), ci-dessus;

- (iii) par télécopieur ou voie électronique (notamment par courriel) à tout actionnaire qui a déjà demandé que la société envoie les communications destinées aux actionnaires par voie électronique ou qui demande autrement que les communications lui soient envoyées par écrit;
- b) aux actionnaires non inscrits, en fournissant en temps opportun un nombre suffisant d'exemplaires des documents de l'assemblée aux intermédiaires et aux prête-noms inscrits, conformément au Règlement 54-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 54-101 »);
- c) aux administrateurs et aux auditeurs respectifs de Thomson Reuters par une remise en mains propres, un service de messagerie reconnu, par courrier de première classe ou par courrier ordinaire affranchi ou, moyennant le consentement de la personne, par télécopieur ou par voie électronique, au moins 21 jours avant la date de l'assemblée, exclusion faite de la date d'envoi et de la date de l'assemblée.

13. Les documents de l'assemblée peuvent plutôt être distribués aux actionnaires inscrits et aux actionnaires non inscrits au moyen des procédures de notification et d'accès comme suit :

- a) Thomson Reuters fera parvenir un avis contenant l'information exigée en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1 de l'article 9.1.1 du Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et sous-paragraphe a) du paragraphe 1 de l'article 2.7.1 du Règlement 54-101 (les « procédures de notification et d'accès »), ainsi que le formulaire de procuration à tous les actionnaires inscrits au moins 30 jours avant la date de l'assemblée pour les informer que la circulaire et les documents reliés aux procurations peuvent être consultés en ligne et leur expliquer comment y accéder;
- b) Thomson Reuters fournira un nombre suffisant de procédures de notification et d'accès aux intermédiaires et aux prête-noms inscrits au moment opportun, conformément au Règlement 54-101, aux fins de distribution aux actionnaires non inscrits;
- c) au lieu d'envoyer la circulaire et les documents reliés aux procurations par la poste aux actionnaires, Thomson Reuters fera afficher la circulaire et les documents reliés aux procurations sur son site Web à l'adresse www.tr.com et dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

14. Les actionnaires inscrits et les actionnaires véritables recevront un exemplaire papier de la circulaire s'ils communiquent avec Thomson Reuters ou son agent des transferts après qu'elle a été affichée, auquel cas, Thomson Reuters ou son agent des transferts fera parvenir la circulaire par la poste dans les trois jours ouvrables suivant la demande, à la condition que la demande soit faite avant l'assemblée.

15. Le respect des paragraphes 12 à 14 constitue un avis suffisant de la tenue de l'assemblée.

16. **LA COUR ORDONNE** que l'omission ou le défaut accidentel, par Thomson Reuters, de transmettre l'avis de convocation ou de distribuer les documents de l'assemblée à toute personne en droit de les recevoir aux termes de la présente ordonnance provisoire, que l'omission ou le défaut de transmettre cet avis en raison d'événements sur lesquels Thomson Reuters n'exerce aucun contrôle raisonnable et que la non-réception de cet avis ne constitueront pas, sous réserve d'une autre ordonnance de cette Cour, une violation de la présente ordonnance provisoire et ne rendront pas nulle toute résolution adoptée ou mesure prise lors de l'assemblée. Si une omission ou un défaut de la sorte est porté à l'attention de Thomson Reuters, Thomson Reuters fera tout en son pouvoir pour rectifier la situation, au moyen de la méthode et dans les délais les plus raisonnablement applicables selon les circonstances.

17. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters soit par les présentes autorisée à apporter les modifications, révisions et ajouts qu'elle juge nécessaires aux documents de l'assemblée (l'« information additionnelle »), et que la transmission de l'avis d'information additionnelle puisse être effectuée, conformément au paragraphe 9 ci-haut, au moyen d'un communiqué de presse, d'une publicité dans un journal, du courrier ordinaire affranchi, d'une transmission électronique ou de la méthode que la société juge le plus raisonnable d'adopter selon les circonstances.

18. **LA COUR ORDONNE** que la distribution des documents de l'assemblée conformément au paragraphe 12 de la présente ordonnance provisoire constitue l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi que la bonne et suffisante signification de la requête visée par les présentes aux personnes décrites au paragraphe 12, et que ces personnes soient liées par quelconque ordonnance rendue dans le cadre de cette requête. En outre, aucune autre forme de signification des documents de l'assemblée ou d'une quelconque partie de ces documents ne doit être prévue, et aucun autre avis ou signification de matériel ne doit être transmis en ce qui a trait à cette instance, à l'assemblée ou aux deux, à ces personnes ou à toute autre personne, sauf ce qui est prévu au paragraphe 9 ci-haut.

Sollicitation et révocation de procurations

19. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters soit autorisée à utiliser la lettre d'envoi, les procurations et le formulaire d'attestation et de choix d'exclusion dont la forme est essentiellement celle des projets accompagnant la circulaire, en leur apportant les modifications et compléments d'information que Thomson Reuters peut juger nécessaires ou souhaitables. Thomson Reuters est autorisée, à ses frais, à solliciter des procurations directement ou par l'entremise de ses dirigeants,

administrateurs ou employés, et par l'entremise de tels agents ou représentants dont elle pourrait retenir les services à cette fin, et par la poste ou toute autre forme de communication personnelle ou électronique qu'elle pourrait juger nécessaire. Thomson Reuters peut de façon générale renoncer, à sa seule appréciation, aux délais fixés dans la circulaire en vue du dépôt ou de la révocation des procurations par les actionnaires, si Thomson Reuters juge souhaitable de le faire.

20. **LA COUR ORDONNE** que les actionnaires soient en droit de révoquer leurs procurations conformément à la LSAO et aux modalités présentées dans la circulaire. Tous les actes écrits (i) peuvent être déposés au siège social de Thomson Reuters comme le prévoit la circulaire; et (ii) sont reçus par Thomson Reuters ou son agent des transferts au plus tard à 17 h au deuxième jour ouvrable tombant immédiatement avant l'assemblée (ou au plus tard 48 heures avant toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report).

Droits de vote

21. **LA COUR ORDONNE** que les seules personnes habiles à voter en personne ou par procuration en ce qui concerne la résolution relative à l'arrangement, ou toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée soient les personnes qui détiennent des actions à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres. Les abstentions et les bulletins de vote inadmissibles, annulés ou nuls seront considérés comme des voix non exprimées. Les procurations dûment signées et datées qui ne contiennent pas d'instruction de vote constitueront une voix en faveur de la résolution relative à l'arrangement.

22. **LA COUR ORDONNE** que les votes soient pris lors de l'assemblée selon le principe d'une voix par action et, qu'aux fins de mise en œuvre du plan d'arrangement, sous réserve d'une autre ordonnance de cette Cour, la résolution relative à l'arrangement doive être adoptée, avec ou sans modification, lors de l'assemblée par au moins 66⅔ % des voix exprimées par des porteurs présents ou représentés par procuration à l'assemblée. Ces voix seront suffisantes pour autoriser Thomson Reuters à prendre toutes les mesures que la société jugerait nécessaires ou souhaitables pour exécuter l'arrangement et le plan d'arrangement de façon conforme à ce que prévoit la circulaire, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une nouvelle approbation des actionnaires, sous réserve uniquement de l'approbation finale de l'arrangement par cette Cour.

23. **LA COUR ORDONNE** que, en ce qui concerne les questions dûment soumises à l'assemblée à propos de Thomson Reuters (autres que la résolution relative à l'arrangement), les porteurs aient droit à une voix par action détenue et que le vote nécessaire pour approuver les propositions soumises est le vote affirmatif des voix exprimées par les porteurs d'actions présents en personne ou par procuration à l'assemblée.

Audience relative à la requête visant l'approbation de l'arrangement

24. **LA COUR ORDONNE** que sur approbation par les actionnaires du plan d'arrangement de la façon prévue dans la présente ordonnance provisoire, Thomson Reuters puisse demander à la Cour de donner son approbation finale à l'arrangement.

25. **LA COUR ORDONNE** que la distribution de l'avis de requête et de l'ordonnance provisoire dans la circulaire, lorsqu'elle est conforme au paragraphe 12, constitue une bonne et suffisante signification de l'avis de requête et de la présente ordonnance provisoire, qu'aucune autre forme de signification ne soit nécessaire et qu'aucun autre document ne doive être signifié à moins qu'un avis de comparution n'ait été signifié conformément au paragraphe 23.

26. **LA COUR ORDONNE** que tout avis de comparution signifié en réponse à l'avis de requête soit signifié aux avocats de Thomson Reuters le plus tôt possible et, dans tous les cas, non moins de cinq jours ouvrables avant l'audition de la requête ci-jointe à l'adresse suivante :

Andrew Gray et Colette Koopman
Torys LLP
79 Wellington Street West
Toronto (Ontario)
M5K 1N2 Canada
Courriel : agray@torys.com; ckoopman@torys.com

27. **LA COUR ORDONNE** que, sous réserve de toute autre ordonnance de sa part, les seules personnes en droit de comparaître et d'être entendues durant l'audience relative à la requête ci-jointe soient Thomson Reuters et toute personne qui a déposé un avis de comparution conformément à l'avis de requête visé par les présentes, la présente ordonnance provisoire et les *Règles de procédure civile*.

28. **LA COUR ORDONNE** que tout document que doit déposer Thomson Reuters à l'appui de la requête visant l'approbation finale de l'arrangement puisse être déposé au plus tard le jour précédant l'audience relative à la requête sans autre ordonnance de sa part.

29. **LA COUR ORDONNE** que, dans le cas où la requête d'approbation finale visée par les présentes n'ait pas lieu à la date fixée dans l'avis de requête, et qu'elle soit ajournée, seules les personnes qui ont signifié et déposé une ordonnance de comparution conformément au paragraphe 23 seraient en droit de recevoir un avis d'ajournement.

Priorité

30. **LA COUR ORDONNE** que, en cas de contradiction ou de divergence entre la présente ordonnance provisoire et les modalités de tout instrument établissant ou régissant les actions ou les statuts ou règlements administratifs de Thomson Reuters, la présente ordonnance provisoire aura priorité.

Assistance extraterritoriale

31. **LA COUR** cherche et sollicite l'aide et la reconnaissance de n'importe quelle cour, de n'importe quel tribunal ou de n'importe quel organisme réglementaire ou administratif ayant compétence dans n'importe quelle province du Canada et de n'importe quel tribunal, organisme réglementaire ou administratif, ou de n'importe quelle cour constitué par le Parlement du Canada ou l'assemblée législative de toute province, ou de n'importe quel tribunal ou organisme réglementaire ou administratif des États-Unis ou de tout autre pays pour mettre à exécution les dispositions de la présente ordonnance provisoire.

Variance

32. **LA COUR ORDONNE** que Thomson Reuters soit autorisée à demander l'autorisation de modifier la présente ordonnance provisoire sous réserve des conditions et de la transmission des avis que la Cour lui imposerait.



Annexe E - Avis de requête en vue d'obtenir une ordonnance définitive

Délivré par voie électronique : 05-Apr-2023
Toronto Superior Court of Justice / Cour supérieure de justice

Court File No./N° du dossier du greffe : CV-23-00697453-00CL

N° du dossier du greffe du Rôle commercial



**ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
RÔLE COMMERCIAL**

**DANS L'AFFAIRE D'UNE REQUÊTE EN VERTU DE L'ARTICLE 182 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
(ONTARIO) L.R.O. 1990 c. B.16, DANS SA VERSION MODIFIÉE**

**ET DANS L'AFFAIRE D'UNE PROPOSITION DE PLAN D'ARRANGEMENT CONCERNANT THOMSON REUTERS
CORPORATION**

THOMSON REUTERS CORPORATION

Requérante

AVIS DE REQUÊTE

AUX INTIMÉS

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE CONTRE VOUS par la requérante. La demande présentée par la requérante est exposée à la page suivante.

LA PRÉSENTE REQUÊTE sera entendue :

- ☐ Par écrit
- ☐ En personne
- ☐ Par conférence téléphonique
- ☒ Par vidéoconférence

Au lieu suivant :

330 University Avenue, Toronto (Ontario) M5G 1R8

À une date déterminée par un juge présidant l'audience relative au rôle commercial.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA REQUÊTE, en vue de recevoir avis de toute étape de la requête ou de recevoir signification de tout document dans le cadre de la requête, vous-même ou un avocat de l'Ontario vous représentant devez, sans délai, préparer un avis de comparution selon la formule 38A prescrite par les *Règles de procédure civile*, le signifier à l'avocat de la requérante ou, si cette dernière n'a pas retenu les services d'un avocat, à la requérante elle-même, et le déposer, accompagné de la preuve de sa signification, à ce greffe, conformément à l'ordonnance provisoire datée du 21 avril 2023. Vous-même ou votre avocat devez être présent à l'audience.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE ET NOTAMMENT UNE PREUVE PAR AFFIDAVIT DEVANT LE TRIBUNAL, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous-même ou votre avocat devez signifier, outre votre avis de comparution, une copie de la preuve à l'avocat de la requérante ou, si la requérante n'a pas d'avocat, la signifier à la requérante et la déposer, accompagnée de la preuve de sa signification, à ce greffe le plus tôt possible, mais au moins quatre jours avant l'audience.

SI VOUS NE VOUS PRÉSENTEZ PAS À L'AUDIENCE, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QUE VOUS RECEVIEZ D'AUTRES AVIS. SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA REQUÊTE, MAIS QUE VOS MOYENS NE VOUS PERMETTENT PAS DE PAYER LES FRAIS DE JUSTICE, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À UN BUREAU LOCAL D'AIDE JURIDIQUE POUR DÉTERMINER VOTRE ADMISSIBILITÉ À L'AIDE JURIDIQUE.

Date _____

Délivrée par _____

Greffier local

Adresse du greffe : Cour supérieure de justice
330 University Avenue, 9th Floor
Toronto (Ontario)
M5G 1R7

DESTINATAIRES : PORTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES DE
 THOMSON REUTERS CORPORATION

REQUÊTE

PAR LA PRÉSENTE REQUÊTE, THOMSON REUTERS CORPORATION (« THOMSON REUTERS »), LA REQUÉRANTE, DEMANDE À LA COUR :

- a) une ordonnance provisoire pour obtenir des conseils et des directives en vertu du paragraphe 182(5) de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) L.R.O. 1990, c. B.1, dans sa version modifiée (« LSAO »), à l'égard de la convocation et de la tenue d'une assemblée extraordinaire (l'« assemblée ») des porteurs d'actions ordinaires de Thomson Reuters (les « actionnaires »), afin d'examiner, entre autres choses, un plan d'arrangement concernant Thomson Reuters (l'« arrangement »);
- b) une ordonnance en vertu du paragraphe 182(5) de la LSAO approuvant l'arrangement;
- c) tout autre redressement que cette honorable Cour peut juger équitable.

LES MOTIFS À L'APPUI DE LA REQUÊTE SONT LES SUIVANTS :

- a) Thomson Reuters est constituée en vertu de la LSAO, et son siège social est situé à Toronto, en Ontario;
- b) l'arrangement constitue un « arrangement » au sens du paragraphe 182(1) de la LSAO;
- c) toutes les conditions préalables à l'approbation de l'arrangement par la Cour ont été respectées avant l'audience portant sur la requête, y compris le respect des dispositions de la LSAO et de toute ordonnance provisoire rendue par la Cour;
- d) la présente requête a été proposée de bonne foi et à des fins commerciales véritables;
- e) l'arrangement est équitable et raisonnable;
- f) l'article 182 de la LSAO;
- g) les règles 14.05(1), 14.05(2), 14.05(3)(f), 17.02 et 38 des *Règles de procédure civile*;
- h) les autres motifs que les conseillers juridiques peuvent faire valoir.

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE SERA UTILISÉE LORS DE L'AUDITION DE LA REQUÊTE :

- a) l'ordonnance provisoire;
- b) la preuve par affidavit, attestée sous serment;
- c) la preuve par affidavit supplémentaire attestant, entre autres choses, les résultats de l'assemblée;
- d) tout autre document jugé utile par les avocats et que peut autoriser cette honorable Cour.

4 avril 2023

TORYS LLP
Suite 3000
79 Wellington St. W.
Toronto (Ontario)
M5K 1N2 Canada

Andrew Gray (matricule du Barreau : 46626V)
Tél. : 416-865-7630
agray@torys.com

Colette Koopman (matricule du Barreau : 81804R)
Tél. : 416-865-7393
ckoopman@torys.com

Conseillers juridiques de la requérante,
Thomson Reuters Corporation

**DANS L'AFFAIRE D'UNE REQUÊTE EN VERTU DE L'ARTICLE 182
DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (ONTARIO)
L.R.O. 1990 c. B.16, DANS SA VERSION MODIFIÉE**

N° du dossier du greffe du Rôle commercial :

**ET DANS L'AFFAIRE D'UNE PROPOSITION DE PLAN
D'ARRANGEMENT CONCERNANT THOMSON REUTERS
CORPORATION**

THOMSON REUTERS CORPORATION

Requérante

**ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
RÔLE COMMERCIAL**

Instance introduite à TORONTO

AVIS DE REQUÊTE

Torys LLP

Suite 3000
79 Wellington St. W.
Toronto (Ontario)
M5K 1N2 Canada

Andrew Gray (matricule du Barreau : 46626V)
Tél. : 416-865-7630
agray@torys.com
Colette Koopman (matricule du Barreau : 81804R)
Tél. : 416-865-7393
ckoopman@torys.com

Conseillers juridiques de la requérante,
Thomson Reuters Corporation

Annexe F – Proposition retirée

Le fonds d'administration de la B.C. General Employees' Union et le fonds consacré à la défense de la B.C. General Employees' Union, sis au 4911, Canada Way, Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 3W3 (le « BCGEU ») ont soumis une proposition à notre société pour examen lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires. À la suite d'une discussion constructive avec notre société et en raison de nos progrès, de nos efforts et de nos engagements en la matière, le BCGEU a consenti à ne pas soumettre sa proposition au vote des actionnaires à l'assemblée. Nous avons consenti à inclure la proposition du BCGEU dans la présente circulaire à titre informatif seulement. La proposition et l'argumentation connexe à l'appui figurent en italique ci-dessous et sont suivies de la réponse de notre société. Cette proposition ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de l'assemblée.

Proposition d'actionnaires et argumentation à l'appui

Thomson Reuters (TRI) a fait face à une controverse en raison de l'utilisation de ses produits technologiques, y compris l'utilisation de CLEAR® par l'agence ICE (Immigration and Customs Enforcement) des États-Unis. En outre, des lecteurs de plaques d'immatriculation, tels que ceux qui sont intégrés dans CLEAR®, pourraient être utilisés par les forces de l'ordre pour identifier les personnes qui souhaitent avoir recours à l'avortement ou qui offrent des soins abortifs^{1,2,3}.

En réponse à la proposition d'actionnaires du BCGEU de 2022, TRI a indiqué qu'elle se conformait aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (les « Principes directeurs »). Elle a récemment publié un résumé de son évaluation de la matérialité des enjeux ESG et de son étude d'impact sur les droits de la personne. Ce résumé ne contient aucune des recommandations faites par Article One, le cabinet de services-conseils qui a fait l'étude d'impact.

En réponse à la proposition d'actionnaires du BCGEU de 2021, TRI a fait référence à ses mécanismes de respect des droits de la personne :

L'utilisation que font les clients de Thomson Reuters de nos solutions d'enquête doit être conforme aux lois et aux règlements applicables et, dans le cas de CLEAR, doit correspondre à certaines utilisations précises autorisées par les règlements applicables. Nous avons mis en œuvre un solide programme de conformité qui s'applique à l'ensemble du cycle de vie des clients afin de veiller à ce que seules les entités appropriées ayant attesté de leur utilisation autorisée en vertu des lois applicables aient accès à CLEAR. Ce programme comprend un contrôle de l'utilisation initiale et des clients, une accréditation et une validation des clients, des enquêtes en cas d'allégations d'utilisation à mauvais escient et une formation continue.

Ces procédures, que le BCGEU a confirmées lors d'entretiens avec TRI en 2023, ne comprennent pas l'application des Principes directeurs et des normes internationales en matière de droits de la personne et sont plutôt axées sur la conformité à la législation nationale. Cependant, dans sa politique sur les droits de la personne, TRI soutient qu'elle est résolue à respecter tous les droits de la personne reconnus internationalement, et qu'elle exerce une diligence raisonnable en matière de droits de la personne, en conformité avec les Principes directeurs⁴.

L'un des fondements des Principes directeurs consiste à se conformer à des normes qui vont au-delà de la législation nationale⁵ :

La responsabilité de respecter les droits de l'homme n'est pas limitée à la conformité avec les dispositions du droit national. Elle existe au-delà du respect de la légalité et constitue une norme mondiale de conduite attendue, applicable à toutes les entreprises, dans toutes les situations. Par conséquent elle existe aussi indépendamment de l'engagement particulier d'une entreprise envers les droits de l'homme. Elle est reprise dans les instruments du droit souple, tels que les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Si les entreprises manquent à leur responsabilité de respecter les droits de l'homme, elles encourent des conséquences juridiques et financières, et mettent en danger leur réputation.

En mai 2020, la société australienne Rio Tinto s'est conformée à la législation nationale en détruisant un site habité par des aborigènes il y a plus de 46 000 ans dans la gorge de Juukan Gorge, en Australie occidentale, pour agrandir une mine de fer. Rio Tinto a ultérieurement admis ses torts, notamment qu'elle n'avait pas respecté les Principes directeurs. Comme il a été indiqué dans un article 6, « [l]a destruction était irréversible, mais incroyablement légale ».

IL EST RÉSOLU QUE : le conseil évalue ses procédures de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour déterminer si le respect de l'« utilisation permise » de ses produits doit se limiter au respect de la législation nationale, ou si, comme l'exigent les Principes directeurs, cette analyse doit s'appuyer sur des normes internationales en matière de droits de l'homme, telles que les Principes directeurs.

¹ <https://www.wired.com/story/license-plate-reader-alpr-surveillance-abortion/>

² <https://apnews.com/article/abortion-health-nashville-statutes-government-and-politics-c3ca03d813f99a7b34b40cd2f27e8518>

³ <https://www.washingtonpost.com/nation/2023/03/29/idaho-abortion-trafficking-bill-travel-gop/>

⁴ <https://www.thomsonreuters.com/content/dam/ewp-m/documents/thomsonreuters/en/pdf/social-impact/tr-human-rights-policy-final-2023.pdf>

⁵ <https://www.business-humanrights.org/en/big-issues/un-guiding-principles-on-business-human-rights/guidance-implementation/>

Réponse de Thomson Reuters

Thomson Reuters prend au sérieux son rôle d'entreprise socialement responsable et continue de s'efforcer d'être un leader dans le domaine et non pas se limiter simplement à assurer la conformité. La société et le conseil d'administration de Thomson Reuters ont évalué nos procédures de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, et nous avons établi que nous nous conformons non seulement aux exigences des lois nationales et internationales, mais également aux Principes directeurs. Nous assurons cette conformité au moyen de nos politiques et procédures écrites, de nos structures de gouvernance, de nos groupes consultatifs internes qui s'emploient à faire circuler davantage l'information, ainsi que des conseils et des recommandations de nos conseillers juridiques et de nos consultants externes.

Dans nos échanges avec le BCGEU, nous avons confirmé à ce dernier les moyens déjà mis en place pour répondre aux préoccupations soulevées dans la proposition d'actionnaires, dont les mécanismes suivants :

- **Politiques et procédures établies qui renforcent l'engagement de la société en matière de droits de la personne**, telles que notre code de conduite et de déontologie, le code d'éthique en matière de chaîne d'approvisionnement, les processus d'intégration des fournisseurs et de diligence raisonnable et la déclaration de transparence en matière d'esclavage moderne. En avril 2023, Thomson Reuters a publié sa politique en matière de droits de la personne, laquelle fait ressortir notre engagement dans ce domaine et notre approche en ce qui a trait à la gestion des incidences sur les droits de la personne.
- **Cadre de gouvernance établi et surveillance des enjeux ESG par le conseil et la direction**, ce qui inclut la surveillance des questions liées aux droits de la personne. En 2021, le comité de gouvernance d'entreprise du conseil a pris en charge la surveillance des enjeux ESG et la coordination des quatre comités permanents du conseil. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur notre surveillance des enjeux ESG par le conseil et ses comités à la page 51 de la présente circulaire.
- **Adoption des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies**. En 2022, nous avons annoncé que Thomson Reuters avait adopté les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les « Principes directeurs ») des Nations Unies, qui renforcent notre engagement de longue date envers le Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres normes internationales. Le principe directeur 15 stipule que les entreprises doivent avoir en place « des politiques et des procédures en rapport avec leur taille et leurs particularités, y compris (...) une procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour identifier leurs incidences sur les droits de l'homme, prévenir ces incidences et en atténuer les effets, et rendre compte de la manière dont elles y remédient »⁶. En exécution de nos obligations aux termes des Principes directeurs, nous avons mis sur pied un comité directeur des droits de la personne, une structure de gouvernant essentielle composée de dirigeants et d'experts occupant différents postes qui jouent un rôle important dans l'adoption de ces principes et une culture de sensibilisation aux droits de la personne à l'échelle de notre entreprise. Notre engagement envers les Principes directeurs et d'autres normes s'étend à toutes les sphères de nos activités mondiales et s'applique à tous les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités. En outre, à titre de signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous sommes déterminés à respecter les 10 principes et à intégrer des pratiques commerciales responsables en matière de droits de la personne, de main-d'œuvre, d'environnement et de lutte à la corruption dans nos activités à l'échelle mondiale.
- **Engagement à maintenir les principes de confiance de Thomson Reuters**, qui témoignent de nos valeurs éthiques en tant qu'entreprise et de nos pratiques commerciales. Pour ce qui est de l'harmonisation des principes de confiance de Thomson Reuters et des Principes directeurs, nous continuons de penser que les uns sont compatibles avec les autres et qu'ils peuvent bien coexister. Cet avis est partagé par Thomson Reuters Founders Share Company, qui a le devoir de veiller au respect, dans la mesure du possible, des principes de confiance de Thomson Reuters.
- **Information transparente en matière d'enjeux ESG**, et notamment en ce qui concerne notre approche en matière de droits de la personne. Ainsi qu'il est mentionné sous la rubrique « ESG » de la présente circulaire, nous avons publié les principaux résultats de l'évaluation de la matérialité des facteurs ESG à l'échelle mondiale et de l'étude d'impact sur les droits de la personne que nous avons menées en 2022. Conformément à nos obligations aux termes du Principe directeur 19 des Principes directeurs, notamment pour ce qui est de prendre les mesures qui s'imposent dans les cas où l'entreprise est à l'origine de l'incidence négative ou y contribue, nous avons commencé à tenir compte des résultats de notre étude d'impact sur les droits de la personne pour toute l'étendue des fonctions et processus internes pertinents et nous continuerons de le faire. Nous continuerons de publier de l'information à jour pertinente sur nos réalisations et nos progrès dans ce domaine, notamment dans notre rapport annuel sur la responsabilité sociale et les enjeux ESG (qui est affiché annuellement sur le site Web de Thomson Reuters), dans notre rapport annuel, dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction et dans d'autres documents d'information publique. En outre, nous prévoyons poursuivre le dialogue avec l'actionnaire ayant soumis la proposition et d'autres parties prenantes concernant les droits de la personne et d'autres sujets importants.

⁶ https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_fr.pdf

Nous avons en outre confirmé au BCGEU ce qui suit en ce qui a trait aux méthodes employées par Thomson Reuters pour opérationnaliser les mesures ci-dessus, y compris les Principes directeurs, dans le cadre de ses procédures de diligence raisonnable en matière de droits de la personne :

- Lorsque nous évaluons les impacts que l'utilisation finale de nos produits et services de technologie peut avoir sur les droits de la personne, nous veillons non seulement à ce que nos clients respectent la législation nationale, mais nous tenons également compte des normes et des règles internationales en matière de droits de la personne en nous alignant sur les Principes directeurs, la *Charte internationale des droits de l'homme* (incluant la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*) ainsi que sur les droits contenus dans les principales conventions de l'Organisation internationale du Travail et le Pacte mondial des Nations Unies.
- Il pourrait arriver que l'utilisation de nos produits par un utilisateur final, bien que conforme à la législation nationale, aille à l'encontre des normes et règles législatives internationales en matière de droits de la personne susmentionnées. S'il devait être allégué que l'utilisation de nos produits a une incidence sur les droits de la personne, la question ferait l'objet d'une enquête approfondie et de mesures appropriées, conformément à nos politiques, procédures et principes déclarés, qui comprennent nos obligations aux termes des Principes directeurs.

Du fait de ces stratégies, de ces initiatives et de ces efforts, nous estimons que Thomson Reuters a une approche multidimensionnelle qui assure que le respect des droits de la personne demeure un thème constant en ce qui concerne la gestion de la société et les principes selon lesquels elle exerce ses activités.

Notre engagement en matière de droits de la personne

Thomson Reuters estime depuis longtemps que toutes les entreprises devraient tenir compte des implications que leurs activités pourraient avoir sur les droits de la personne et, de manière plus générale, sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Déterminés à poursuivre l'objectif de notre société, qui est d'orienter la voie de l'avenir (*Inform the Way Forward*), et guidés par notre code de conduite et de déontologie de même que par les principes de confiance de Thomson Reuters, nous nous penchons régulièrement sur les meilleures pratiques afin de repérer ces risques au sein de notre société et de les atténuer. Notre société s'engage à respecter ces normes élevées à l'égard de nos employés, des personnes concernées, des utilisateurs finaux (clients), des employés de notre chaîne d'approvisionnement, ainsi que des collectivités au sein desquelles nous évoluons. Dans cet esprit, nous veillons à éviter de porter atteinte aux droits de la personne et à atténuer les effets défavorables qui sont directement liés à nos activités, à nos produits ou à nos services.

THOMSON REUTERS

333 Bay Street, Suite 300
Toronto (Ontario) M5H 2R2
Canada

tél. : +1-647-480-7000

www.tr.com

